Tome XXVIII, Nos 1 et 2 — Janvier-Février 1934

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

ET DE LA

SOCIÉTÉ LYONNAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE



PARIS

Chez le Secrétaire général

3, Avenue Victoria (IV)

1934

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Fondée en 1902

EXTRAIT DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT

La Société comprend des Membres honoraires, des Membres perpétuels, des Membres donateurs et des Membres actifs.

Est membre perpétuel celui qui a versé une somme *d'au moins trois cent cinquante francs.*

Est Membre donateur celui qui a versé une somme *d'au moins six cents francs*. Il fait de droit partie du Conseil.

Pour devenir Membre actif, il suffit d'être élu, après présentation par deux Membres de la Société ; de payer une cotisation annuelle de 25 francs.

La Société tient ses séances *le premier samedi de chaque mois*, à 5 heures, au foyer des Professeurs de la Faculté de Médecine, sauf pendant les mois d'août et de septembre.

Elle publie un *Bulletin* qui est adressé à tous les Membres, sauf le cas de non-paiement de cotisation.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Séance du 6 *Janvier* 1934.

La séance du 6 Janvier qui a suivi la réunion annuelle de la Société internationale a été consacrée à l'audition de la remarquable conférence de M. le Pr Lenormant sur l'*évolution de la chirurgie du XVIIIe au XIXe siècle* et à la communication de M. le Pr Jeanselme sur l'*Eunuque Narsès, diplomate averti et grand capitaine*, suivie de quelques considérations historiques sur l'eunuchisme.

Au début M. Mauclairé, président, avait annoncé le décès de M. le Dr Paul Richer, un des doyens de notre Société, dont les publications sur les difformités dans l'art, sur la morphologie normale et pathologique, et les médailles de médecins, étaient également remarquées.

Le banquet qui a suivi groupait MM. les Drs Marânon et Oliver (Espagne), Tricot-Royer (Belgique), Guisan (Suisse), de Lint (Hollande), Gomoin (Roumanie), ainsi qu'un grand nombre de Français, et le secrétaire de la filiale lyonnaise M. le Dr Lacassagne.

Séance du 3 *Février* 1934

Présidence de M. le Dr Mauclaire

Etaient présents : MM. Basmadjian, R. Bénard, Brodier, Boulanger, Dorveaux, Finot, Fosseyeux, Gay, Génot, Gros, Lemay, Menetrier, Molinéry, Mousson-Lanauze, Neveu, Olivier, Sieur.

Dons : M. le Dr Mousson-Lanauze offre un lot de gravures au Musée.

Décoration : Des félicitations unanimes sont adres-

sées à M. le Dr R. Neveu, dont le nom figure sur la récente promotion de la Légion d'honneur.

Candidats proposés : MM. les Drs Astruc (Pierre), 18, rue du Colonel-Moll (16e), par MM. Genty et Moutier.

Rolland, 68, rue du Lycée (Sceaux), par MM. Neveu et Boulanger.

Souques (A.), 17, rue de l'Université (7e), par MM. Mauclaire et Menetrier.

Compte rendu financier : Le trésorier expose la situation financière au 31 Décembre 1933. Les dépenses se sont élevées à 9.391 fr., et les recettes à 10.645 fr. Il reste à recouvrer une somme de 5.010 fr. et à payer une somme de 5.700 fr. environ ; toutes opérations terminées, il y aura un excédent de recettes de 550 fr. Grâce aux mesures votées l'an dernier, une économie de 2.000 fr. a pu être réalisée sur les frais d'impression du Bulletin. D'autre part, le déficit constaté sur le dernier exercice a été comblé par un généreux anonyme. Dans ces conditions, l'équilibre budgétaire est assuré pour 1934. Des félicitations unanimes sont adressées à M. Boulanger pour sa gestion.

Communications : M. le Dr Souques établit la nature diphtérique de l'épidémie de toux de Périnthe, décrite à la 7e section du 6e livre des Epidémies de la Collection hippocratique.

M. le Dr Molinéry présente une lettre du maréchal Berthier, demandant sur un certificat de Larrey le départ pour Barèges du général Soyez et où l'Empereur a apposé le mot « accordé » avec son paraphe, puis un brevet d'intendant des eaux minérales remis en 1730 au Dr Dumoret pour exercer ses fonctions à Barèges, Bagnères et Cauterets, enfin des lettres de Germain Sée aux Barrié.

M. le Pr Laignel-Lavastine étudie les règlements édictés par Louis IX sur la prostitution, d'après la thèse de P. Galland sur « l'Eglise et l'hygiène au Moyen Age. » (1933).



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE

A la séance de la Société Française du 3 février 1934, les cinq candidats suivants ont été admis, MM.

P. Bellemain, architecte, 148, rue Vandame, Lyon.
Dr Duclos (Jean), 9, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.
Dr Faisant (Emile), 288, Cours Lafayette, Lyon.
Dr Loison (Eugène), 9, rue du Plat, Lyon.
Vermorel (Jean), archiviste de la ville, Hôtel de Ville, Lyon.

Séance du 9 février 1934

Présidence de M. le Dr LYONNET

Etaient présents : MM. Audry, Bachmann, Cade, Déléage, Dhers, Faisant, Ferrand, Lacassagne, Lathond, Le Tessier, Niclot, Pallasse, Policard, Tolot.

Lecture d'une lettre de M. Guiart, demandant que les séances de la Société aient lieu alternativement avant et après le dîner.

Le Secrétaire rend compte des séances de la Société internationale d'Histoire de la Médecine et de la Société Française qui ont eu lieu à Paris le 6 janvier et de l'aimable accueil qui lui a été réservé au diner amical.

Communications : M. Jean Lacassagne passe en revue les divers jugements qui ont été portés sur la moralité de Nicolas de Blégny. Ces jugements sont sévères et justifient l'opinion que M. Edmond Locard a émise lors de la dernière séance, à savoir que

Blégny était un empirique qui n'avait, ainsi que le déclare Eloy, « ni mœurs, ni étude, ni science ».

M. Le Tessier fait une communication intitulée : Un médecin de la vallée de l'Ain à l'époque aurignacienne.

M. Bachmann fait une causerie sur le Règlement institué par le Lieutenant général de Police pour l'Hospice des syphilitiques de Vaugirard, au xviiie siècle.

M. Policard présente quelques microscopes anciens, l'un de la fin du xviie siècle probablement d'origine italienne ; un autre, type Dellebarre, de la fin du xviiie siècle ; un microscope de Culperer du type de ceux fabriqués à Nuremberg dans la seconde moitié du xviiie siècle ; un microscope sur boîte en bois de rose, modèle français, probablement de chez Passemant, datant du milieu du xviiie. Enfin une copie d'un microscope simple de Leeuwenkock.

A propos de cette démonstration, M. Policard donne une série de renseignements sur l'évolution du microscope avant le xixe siècle et sur les principaux constructeurs.

LA THÉORIE DES ESPRITS ANIMAUX EXPOSEE DANS UN MANUSCRIT ANONYME DU XVIIIe SIÈCLE

Commentaires sur l'Évolution des Idées concernant cette THÉORIE et le PROBLÈME VITAL

Par le Dr Maurice MIGNON.

Une circonstance fortuite nous ayant mis en possession d'un traité manuscrit de Physiologie, écrit au XVIIIe siècle, notre attention a été attirée en le parcourant, par une section très développée de cet ouvrage, comportant plusieurs chapitres sur les Esprits Animaux.

Nous avons fait quelques recherches pour tâcher d'identifier l'auteur de ce manuscrit : nous croyons, jusqu'à plus amples informations, d'après les contemporains dont il parle et d'après le plan suivi, que ce traité d'enseignement, rédigé en français pour des cours, vers le milieu du XVIIIe siècle, pourrait être attribué à Boissier de Sauvages, né en 1706, mort en 1767, Professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier; il a publié en latin « Physiologia medica » — in-12 — (Avenion 1755), qui semble une traduction développée de ce manuscrit dans son ensemble, mais avec des modifications dans le plan général, et beaucoup moins de détails au sujet des Esprits Animaux. Quel que soit l'auteur, discutable du reste, de ce traité de physiologie manuscrit, la Théorie des Esprits Animaux y étant exposée et dis-

cutée avec un grand luxe de considérations, que nous n'avons retrouvé dans aucun ouvrage, nous croyons curieux d'en présenter ici le texte intégral, sauf quelques coupures, en respectant l'orthographe et la disposition des chapitres, et nous nous permettrons ensuite d'y ajouter des commentaires sur l'Évolution des idées concernant cette théorie et le Problème Vital.

DES ESPRITS ANIMAUX

LE SUC NERVEUX qu'on appelle Esprits animaux, est l'objet Le plus embarrassant de la Physiologie, il a fait naître beaucoup de disputtes, et il en fait naître tous les jours. Tout ce qui Les concerne est encore bien doutteux, soit par rapport à leur Existence, soit pour leur nature, soit encore pour le méchanisme de leur secrétion. Sur cette matière il y a autant de sentiments qu'il y a d'hommes. des deux côtés il y a des Expériences qui ont été faittes par d'illustres scavants, et qui favorisent leurs sentiments. Ce qui a donné encore lieu à un nouveau doutte, c'est La scavante thèse de Monsieur Thierry, Docteur En Médecine de la faculté de Paris dans laquelle il prétend qu'on n'a point encore prouvé L'existence des Esprits Animaux. Parmy cette foule de sentiments, j'en rapporteray les principaux, et je choisiray celui qui me paroitra Le plus probable, et pour mettre quelqu'ordre dans Une Question si obscure, je diviseray cette matière en quatre chapitres.

Dans le premier, je Parleray de leur existence, dans le second de leur nature, dans le troisième de Leur secrétion, et enfin de leur usage dans le 4°.

CHAPITRE I.

De l'Existence des Exprits animaux

QUOIQUE La plus grande partie des médecins modernes croye à présent L'existence des Esprits animaux, il y a cependant des fameux Médecins, qui la nient absolument. Suivant ces derniers Les nerfs sont des organes des sensations, mais ils prétendent qu'il suffit pour cet effet de leur tremblement et de leur contusion. on argumente beaucoup des deux côtés. je choisiray Les plus forts arguments,

affin qu'après avoir bien pesé loules choses je puisse meltre au jour sans aucun préjugé Le sentiment le plus probable.

On nie l'existence des Esprits animaux parcequ'ils échappent à la vüe et même au microscope, parceque les nerfs ne paraissent poinl creux, parceque La ligature du nerf ne le fait point gonfler ny au-dessus ny au dessous de la Ligature, parce qu'on Explique tous les phénomènes des sensations par la seule tension, la tumeur, et la contusion.

Voicy common reffute ces sentiments. il ne faul pas nier L'existence des Esprits animaux parcequ'ils ne se présentenl point à la vüe car ils sonl si subtils qu'ils peuvent bien être imperceptibles. il ya quelques autheurs comme je le diray plus bas, qui prélendenl qu'on peul les voir, et ils admettent de très petites cavités dans les nerfs dont ils voient ensuitte L'existence; d'autres disent aussi que la substance intérieure des nerfs est spongieuse et que par conséquent les Esprits animaux peuvent la pénélrer, quoique les nerfs n'ayant point de cavilé sensible, car de même, disent ils que l'eau pénétre dans un morceau de drap, et l'imbibe, de même aussi les Esprits animaux pénètrent la substance des nerfs. ils accordent volontiers que le nerf ne se gonfle point par la ligature, mais cela vient soit de la lenteur de la marche des esprits animaux soit de la trop grande force des tuniques des nerfs, qui les empêchent de se dilater. car pour que la dilatation des tuniques nerveuses puisse avoir Lieu, la force de leurs Parois doit céder à la force impulsive du Liquide, mais cette force impulsive des Esprits est foible, el la résislance des tuniques est très considrtable, cela ne prouve donc rien. Contre l'existence des Esprits animaux, Les parlisans du fluide nerveux prélendenl que par celle hypothèse on ne peut expliquer aucun phénomène des sensalions car les parties ont du senlimenl, quoique les nerfs soient relâchés, comme dans la flexion du bras, dans les parties oedémateuses, d'ailleus Les nerfs sont surtout dans leur origine presque pulpeux el mollasses; quand on lie un nerf, il ne perd rien de sa tension, cependant la parlie paralysée par la compression du Cervelet, ou de la moëlle, l'épine el les nerfs ne peuvent plus remplir leurs fonclions.

On peut proposer plusieurs arguments de L'une, el de l'autre parl, mais Voilà Les principaux, on voit par là qu'on peul hésiter sur le choix de l'un, ou L'autre de ces senliments, mais comme de tout ce que je viens de dire il parail plus probable d'admeltre L'existence des Esprits animaux, nous l'admettons; mais sans regarder ce senti-

ment comme bien démontré. nous te regarderons donc comm'une simple hypothèse à la faveur de laquelte on peut expliquer plus aisément plus de phénomènes qu'à la faveur de toute autre opinion.

CHAPITRE II

De la Nature des Esprits animaux

A L'EGARD de la nature des Esprits animaux les anciens ny les modernes ne sont pas plus d'accords entr'Eux.ny Les uns ny les autres ne s'accordent pas plus eux mêmes que sur teur Existence.

it y a quelques autheurs Parmy les Anciens qui ont cru que tes Esprits animaux étaient ignés, transparents, où Ethérés, où semblables à un Souffle, et à une Exhalation Parmy tes chymistes il y en a qui ont dit que les Esprits animaux étaient un Esprit qui se répandait fort en longueur, et en Largeur, et qui remplit, et vivifie toutes les parties. D'autres qui ont prétendu que ta nature des Esprits animaux était chymique, se sont imaginés qu'ils étaient acides ou alkalins, et les ont Comparés à des sels urineux ou volatils, ou sulphureux. il y en a Cependant quelques uns qui ont cru que les Esprits animaux étaient anatogues à l'esprit vecteur des ptantes, tandis que d'autres admettants différentes espèces d'esprits tes ont distingués en animaux, vitaux, ou en innés, adventices et naturels.

....

Quoique les modernes proposent des systèmes plus probabtes, ils ne s'accordent point encore entr'Eux, on peut réduire Leur sentiments à trois principaux. C'est à dire Les uns prétendent que les Esprits animaux sont cette lymphe Lympide qui s'écoule par la chaleur, et devient fort subtile et qui par le froid devient glutineuse, et se coagule, et transsude des nerfs couppés entravers, d'autres simaginants que cette Lymphe est la même que celte detout Le corps et quelle sert uniquement à la nourriture des nerfs, admettent pour les Esprits une humeur très subtile, très Légère, très simple, et qui échappe à la vuë, quelques uns prenant un milieu entre ces deux sentiments, Les admettent Lun, et l'autre, selon eux cette Lymphe sert de Véhicule aux Esprits animaux, Telle est l'humeur des prostates, respectivement à la Lymphe, et à la Semence.

Parmy ces différents sentiments il Est très difficille de

juger Lequel est Le meilleur. Car chacun a quelque probabilité, mais si nous devons choisir un sentiment, nous ferons choix du premier, par plusieurs raisons 1° nous suivrons M. Bellini qui dit que par la Compression du nerf diaphragmatique son mouvement se renouvelle. il faut réitérer plusieurs fois cette Expérience pour en Exprimer tout Le fluide qui est contenu dans le nerf. 2° quand ona coupé Les Extrémités des nerfs, Les nerfs s'affaissent insensiblement, et par degré. La même chose arrive dans les playes des nerfs. 3° en admettant La nature des esprits animaux telle que je viens de la décrire on explique très bien Les phénomènes des mouvements musculaires, et des sensations. Car quoique ce fluide soit épais et que son mouvement soit assez Lent, il suffit pour les sensations que les petits Canaux nerveux soient remplis, et qu'ils soient suffisament tendus.

CHAPITRE III

De la Secrétion des Esprits animaux

LES ANCIENS Médecins n'ont avancé que des Systèmes fort absurdes sur la secretion des esprits animaux; c'est pourquoi je les passeray sous silence. il nous faut Examiner le Système des modernes qui a plus de probabilité. ils sont tous d'avis que les esprits animaux qui se dispercent par tout Le corps par le moyen des nerfs, se Séparent dans le Cerveau.

Voicy donc comment se fait La Secretion des Esprits Animaux. Le Sang est porté au cerveau par le moyen des artères carotides internes, Et des Vertébrales, après plusieurs inflexions affin de diminuer L'impétuosité du Sang dans leurs anastomoses. D'ailleurs Les artères se dépouillent de leur enveloppe, elles perdent leurs forces, delà le sang parvient tranquillement, et extrémement bien à la Substance Corticale du Cerveau, il y a encore Les membranes entre lesquelles rampent très Longtemps Les artères qui y contribuent, àlors le Sang pénètre dans la Substance Corticale du Cerveau, il y reçoit une nouvelle préparation après quoy il parvient jusqu'à la substance médullaire, qui est continüë à la Substance Corticale quoique elle ait été impénétrable aux injections de Ruisch. on doit entendre la même chose du cervelet, et de la moële de l'épine; il faut

cependant faire attention que la partie cendrée occupe la partie intérieure du Cerveau on pense donc comme Berger que la secretion du fluide nerveux est totalement Méchanique.

Les Esprits animaux étant ainsi séparés se répandent jusquaux extrémités des parties, par le moyen des nerfs, cela s'appelle L'impulsion du fluide nerveux. Mais si, par quelque Cause que ce soit Les extrémités des nerfs sont comprimées, où irritées, même très légèrement alors les esprits animaux Rétrogadent, et on l'appelle le refflux des Esprits qui peut se faire de deux manières, car où Ce refflux parvient jusqu'au cervelct, et alors il est simple, où par le moyen du concours des fibres solides la sensation se rapporte vers l'origine de notre nerf et alors il y a un refflux sympathyque c'est à dire l'impression faitte dans unc partie sc fait sentir dans la Partie opposée.

On Demande si le fluide nerveux a un mouvement Circulaire. Nous croyons quoique il y ait beaucoup de scavants qui se récrient contrc ce Système qu'il n'y en a point, ce que nous prouvons, comme il suit. Si vous coupés un nerf dans les parties supérieures du Corps, les Parties voisines sentent que la douleur se retire, et les inférieurs sengourdissent; mais si le nerf n'est pas entièrement couppé, il s'en suit des inflammations, des convulsions, des délires, la fièvre, la gangrène, où la paralysie des parties qui sont situées au-dessous. Tout cela ne peut s'accorder avec la Circulation, mais disent nos adversaires, ils se séparent continuellement des Esprits animaux dans le Cerveau, qui sont poussés dans les nerfs, et il y en aura une trop grande quantité. La corruption s'ensuivra fort aisément. Cette Corruption viendra du trop long séjour du fluide nerveux et de la chaleur. La réponse est toute prête. Dès que les Esprits Animaux sont parvenus aux Extrémités des nerfs il est très vray semblable qu'ils sont absorbés en partie par les vaisseaux absorbants, et que de là ils sont poussés à la masse commune des humeurs pour être de nouveau séparés du sang tandis que l'autre partie s'évacüe avec l'insensible transpiration, et les autres Excrétions.

CHAPITRE IV

De l'Usage des Esprits animaux

DE TOUT ce que nous venons de dire on peut conclure, et il est évident que les Esprits animaux sont destinés aux sensations. Nous expliquerons cette mécanique par une hypothèse qui si elle n'est pas vraye, sera du moins probable. Cela paroitra encore plus clair lorsqu'il sera question des sensations. Les Esprits animaux ne servent pas à ce seul et même usage, ils sont employés aux différents mouvements tels qu'ils soient des membres, et de toutes les parties du corps. Tous les médecins sont d'accord là dessus, et cela est aisé à prouver par une Expérience que tout le monde connoit. On a vû qu'après avoir lié un nerf, le sentiment et le mouvement de la partie auquel il va se rendre périssait tout de suitte et cela est exactement vray. Il y a bien des autheurs qui assurent que la même chose arrive dans la Ligature de l'artére, que s'ensuit il de là. cela ne détruit point la force de l'expérience rapportée cy-dessus, on ne peut conclure autre chose de là sinon que le sang sert au mouvement musculaire, de quelque manière que ce soit. Mais il ne faut pas nier que le principal mouvement des muscles, et des autres parties du corps s'exécutte par le moyen des Esprits animaux. Mais dans le corps il y a Trois espèces d'actions qui sont, l'action Elastique, tonique et musculaire. La première action Existe dans les Corps Vivants, Et dans les Cadavres. ce mouvement n'est différent qu'à raison du degré qui est plus ou moins considérable selon la différente solidité, et la dureté des parties. Mais les deux dernières actions tirent leur origine des Esprits animaux, et la première n'en dépend aucunement, car l'action tonique est une certaine tension qui se trouve dans toutes les parties qui ne sont pas totalement dures, et qui diffère encore de l'action musculaire en ce quelle ne convient point aux muscles seulement. C'est pourquoi on l'appelle action submusculaire parce-qu'elle approche beaucoup de l'action musculaire, elle est plus ou moins considérable selon le plus ou moins d'in flux du fluide nerveux, ce qui est prouvé par les irritations, Les passions de l'âme qui augmentent le ton des parties, et la paralysie par la raison contraire.

....
....
....

Commentaires sur l'Évolution des Idées concernant la théorie des Esprits Animaux et le Problème Vital

La théorie des Esprits Animaux ainsi exposée est, en somme, un essai d'explication matérialiste des phénomènes vitaux, qui ne s'appuie pas sur des observations scientifiques précises et qui ne peut satisfaire l'esprit. Elle est un mélange de manifestations d'imagination et de connaissances anatomo-physiologiques. Elle ne résulte ni d'observations exactes, ni de recherches expérimentales. Quels sont les rapports que peut présenter cette théorie avec les principales doctrines qui ont essayé, aux différentes époques, d'expliquer les phénomènes vitaux? De tout temps, l'homme pensant a dû reconnaître qu'il existe en lui deux ordres de manifestations, les unes matérielles, les autres immatérielles; mais « la matière et l'esprit, comme l'a dit Gœthe, ne peuvent l'une sans l'autre ni exister ni agir ». Les penseurs ont donc essayé d'expliquer le mécanisme mystérieux de leur action commune.

Nous n'avons pas la prétention de faire ici un exposé complet de tous les systèmes qui ont été élaborés, parmi ceux qui présentent des relations plus ou moins lointaines avec les théories des Esprits Animaux. Nous voulons simplement jeter un rapide coup d'œil sur quelques-uns d'entre eux, pour voir l'évolution des idées sur ce sujet, avant et après l'époque de la théorie exposée par notre manuscrit, et les caractères qui unissent ou différencient dans leurs grandes lignes les principales doctrines.

Hippocrate, dont l'œuvre immense contient tant de vérités médicales éprouvées par le temps, a lui-même après d'autres devanciers que l'on retrouve chez les Egyptiens et les Chinois, élaboré une théorie des esprits animaux, en se basant sur les notions connues à son époque, en se limitant à signaler les phénomènes observés et en cherchant

à les expliquer, mais sans entrer dans des détails comparables à ceux qui ont été ultérieurement imaginés. Il pensait que l'air respiré pénétrant des poumons dans le cœur et dans le cerveau par la voie du sang, donnait naissance aux esprits animaux. Il avait donc entrevu, sans avoir à sa disposition des moyens scientifiques, le mécanisme qui devait être plus tard expliqué par les connaissances physiques et chimiques pour produire la chaleur animale, c'est-à-dire une des conditions primordiales des fonctions vitales. Au-delà de l'hypothèse posée par lui, il admet le principe général du naturisme, qui domine tous les phénomènes de la vie et qui conditionne l'état de santé, la nature jouant pour lui toujours un rôle primordial, sans lequel tous les moyens employés pour conserver ou rétablir la santé ne peuvent avoir d'action.

Pendant la période hippocratique, l'école pythagoricienne, étudiant l'homme et l'univers au point de vue philosophique, élaborait des idées dans lesquelles on retrouve la recherche d'un principe vital, dont les conceptions conduisent d'étape en étape à la théorie des esprits animaux. D'après Pythagore, les âmes des hommes et des animaux comportaient une partie raisonnable, intelligente, dominante, c'est-à-dire un principe immortel caractérisé par la conscience et la volonté; en outre, une partie vitale âme de second ordre, sensitive, active et mortelle préside aux conditions matérielles de l'existence. Mais on ne voit pas bien comment pouvait se concilier cette division de l'âme humaine ou animale avec les nombreuses migrations dont la succession constitue la métempsychose, nécessaire à son perfectionnement.

Un siècle plus tard, Aristote le véritable créateur de l'anatomie et de la physiologie comparée, posant le principe de la nécessité de l'expérience, pour établir les connaissances humaines, admet dans chaque individu un mouvement de la matière qui lui donne son activité. C'est cet acte primordial qui tend à diriger tout mouvement isolé ou généralisé, en faisant

évoluer la forme de tout être qui vit et se développe. Ce mouvement de la matière vivante a certainement une relation avec celui des esprits animaux. Mais la théorie d'Aristote est beaucoup plus prudente, on peut même dire plus scientifique, car elle ne cherche pas à donner de précisions, en dehors de la limite des phénomènes d'observation; elle réprouve d'ailleurs beaucoup d'idées des théories pythagoriciennes.

Erasistrate, parent d'Aristote, est, ainsi qu'Hérophile, un des premiers médecins grecs ayant poursuivi sur le cadavre des recherches anatomiques; il connaissait assez bien le cerveau et le cœur, mais il pensait que les veines seules conténaient du sang, et croyait les artères destinées à la circulation de l'Esprit, qui animait les tissus. C'était une conception simpliste du rôle des Esprits Animaux, pouvant s'expliquer par le fait que, dans les cadavres, le sang subsiste dans les veines, mais ne reste pas dans les artères, par suite de l'élasticité de leurs parois. Aussi, considérait-il l'inflammation comme une irruption du sang dans les artères, qui empêchait l'Esprit d'y circuler.

Galien, au IIe siècle après J.-C., se basa, dans ses écrits très nombreux, sur les connaissances empruntées à Hippocrate et à Aristote, sans chercher d'ailleurs à les augmenter par l'observation anatomique. Il ajouta aux notions acquises une quantité d'hypothèses, qui furent ensuite adoptées par le Grec Oribase au IVe siècle, et plus tard par les Arabes. L'ensemble de ces idées, qui n'ajoutera rien à la première conception de la théorie des Esprits Animaux, se transmit plus ou moins exactement pendant tout le moyen âge, et régna sur la médecine et sur la philosophie.

Jusqu'au XVe siècle, aucune évolution des connaissances, au point de vue qui nous occupe, ne nous paraît assez importante pour retenir l'attention.

Pendant la Renaissance, Paracelse cherche en Suisse à réformer les notions acquises, tant au point de vue scientifique que philosophique, témoignant

son aversion pour la médecine de Galien et des Arabes, qui avait si longtemps été florissante. Pour lui, tous les êtres vivants contiennent un fluide animal, dont il ne cherche pas à préciser le mode d'action, mais qui est différent de l'Esprit imaginé par les Ecoles précédentes. L'homme est une Trinité, dont l'Esprit représente Dieu, le corps appartient au monde matériel qui nous entoure, qu'il qualifie de sublunaire, et le fluide animal ou vital provient de l'espace plus étendu où évoluent les astres. En répudiant les connaissances acquises, et en cherchant à résoudre le problème vital, Paracelse a fait preuve d'imagination, affirmant trop souvent des hypothèses sans les justifier et sans même profiter des observations lentement élaborées par ses devanciers.

En présence de telles théories, on ne peut s'étonner de l'esprit critique et sceptique témoigné un peu plus tard par Montaigne s'exprimant ainsi : « Si me faut-il voir enfin, s'il est en la puissance de l'homme de trouver ce qu'il cherche, et si cette queste, qu'il y a employé depuis tant de siècles l'a enrichi de quelque nouvelle force et de quelque vérité solide ; je croy qu'il me confessera, s'il parle en conscience, que tout acquest qu'il a retiré d'une si longue poursuite, c'est d'avoir appris à recognoistre sa faiblesse ».

Durant la première moitié du XVIIe siècle, le Belge Van Helmont poursuivit plus heureusement les tentatives de Paracelse en appliquant avec plus de modération la chimie à la médecine. Il prépara la voie au XVIIIe siècle, en révélant scientifiquement l'existence des gaz et quelques réactions chimiques des fonctions digestives. Mais il eut aussi le tort de vouloir trop souvent donner sans preuves des explications sur tous les phénomènes vitaux, en imaginant l'existence de deux principes, le Duomvirat localisé dans l'estomac et la rate dirigeant toutes les actions de l'âme, et l'Archée présidant à toutes les fonctions du corps. Cette Archée, constituée en quelque sorte par

un ensemble d'âmes secondaires, était considérée comme ayant un rôle analogue aux Esprits vitaux ou animaux, et pouvait, par son action harmonieuse, entretenir le fonctionnement normal de l'organisme, ou, par des troubles désordonnés, provoquer la maladie; l'auteur de cette théorie pseudo-physiologique chercha en vain à donner un caractère plus précis au fonctionnement de son principe vital.

A la même époque, Descartes, né quelques années après l'alchimiste belge, quittait la France pour aller en Hollande en 1630 trouver la solitude et la liberté de penser, édifiant par un labeur de quinze années le monument qui devait orienter les esprits vers une révolution philosophique. N'ayant pas à nous arrêter à ses travaux de physique et de mathématique, ni à ses méditations métaphysiques, nous voulons seulement parcourir quelques articles incorporés dans l'étude des Passions de l'Ame, au cours desquels Descartes, anatomiste et physiologiste, cherche les applications de la biologie à la vie morale, car il est un des auteurs qui ont exposé avec le plus de détails une théorie des Esprits Animaux.

Pour expliquer les rapports de l'âme et du corps, il considère la glande pinéale (épiphyse), comme étant le siège de la pensée; il admet l'existence des Esprits Animaux formés des parties les plus subtiles du sang. Provenant du cerveau dans les nerfs et les muscles, ou remontant du cœur dans le cerveau, ils produisent les phénomènes vitaux. Pour expliquer le mécanisme de leur action, Descartes fait intervenir l'assistance divine, admettant l'intervention constante de Dieu dans la vie de l'homme. De là dérive l'hypothèse des animaux-machines, les créatures n'ayant aucune substantialité qui leur est propre. D'après Descartes, tous les mouvements des muscles, tous les sens dépendent des nerfs, qui sont comme de petits filets ou de petits tuyaux, qui viennent tous du cerveau et contiennent ainsi que lui les Esprits Animaux, qu'il définit « un certain air ou vent très subtil ». Il reconnaît prudemment que

l'on ne sait pas de quellè façon ces Esprits Animaux contribuent aux mouvements et aux sens, ni quel est le principe corporel qui les fait agir. Il indique succinctement que, pendant que nous vivons, il y a une chaleur continuelle en notre corps, qui est une espèce de feu, que le sang des veines y entretient, et que ce feu est le principe corporel de tous les mouvements de nos membres.

Descartes cherche aussi à expliquer comment les Esprits Animaux sont produits dans le cerveau, mais les explications qu'il donne sont purement imaginatives. Pour lui ces esprits ne sont que des corps très petits, qui se meuvent très vite et ne s'arrêtent en aucun lieu ; à mesure qu'il en entre quelques-uns dans la cavité du cerveau, il en sort quelques autres par les pores, qui sont en sa substance, lesquels pores les conduisent dans les nerfs et de là dans les muscles, au moyen de quoi, dit-il, ils meuvent le corps en toutes les diverses façons qu'il peut être mû. Les mouvements des muscles sont donc d'autant plus intenses qu'il vient plus ou moins d'esprits du cerveau dans le tissu musculaire. Il explique aussi comment les influences extérieures agissent sur les organes des sens par l'intermédiaire des Esprits, qui sous l'influence de l'action de l'âme coulent plus ou moins activement du cerveau vers les nerfs et ensuite vers les muscles qu'ils font agir. Il entre dans de nombreux détails, particulièrement au point de vue des fonctions de l'œil, pour expliquer que les objets du dehors peuvent agir diversement sur le mode d'action des Esprits Animaux. La diversité qui est entre les Esprits peut aussi modifier leur cours, soit par leur inégale agitation, soit par les différents volumes qu'ils peuvent présenter. La diversité même de ces conditions peut procéder de certaines intoxications, notamment les vapeurs du vin, qui entrant dans le sang, montent du cœur au cerveau, où elles se convertissent en Esprits. Cette inégalité des Esprits peut aussi être dûe à diverses dispositions du cœur, du foie, de l'estomac, de la rate, et de toutes les autres parties qui contribuent à leur

production. Il fait remarquer que la machine de notre corps est telle ment composée que tous les changements produits dans le mouvement des esprits ont sur elle une influence. Ayant considéré toutes les fonctions qui appartiennent au corps seul, il en arrive alors aux fonctions de l'âme dans le détail desquelles nous n'avons pas à entrer.

Descartes, en étudiant avec le plus de détails possibles, l'action des Esprits Animaux, a cherché à résoudre le problème de la communication de l'âme et du corps, regardé au XVII[e] siècle comme la question fondamentale de la philosophie. Le système qu'il construit fait donc intervenir dans ce but trois éléments : la glande pinéale, siège de la pensée, les Esprits Animaux, dont le mouvement donne au corps le principe vital et servent de communication entre les différentes parties de ses organes, enfin l'assistance divine. C'est la glande pinéale qui, selon Descartes, est ainsi le siège principal de la communication entre l'âme et le corps.

Si nous comparons sa théorie avec celle que nous trouvons dans notre manuscrit, nous y trouvons, malgré leur analogie d'assez sérieuses différences ; nous remarquons surtout le caractère beaucoup plus affirmatif d'un grand nombre d'explications données. Tout en admettant une action réelle de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme, le philosophe pense que l'assistance divine est nécessaire pour que cette action puisse s'exercer, de même que les anciens faisaient intervenir l'action d'une puissance supérieure, qu'ils qualifiaient d'une manière différente, mais dont ils reconnaissaient toujours le rôle primordial.

Comme penseur, Descartes conserve évidemment toute sa supériorité, sa méthode étant le commencement de toute science, mais malgré la grande admiration que nous devons avoir pour son génie, nous sommes obligés de reconnaître qu'en anatomie et en physiologie, il s'est laissé entraîner à accepter comme acquises des notions qui n'étaient aucunement prouvées et qui n'étaient appuyées ni sur des observations

précises, ni sur des faits contrôlés par la méthode expérimentale.

Il est curieux de constater que ce philosophe, dont le point de départ a été « je pense, donc je suis », vérité d'ailleurs discutée dans sa signification, a pu se laisser entraîner par l'imagination à des affirmations, qui auraient dû être présentées comme de simples hypothèses.

Les philosophes qui lui ont succédé n'ont du reste pas cru possible de résoudre ainsi le problème de la communication de l'âme et du corps, et ont établi une théorie contraire, appelée le système dynamique; celui-ci n'admet d'autre réalité dans la nature que des forces agissant de différentes manières, et prétend arriver à résoudre ainsi le problème de la communication de l'âme et du corps. C'est à ce système que se rattache la théorie de Leibnitz, avec ses monades, très différente de celle de Descartes et de celle de Spinosa qui évite les écueils du Cartésianisme.

« En vérité, dit Spinoza, en parlant de Descartes, je ne puis assez m'étonner qu'un philosophe après s'être fermement résolu à ne rien déduire que de principes connus d'eux-mêmes, et à ne rien affirmer qu'il ne le perçoit clairement et distinctement, après avoir si souvent reproché aux Scolastiques de vouloir expliquer des choses obscures par des qualités occultes, admet une hypothèse plus occulte que toute qualité occulte. » (Ethique, V).

La théorie de Spinoza, tout en présentant des rapports avec le Cartésianisme, d'où elle dérive, arrive à le pousser dans ses dernières conséquences, et à donner une explication toute différente du monde extérieur, celui-ci n'étant qu'un mode et une manifestation de la substance infinie. D'après lui, « rien n'existe dans la nature de quoi ne suive quelque effet ». Mais quand il s'agit d'interpréter, Spinoza reconnait que chacun juge des choses selon la disposition de son cerveau, c'est-à-dire selon les manières d'être de son imagination, ce qui amène à des explications très différentes des effets que l'on constate.

D'autre part, Spinoza écrit dans la première partie de l'Ethique « La connaissance de l'effet dépend de la connaissance de la cause et l'enveloppe. « Cet axiome nous interdit, d'après lui, toute affirmation sur l'effet des Esprits-Animaux ou sur le mécanisme d'un principe vital, car nous n'avons réellement aucune connaissance tangible sur leurs causes, qui devient du domaine de la Métaphysique, c'est-à-dire de la croyance et de l'interprétation. Au sujet des deux attributs, la Pensée et l'Etendue, qui caractérisent nettement le monisme spinoziste, il y a lieu de rappeler la distinction importante et originale qui existe dans sa pensée et qui résume un grand nombre de ses principes, c'est celle qui a trait à la « Nature naturante » et à la « Nature naturée ». La *Nature naturante* est l'essence du tout, l'Etre suprême, et ce qui découle de lui, aussi bien notre intellect que ce qui tombe sous nos sens, est du ressort de la *Nature naturée*, qui constitue l'ensemble des phénomènes matériels, physiques ou chimiques tombant sous notre observation.

Ce système philosophique, n'expliquant pas la vie par un mécanisme spécial comparable à celui des Esprits Animaux, nous sortirions de notre cadre en prolongeant ces simples remarques, et nous arrivons à d'autres doctrines plus en rapport avec notre sujet.

Au début du XVIIIe siècle, le célèbre anatomiste Duverney admet que « l'Esprit-animal doit être regardé comme une lymphe très pure et très fine, qui s'insinue dans les petits tuyaux de la partie blanche du cerveau, et de là dans les nerfs ». Il réfute avec respect la théorie de « Mr. Descartes » sur le mécanisme des battements du cœur, mais il reconnaît comme lui le rôle général de la lymphe très fluide qualifiée Esprit-animal.

La théorie des Esprits Animaux, admise par la plupart des physiologistes jusqu'à cette époque, a été combattue ensuite par ceux qui expliquaient les sensations par des vibrations, excitées dans les nerfs par les impressions des objets extérieurs ; ils voyaient là une sorte de trémoussement des molécules nerveuses

elles-mêmes, se propageant du cerveau aux organes et vice-versa.

Les Sthaliens ont pensé qu'on pouvait expliquer par ces oscillations l'action nerveuse. Pour expliquer ce mécanisme, les défenseurs des vibrations ont cependant recours à un fluide nerveux qui est en somme une autre modalité de cet esprit subtil, qui constituait les Esprits Animaux. Qu'il s'agisse d'un suc nerveux ou vibratile (Gorter et Ludwig), de corps papillaires (Robinson), il s'agit toujours d'une manière de concevoir les Esprits Animaux. Certains se les figurent épais, visqueux comme de l'albumine (Glisson, Bellini, Boerhaave), ils admettent tous en général, comme leurs prédécesseurs, que la production de ce suc et de ce fluide spécial est sous la dépendance de l'air inspiré par la respiration. Cette théorie n'est pas tellement éloignée dans son principe des notions modernes établies par la science, ayant établi que la respiration en oxygénant le sang le vivifie et produit la chaleur animale, en même temps que l'exécution normale des différentes fonctions de l'organisme.

Newton, dans son principe général de l'organisation de l'univers, considérait que les Esprits Animaux faisaient partie d'une matière éthérée de même nature que l'éther céleste. Cette opinion, qui peut être rattachée à une théorie antérieure (Paracelse), faisant circuler cette matière dans les artères, a été interprétée d'une manière différente, mais toutefois adoptée dans son priucipe par un certain nombre de physiologistes du XVIIIe siècle (Vater, Quesnay, Hoffmann, Santorini).

D'autres auteurs ont comparé la nature des Esprits Animaux à celle de la lumière (Willis et Sténon). Quelques-uns ont comparé le fluide nerveux à l'électricité.

L'action du fluide ou de l'étincelle électrique sur la contraction musculaire a été étudiée par les expériences de Humboldt sur les poissons électriques (Torpille et Gymnote), de Galvani sur les grenouilles. Ces expériences ont appuyé les théories du fluide électrique, principe de mouvement et de sensibilité.

Mais ces observations ne prouvent pas que le fluide nerveux ou tout autre principe de même ordre soit dû à un courant d'électricité animale.

Certains auteurs ont voulu faire une distinction entre les Esprits Animaux et les Esprits Vitaux, ou entre les Esprits Sensitifs et des Esprits Moteurs, comme l'a fait remarquer l'auteur de notre manuscrit, mais les différentes explications données pour ces divisions n'ont jamais été établies sur des données précises, et ne méritent pas, même par simple curiosité, de retenir l'attention.

Sous des influences diverses, au cours de l'évolution des idées, l'animisme des Anciens a été transformé, particulièrement par Stahl, pour réagir contre les tendances dénuées de preuves de l'école mécaniciste, orientée par la doctrine cartésienne; la difficulté a toujours été de concevoir l'action directe d'un principe spirituel indépendant sur l'organisme. On est alors arrivé à admettre qu'aucune des deux théories ne satisfait l'esprit. La pensée, l'action et la fonction constituent un tout inséparable, comme Spinoza le déclare dans l'Ethique, en écrivant : « L'âme et le corps sont un seul et même individu, qui est conçu tantôt sous l'attribut de la Pensée, tantôt sous celui de l'étendue ». Bossuet exprime la même idée en disant que « l'âme et le corps forment un tout naturel ».

Le Vitalisme d'autre part, donnant une forme nouvelle a ses anciens principes, sous l'impulsion des représentants de l'école de Montpellier, Bordeu et Barthez, a cherché à démontrer qu'il y avait lieu de distinguer l'âme de tout ce qui contribue à entretenir la vie et de rechercher le rôle spécial d'un principe vital. Etablissant leurs conceptions sur des recherches anatomo-physiologiques, Bichat et Cuvier ont élaboré une théorie des propriétés vitales, celle-ci étant d'après eux considérée à tort comme en opposition avec les propriétés physiques; il est plus rationnel d'admettre qu'elles sont seulement distinctes d'elles. Ces propriétés vitales n'empêchent aucunement,

comme Lavoisier l'a prouvé, l'identité d'action des agents physiques et chimiques dans le corps vivant et dans le monde extérieur.

Que l'exercice des fonctions de tout organisme vivant soit attribué à un principe vital, ou à une substance spéciale, comparable aux Esprits-Animaux, ou à un fluide nerveux, que le mécanisme de leur action soit comparé aux phénomènes de la chaleur, de la lumière ou de l'électricité, toutes ces explications ou ces comparaisons ne sont pas sans rapport avec les théories modernes, qui expliquent beaucoup de phénomènes physiques et même physiologiques par des ondulations, des vibrations, ou des mouvements de molécules, permettant de constater que les lois de la physique et de la chimie ont leur influence dans un être vivant, parallèlement aux autres causes qui peuvent intervenir et échappent à nos investigations.

S'ensuit-il que dans la période moderne, on soit arrivé à remplacer les théories anciennes, abandonnées successivement, par des conceptions précises, permettant de résoudre sans discussion les problèmes de la vie ?

Rappelons-nous les pensées toujours vraies exprimées par Pascal, guidé par ses idées sur la science et sur la nature de l'homme :

« Nous voyons, dit-il, que toutes les sciences sont infinies dans l'étendue de leurs recherches ». Mais il écrit aussi que « l'homme ne peut concevoir ce que c'est que corps, et encore moins ce que c'est qu'esprit, et moins qu'aucune chose comme un corps peut être uni avec un esprit; c'est là le comble de ses difficultés, et cependant c'est son propre être ».

On a cherché à établir une doctrine physico-chimique de la vie, ayant un caractère uniciste, d'après laquelle l'âme, la vie et toutes les manifestations de la matière ne sont que des combinaisons d'atômes, variables dans leur activité ; mais comment expliquer la pensée, qui n'est pas une forme d'énergie matérielle ? Si cette théorie peut se soutenir dans les sciences physiques,

elle ne peut expliquer tous les phénomènes biologiques.

Notre époque s'est orientée sous l'influence des progrès de la science, vers un néo-vitalisme scientifique, influencé dans une large proportion par les travaux de Claude Bernard, de Heidenhain, de Dastre, au point de vue physiologique, d'Armand Gautier et de son école au point de vue chimique, sans prétendre tout expliquer par la science ; en même temps, s'est développé un néo-vitalisme philosophique, étudiant les mêmes problèmes par d'autres méthodes. Nous nous garderons de nous laisser entraîner dans la discussion d'un sujet aussi vaste, pour laquelle nous ne sommes pas qualifiés ; nous nous permettrons seulement de rappeler les idées émises par l'auteur d'un des plus beaux monuments qui ait été consacré à la science : l'Introduction à l'étude de la Médecine Expérimentale. Pour définir la vie d'un seul mot, Claude Bernard dit « la Vie, c'est la Création » ; il distingue trois ordres de propriétés manifestes dans les phénomènes observés sur les êtres vivants : des propriétés physiques, des propriétés chimiques et des propriétés vitales. « Dans tout germe vivant, il y a, dit-il, une idée créatrice qui se développe ou se manifeste par l'organisation ; pendant toute sa durée, l'être vivant reste sous l'influence de cette même force vitale créatrice, et la mort arrive lorsqu'elle ne peut se réaliser ».

L'influence des idées et des travaux de Claude Bernard avait été prévue par Pasteur, comme devant être immense. « La lecture de ce livre, écrivait-il en 1866, laisserait une impression si forte que l'on ne peut s'empêcher de penser qu'un esprit nouveau va bientôt animer ces belles études. « De même que Claude Bernard a posé le principe du déterminisme biologique, qui est la négation du caprice de la nature vivante, Pasteur a dirigé ses travaux d'après les mêmes idées, poursuivant lui-même des découvertes, dont les conséquences n'ont pas d'équivalent dans l'évolution de la science.

Les idées générales sur la vie, précisées de plus

en plus par les études de physiologie, ont subi ainsi leur évolution par suite des observations concernant le mécanisme des phénomènes communs à tous les êtres vivants et le rôle de la cellule dans les différents tissus de l'organisme.

On peut comparer les métamorphoses de l'énergie biologique aux autres phénomènes de la nature, et en étudier les différentes manifestations et conditions, au point de vue du développement et de l'entretien de l'organisme. On arrive progressivement à établir une doctrine scientifique générale s'adaptant aux êtres vivants, permettant de démontrer l'unité vitale, l'unité morphologique des différents tissus et de leurs cellules, et l'unité physique et chimique de la matière vivante. Les phénomènes biologiques deviennent graduellement mieux explicables avec les progrès de la science par suite d'observations plus précises ou d'expériences répétées ou contrôlées; on arrive ainsi à des constatations mieux établies que les théories hypothétiques basées sur le rôle des Esprits Animaux, mais qui comportent toujours une inconnue mystérieuse.

Comme le dit Bergson, « chaque être vivant est un système clos de phénomènes, incapable d'interférer avec d'autres systèmes ; changement continu d'aspect, irréversibilité des phénomènes, individualité parfaite d'une série enfermée en elle-même, voilà les caractères intérieurs qui distinguent le vivant du simple mécanique. » Il faut donc bien admettre que cet être évolue sous l'influence d'un pouvoir qui nous échappe, dominant toutes les actions physiques ou chimiques et permettant à l'ensemble des fonctions vitales de s'accomplir.

On doit reconnaître que la science ne peut suffire à satisfaire l'esprit pour résoudre entièrement le problème de la vie; il faut, à côté des constatations scientifiques, faire intervenir des conceptions philosophiques.

En présence d'un problème qui dépasse les limites de nos connaissances et qui devient d'ordre méta-

physique, nous devons nous résigner à une grande prudence dans nos affirmations et ne pas nous laisser entraîner par des théories cherchant à tout expliquer ou démontrer comme des vérités mathématiques. Si nous concevons comme certaine l'idée que nous avons, lorsqu'il s'agit de croyances ou d'interprétations, nous ne pouvons ni la préciser ni la prouver par des moyens tangibles.

Ceci explique pourquoi le problème de la vie, tout en ayant donné lieu à un si grand nombre de doctrines scientifiques ou philosophiques, auxquelles les religions elles-mêmes se trouvent mêlées, reste toujours un objet de méditation et de discussion pour l'esprit humain.



LES DOCUMENTS MÉDICAUX INDIENS AU DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Par Jean FILLIOZAT.

Une série de dons et d'acquisitions heureuses a doté la Bibliothèque nationale d'une collection précieuse de textes médicaux indiens ou d'origine indienne. Le premier lot important de manuscrits médicaux sanscrits — pour commencer par les plus célèbres — faisait partie de la collection de l'abbé Guérin, ancien curé de Chandernagor. Espérant convaincre les brahmanes de l'infériorité de leurs sciences il s'était armé pour la discussion en recueillant et en étudiant les livres scientifiques sanscrits qu'il avait pu trouver au Bengale. Ses manuscrits furent acquis par la Bibliothèque impériale en 1855 (1). Le second lot, beaucoup plus important de tous points de vue vient d'être acheté (1932). Il provient de la bibliothèque de Palmyr Cordier, médecin des troupes coloniales, qui, dès le début de sa carrière, avait consacré son activité minutieuse à l'étude de la médecine indienne. Depuis lors, jamais il n'avait perdu de vue l'objet de prédilection de ses travaux. A Madagascar, en Indo-Chine, comme au cours d'un fructueux séjour dans

(1) Voir *Catalogue des manuscrits orientaux en langue sanscrite sur l'astronomie, la médecine, etc., recueillis dans les Indes Orientales* par l'Abbé Guérin, Paris 1855. — L'abbé Guérin a édité et traduit une partie d'un important traité astronomique, le Sûryasiddhânta. *Astronomie indienne*. Paris 1847. — La collection médicale de Guérin avait constitué la bibliothèque d'une famille de médecins hindous éteinte à Chandernagor en 1833. Voir Cat. p. 19.

l'Inde, il n'avait pas cessé d'accumuler à pied d'œuvre les matériaux du travail immense que la guerre dont il fut frappé des premiers, ne lui a pas laissé le temps d'accomplir. La plupart des manuscrits médicaux (près de 200) qu'il avait réunis sont des copies d'originaux précieux qui restent conservés dans les bibliothèques indiennes ; quelques-uns sont des pièces uniques ; tous portent les traces de son labeur précis. Mais le travail le plus important qu'il ait laissé est son *Index du Tandjour*, une des deux collections canoniques du Bouddhisme tibétain (1). Le Tandjour contient une vingtaine de traités médicaux traduits du sanscrit dont les originaux ne sont pas tous conservés. La Bibliothèque nationale s'est donc trouvée encore enrichie, indirectement cette fois, de livres de médecine indienne quand il est entré dans ses collections.

Mais la médecine indienne n'est pas tout entière rédigée en sanscrit ou en tibétain. L'influence de l'Inde a porté en Asie Centrale, en Indo-Chine et au-delà la connaissance des traités célèbres. La Bibliothèque en conserve quelques exemplaires traduits en koutchéen, en birman, en cambodgien, etc... Mais surtout, à l'intérieur de l'Inde même, la médecine est loin de s'être exprimée toujours en sanscrit. La littérature tamoule qui rivalise dans le Sud de l'Inde avec la littérature sanscrite contient de nombreuses œuvres médicales. Plusieurs ont été données à la Bibliothèque impériale au milieu d'un lot considérable de manuscrits par la Société Asiatique en 1866. Ces manuscrits avaient été légués à la Société par un tamouliste habile, mort à Pondichéry où il résidait depuis dix ans en 1854, Edouard-Simon Ariel.

Ces divers apports ont été grossis de temps à autre par des dons de manuscrits isolés ; tous sont actuel-

(1) *Catalogue du fonds tibétain de la Bibl. nat., IIe et IIIe partie*, Index du Tandjour. 2 vol. Paris 1905-15. Cordier a publié une bonne étude des traités médicaux du Tandjour dans le Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient en 1903. L'exemplaire du Tandjour que possède la Bibliothèque nationale a été rapporté de Pékin par M. Pelliot. M. Bacot a également rapporté un exemplaire du Tandjour provenant du Tibet, à la bibliothèque du Musée Guimet.

lement au moins sommairement catalogués (1). La liste des manuscrits de Cordier est seule encore inédite mais paraîtra prochainement dans le Journal Asiatique. Il est évidemment impossible de les examiner en détail ici, mais un exposé rudimentaire de ce que nous savons de la littérature médicale indienne va nous permettre d'apprécier l'importance de ces collections.

a) Les auteurs anciens.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter ici à l'état de la médecine avant les premiers grands textes médicaux. Sans doute dans les livres védiques de la Bibliothèque il existe beaucoup de documents utiles à la préhistoire de la médecine (les textes liturgiques dits Brâhma*n*a présentent des concordances intéressantes avec les écrits médicaux anciens), mais ces documents sont généralement publiés et même traduits et on n'aura que rarement à les consulter dans les manuscrits de Paris.

La médecine qui fait partie des sciences les plus anciennement cultivées des Hindous (2) rattache ses origines à divers sages mythiques et secondairement à des personnalités plus ou moins légendaires mais humaines sous les noms desquelles les anciens ouvrages nous sont parvenus. Deux traditions distinctes

(1) A. Cabaton. — *Catalogue sommaire des mss. sanscrits et pâlis de la Bibliothèque nationale*. Fasc. I. Mss. sanscrits. Paris 1907. Voir nos 976, 1010 à 1028, 1034. Fasc. II. Mss. pâlis, 1908. Voir nos 559, 560.

Même auteur. Cat. som. des Mss. indiens. Paris 1912. Mss. tamouls, voir nos 100 à 140 (quelques-uns ne sont pas médicaux), 231, 575. — Mss. singhalais, n° 924. — Mss. birmans, nos 45, 46. — Mss. cambodgiens, nos 116, 118, 119, 121, 124, 125, 128, 131, 177. — Mss. laotiens, n° 229. — Mss. siamois, nos 324, 336. — Voir aussi le Cat. du fonds tibétain cité plus haut (3e partie, p. 468-475) et l'article très important de Cordier : *Récentes découvertes de Mss. médicaux sanscrits dans l'Inde*, Muséon. Louvain, 1903.

(2) Les Grecs l'attestent plus ou moins directement et même au sujet de la médecine vétérinaire. Les procédés des Hindous du IIIe siècle av. J.-C. pour traiter les éléphants tels qu'ils sont décrits dans les auteurs grecs sont en gros les même que préconisent les traités spéciaux sanscrits qui nous sont parvenus. Cf. *Les Gajaçâstra's et les auteurs grecs*, Journal Asiatique, janvier-mars 1933, p. 170 et suiv.

quoique parentes dominent: celle d'Atreya dont les six disciples auraient rédigé chacun l'enseignement et celle de Dhanvantari ou mieux de Divodâsa, roi de Bénarès. Divers indices placeraient le berceau de la première école à Takshaçilâ (Taxile, au N.-O. de l'Inde). Trois seulement des rédactions des disciples nous sont parvenues, celles de Agniveça, de Bheda et de Hârîta. La première est la plus importante : nous la possédons sous le nom de Caraka qui passe pour avoir été le médecin du roi indo-scythe Kanishka (Sylvain Lévi) vers le premier siècle de notre ère. Il en existe dans la collection C. un commentaire (n° 137) et une édition imprimée (n° 155) portant les nombreuses variantes d'un manuscrit ancien du Kachmir, variantes qui permettent souvent de restituer la vraie leçon de passages devenus inintelligibles dans les éditions et de dégager un texte plus ancien d'une foule d'interpolations modernes. Il existe aussi dans la collection Guérin (n° 1012 du cat. de M. Cabaton) un curieux Carakottaratantra ou Uttaratantra (Livre supplémentaire) de Caraka. C'est un manuscrit de 23 fol. sur papier, en caractères bengalis, pouvant dater de 200 ans environ, bien conservé. Il paraît incomplet. Le titre en est donné par le colophon de chaque chapitre. Ces chapitres, non numérotés, traitent successivement des fièvres (jvara), des diarrhées fébriles (jvarâtisâra), des diarrhées aigues (âtisâra), des diarrhées chroniques (grahanî), du hoquet et de la dyspnée (hikkâçvâsa), de la folie (unmâda) et des maladies nerveuses dites « maladies du Vent » (ici anila-[-vyâdhi] au lieu de vâtavyâdhi, synonyme plus habituel). Le contenu ne paraît ni original ni intéressant et diffère considérablement, ne serait-ce que par sa brièveté, des longs chapitres correspondants dans la recension classique de Caraka, mais le titre indique que l'ouvrage se donne pour un supplément à cette recension. Il fait immédiatement penser au Suçrutottarantra (Uttaratantra de Suçruta) qui est un supplément tardif au grand ouvrage de Suçruta lequel sera mentionné plus bas. Caraka et Suçruta sont les deux

autorités les plus imposantes en matière de médecine dans l'Inde et nous verrons plus bas que la troisième presque égale est Vâgbhaṭa. Or l'ouvrage de Vâgbhaṭa possède un Uttarasthâna qui fait le pendant de l'Uttaratantra de Suçruta. Il ne manquait à la symétrie qu'un Uttaratantra de Caraka et il y a tout lieu de penser qu'un compilateur quelconque a voulu le fournir en baptisant ainsi son formulaire. C'est de la sorte qu'on attribue volontiers dans l'Inde aux auteurs anciens des ouvrages nouveaux; mais il y a là un peu moins d'arbitraire qu'on ne pourrait tout d'abord le croire car un ouvrage nouveau n'est bien souvent que le *rifacimento* d'un ancien. Tel qu'il est, le prétendu Carakottaratantra de la Bibliothèque nationale correspond pour l'ordre de succession des chapitres au premier tiers de la grande compilation thérapeutique faite au XIe siècle par Cakradatta mais il est beaucoup plus abrégé et un grand nombre de chapitres a été omis.

La rédaction de Bheḍa, connue par un seul manuscrit, est représentée dans la collection C. par trois copies de ce manuscrit (nos 35 et 36). Elle a d'ailleurs été imprimée. Quant à celle de Hârîta son authenticité est très suspecte. Les mss. C. no 22 en offre une version probablement apocryphe.

La seconde école nous a laissé l'œuvre de Suçruta; elle n'est pas représentée complètement à la Bibliothèque, sauf dans les commentaires partiels, mais elle est suffisamment connue par ailleurs, ayant été maintes fois éditée et deux fois traduite *in extenso* (1).

Il existe en outre dans la collection C. des œuvres inédites prétendant à plus ou moins bon droit à l'antiquité. Elles sont attribuées à des sages légendaires : Kâçyapa, Bhâradvâja, Vedavyâsa et même à des dieux : les frères jumeaux Açvin. Des notices de

(1) Médiocrement par Hessler, Erlangen 1844-52 (en latin); beaucoup mieux, mais non très bien par K. L. Bhishagratna. Calcutta 1907-16 (en anglais). L'ouvrage de Caraka a lui aussi été traduit entièrement en anglais, sur la plus mauvaise édition malheureusement, sous la direction de Avinash Chunder Kaviratna. Calcutta 1890-1908.

ces ouvrages ont été publiées par C. lui-même dans ses *Récentes découvertes...*

b). Les compilations secondaires et les commentaires.

Nous avons rappelé déjà que les trois grandes autorités constamment citées par les auteurs hindous étaient Caraka, Suçruta et Vâgbha*t*a. Quoique traité souvent à l'égal des deux autres Vâgbha*t*a leur est manifestement postérieur. Il a quelque originalité, mais il ne laisse pas d'avoir emprunté à ses devanciers, à Suçruta surtout, le meilleur de ses exposés. Il intéresse particulièrement les indianistes parce qu'il a paru possible d'assigner une date approximative à son existence, chose rare pour un auteur indien. En effet le pélerin bouddhiste chinois I-tsing qui visita l'Inde de 673 à 685 A. D. déclare que de son temps un auteur venait de réunir les huit sections des sciences médicales en un seul livre lequel avait cours dans toute l'Inde. I-tsing ne nomme pas cet auteur, ni son livre, mais précisément l'œuvre de Vâgbha*t*a, qui était semble-t-il bouddhiste, est extrêmement célèbre et porte le nom de Ashtâ*n*ga sa*m*graha, Sommaire [de la science] aux huit membres — nous dirions : Précis de médecine. (Un abrégé (1) de ce « Sommaire » figure dans le Tandjour tibétain avec des commentaires dont l'original sanscrit est perdu (sauf pour un : collection C. n° 31 et 116), et le n° 131 de la collection en est un manuscrit du XVIIe siècle (2), sur feuilles de palmier, qui provient de Mahé). Dans ces conditions on a pensé que Vâgbha*t*a pourrait bien être l'auteur visé par I-tsing mais l'hypothèse n'est pas si sûre qu'on n'ait pu en faire une autre. On a supposé qu'il pouvait s'agir du supplément au traité de Suçruta, l'Uttaratantra, que la tradi-

(1) Ashtâ*n*gah*r*dayasa*m*hitâ. — Collection [de ce qui est contenu] d'essentiel dans [la science aux] huit membres.

(2) Uno des tâches les plus urgentes qu'impose l'entrée de la coll. C. à la Bibl. nat. sera de collationner ce manuscrit sur les éditions, C. avait annoncé qu'il ferait ce travail dont l'importaneo no lui avait pas échappé, mais nous n'en avons trouvé aucune traee.

tion indigène attribue à Nâgârjuna, célèbre patriarche bouddhiste dont il faudrait placer l'existence au début de notre ère et par conséquent longtemps avant I-tsing, mais qui pourrait être et avec plus de vraisemblance, un alchimiste plus récent du même nom. Ce qui permet de faire cette hypothèse c'est d'abord la célébrité de l'Uttaratantra et c'est ensuite qu'il porte trace de la division en « huit membres ». Mais là encore l'identification est bien douteuse, si douteuse qu'on pourrait proposer deux hypothèses de plus.

Tout d'abord, il existe en tibétain (en dehors des collections canoniques) et en mongol un traité (1) assez analogue à celui de Vâgbha*t*a, traité traduit du sanscrit au VIIIe siècle mais dont l'original est perdu. Il porte le titre passablement emphatique d' « Am*r*tah*r*dayâshta*n*gaguhyopadeçatantra », c'est-à-dire, à peu près : Livre d'enseignement ésotérique sur [la science aux] huit membres dont l'essence est d'immortalité. Il est vrai qu'il n'est pas divisé en huit sections, mais l'ouvrage de Vâgbha*t*a ne l'est pas davantage, il a donc autant de titres que ce dernier à être reconnu dans les vagues allusions d'I-tsing. Toutefois l'original étant perdu, on peut penser qu'il n'était pas le livre célèbre repandu dans toute l'Inde dont parle le pèlerin chinois, mais nous ne savons pas si le pèlerin chinois n'entend pas désigner seulement l'Inde des communautés bouddhiques (2) qu'il parcourait et qui depuis ont disparu. En Mongolie et au Tibet, où le bouddhisme est florissant encore. ce traité n'a pas cessé d'être le premier de tous.

La dernière hypothèse qu'on pourrait faire est qu'il s'agit du Yogaçataka, abrégé de thérapeutique en cent formules, attribué comme l'Uttaratantra de Suçruta à Nâgârjuna et dont la division se rapproche

(1) Analysé par Csoma de Körös dans le Journal of the Asiatic Society of Bengal, t. IV, 1835 pages 1-20. — Edité en Mongol et traduit en russe (ouvrage inachevé) par Pozdnéev en 1908.

(2) Cf. Barth. — *Œuvres* (Quarante ans d'indianisme) Paris, 1914, 1927, t. IV, p. 460.

plus que celle d'aucun autre ouvrage de la division en « huit membres ». Il est célèbre du Tibet où sa traduction figure dans le Tandjour jusqu'à Ceylan où on l'imprime couramment de nos jours.

Dans l'état actuel de nos connaissances il serait imprudent de décider pour une des quatre hypothèses qui viennent d'être indiquées, mais nos connaissances pourront gagner beaucoup à l'étude approfondie de certains documents de la Bibliothèque nationale. Le « Livre d'enseignement ésotérique... » n'y existe pas (1), mais le Yogaçataka s'y trouve en nombreux exemplaires dont quelques-uns reconnaissent Vararuci (2) pour son auteur, au lieu de Nâgârjuna et dont un qui provient d'Eugène Burnouf possède un grand commentaire singhalais.

La difficulté de dater les ouvrages indiens sera longtemps encore la pierre d'achoppement de l'histoire de la médecine dans l'Inde, aussi les témoignages les plus imprécis comme celui de I-tsing ont-ils une importance très grande. Les trouvailles de manuscrits anciens en ont davantage encore car leur époque est la limite chronologique la plus basse qu'on puisse assigner à l'œuvre qu'ils représentent et à plus forte raison à celles qui y sont citées. La Bibliothèque nationale ne contient pas de texte aussi important que le célèbre « Bower manuscript » trouvé en Asie centrale et qui est un des plus anciens manuscrits sanscrits connus, toutefois on ne saurait oublier ici les fragments koutchéens rapportés par M. Pelliot de l'Asie centrale. Certains de ces fragments sont médicaux, ils représentent des traductions de traités sanscrits dont le texte est parfois conservé entre les versets de la traduction (3). La langue indo-européenne

(1) Il existe à la Bibliothèque de l'Institut dans la collection Schilling de Canstadt.

(2) Vararuci est, comme Nâgârjuna, quoique à un degré moindre, une autorité à qui la tradition aime à rapporter toutes sortes d'ouvrages. — Une édition du Yogaçataka est actuellement en préparation.

(3) Voir Sylvain Lévi et A. Meillet. — *Etude des documents tokhariens (koutchéens) de la Mission Pelliot*. I. Les bilingues. Journal Asiatique 1911, etc...

de Koutcha, oasis perdue au nord du Gobi mais qui se trouvait sur une route reliant l'Inde à la Chine et a joué un rôle brillant jusqu'au XIe siècle, la langue de Koutcha dont l'honneur du déchiffrement revient surtout à M. Sylvain Lévi, a été l'instrument d'une littérature importante qui souvent a été le vecteur des idées indiennes vers la Chine. Les rapprochements déjà tentés des fragments médicaux koutchéens avec les traités sanscrits permettent d'espérer qu'on arrivera à déterminer au moins approximativement quelles parties de la tradition médicale indienne s'étaient répandues avant le Xe siècle avec le bouddhisme en Asie centrale. Il est désormais établi (1) en tout cas qu'un des fragments publiés provient d'un manuscrit de ce même Yogaçataka traduit par ailleurs en tibétain, dont nous avons parlé.

Parmi les livres qui peuvent servir à établir sinon les dates du moins l'ordre de succession des auteurs, les plus importants sont généralement les commentaires dont certains indiquent la provenance des passages que l'auteur qu'ils commentent a le plus souvent extrait sans référence d'ouvrages plus anciens. La collection de Cordier est abondamment pourvue de ces commentaires ; il faut citer ici, outre ceux des traités de Caraka, Suçruta et Vâgbha*t*a, la Ratnaprabhâ qui indique en assez grands détails les sources de la compilation citée plus haut de Cakradatta.

c) *Les traités spéciaux.*

Il n'est presque aucune branche particulière de la médecine qui ne soit représentée dans la collection C. Je ne fais qu'indiquer en passant l'existence de traités d'hygiène, de matière médicale, de toxicologie, de pédiâtrie, d'ophtalmologie, d'examen du pouls, d'art vétérinaire (chevaux) et même de cuisine. Il faut seulement signaler à part les nombreux dictionnaires de matière médicale (dictionnaires par matières)

(1) Voir : *La Médecine indienne et l'expansion bouddhique en Extrême-Orient*, Journal Asiatique (sous presse).

et une longue série d ouvrages alchimiques (nos 73-111 et autres) se rapportant à la médecine.

L'alchimie indienne a été célèbre dans tout le Moyen-Age en Asie (1), elle paraît avoir eu des bases scientifiques assez sérieuses, mais avoir souvent fait partie des spéculations dites « tantriques », spéculations fort complexes qui mêlent des théories philosophiques parfois puissantes à des manifestations renovées d'ancienne magie.

A la vogue du « tantrisme » se rattachent les ouvrages qui ne sont pas nés de lui mais qu'il a adoptés et dont il a fait le succès. La collection Cordier en possède au moins un (Kaumâratantra, n° 80 c., incorporé aussi au n° 184), fort court, qui indique la conduite à tenir en cas de possession démoniaque chez les enfants. Les croyances qu'il implique sont opposées à la doctrine humorale qui, dans la médecine indienne, explique par des causes naturelles la production des maladies, les pratiques qu'il prescrit n'ont rien de médical; il est incorporé pourtant à des traités médicaux par suite d'influences tantriques et populaires. Tout insignifiant qu'il paraît d'abord, il ne laisse pas de correspondre à des idées importantes pour l'Inde : on en trouve les origines dans le Veda lui-même et il est aisé de constater dans les textes de toutes sortes la popularité de ces idées, dont l'écho jamais affaibli se retrouve du Tibet à la Chine et au Cambodge. Par ailleurs la tradition en attribue la paternité à un personnage démoniaque, Râva*n*a, qui joue de ce fait un rôle bienfaisant. Or, un heureux hasard fait qu'un autre ouvrage rapporté au même auteur existe déjà à la Bibliothèque nationale (Arkaprakâça, n° 1010). C'est un traité manifestement plus récent, exposé à la façon des Tantra mais purement médical (il est d'ailleurs fait de morceaux

(1) Les Chinois au VIIe siècle ont envoyé au moins un ambassadeur, Hiuan Choo, dans l'Inde pour rechercher le secret de l'immortalité que les alchimistes passaient pour avoir. Il faut observer toutefois que les Chinois sont assez crédules à cet égard, car ils ont pris pour des alchimistes éminents les premiers missionnaires jésuites. Cf. Huc. *Christianisme en Chine*, t. II, p. 89 et suiv.

empruntés) et représentant la dernière étape d'une évolution bien caractéristique de l'Inde qui fait presque d'un monstre mythique un médecin d'aspect réel (1).

A la médecine tantrique proprement dite, toute d'offrandes, de rites propitiatoires et de formules de conjuration se rapportent encore plusieurs manuscrits provenant d'une collection non médicale réunie elle aussi par Cordier et de la collection léguée par Emile Senart. Leur énumération entraînerait trop loin; il s'agit essentiellement d'invocations pieuses, d'hymnes (stotra, stava) à réciter pour écarter les maladies considérées soit comme provoquées par les divinités, soit comme rétribution d'actes mauvais accomplis dans les existences passées.

d) *Les manuscrits médicaux tamouls.*

C'est généralement du type des stotra que sont les ouvrages médicaux indo-chinois que conserve la Bibliothèque. Je n'en puis rien dire de plus, et pour cause, mais il serait désirable que les philologues compétents en fassent l'étude. Si peu attrayante qu'elle soit, elle ne serait point stérile. La médecine y gagnerait peu sans doute, mais il serait utile du point de vue historique de savoir quels modèles indiens ces écrits imitent, s'ils ne sont vraiment, comme c'est probable, que des imitations.

Simples imitations de traités sanscrits sont aussi, dans l'opinion commune qui les néglige, les livres tamouls. Il est certain en effet que dans l'Inde du Sud, comme dans toute l'Inde, la culture sanscrite a, du moins en principe, le pas sur tout autre. Elle n'étouffe pas tout ce qui lui est étranger mais elle plane au-dessus comme idéal supérieur qu'on veut copier et qui fait oublier le reste. Les documents médicaux tamouls, quand ils ne sont point des traductions d'ouvrages sanscrits, paraissent toujours imprégnés des théories fondamentales de ceux-ci et il n'est pas

(1) Cf. *Le Kumāratantra de Rāvaṇa et la possession démoniaque des enfants dans l'Inde* (sous presse).

sûr qu'on puisse trouver dans le Sud de l'Inde une tradition médicale tout à fait originale, cependant le nombre considérable des traités tamouls qui ne sont pas traduits du sanscrit atteste l'activité des études médicales dans le Sud de l'Inde et permet de comparer le développement de la médecine tamoule à partir de la médecine sanscrite à celui de la médecine arabe à partir de la médecine grecque. Les traditions relatives aux écrits médicaux sont d'autre part assez particulières, au premier abord du moins.

C'est au sage Agattiyar qu'on rapporte communément l'institution des arts et des sciences et par conséquent de la médecine. Son nom n'est qu'une transcription du sanscrit Agastya ; c'est un sage brahmanique de grand renom et il symbolise dans l'opinion courante l'influence civilisatrice indo-aryenne sur les tribus du Sud. Sa gloire a même dépassé les bornes de l'Inde et il joue au Siam et jusqu'en Insulinde un rôle assez important. On lui attribue, paraît-il, non moins de deux cent cinq œuvres médicales. Il va sans dire que ces attributions sont impossibles. Elles ne servent qu'à créer des équivoques. Beaucoup d'ouvrages médicaux très différents ayant des titres fort voisins parce que banaux, comme « Abrégé de Médecine », « Sommaire de Médecine », leur attribution au même auteur ne peut qu'engendrer des confusions. Quoiqu'il en soit il fallait s'attendre à rencontrer dans les collections tamoules beaucoup de livres attribués à Agattiyar et il en existe près de cinquante, autant du moins que le catalogue (qui ne donne que les titres sans indiquer les sujets) permet de les reconnaître sans qu'un examen direct ait encore pu être effectué pour tous. Beaucoup de ces ouvrages sont groupés dans un même manuscrit, comme il est fréquent pour les livres tamouls, avec un titre générique suivi du nom de nombre qui désigne combien d'ouvrages se trouvent rassemblés. Il faut ajouter aux livres proprement médicaux les recueils encyclopédiques connus sous le nom de

« Kalaikkiyânam » qui traitent des soixante-quatre arts et par conséquent de la médecine. Le n° 84 du fonds tamoul en est un attribué à Agastya.

Après Agastya, l'auteur médical le plus renommé est son disciple Têraiyar qui doit son nom, selon la légende, à une grenouille (têrai) qu'il réussit à extraire du cerveau d'un malade abandonné comme incurable par Agastya lui-même. Le malade guérit mais le maître ne peut cacher la jalousie qu'il conçut du succès de son élève. Cette légende est assez remarquable en ce qu'elle rappelle les exploits attribués au propre médecin du Bouddha, Jìvaka. L'histoire de ce dernier est racontée, il est vrai, de façons bien diverses mais, d'après une version contenue dans le Kandjour (1) tibétain, il étudie à Takshaçilâ sous Atreya lui-même et très vite devenu plus fort que le Maître il rectifie ses erreurs thérapeutiques. Un jour, Atreya devant lui enseigner à ouvrir le crâne, il l'assiste dans une intervention de ce genre. On trouve un reptile dans le cerveau et Atreya va le saisir, mais il s'y prend mal et c'est grâce aux conseils habiles de Jìvaka que le malade peut être sauvé. Atreya ne manifeste point de colère mais il fait promettre à son disciple d'exercer son art dans un autre lieu car il craint trop vivement sa concurrence. Malgré quelques dissemblances de détail il est difficile de ne pas rapprocher les deux légendes de Jìvaka et de Têraiyar. Un indice tiré du nom de Têraiyar pourrait, si la valeur s'en confirmait, faire soupçonner l'origine bouddhique du personnage. En effet, il s'appelait, avant d'avoir reçu par calembour le nom de Têraiyar,

(1) Le Kandjour est la première des deux collections canoniques bouddhiques du Tibet. Elle existe en double exemplaire (éditions différentes) à la Bibliothèque nationale. Elle ne contient pas d'œuvres médicales proprement dites mais il n'y manque point d'utiles renseignements sur les médecins, de textes sur les médicaments permis ou défendus aux moines, de morceaux tantriques destinés à exposer le traitement rituel des maladies sinon leur traitement médical. L'histoire de Jìvaka (en tibétain : 'cho byed) se trouve au tome III de la première partie (Dulva). Elle a été traduite par Schiefner. Voir le recueil de légendes relatives à Jìvaka dans G. N. Mukhopâdhyâya, *History of Indian Medicine*, tome III, Calcutta 1929, page 685 et suivantes.

Têran ou Têrar. Comme substantif, têran ou têrar (pluriel ou honorifique) peut venir de la racine « têr », s'instruire, mais il représente plutôt l'équivalent du pâli « thera » qui désigne les dignitaires du Bouddhisme, en tout cas il signifie bien en tamoul « bouddhiste ». Je n'aurais garde d'insister car je n'entends rien de plus qu'indiquer une possibilité, mais celle-ci est de celles qu'on pourra chercher à vérifier sur les documents de la Bibliothèque nationale. Il y existe en effet des œuvres attribuées à Têraiyar (n° 119[1], 123, 125). Une des premières recherches à faire sera celle des concordances éventuelles entre les données qu'elles offrent et le peu qui nous est conservé par des commentateurs ou d'autres sources des formules de Jîvaka.

Les rapprochements possibles entre les traités de l'Ecole d'Âtreya, ceux d'Agattiyar et les contributions à la médecine attribuées par certains ouvrages sanscrits à Agastya seront aussi à rechercher. La grande difficulté est qu'à Têraiyar comme à son maître la tradition insouciante attribue toutes sortes d'ouvrages, réalisant une confusion qui est peut être inextricable.

Pour clore cette description trop imprécise des ressources en médecine tamoule de la Bibliothèque il faut ajouter qu'il y existe au moins un traité (111[2]) attribué à Pulattiyar (Pulastya) l'ancêtre de Râva*n*a à qui nous avons vu attribué le Kaumâratantra, Pulattiyar fait partie des Sittar (siddha), littéralement les « Parfaits », qui sont généralement des alchimistes et des auteurs de traités tantriques, très souvent mythiques. Les œuvres médicales de plusieurs sont à la Bibliothèque, notamment le Vayittiyasindâmani (n° 115[1]) de Dhanvantari (le même que la tradition sanscrite place à l'origine de l'Ecole de Suçruta) et le Pôganâyanârniga*nd*u de Pôgar ou Pôganâyanâr (n° 231).

Ces indications, pour incomplètes qu'elles soient, suffiront sans doute à montrer l'intérêt que présenterait un dépouillement systématique des collections médicales indiennes de la Bibliothèque nationale. Il va sans dire que cet intérêt est double ; la médecine

indienne importe à l'histoire des sciences, elle importe davantage encore à celle de l'Inde, trop délicate à restituer pour qu'on ait le droit de se passer des moindres indices qui la peuvent servir. De ce point de vue il serait à souhaiter surtout que s'amorcent ou se poursuivent les études sur les œuvres médicales sanscrites, pâlies ou tamoules imitées dans le domaine immense de la civilisation indienne, car la médecine est la science qui s'est le plus facilement exportée et ces études (qui bien entendu ne pourraient être que collectives) ne manqueraient pas de jeter quelque jour nouveau sur l'apport exact de l'Inde dans la culture asiatique, sur les points de départ précis et sur les époques de ses influences.

OPÉRATION CÉSARIENNE AVEC EMPLOI DU VIN COMME ANESTHÉSIQUE D'APRÈS LE « LIVRE DES ROIS » DE FIRDOUZI

Par M. LAIGNEL-LAVASTINE et ABBAS NAFICY.

Au xe siècle de l'ère chrétienne, sous le règne de *Shah Mahmonde Ghaznévides*, l'Homère persan, Firdouzi, réunit les épopées nationales de la Perse antique en une vaste composition semblable à l'Iliade et aux Nibelungen : *le Shah Nameh* ou « Livre des Rois » (1010. J. C). C'est un poème d'environ soixante mille vers dans lequel apparaissent, sous une forme somptueuse et étincelante, toutes les annales héroïques de l'Iran, dont le début remonte à l'histoire de Kaïoumars, le premier homme de la terre.

Dans l'ouvrage de Firdouzi le héros par excellence de l'épopée iranienne est *Rustam*, à la fois l'Hercule et le Siegfried de la Perse. La légende de la naissance de Rustam nous a paru pleine d'intérêt, car elle fait allusion à une opération césarienne qui est peut-être la plus ancienne que l'histoire ait conservée et aussi parce qu'au cours de cette opération c'est le vin qui fut employé comme anesthésique.

Mais laissons parler Firdouzi lui-même :

« Le poids qu'elle (1) portait était « si grand, que « des larmes de sang coulèrent de ses yeux. Son « corps enflait beaucoup et s'appesantissait. Son « visage de rose devenait comme le safran. *Sin-« dokht* (2) lui dit : « O vie de ta mère ! Que t'est-il « arrivé, pour que tes joues pâlissent ainsi ? ».

(1) Il s'agit de *Rudabeh*, la mère de Rustam.
(2) La mère de Rudabeh.

« *Rudabeh* répondit : « Jour et nuit je demande « secours à Dieu, je n'ai plus de sommeil, je suis « fanée, tu dirais que toute vivante je suis morte. « Le terme est arrivé, mais je ne serai jamais déli- « vrée de ce fardeau. »

« Rudabeh resta dans cet état jusqu'au temps des « couches, ne trouvant ni sommeil ni repos ; tu « aurais dit que son corps était rempli de pierres, « ou qu'il contenait une masse de fer.

« Il arriva un jour où il perdit connaissance, et un « cri s'éleva du palais de Zal(1). Sindokht se lamentait, « se frappait le visage et arrachait ses cheveux noirs « parfumés comme le musc. On porta à Zal la nou- « velle que les feuilles du Cyprès élancé étaient « fanées ; il accourut auprès de la couche de Ruda- « beh, les joues baignées de larmes, le cœur brisé de « douleurs. »

Zal fit appel à *Simourgh*(2) en brûlant une de ses plu- mes. Aussitôt l'oiseau gigantesque apparut. Zal lui raconta ses douleurs,

« Le Simourgh lui dit : « Pourquoi cette douleur? « Pourquoi l'œil du lion est-il humide ? Ce Cyprès « argenté au beau visage te donnera un lionceau « avide de gloire ; les lions baiseront la poussière « de ses pieds, et les nuages n'oseront passer « au-dessus de sa tête... « ... Mais d'après les ordres « de Dieu le distributeur de tout bien, cet enfant ne « naîtra pas de la manière ordinaire. Apporte ici un « poignard brillant et amène un sage habile dans « l'art des enchantements. Tu enivreras d'abord « Rudabeh avec du vin, pour délivrer son âme « de toute crainte et de toute pensée ; puis tu « auras soin que le sage fasse ses enchantements, « pour se mettre en état de délivrer le lionceau de « sa prison. Il percera le corps du cyprès sous les « côtés, sans qu'elle éprouve de douleurs ; il en « tirera le fils du lion et inondera de sang tout le

(1) Mari de Rudabeh et père de Rustam.
(2) L'Oiseau fabuleux.

« côté de la mère ; après quoi il faut que tu couses
« la partie qu'il aura percée, et tu peux ensuite ban-
« nir tout souci et toute inquiétude. »

Ensuite *Simourgh* arracha une plume de son aile, la fit tomber et s'éleva dans les airs. *Zal* fit appeler un Môbed (1) et lui demanda d'accomplir ce que Simourgh avait ordonné.

« Le Môbed à la main adroite arriva et enivra avec
« du vin la belle au visage de Lune, puis il lui fendit
« le côté sans qu'elle le sentît, et tournant la tête de
« l'enfant vers l'ouverture, le fit ainsi sortir sans
« faire de mal à la mère. Personne dans le monde n'a
« vu une telle merveille ; c'était un enfant comme
« un héros qui ressemble au lion, grand de corps
« et beau de visage.....

« ... La mère resta endormie par l'effet du vin
« pendant un jour et une nuit ; elle dormait et était
« sans connaissance. On cousit sa blessure et l'on
« calma toute sa douleur par le moyen des remè-
« des » (2).

(1) Prêtre Zoroastrien.

(2) Firdouzi. — Livre des Rois. — Trad. J. Mohl. Paris, 1838 (7 vol.) 1er vol. pp. 349-353.

RAPPORT SUR LE MUSÉE ET LA BIBLIOTHÈQUE POUR 1933

Le musée d'histoire de la médecine s'est enrichi de documents intéressants, parmi lesquels nous citerons une reproduction de l'unique portrait de Tenon par Noël Hallé 1812, don de M. Terson; un tableau à la plume d'André Brouillet représentant l'infirmerie de la Comédie Française 1870-1871, don de M. le Doyen, une caricature du congrès d'histoire de la médecine de Bucarest, don de M. Sarafidi, des autographes de Pasteur, de Vidal, de Le Dentu, de Verneuil, etc., dons de M. Brodier, des autographes de Gilbert, de Chauffard, de Ch. Périer, dons du Dr Torkomian, deux plaquettes de Potain et un lustre en bronze de Potain, dons de Mme J. Teissier, de Lyon.

Diverses médailles, notamment celle de Delherm, et celle de la Société de radiologie, dons du Pr Laignel-Lavastine, et, enfin, et surtout, un très bel autographe de Villemin, don de M. le médecin inspecteur général Sieur.

Notre bibliothèque compte actuellement 1507 ouvrages et brochures, ainsi qu'un certain nombre de revues Françaises et Etrangères que nous recevons, du reste, fort irrégulièrement.

Nous nous permettrons de remercier spécialement M. le Dr Torkomian qui vient de nous remettre les revues suivantes :

1° Philosophons; des années 1929, 1930, 1931, 1932, 1933,
2° Revue thérapeutique des alcaloïdes, années 1930, 1931.
3° Revue thérapeutique des alcaloïdes, année 1933.

4° La Chronique Médicale, 1931, 1932.
5° La Médecine Internationale, année 1931.
6° La Médecine Internationale, année 1932.
7° Les Biographies Médicales, 16 Cahiers.
8° Le Siècle Médical, année 1932.
9° Esculape 1930 (pas complet).

Durant cette année, grâce au P[r] Laignel-Lavastine, des vitrines plates ont été posées, et nous y avons mis un certain nombre de médailles du P[r] Gilbert, quelques livres intéressants, et des documents concernant l'époque napoléonienne.

En terminant, nous tenons à remercier les généreux donateurs, et nous exprimons le désir que des crédits soient ouverts pour qu'un garçon soit affecté à l'entretien et à la surveillance du musée. Cela permettrait l'ouverture du musée à certains jours, et, de ce fait, nous aurions certainement des dons intéressants.

R. Neveu.

DOCUMENTS

(FOLKLORE MÉDICAL EN GASCOGNE)
L'énigme du Tuco de Lahas.

..... Il était une fois, en pleine province de Gascogne, près d'un vieux moulin dont le vent ne faisait plus tourner les ailes absentes, une dalle et deux colonettes. La légende — qui est l'histoire, la seule véridique histoire de nos provinces — nous assure qu'il y a longtemps de cela, bien longtemps, le propriétaire voulut se débarrasser de ces vestiges que les uns disaient entachés de maléfices et que d'autres considéraient comme sacrés. Comme il en arrive en pareil cas, les deux théories avaient leurs partisans convaincus... Mais charbonnier est maître chez lui... On attela deux paires de grands bœufs roux à la dalle millénaire : malgré l'aiguillon, malgré les injonctions et les invocations aux mille dieux de tous les ciels, c'est à peine s'il fut possible de démarrer. Vaincu par la puissance du sortilège, celui qui avait osé se rendre coupable d'un pareil forfait décida de remettre en place ce monument. Et comme le déplacement avait été de quelque vingt à trente mètres, devant l'impassibilité des bœufs, furent deux vaches attelées et celles-ci, sans l'ombre d'un commandement, volèrent (si l'on peut ainsi dire de ces pesants animaux), plutôt qu'elles ne coururent remettre en place la malencontreuse pierre. Bien leur en prit : car l'orage commençait à gronder, les nuages prometteurs de grêle destructrice des récoltes, s'amoncelaient, mais, ô miracle ! pour faire place à un soleil resplendissant.

Et ceci me fut affirmé par un paysan âgé de quatre vingts ans et plus, le 11 juin 1933, au Tuco de Lahas, près de Gimont-en-Gascogne.

« *Tel que vous me voyez*, ajouta-t-il (deux yeux en vrille éclairaient étonnamment sa face brûlée de soleil et tannée de tous

les vents d'autan), *j'ai été guéri d'un écoulement des paupières, que ni le médecin, ni le sorcier* (et le paysan baissa la voix pour me dire « tenez, il habite là-bas au fond de la combe)... *n'avaient pu soulager; je me suis baigné les yeux dans l'eau qui ne tarit jamais et que le haut de la colonne taillé en cuvette contient toujours.* »

Notre excellent confrère, le Dr Trémolière, confirma le fait sans autre explication. Nous nagions dans le mystère.

L'énigme du Tuco de Lahas devenait prodigieusement intéressante...

Or, ce matin là, sous la conduite du Dr Trémolière, historien folkloriste, chartiste, anthropologiste, numismate et grand voyageur à travers le monde, M. le Pr Lécrivain, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Inscriptions et belles lettres de Toulouse ; M. Galabert, président de la même société ; M. le Dr Baudet, chirurgien en chef honoraire des hôpitaux de Toulouse; et son collègue le professeur agrégé Clermont; M. l'abbé Joseph Salvat, majoral du félibrige et mainteneur des Jeux Floraux ; M. le Pr Bardier, de la Faculté de médecine, membre correspondant National de l'Académie, directeur de l'Académie des Sciences, Inscriptions et belles lettres de Toulouse... allaient essayer de percer l'énigme.

Ces éminentes personnalités avaient bien voulu inviter, comme membre de la Société Française d'Histoire de la Médecine, le secrétaire adjoint de l'Association Professionnelle des Journalistes médicaux français.

Conviés à déjeuner par Mme et M. le Dr Trémolière, sous un hangar rustique, le couvert se trouva mis. Je vous laisse à penser ce qu'est la bonne chère en Gascogne. On a beau faire du Folklore : on n'en est pas moins disciple de Brillat-Savarin... « La physiologie du goût « se trouve dans toutes les bibliothèques des médecins qui se piquent d'en pratiquer les bonnes pages.

Déjà, la foule arrive de toute part.

De toutes les fermes, de tous les châteaux, de tous les villages, cantons, bourgs, sous-préfectures, le peuple en foule assaille les pentes douces qui montent au Moulin du Tuco de Lahas.

Une dalle, deux colonnettes !

Cela, semble-t-il est bien peu. Gardez-vous de juger. Le Dr Trémolière va créer l'atmosphère qui nous aidera à comprendre : « Une voie romaine, fortement accusée se trouve non loin du lieu où nous sommes réunis. Là, dit-il, sont passés sur un étroit sentier d'abord, sur une piste plus élargie ensuite,

les coursiers des quitains et des Césars, des cars de guerre et des chariots de corvée, des hauts dignitaires, de grands officiers, des soldats, des barbares de tout crin, mercenaires, esclaves, prisonniers de tous pays, routiers et batteurs d'estrade, gens de sac et de corde, corsetés de fer ou de cuir, empanachés, dorés ou dépenaillés... Bêtes à grandes et petites cornes, à pieds ronds et fourchus, allaient à la montagne ou en revenaient. Des centaines d'oies, à la semelle ferrée de bitume et de sable, gorgées de figues sèches claudiquaient, de marchés en marchés, jusqu'à Rome. Hommes de gabelle, moines, clercs, artisans, romieux, émigrants, montaient et descendaient les côtes, cherchant, aux carrefours, la montjoie, la mariole, le petit oratoire rural, indiquant la bonne route. Notre Dame de la Sède, à Lahas, rappelle une de ces « escales-Dieu ou chaises Dieu »... Sous cette dalle, flanquée de ces colonettes, que se cache-t-il? Est-ce tombeau, temple ou monument dont la signification s'est perdue à travers les siècles qui, vingt fois, se sont succédés autour de ces pierres? Nous le saurons tout à l'heure...

Et voici que plus de mille personnes se pressent, s'avancent, se heurtent. Les arbres avoisinants offrent l'aspect de grappes humaines. Les rires fusent; les appels joyeux se font entendre. De jolies filles, un brin lutinées, répriment un cri et le soleil de se jouer à travers le chaume vieilli de la toiture du moulin impassible, au moment où le Pr Lécrivain prend la parole. La science de l'illustre maître est un sûr garant de l'éclectisme dont il va faire preuve, mais s'il posa un point d'interrogation c'est pour assurer l'auditoire que celui-ci sera bientôt remplacé par le point final que saura bientôt apporter le Dr Trémolières.

*
* *

La foule devient de plus en plus impatiente de savoir ce que la dalle recouvre. On apprend que, le matin même, un jeteur de sort a prononcé des paroles magiques... Une curiosité inquiète est, certainement, pour beaucoup dans l'empressement que la foule a mise à se rendre au Tuco de Lahas. Qu'allait-il en advenir? Trésor caché? Squelette au nom inconnu? Inscriptions romaines ou gallo-romaines?...

*
* *

Or, à quelques centaines de mètres de là, le Dr Trémolières au lieu dit « En Blanquet » a identifié une pierre, trouée de cinq trous. Notre savant ami en a présenté un mémoire, très

remarqué, à l'Académie des Sciences, Inscriptions et belles lettres de Toulouse. Nous résumons sommairement ce mémoire : il s'agirait, à n'en pas douter, de la voûte d'un hypocauste, semblable à celui qui a été mis à jour par M. Sapène, à Saint-Bertrand-de-Comminges, semblable également à celui dont la tradition de Luchon nous a conservé le souvenir. Cette pierre forée laissait passer les vapeurs curatrices : leur valeur était si ancrée dans l'esprit des anciens de la région, qu'il n'est pas si longtemps encore, l'on venait s'étendre sur la pierre trouée pour recevoir les émanations (depuis longtemps taries), les émanations qui guérissaient, comme de nos jours au Vaporarium, les séquelles chroniques du rhumatisme.

Ayant tout récemment appris par M. Pierre de Gorsse, conservateur du musée gallo-romain de Luchon, que José-Maria de Hérédia avait séjourné dans le Gers et que ses sonnets épigraphiques gallo-romains avaient été inspirés par les cippes et ex-votos de Luchon, nous n'eûmes pas de peine à paraphraser les vers fameux :

Jadis l'Ibère noir et le Gal au poil fauve,
Et le Garumne brun, peint d'ocre et de carmin,
Sur le marbre votif, cntnillé par leurs mains,
Ont dit l'eau bienfaisante et sa vertu qui sauve.

Puis les Impérators, sous le Vénasque chauve,
Bâtirent la piscine et le therme romaio,
Et Fabia Festa, par ce même chemin,
A cueilli pour les Dieux, la verveine et la mauve.

Aujourd'hui, comme aux jours d'Iscitt et d'Illixon
Les sources m'ont chanté leurs divines chansons
Le soufre fume encore à l'air pur des Moraines.

C'est pourquoi, dans ces vers, accomplissant mes vœux,
Tel autrefois Hunnu , fils d'Hulohox, je veux
Dresser l'autel barbare aux nymphes souterraines...

*
* *

Et la grande voix occitanne de l'abbé Salvat se fit entendre ! Les échos d'alentours retentirent et renvoyèrent les sonorités de cette langue dont on ne peut avoir aucune idée si l'on ne l'entend parler, non par un professeur en chaire, mais par un homme qui lui donne l'âme qui convient, la sienne.

Ce Pierre l'Ermite d'une nouvelle croisade, que les Académies ont admis dans leur sein ; cet homme dont la foi religieuse se double de la foi dans l'éternité de la race jaillié de sa sa terre occitanne, cet homme est bien du vingtième siècle. Mais il évoque la pérennité de ce qui dure. Qu'importe ce qui se trouvera sous la dalle ? « Vous êtes ici pour affirmer, à la

face du ciel, que l'on ne vous dépossèdera jamais de votre patrimoine, patrimoine que vos pères ont fécondé ; où ils ont vécu ; où ils ont travaillé ; où ils ont souffert ; où ils sont morts pour que vive leur descendance ».

L'enthousiasme soulevé par les accents de l'abbé Salvat est irrésistible. Le peuple entier, debout, depuis déjà deux heures, face au soleil qui darde des rayons, certainement de circonstance, ne se lasse pas d'écouter.

Et voici que le professeur Badier va faire la synthèse de la journée : Il salue et remercie les organisateurs d'une fête incomparable, incomparable parce que le but poursuivi se rattache aux plus profondes de nos racines ancestrales; parce que, dans cette Gascogne, où règnent encore les pratiques de sorcellerie, il était bon que de hauts et puissants seigneurs de la Science aient pu venir dire qu'il fallait les abandonner. M. Bardier évoque les scènes du Sabbat que l'on dit se tenir, certains soirs d'orage, parmi les ruines du moulin du Tuco de Lahas ; la dalle servant, peut-être d'autel aux pratiques sacrilèges... Je ne suis pas bien assuré que M. le professeur Bardier ait convaincu de leur non-existence, tous ceux qui se pressaient autour de lui. L'intérêt de son discours fut très grand... Et pour l'historien de l'histoire de la Médecine, que de documents vécus il a rassemblés ce jour-là !

*
* *

L'heure avance : la dalle ni les colonnes n'ont encore dévoilé leur secret.

De solides gars, armés de pieux, sont arrivés. On gêne leur travail. Le docteur Trémolières a toutes les peines du monde à faire faire le cercle. Enfin, la glaise cède. Le monument est relevé. Des légions de fourmis rouges, troublées dans leur repaire, s'enfuient, mais deci delà, en bataille, rangée et grimpent le long des mollets qui ne s'attendaient pas à uneattaque brusquée de cet ordre... et les mollets, à leur tour, de fuir heureusement, car le professeur Lécrivain ne pouvait avancer. L'éminent maître cherche, main en vain, toute trace d'inscription.

*
* *

Au pied du Moulin du Tuco de Lahas, près Gimont en Gascogne, il n'a été rien trouvé sous la dalle de marbre blanc que semblent garder, pour toujours, deux colonnettes millénaires.

*
* *

A quelques jours de là, mon éminent ami, le docteur Trémolières, m'écrivit les lignes suivantes que je transcris fidèlement :

« Il s'agit bien d'un tombeau plusieurs fois remanié. Les « Roou » en remettant les colonnettes en place, ont recueilli trois fragments de voûte crânienne : l'un montre une partie de la scissure pariéto-occipitale d'un vieillard : ossification très complète, très épaisse, presque pétrifiée. L'on parle de poursuivre les fouilles car il y a aussi un tumulus et une ancienne villa gallo-romaine, à proximité.

« M. Lécrivain confierait ses fouilles à M. Lamasson, second prix de Rome en gravure et en sculpture, ancien professeur des Ecoles de dessin de la ville de Paris, homme très qualifié pour ses investigations méthodiques. On clôturerait le tout pour mettre ces témoins, sacrés par l'orientation, consacrés par la tradition à l'abri des Vandales qui ont, déjà, commencé leur œuvre, en morcelant les colonnettes d'un très beau marbre de Saint-Béat, pour en emporter les miettes chez eux et les utiliser, dévotement, dans un but thérapeutique (affections oculaires). Nous étions venus pour détruire une superstition, nous l'avons confirmée : *in sæcula sæculorum* ».

*
* *

L'énigme du Tuco de Lahas, pour nous, reste entière : souhaitons qu'un jour les archéologues, les historiens, les folkloristes et les médecins puissent se mettre d'accord, mais cela fait beaucoup de personnes à convaincre !

Dr Molinéry (Juin 1933).

UNE CHARTE DE PHILIPPE LE BON EN FAVEUR DES LÉPREUX DE LILLE

Par le Dr TRICOT-ROYER.

« A sa mort le grand Colbert a laissé la plus magnifique collection de manuscrits qu'on ait vue dans une bibliothèque particulière » (1). Pour y arriver, il avait à Paris et par toute la France, fait copier dans les dépôts tant particuliers que publics, toutes les pièces présentant un intérêt historique. Pour les régions du nord il chargea de cet office Denys Godefroy, historiographe ordinaire du roi, et commis par Sa Majesté à la garde et direction des titres et papiers de la Chambre des Comptes de Lille.

Le travail accompli par l'actif archiviste représente 94 volumes et 88 portefeuilles ayant tous trait à l'histoire des Pays-Bas. L'ensemble forme le Fonds Colbert (Flandres) de la Bibliothèque Nationale (2).

Le volume 46 porte la mention *Hôpitaux, maladreries dans les Pays-Bas.*

Nous y avons rencontré les lettres d'amortissement par lesquelles Philippe le Bon permet à quelques personnes charitables d'édifier, en dehors de la Porte de la Barre, une maladrerie confortable aux lieux et place de quelques cabanes en torchis, argile et chaume où

(1) Léopold DELISLE. — *Le Cabinet des Manuscrits*, etc. t. 1, p. 145.

(2) M. GACHARD. — *La Bibliothèque Nationale à Paris. Notices et extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique*, Bruxelles, 1875. Lire, dans la préface du premier volume, les détails piquants sur les méthodes employées par Colbert et son émule Courchelet d'Enaus pour enrichir leurs collections, respectivement aidés en cette besogne par Errembaut de Dudzeele et le baron de Lados.

les pauvres malades menaient une existence misérable.

Ce n'est pas à dire que la Chatellenie de Lille, capitale gallicante de la Flandre, manquait de léproseries mieux conditionnées.

I. — *La Bonne Maison.*

La plus importante et la plus ancienne se trouvait près de la route de Douai, à la Porte des Malades (1). Une ordonnance des Echevins de Lille, datant de l'an 1233, en limitait l'accès libre aux bourgeois et bourgeoises de la ville même. L'étranger désireux d'y être reçu était soumis à un droit de vingt marcs. On a signalé à ce propos que Philippe le Bon ne réussit pas à y introduire l'un de ses scribes devenu lépreux. Il s'agissait de Jean de Maubeuge, qui n'était pas inscrit sur les rôles de la bourgeoisie lilloise. L'opulent duc d'Occident aurait donc reculé devant le règlement du past d'entrée en faveur de son bon et loyal serviteur, et se serait, en quelque sorte, montré plus ladre que lui. Cette léproserie, dite la Bonne-Maison, comptait parmi les plus riches de Flandre avec ses bâtiments solides, ses aitres spacieux, la chapelle et ses terres d'alentour. Un prêtre y résidait, et des religieux des deux sexes, dans le principe du moins, y prodiguaient leurs soins aux reclus. En 1239, l'évêque de Tournai, Walter de Marvis, dota l'institution d'un règlement destiné à maintenir dans la Communauté une police sûre écartant tout soupçon de désordre... *ac ne quid vel leviter peccarent* (2).

II. — *La Ladrerie de Canteleu.*

A l'autre extrémité de la ville, sur la route d'Armentières, se trouvait une autre léproserie d'aspect

(1) Tricot-Royer. — *Les haitiés dans les léproseries belges.* Pise 1931.

(2) V. Guicciardin. — *Description de toutes les Pais-Bas...* Anvers, Christophle Plantin, 1582. (Voir le plan de la ville de Lille).

Le Glay. — *Cameracum Christianum.* Lille, 1849, p. 378.

plus modeste mais cependant pourvue d'un petit sanctuaire aux lignes gracieuses. Sa construction avait été ordonnée par Philippe le Bon, en l'an 1463, en réparation d'une vilaine action commise par un receveur des finances. Celui-ci s'était approprié une somme de 12.000 écus que le duc avait donnée à la reine d'Angleterre qui passait par la Flandre pour se rendre en Lorraine chez son père. L'amende que le prince infligea à son peu scrupuleux fonctionnaire servit à la construction de l'hôpital et à la fondation à perpétuité de trois messes par semaine.

III. — *Les lépreux du Pont-à-la-Marcq.*

Il se comprend que les confrères lépreux, logés dans des misérables cabanes situées à une demi-lieue de la ville sur la route de Menin, aient éveillé la compassion des âmes pieuses de la Chatellenie, et qu'ensemble ils aient adressé leur humble supplique au bon duc, en sa qualité de Comte des Flandres. Ils considèrent qu'il n'est pas de place pour eux dans les hôpitaux cossus que nous venons de citer et que, bannis de la compagnie des humains, ils doivent chercher gîte aux champs, à l'écart des villes et hameaux, sur un lopin de terre concédé pour leur vie durant.

Les logis qu'on leur donne sont d'infectes masures que n'épargnent ni le vent, ni la pluie, ni la neige et ne sont bonnes qu'à être brûlées après leur décès. Ils sont là généralement six ou sept, et parfois davantage, à attendre la mort la plus triste qui soit, le froid et les intempéries les molestant sans trêve tandis que leur mal progresse. Pour subvenir à leurs besoins les aumônes sont leur unique ressource.

En conséquence les bonnes gens de la Chatellenie supplient le prince de leur permettre l'achat d'un bonnier de terre pour y construire une confortable maison en briques avec toiture d'ardoises; une chapelle y serait annexée bénéficiant d'une messe hebdomadaire à perpétuité.

En outre, l'institution serait dotée d'une rente annuelle de huit livres de gros des Flandres, somme qui permettrait à trois ou quatre ladres forains, avec le surcroît des aumônes, une vie plus aisée, plus conforme aux nécessités de leur triste état. Il est entendu que les hôtes de cette léproserie seraient tous originaires de la ville ou chatellenie de Lille, et pour le cas où ceux-ci viendraient à manquer, on y admettrait encore ceux des marchés voisins.

Le prince accueille la pétition avec bienveillance. Après avoir consulté les *Gens de notre Conseil en notre gouvernement de Lille* et aussi *des Gens de notre Grand Conseil*, il se déclare pris de pitié et désireux de participer aux aumônes, et aussi, aux oraisons qui seront dites dans la chapelle. En conséquence, il désire faire droit à la requête, sous condition que l'établissement sera situé de telle sorte que la nouvelle léproserie ne puisse porter préjudice à celles fondées d'ancienne date. Et Philippe confie l'institution, la nomination et le gouvernement du nouveau refuge aux Gens des Comptes de Lille, à charge pour ceux-ci de taxer la finance d'amortissement due au prince qui, pour les raisons dites plus haut, abandonne la moitié de son revenu au soulagement des pauvres malades.

Le duc signe la charte à Bruxelles, au mois de mars 1465. Elle fut ensuite enregistrée le 20 mars de l'année suivante en la *Chambre des Comptes de Monseigneur le duc de Bourgogne,* à Lille.

***

La sympathie du duc de Bourgogne pour des lépreux de Lille s'est ainsi manifestée par la création de deux refuges en l'espace de deux ans.

Remarquons cependant que la supplique fait allusion à un nombre de confrères parfois supérieur à sept, et que le nouvel hospice n'est aménagé que pour trois ou quatre. Peut-être faut-il en déduire que

plus de la moitié des hôtes du Pont-à-la-Marcq étaient des forains étrangers au district.

En tout cas nous tenons pour certain que les bâtiments furent édifiés à l'endroit même où se trouvaient les huttes, puisque Le Glay dit à leur propos : « Le troisième hospice de ce genre était distant de la ville d'une forte demi-lieue du côté de Menin. Les bâtiments, la chapelle, ainsi que les revenus en sont modiques. » On retrouve dans ces lignes les termes mêmes de la charte.

DOCUMENT

Lettres d'amortissemend par Philippes le Bon Duc de Bourgongne d'un Bonnier de terre et de viÿ tt gros de Revenu par an, pour la fondation d'une Maison Chapelle et Messe le dimanche pour l'hôpital des Ladres hors la porte de la Barre à Lille.

A Bruxelles au Mois de Mars 1465.

Extraict D'un Registre en parchemin des Chartes de la Chambre des Comptes de Lille en flandres. Cotté 13, depuis 1460 Jusques en 1469 fol. 217.

Philippes etc. Scavoir faisons à tous presens et à venir avoir reçu l'humble supplication d'aucuns pauvres malades de la contagieuse maladie de Lèpre, demeurans et natifs d'environ nre Vlle et chastellenie de Lille forins et bons bourgeois d'aucune Ville, tant pour eux comme pour ceux qui en temps avenir seront touchez et attains dudit mal, contenante que comme accause qu'ils nont aucune Franchise de bourgage daucune bonne ville, et que les maisons qui par Icelles villes sont ordonnées et fondées à la gouvernance et sustentation des blessez et naurez detel mal, ne sont que pour leurs bourgeois, Iceux pauvres suplians qui sont bannis de la compagnie des humains sont contrains de quérir et trouver lieu habitation et demeure aux champs, loings des villes ou villages, en lieux à eux concedez ou prestez de grâce leur vie durant seulement lesquelles maisons, qui sont de petits méchants Ediffices, sont après leur decez communem[t] consumees et detruites par feu, et autrem[t] ny a aucun lieu seure ny ordonné pour tels malades Forains alentour de notre d[e] Ville de Lille, si ce n'est environ à demie lieue prèz d'Icelle, en tirant vers menin où il y a six ou

sept maisons et demeures ordonnées, et Ediffices à loger tels malades forains que Illec vivent des aumosnes des bonnes gens, mais parce que le nombre des dites Malades forains, est trop plus grand qu'il n'y a Illec de demeures, des autres malades, si comme les dits suplians sont contrains à quérir et pourchasser leurs demeures sur les chemins et passages par la manière ditte, les quelles demeures parce quelles sont de petits et meschans Ediffices clos de terre et couverts du feure bien seichement les vens neiges et froidures qui par plusieurs Lieux y entrent leur font tant de griefs et molestis avec leur grand et continuel mal qui Incessamment leur croît et augmente, que souvent ils sont en danger de soudainement finir leurs Jours, or est ainsy que aucunes personnes bien adcertenez des meschefs et Indigences desditz suplians, meuz de pitié et compassion, ont bon vouloir et sont assez deliberez de achepter et acquerir sur aucun chemin et passage environ nostre dite Ville aucune piece de terre, Jusques a un bonnier ou environ, et de Illec faire Ediffier et construire une bonne maison de brique et la couvrir d'ardoise, pour y loger trois ou quatre desdits suplians, et dy faire une petite chappelle, et y fonder par chacun dimanche atoujours une messe, et leau béniste, et de avec ce y fonder a perpétuité pour chacun malade, un ou deux gros monnoie de Flandres pour Jour, pour avec ce quils pouront obtenir d'aumosnes mieux et plus largement avoir leurs necessitez, pourveu et par condition que ce qui ainsy leur seroit donné fait et Ediffié, fut et soit amorty atoujours a lusance et soutenement des pauvres Ladres forains de nostre dite Ville et Chastellenie ou des marchez voisins, si d'y celle chastellenie n'en ny avoit aucuns ou assez pour remplir les dites maisons, et que l'Institution nomination et gouvernement dyceux Ladres, et que ce qui ainsi leur seroit fondé et amorty, soit par nous permis et délaissé à nos Amez et feaux les gens de nostre Chambre des Comptes audit Lille qui de present sont et qui en après seront, auxquels Ediffice et Fondation iceux pauvres supplians ne peuvent ne pouroient parvenir, sans avoir et obtenir sur ce de nous nos lettres de grâce, et amortissement, ainsi que dient les dits supliants, en nous requerant très humblement leur Impartie sur ce nre grâce, pour ce est-il que nous les choses dessusdites considerées, et sur Icelles en Lavis des gens de nos comptes et les gens de nostre conseil en nostre gouvernement de Lille, et aussy les gens de nostre grand Conseil, estans les nous, ayans pitié et Compassion desditz pauvres suplians et affinque soyons participans à laumosne et œuvre de ladite Fondation, et aux prières

et oraisons qui se feront en la Chappelle que ont Intention fonder les dites bones gens auxd. suplians, Inclinans a leur d[e] supplication, avons de nostre certaine science autoritté et plaine puissance, pour nous et pour nos successeurs comtes et comtesses de Flandres amorty et amortissons jusques à la quantité d'un bonnier et au dessoubz de terre, et de huit Livres de gros de Nostre monnoie de Flandres de rente et revenu par an que voudront acquérir les dictes bonnes gens pourveu que ce soit hors fief rierefief justice et Confiscation, pour sur Iceluy bonnier de terre faire et faire faire les Edifficcs et fondations dessus declarez, moyennant et parmy ce que les Edifficces se fassent entel Lieu hors de l'une des portes de nostre dite Ville où Il ny ait aucunes maladries et que Iceux Edifices ne puissent déroger ne prejudicier aux autres Maladries d'ancienneté fondées en nostre Chastellenie de Lille, en voulant et ordonnant par ces présentes que les dites gens de nos comptes audit lieu de Lille qui apresent sont et cy après seront, auront depar nous et nos dits successeurs linstitution nomination et gouvernement diceux ladres et de ce que ainsy leur sera fondé et amorty en cette partie et de nostre plus ample grâce en faveur et avancement de ladite Fondation, avons donné et quitté, donnons et quittons par la teneur de ceste le moitié de la finance que pour cause de ce present amortissement nous sera deue laquelle finance voulons etre taxée par les dites gens de nos comptes à Lille, en payantl seulement tante moitié d'icelle finance, à nostre amé et féal secrétaire, et receveur des deniers de nostre espargne, M[e] Tristrane Janezone, pour et au nom de nous, lequel sera tenu denfaire recepte, et depence à nostre proffit, si donnons en mandement a iceux gens de nos comptes à Lille, et à tous nos autres justiciers Et officiers cui ce peut et pourra toucher et regarder leurs lieutenans presens et à venir, et à chacun deux en droit Soy et si comme aluy appartiendra que Ladite Finance taxée par le dits gens de nos Comptes, et la moitié d'icelle seulement paiée audit Receveur de nostre espargne comme dit est Hec fassent souffrent et laissent les ditz suplians et bonnes gens dessus touchez de nostre presente grâce Conge et amortissement et de tout le contenu en ces présentes, ainsy et par la manière que dit est, plainement paisiblement et perpétuellement, jouir et user, sans leur faire, mettre ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire, nonobstant quelconques nos ordonnances et restrictions faites sur le don recision et quittance de telles finances mandemens ou deffences à ce contraires Car ainsy nous plaist Il et le voulous estre Fait,

et affin que ce soit chose ferme et stable nous avons fait mettre nostre Scel a ces présentes sauf en autres choses nostre droict et Lautruy en toutes, Donné en nostre ville de Bruxelles au mois de Mars l'an de grâce mil quatre cens et soixante cinq, avant pasques, ainsy signé par monseigneur le Duc, cons Le Sieur de la Roche, Guillaume de Poupet, et autres presens **S. Mitet.**

Et sur le plÿ des dites lettres estoit escrit ce qui sensuit le vingtiesme jour de Mars mil quatre cens soixante six, cette charte fut enregistrée en la Chambre des Comptes de monseigneur le Duc de Bourgogne à Lille, au Registre Illec tenu commençant en Septembre quatre cens soixante fol IIc XXVII et illec. ordonn. de par messieurs des Comptes expédiée selon son contenu sans finance par vertu dautres lettres pattentes de mondit seigneur le duc soubz son signet privé attaché aux dites lettres d'amortissement moy présent J. de Meaux.

Collationne sur le registre orig. en parchemin estant dans la cour de la Chambre des Comptes de Lille en Flandre par moy soubz signé Coner et historiographe ordinaire du Roy commis par sa Majesté à la garde et direction des titres et papiers d'Icelle Chambre, à Lille ce vingt neufiesme Janvier 1670. Denys Godefroy.

299-304

fonds Flandres (Colbert)
N° 46.

BIBLIOGRAPHIE

Dr ISIDORE SIMON. — *Asaph Ha-Iehoudi, Médecin et Astrologue du moyen âge*. Librairie Lipschutz, Paris, 1933.

Nous savons que les médecins juifs ont collaboré au développement des sciences médicales, dont nous trouvons les traces dans la BIBLE. A la Période Talmudique (IIe VIe siècle) les docteurs juifs font des dissections sur les cadavres humains (p. 11). Plus tard les Juifs fondèrent, avec les Nestoriens, l'Ecole de Djondischabour. RABBI MAKHIR, médecin de Haroun er-Raschid et de Charlemagne, fonda l'Ecole de Médecine de Narbonne; de même l'Ecole de Médecine de Montpellier fut fondée par les Juifs. C'est Rabbi Makhir qui a répandu en France les livres d'ASAPH HA-IEHOUDI (p. 12), c'est-à-dire Açaf-le-Juif.

Asaph a vécu au VIIe siècle en Palestine et il a enseigné en Syrie (p. 31). Son ouvrage contient, d'après les manuscrits de Paris (Bibl. Nat., Fonds hébreux, nos 1197 et 1129) : les quatre éléments, les saisons, l'embryologie, l'étude des plantes, les maladies et leur thérapeutique selon les mois, description de la paralysie faciale et de l'hémiplégie, l'importance de la palpation, les pronostics, les aphorismes, les maladies incurables, les vomissements, les hématuries, la circulation du sang, les fièvres et leur thérapeutique, les antidotes préparés selon Hippocrate et Galien, les pilules amazones, les thériaques de Iehouda ha-Iarkhouni (je lis ainsi avec un *Khet*, et non *Iarchouni*, car il n'y a pas de *schin*). Il a traité aussi des maladies du cœur, des maladies des yeux et du foie, des maladies des os, de l'uroscopie, du traité du pouls, de l'hérédité, de la fécondation, des tempéraments, de l'angéologie, l'ostéologie, l'anatomie du tube digestif, etc.

Comme nous avons vu, Asaph connaissait les œuvres d'Hippocrate et de Galien ; il connaissait également le travail de Dioscoride pour rédiger son *Livre des Drogues* dans lequel il décrit plus de cent plantes.

« Asaph mérite notre attention parce qu'il a enrichi la terminologie médicale hébraïque..., parce qu'il a osé le premier affirmer l'hérédité des maladies et du caractère, enfin

parce qu'il a dit dix siècles avant HARVEY que le sang circule » (p. 41).

Dans ce beau travail M. Isidore Simon ne s'arrête pas seulement sur Asaph, mais il donne aussi un aperçu sur la Médecine de la Bible et du Talmud, accompagné de textes hébraïques et d'une bibliographie.

Nous félicitons vivement et sincèrement notre confrère pour son entreprise si intéressante et utile, ainsi que pour sa documentation si riche et variée.

K. J. BASMADJIAN.

PELLIGRINI (Docteur François): — *La médecine militaire dans le royaume de Naples, depuis l'arrivée des Normands jusqu'au départ des rois d'Aragon (1159-1503). Vérone, 1932*, Cabianca, éditeur. 1 volume de 316 pages avec illustration.

Ce travail comprend sept chapitres, à la suite desquels se trouvent annexées des pièces documentaires.

L'auteur expose tout d'abord (chapitre I), l'état de la médecine et de la chirurgie en Italie, au moyen âge, et plus particulièrement de celles-ci à Naples, à l'époque normande, puis la constitution de Pruggiero II.

Vient ensuite (chapitre II), la description des milices féodales, de l'organisation militaire, des armes offensives et des projectiles de guerre.

Dans le chapitre III, il montre comment la médecine militaire constituait le domaine des médecins royaux et des médecins militaires.

Le chapitre IV est consacré à l'exposé de la constitution de Frédéric II sur l'organisation de la médecine et de la chirurgie avec les diplômes et les spécialisations en médecine et en chirurgie dans le royaume de Naples.

Le chapitre V a trait à Nicolo da Reggio, médecin militaire, traducteur des œuvres de Galien, c'est-à-dire du Galénisme qui a été (chapitre VI) le fondement scientifique de la médecine et de la chirurgie à Naples.

Enfin, le chapitre VII concerne les chirurgiens spécialisés dans le traitement des blessures aux XIIIe, XIVe et XVe siècles.

Dr A. BARBÉ.

GENTY, *Bichat et la Société de l'Ecole de Médecine de Paris*, Progrès médical, 10e année, suppl. illustré n° 3, 11 mars 1933, p. 17-20. Depuis la disparition de la Société royale de médecine, le Gouvernement n'avait plus, en matière d'hygiène

publique, de conseillers officiels. Il songea raisonnablement, pour la remplacer, à l'Ecole de Santé de Paris, et le ministre de l'Intérieur sollicita cette dernière, le 26 prairial an VIII, de reprendre les travaux d'hygiène et de topographie médicale demeurés en suspens. L'Ecole représenta au citoyen Lucien Bonaparte que ses professeurs, déjà accaparés par leurs fonctions pédagogiques, auraient, à cet effet, besoin de collaborateurs. Le 12 fructidor an VIII, le ministre l'autorisa à s'adjoindre quinze associés, résidant à Paris, destinés à poursuivre la publication des mémoires des ci-devant Faculté, Société royale de médecine et Académie de chirurgie, des topographies médicales de la France, etc. Furent nommés le 18 vendémiaire an IX, Alibert, Andry, Auvity, Bichat, Chaptal, Cuvier, Deschamps, Huzard, Jadelot, Jeanroi, Jussieu, Laporte, Lepreux, Tessier et Vauquelin. La première séance eut lieu le 29 vendémiaire sous la présidence de Sabatier, Bichat étant secrétaire provisoire. Les séances se poursuivirent, une fois par décade, à partir du 14 brumaire, pour répondre aux demandes de renseignements du ministre et du préfet de police sur les remèdes secrets, l'hygiène urbaine, etc. Bichat, d'abord secrétaire, céda la place à Le Clerc le 24 pluviôse, le nouveau règlemeut ayant confié ces fonctions à un professeur de l'Ecole. Au reste, trop absorbé par la préparation de son *Traité des membranes*, de ses *Recherches physiologiques*, de son *Anatomie générale*, ne tarda-t-il pas à négliger les séances de la compagnie, qui, après sa mort prématurée (3 therm. an X), ne laissa pas de lui rendre un solennel hommage. Richerand fut nommé à la place vacante le 22 vend. an XI. La Société de l'Ecole de médecine, réorganisée le 30 ventôse an XII, commença de publier ses bulletins en l'an XIII et les poursuivit jusqu'en 1821. Elle fut dissoute le 23 février 1821, lors de la création de l'Académie de médecine.

GENTY, *Lerminier (1770-1836)*, *ibid.*, p. 20. — Nilamond-Théodoric Lerminier, né le 27 juin 1770, et de bonne heure orphelin, fut recueilli à Reims par une tante, fit ses humanités à Abbeville, commença ses études médicales, puis partit pour la guerre, comme sous-lieutenant, avec le 1er bataillon du district d'Abbeville. En janvier 1794, il revint suivre des cours de médecine d'abord à l'hôpital d'Abbeville, puis à Paris et à Caen, où il se fit recevoir docteur. Fixé, pour ses débuts, à Abbeville, il s'installa en 1799 dans la capitale. La protection de Corvisart lui valut une place dans un des dispensaires de la

Société philanthropique, et une proposition pour un service d'expectant à l'Hôtel-Dieu qui lui fut donnée en 1807. Son maître, qui l'avait déjà emmené en Hollande auprès du fils du roi Louis, atteint du croup, lui fit obtenir enfin en 1808 le poste de médecin par quartier de la Maison de l'Empereur, à 10.000 fr. d'appointements. Sur quoi, on l'expédia en Espagne pour étudier l'hygiène des pays où la cour pourrait séjourner. Arrivé à Madrid à la fin de mars 1808, il organisa, pour les jeunes soldats de Murat, décimés par les maladies, des infirmeries et ambulances, avec une ébauche d'enseignement clinique pour les officiers de santé. Rentré à Paris, il avait repris ses fonctions nosocomiales, lorsqu'en mai 1812 un ordre l'envoya à Thorn, sur la Vistule, où Napoléon allait porter son quartier général. Il connut les victoires sans lendemain et les terribles revers de la Grande Armée, les horreurs de la retraite de Russie, et regagna enfin Kœnigsberg, quitte pour le nez, les oreiles et la joue gauche gelés, d'ailleurs dépourvu de tout. De retour à Paris à la fin de janvier 1813, avec Ribes, il repartit pour le front, fut à Dresde, à Lützen, à Leipzig, fréquenta l'Empereur au chevet de Berthier ; et, pendant la campagne de France, fut chargé d'un service de typhiques à la Pitié. Après l'abdication, il fut nommé médecin de l'Ecole militaire de Saint-Cyr; reprit, aux Cent-Jours, son poste de médecin par quartier aux Tuileries, et, dès lors suspect à la Restauration, fut réduit aux fonctions de médecin-consultant à Saint-Cyr. On lui accorda cependant en 1816 la place de médecin de la Charité, où il succédait à Bayle, en 1821, un fauteuil à l'Académie de médecine. Il s'acquit dès lors une fort belle clientèle, dont sa bienfaisance utilisait dignement les revenus. Mais la Révolution de Juillet lui en fit perdre une partie. Une maladie de cœur commença de mettre un terme à son activité, et il s'éteignit à Paris le 8 juin 1836.

D[r] Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant :

Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Séance du 3 mars 1934.

Présidence de M. le Dr MAUCLAIRE.

Etaient présents : MM. Barbillion, Brodier, Dardel, Didsbury, Dorveaux, Finot, Fosseyeux, Génot, Gros, Guebel, Guelliot, Herissay, Laignel-Lavastine, Lemay, Menetrier, Molinery, Olivier, Sieur, Torkomian, Yasmadjian.
Excusé : M. Neveu.

Candidats présentés : M. CORNILLEAU (Dr Robert), 5, rue Saint-Benoît (6e), par MM. Laignel-Lavastine et Mauclaire.

Présentation d'ouvrages: M. Laignel-Lavastine présente la thèse de M. R. Cornilleau, sur *Barbey d'Aurevilly et la médecine* (Paris, 1934), et le volume de M. le Dr Dartigues, intitulé : *Dans les rythmes du monde.*

M. Fosseyeux présente le tome I de l'ouvrage de M. le Dr F. Brunet sur *les œuvres médicales d'Alexandre de Tralles,* contribution à l'histoire de la médecine et de la thérapeutique byzantine (Paris, Gunthner, 1933), et la magistrale *Histoire de la lèpre* de M. le Pr Jeanselme (Paris, Doin, 1933) dont le compte-rendu est confié à M. le Dr Brodier.

Communications : M. le Dr Lemay commente sur pièces une collection de lithographies, gravures, médailles, concernant Lavoisier; le seul portrait authentique est celui que fit David en 1788; quant au buste de Houdon en terre cuite, conservé au Louvre, c'est celui de Condorcet; c'est également ce dernier que représente la statue en bronze, érigée derrière la Madeleine, Barrias s'étend inspiré du buste de Houdon.

M. le Pr Laignel-Lavastine résume la thèse de M. le Dr I. Simon sur *Assaph le Juif, médecin et astrologue syro-palestinien du moyen âge*, dont certaines conclusions, notamment en ce qui concerne la circulation du sang, sont contestées par M. Menetrier.

Séance du 14 *Avril* 1934

Présidence de M. le Dr Mauclaire

Etaient présents : MM. Boulanger, Brodier, Dorveaux, Finot, Fosseyeux, Gros, Jeanselme, Laignel-Lavastine, Lemay, Menetrier, Molinéry.

Décès : M. le Président annonce le décès de M. Papillault, dont les travaux sur l'anthropologie sont dans la mémoire de tous. Cette communication est accueillie par des regrets unanimes.

Candidats présentés : MM. de Fourmestreau (Dr), à Chartres, par MM. Laignel-Lavastine et Mauclaire.
Simon (Dr I), 2, Cité Monthiers (9e), par les mêmes.

Communications : A propos de sa précédente communication, M. le Dr Simon fournit des explications sur le terme hébreu qui signifie « circuler » et une controverse s'engage avec M. Menetrier sur le sens qu'il faut lui attribuer en médecine.

M. le Dr Molinéry présente des détails inédits sur le séjour à Saint-Sauveur et à Barèges de la duchesse d'Angoulême et de Maine de Biran, d'après des documents qui sont en possession de M. le Dr Lemay.





CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE

Séance du 13 avril 1934

Présidence de M. le Dr Lyonnet.

Etaient présents : MM. Audry, Cade, Deléage, Dumas, Faisant, C. Ferran, Lacassagne, Lannois, Loison, Morin père, Palasse, Rochaix Anthelme, Rollet, Rosnoblet, Rousset, Me Vincent.

Nécrologie : Le président fait l'éloge funèbre du médecin général Niclot décédé le 30 mars.

Candidature : M. le Dr Glatard, Jérôme, 7, rue des Archers, Lyon.

Communications : M. Lacassagne se basant sur des documents en partie inédits qui se trouvent à la « bibliothèque des vieux livres », pense avec A. Vingtrinier qu'Amédée Bonnet, contrairement aux assertions de l'historien lyonnais Steyert, a bien joué un rôle pendant l'émeute de 1834 en allant spontanément faire ses offres de service aux insurgés et en pansant leurs blessés durant deux journées. Aucune pièce officielle, aucun document ne citent le nom du jeune chirurgien major de l'Hôtel-Dieu, mais il semble que les amis et la famille d'Amédée Bonnet aient voulu faire le silence sur un exploit qui, à l'époque, fut sévèrement jugé par les partisans du régime.

M. Come Ferran fait une communication intitulée : « La cérémonie de la confection de la Thériaque à l'Hôtel de Ville de Lyon sous Louis XIV ».

M. Loison lit une note : « A propos des accouchements chez les Hébreux ».

A PROPOS DE NICOLAS DE BLÉGNY

Par M. Jean LACASSAGNE.

M. Edmond Locard, dans la causerie qu'il a bien voulu faire lors de notre dernière séance, nous a parlé de Nicolas de Blégny et nous l'a présenté sous un jour peu favorable. Notre collègue M. Guiart, plus indulgent, s'est prononcé par la réhabilitation de ce curieux personnage.

J'ai pensé qu'il serait intéressant de chercher, pour vous les soumettre, les opinions émises concernant la moralité du sieur Blégny. Il n'y a aucun doute, toutes les appréciations sont concordantes et jugent avec sévérité l'auteur de « l'art de guérir les maladies vénériennes ».

Dionis, dans son « Cours d'opérations de chirurgie » relate que « les coins de rues étaient pleins d'affiches qui informaient tout Paris des élixirs avec lesquels de Blégny devait faire des miracles ».

Dionis signale l'interdiction de la publication de son journal, et nous apprend que c'est par ordre que de Blégny dut se défaire de sa charge de chirurgien ordinaire de Monsieur, charge qu'il avait achetée.

Comment cet intriguant arriva-t-il a prendre des lettres de Docteur de la Faculté de Caen ? on ne le saura jamais. « Une fois médecin, dit Dionis, il fit valoir les talents qu'il avait de tromper tout le monde. »

On ne peut accuser Dionis d'être systématique et de parti pris dans ses critiques, puisqu'il reconnaît avec bonne grâce que « Blégny était assez bien fait, toujours proprement vêtu, il parlait et écrivait très aisément, il était studieux, inventif et laborieux et s'il avait fait bon usage des avantages naturels qu'il avait, il n'aurait pas fait une fin aussi malheureuse ».

Eloy qui fut à la fois un médecin distingué et le meilleur historien de la médecine au XVIIIe siècle, se montre, dans son dictionnaire, encore plus sévère que Dionis à l'égard de de Blégny. « C'était un homme singulier qui joua toute sorte de rôles pour s'accréditer dans le public. Il vint même à bout par ses intrigues, d'obtenir la charge de médecin ordinaire du Roi et la France étonnée ne vit pas sans mécontentement qu'on eut décoré de ce titre important un homme qu'on savait, ailleurs qu'à la Cour, n'avoir ni mœurs, ni étude, ni science ».

Voici maintenant l'opinion d'un autre bien curieux personnage, celle d'Offray de la Mettrie, l'auteur de l'Homme machine.

De la Mettrie a fait paraître en 1739 un Traité des maladies vénériennes et, a l'instar d'Astruc, y a publié une liste chronologique des auteurs qui ont écrit sur la vérole.

Voici ce qu'on peut lire page 128.

« 1673. Nicolas de Blégny de Paris, chirurgien, grand charlatan, homme sans mœurs et sans lettres, L'art de guérir les maladies vénériennes ; cet ouvrage n'est qu'une compilation des Traités qui avaient paru en français avant lui. »

Enfin je terminerai en vous relatant l'avis d'un historien contemporain, de Cabanès, qui s'est occupé de de Blégny dans les Indiscrétions de l'Histoire (T. I) et dans la Chronique médicale (1902).

« Cet aventurier sans scrupules a réussi a occuper ses contemporains de son encombrante personne... c'était pourtant un de ces empiriques vulgaires qui viennent on ne sait d'où...

Naquit-il à Paris où vit-il le jour sur les bords du Rhône ? On n'a la dessus que des conjectures. Il se donnait tous les titres qui lui paraissaient propres à capter la confiance du public. »

En définitive je n'ai trouvé dans les quelques recherches auxquelles je me suis livré que des jugements sévères, justifiant pleinement l'opinion de M. Locard à l'égard de Nicolas de Blégny.

UN MÉDECIN DE LA VALLÉE DE L'AIN À L'ÉPOQUE AURIGNACIENNE

Par le Dr LE TESSIER.

Inspiré par un besoin de représentation religieuse — ou plus exactement totemique — l'Art quaternaire semble s'être formé seul au début de l'Age du Renne. — Nous n'avons pas à suivre son développement à travers les vingt — ou cinquante — mille ans que dura cette époque. Grâce aux découvertes faites jusqu'à ce jour, nous savons qu'il fut surtout sculptural pendant la période aurignacienne — la sculpture en ronde bosse ayant précédé celle en bas relief — tandis que les temps magdaléniens virent surtout le règne de la gravure, bien qu'il y ait évidemment, nous le verrons tout à l'heure, des exceptions.

Dans l'Aurignacien comme dans le Magdalénien, il y eut donc, chez nos lointains ancêtres, des artistes ayant laissé des œuvres d'art très pures et d'une technique parfaite, sculptures et gravures d'animaux totems-mères de clans ; sculptures et gravures soignées, étudiées, finies, splendide effort vers une représentation toujours plus belle de la grande Déesse primordiale de l'Occident, la Terre Mère, des totems qui la représentent et de ses prêtres, sculptures et gravures néanmoins franchement humaines qui reproduisent la nature et ne sont pas des caricatures; travail de probes ouvriers, qui trouvaient près d'eux les modèles du fétichisme qui fut leur Idéal.

Ces totems gravés ou sculptés doivent protéger

le clan, comme la mère protège son enfant. En l'alimentant d'abord. Puis en guérissant les maladies et en assurant la progression numérique des générations futures. On s'adressera aussi à l'homme qui sera dans le secret des Dieux, et le prêtre, le sorcier, sera le premier des médecins, persuadé qu'il sera, comme les Sakas de mélanésie ou les Chamams de Sibérie, de l'efficacité de ses jongleries.

Les figurations de ces prêtres, on en connaît un certain nombre — gravures sur os, sur pierres, ou pariétales, abondent aux Combarelles, aux Eyzies, au mas d'Azil, à Altamira. — Quelques-unes sans masques. La plupart avec des masques à tête d'animaux, signe de totémisme. C'est une histoire en effet vieille comme le monde que celle de ce changement de peau : il s'agit de se mettre sous la peau d'un autre ou sous le masque, c'est-à-dire sous la protection de cet autre, puisqu'il est plus puissant. C'est, entre parenthèses, l'origine de toutes les peaux célèbres, depuis la Toison d'Or jusqu'à Peau d'Ane, et tous les déguisements de tous les vêtements. Et ce mythe est à l'origine de la Métempsychose et des Dieux à formes humaines ou animales.

Mais on ne possédait pas de gravures de ces prêtres agissant dans leur sacerdoce... médical. Je crois pouvoir en citer une, passée inaperçue jusqu'à ce jour ; ce serait la plus ancienne gravure du monde représentant un ancêtre d'Æsculape... et ce serait la Faculté de Lyon qui la possèderait.

II

Le 3 octobre 1913, deux savants qui fouillaient l'Abri sous roche préhistorique de la Colombière, près Poncin (Ain), MM. Mayet et Pissot découvrirent dans le niveau correspondant à l'Aurignacien supérieur (qu'on peut d'ailleurs confondre à juste titre avec le début du Magdalénien), un fragment assez considérable d'os plat de Mammouth, omoplate ou os coxal, sur lequel se trouvaient gravés plusieurs des-

sins, dont les traits se mélangeaient et par endroits se superposaient.

Ce qui apparaissait le plus nettement, c'était un homme le bras étendu. A côté de lui est placé le corps d'une femme; et la main de l'homme, les doigts écartés, vient s'appliquer sur le bas-ventre féminin, dont la cuisse passe en dehors du corps masculin.

La technique du dessin est franchement archaïque. Les contours sont simples, les silhouettes sans modelé ni perspectives, le trait est presque toujours continu, mais telle qu'elle est l'œuvre est vivante...

Ecoutons la description qu'en donnent MM. Mayet et Pissot :

La tête de l'homme est volumineuse (j'ajoute qu'elle n'est pas masquée). Le front est bombé, s'élevant un peu obliquement. La face est haute, comme étirée dans le sens de sa longueur... L'œil est indiqué par deux traits courbes et a une expression indéfinissable. Le nez se présente long et gros. Le menton proéminent, a une courte barbe indiquée par quelques hachures. Prognathisme net, mais sans exagération. Le corps est sectionné au niveau du bassin par le bord inférieur de la plaque d'os ; sa pilosité est représentée abondante. La ligne antérieure du corps féminin commence à la partie inférieure du sein. Elle se confond au niveau du ventre avec le contour du bras de l'homme, recoupe le corps de celui-ci et s'arrête au genou, qui est fléchi. Sa ligne postérieure est visible à la base de la région dorsale et indiquée plus bas par une fesse volumineuse.

Le contour féminin rappelle d'assez loin les énormes matrones callipyges, personnification de la Déesse Mère, aux seins et aux cuisses volumineuses, qu'on rencontre à Brassempouy, Villendorf et Laussel (cf. « le Sein en Préhistoire », par le Dr Le Tessier, pages 87 à 90 d'Æsculape, N° 3, mars 1930). Toutefois, si la partie supérieure du tronc reste relativement élancée, si son galbe traduit un corps juvénile, il existe cependant un certain degré de stéatopygie.

III

Inutile d'indiquer toutes les discussions, que ce « tableautin » a suscitées entre les écoles lyonnaise et parisienne. Certains ont assuré que c'était un faux, comme à Glozel. Je connais les gisements et les hommes, qui ont fait les fouilles. Cette opinion ne se défend pas.

M. Boule (Anthropologie 4-5 1913, pages 590-592), a parlé de caricature. Il ne s'agit pas de caricature. Lorsque l'artiste aurignacien a fait ce long et pénible travail avec un burin de silex, ce n'était pas pour s'amuser. C'est pourquoi il ne faut pas voir là non plus une scène licencieuse. Du reste la pudeur ne naquit qu'à la suite d'une civilisation déjà avancée, et notre morale n'est pas semblable à celle de nos Aurignaciens (si tant est qu'ils en avaient une).

Alors?

MM. Mayet et Pissot, aussi bien dans leur magnifique publication, qu'édita la Faculté des Sciences de Lyon en 1914-1915, que dans la note présentée à l'Académie des Sciences le 20 octobre 1913, ne donnent pas d'interprétation de la scène. Je sais seulement que M. Pissot, lorsqu'il découvrit cette pièce, eut cette expression, qu'il me rappelait hier encore: « Mais c'est un médecin accoucheur, cet homme-là. »

Peut-être pas médecin accoucheur, mais médecin tout court...

Le geste est là... Je ne parle pas de la barbe inimitable et des yeux indéfinissables de notre Pontife... Mais admirez le geste rituel de la main bien à plat qui palpe l'hypogastre, et dites-moi si ce geste a changé depuis les temps aurignaciens? Et puis, reprenons notre raisonnement du début.

A côté des totems, qui rendaient favorable la recherche de la subsistance (animaux percés de flèches), il existait, d'abord et surtout ceux favorables à l'idée de génération (sculptures de femmes = totem-mère) ou de guérisons (prêtres ou sorciers). Et pour-

quoi n'aurions-nous sur cet os la scène représentant un de ces prêtres examinant une femme du clan, pour savoir si elle est enceinte : Totem gravé favorisant une naissance, ou plutôt une conception ?

Je laisse le soin de conclure. Il ne s'agit certes que d'hypothèses..., que dis-je ? de théories... Mais les théories ne sont-elles pas des jalons plantés sur la route qui mène à la recherche de la vérité?

L'HUMANISME MÉDICAL AU XVI[e] SIECLE

Par M. FOSSEYEUX.

On a souvent insisté sur cette particularité propre au XVI[e] siècle que chaque médecin est un savant complet, et que tous les savants sont médecins. Il y a, en effet, à cette période de diffusion et d'exaltation du savoir humain, une sorte d'universalité chez le même individu, qui s'oppose à notre spécialisation actuelle. Cette synthèse fut prématurée, et ses fruits ne furent pas également heureux, sauf chez quelques génies capables de soumettre le monde à leurs propres conceptions. En suivant du point de vue médical l'évolution de ce mouvement caractéristique, on verra qu'il n'eût pas l'ampleur et le sens qu'on lui prête souvent.

***

Le premier stade de la renaissance médicale peut être appelé philologique (1). On dresse comme l'a dit J. M. Guardia « l'inventaire de l'antiquité (2) ». Il ne s'agit pas de rénover les systèmes ou d'introduire des conceptions nouvelles. A Venise aussi bien qu'à Bâle, à Francfort aussi bien qu'à Paris, l'unique souci est de remettre en circulation les vieux écrits; il en est des questions de santé comme des questions de salut et de droit. C'est en ce sens que l'on peut dire qu'il y a alliance de la médecine et des lettres, de la théologie et de la jurisprudence.

Le premier exemple qui s'impose est celui de Rabelais lorsqu'il publie en latin le deuxième tome des

(1) Voir le *Rabelais* de J. Plattard. Paris, 1932.
(2) *Hist. de la méd.* Paris, 1884, p. 48.

Lettres de Manardi (1), médecin de Ferrare, à Lyon, chez Gryphe, en 1532; ce dernier s'était lui-même consacré au collationnement et au commentaire des manuscrits de traités médicaux grecs et latins, dont le 2e tome avait paru en 1525 ; son œuvre avait été signalée à Rabelais par son ami l'avocat Tiraqueau, lequel avait fait l'éloge de la médecine dans ses *Commentaires des lois municipales du Poitou* (De legibus connubialibus, 1513).

M. F. Calvus édite en latin, à Rome, en 1525, Hippocrate d'après les manuscrits du Vatican, avant que les Aldes n'en donnent le texte grec. A Bâle, Hagenbut, dit Janus Cornarius, publie une nouvelle édition chez Froben en 1528, puis à Venise en 1545, et à Paris en 1546, une édition latine. Ce n'est toutefois qu'avec Mercuriali en 1585, et avec Anuce Foës, en 1588, que l'on trouvera des éditions avec notes et interprétation du texte.

Les éditions des textes de Galien, considéré comme la véritable autorité en matière de médecine, sont plus nombreuses. Le poète et mathématicien Jacques Peletier, du Mans, présente à Paris, pour obtenir le titre de lecteur, le *De conciliatione locorum Galeni sectiones duæ* (P. 1560, in-4°), où il tente d'expliquer les contradictions de Galien non pas en s'appuyant sur des observations cliniques, mais à force d'ingéniosité, *accurate*, dit-il dans sa préface, tel un juriste devant un texte de droit (2).

G. Budé révise les traductions latines de Galien faites par son ami le médecin anglais Thomas Linacre ; ses brouillons, *adversaria*, le montrent dépouillant les livres de Pline, Celse, Dioscoride, Paul d'Egine (3).

(1) Sur la description de ces volumes, voir P. P. Plan, *éditions de Rabelais, de 1532 à 1712*. Paris, 1904, in-4°, p. 233.

(2) Voir Clément JUGÉ : *Jacques Peletier du Mans*, 1907. Il est l'auteur, en médecine, d'un : De peste compendium et d'un : De constitutione horoscopi (Bâle, 1563, 1560). Il déclare aussi avoir travaillé à un grand ouvrage de science médicale : *Sunt mihi scripta in manibus... in medicina aphorismi .. opus large difficillimum.*

(3) L. DELARUELLE, *Répert. analyt. de la corresp. de Budé*, et H. OMONT, notice sur les collect. de mss. de J. et G. Budé, *Bulletin S. H. P.* t. XII.

Jacques Goupyl publie une édition de Dioscoride : *Dioscorides libri octo græce et latine*, en 1549, et, en 1554, le texte grec d'Arétée de Cappadoce.

N'oublions pas le médecin de François Ier, Martin Akakia, lecteur au Collège de France, auquel son maître Pierre Brissot avait inculqué le culte de Galien et d'Hippocrate, qui publie de Galien l'*Ars medica* à Lyon, chez Gasner, en 1548, et le *De ratione curandi*, dont une édition rarissime parue à Lyon, chez Marcel Beringen et Godefroy, en 1547, a été conservée à la Bibliothèque de Châlons-sur-Marne (1).

Quant à la Thériaque de Galien, elle fait l'objet d'une édition de Jean Gunther d'Andernach publiée dès 1531, chez Simon de Colines, et dédiée à Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise, humaniste, traducteur lui-même du *Courtisan* de Baltazar de Castillon (2).

Un ami de Budé, qui l'appelait l'aigle des interprètes, Jean du Rueil, doyen de 1508 à 1509, et qui, devenu veuf, entra dans les ordres en 1526, édite deux médecins latins, Celse et Scribonius Largus, avant de publier en 1536, une vaste compilation sous le titre de *De natura stirpium libri tres*. Dans la préface d'une traduction latine de Dioscoride, datée de 1516, il déplore l'abandon des études médicales, et propose pour l'enrayer de traduire en latin les ouvrages des grecs, et d'en rétablir la pureté primitive, *sinceritas pristina* (3).

Le but principal des humanistes est de discréditer les Arabes auxquels ils reprochent d'avoir altéré et corrompu le texte des maîtres grecs. Sans doute, les Arabes ont encore des partisans à Montpellier ; le *Liber lectionum et clavium* donnant le programme des cours de 1488 à 1555, mentionne des explications d'Avicenne, de Razès, de Mésué, dont le nombre

(1) J. Chevron, *Martin Akakia*, médecin de François Ier, 1925. Un portrait de ce médecin figure également au musée de cette ville.

(2) Haberling, *J. W. d'Andernach*. Paris, 1932.

(3) P. Jourdan, notes sur Scribonius Largus, *Rev. de philologie* t. XLII, 1918, p. 175.

d'ailleurs va en déclinant. En 1558 le doyen Antoine Saporta choisit encore pour ses leçons le neuvième livre de Razès à Almansour; au surplus, comme le « lecteur » ne sait ni le grec ni l'arabe, sa leçon n'est qu'une élucidation en latin des textes grecs, des arabes latinisés (1). Mais partout ailleurs les Arabes sont battus en brèche. Léonart Fuchs dans son *Art de Guérir* paru à Lyon en 1554, chez Guillaume Roville, dédié au comte de Montbéliard, et dont la préface contient de précieux renseignements sur la médecine en Allemagne au milieu du XVIe siècle, combat les Arabes et se propose de conduire les étudiants dans les « arcanes galéniens ».

Symphorien Champier édite à Bâle en 1552 une dissertation « *contra arabum traditionem* »; Guillaume Cop s'attaque à eux dans la préface de son *Epistula in galeni librum de affectorum locorum notitia*, ainsi que Martin Akakia, en 1547, dans son édition de Galien, parue la même année, à Lyon, tandis que, dans Gargantua, Rabelais traite de « badauds médecins » ceux qui ont été herselés [forgés] en l'officine des Arabes.

La médecine faisait partie de « la philosophie », elle était du ressort des humanités, c'est ce qu'indique bien ce passage de Politien : C'est leur rôle [aux grammairiens, entendez les philologues] d'étudier et de commenter tous les auteurs de l'antiquité : poètes, historiens, orateurs, philosophes, médecins, jurisconsultes, leur appartiennent en même temps, et il ajoutait : voilà longtemps que je prépare des commentaires à la fois sur le droit civil et sur les traités anciens de médecine; j'y ai dépensé beaucoup de veilles, et je ne prétend y gagner d'autre nom que celui de grammairien (2).

Sous cet aspect on pourrait considérer le retour à l'antiquité comme un mouvement rétrograde, selon l'opinion de Daremberg, qui ne craint pas d'écrire

(1) A. Germain, *Médecine arabe et médecine grecque à Montpellier*, 1879.
(2) *Politiani opera*, éd. 1519, t. II, f° 50 v°.

dans sa préface à la traduction de Galien que la Renaissance [en médecine] est un mouvement à la fois réactionnaire et progressif : réactionnaire pour les lettres, car sous prétexte de revenir aux sources pures de l'antiquité, la renaissance efface presque *partout le caractère national*, progressif pour les sciences puisqu'elle arrache le sceptre aux Arabes pour le rendre aux Grecs.

*
* *

La même tâche était assignée aux commentaires oraux. Lorsque Rabelais explique en 1532 à Montpellier les *Aphorismes* d'Hippocrate, il ne peut en rien être considéré comme un précurseur des méthodes scientifiques, l'édition qu'il en donne en 1532, *ex fide vetustissimi codicis*, dédiée à son bienfaiteur Geoffroy d'Estissac, n'a d'autre valeur que d'être, grâce à son petit format, un manuel de poche commode pour étudiants. Il en est de même de sa lecture sur le texte grec (1) des *Pronostics*, en 1537, à partir de la Saint-Luc [18 octobre] selon l'usage, dont le succès est attesté par Jean de Beyssonné dans une lettre à Maurice Scève (2). Cela d'ailleurs suffisait à son ambition, et E. Egger dans son étude sur l'*Hellénisme en France* (3) note que : La médecine devait beaucoup plus à l'érudition qu'à l'observation du corps humain, et que Rabelais pouvait bien se croire un médecin accompli, *medicus omnibus numeris absolutissimus*, comme le porte le titre de son livre de 1532.

Les leçons n'avaient pas lieu que dans les écoles de médecine ; à Paris les collèges servent de rendez-vous pour les cours, c'est la prolongation d'une tradition médiévale ; les maîtres emmenaient les étu-

(1) On lit en effet sur le liber lectionum : D. Fr. Rabelœsus pro suo ordinario elegit librum Prognosticorum Hippocratis quem grœce interpretatus est.

(2) Rathery, *Not. biog. sur Rabelais*, 1870, p. 40.

(3) Paris, 1869. Tome I, p. 175.

diants dans les cloîtres d'abbayes, même dans les églises, notamment à Sainte Geneviève des Ardents (1). C'est ainsi que Jacques Dubois, dont Arrivabene a raillé l'avarice dans son poème satirique :



François Rabelais
Portrait de la Faculté de Montpellier.

Sylvius ocreatus, paru en 1555, enseigne au collège de Tréguier, où il a de nombreux auditeurs, parmi lesquels Vesale, avant leur brouille ; nous avons d'ailleurs un écho de son enseignement dans les

(1) Marguerite Aron, Un animateur de la jeunesse au xiiie siècle, *Jourdain de Saxe*, 1930, p. 25.

contes d'Eutrapel de Noël Du Fail (1) : « Me souvient avoir ouy ce bien parlant J. Sylvius lire le *De usu partium* de Galen au collège de Tréguier à Paris avec un merveilleux auditoire d'escholiers de toutes nations : mais lorsqu'il deschiffroit les parties que nous appelons honteuses, il n'y avoit coin ny endroict qu'il ne nommast en beau francois par nom et surnom y adjoustant les figures et pourtraicts, pour plus ample déclaration de sa leçon, qui eust été illusoire, sans goust, ni saveur, s'il eût passé par après, et fait autrement. Je luy ai veu apporter dans sa manche, car il vescut toute sa vie sans serviteur, tantost la matrice d'une chèvre ou brebis, et tout le bas du ventre, tantost la cuisse ou bras d'un pendu, en faire dissection et anatomie, qui sentoient tant mal et puaient si fort que plusieurs de ses auditeurs en eussent volontiers rendu leur gorge, s'ils eussent osé, mais le paillard avec sa tête de Picard, se courrouçaient si aspremment, menaçant ne retourner de huit jours, que tous se remettaient en leur premier silence ». Nous voyons par cette citation que l'on commence à compléter les commentaires de textes par des explications pratiques, mais elles n'ont le plus souvent pour but que de donner raison à l'auteur et de cadrer avec son texte. La dissection d'un pendu à Lyon en 1537 par Rabelais au cours d'une leçon sert de thème par sa nouveauté à un poème latin d'Etienne Dolet : « *Cujusdam epitaphium qui exemplo dato strangulatus publico postea spectaculo sectus est, Fr. Rabelæso medico doctissimo, fabricam corporis interpretante* (2). »

Pierre des Mireurs (Mirarius) condisciple de Ronsard, qui s'établira plus tard à Dieppe, étudiait au collège de Coqueret la médecine en même temps que la littérature.

Barthelemi Pardoux, auteur des *Institutiones medicinæ*, 1577, est signalé dans un manuscrit de l'Arsenal

(1) Ed. de 1585, xx.

(2) *Carmina*, Lyon, 1538. Voir Dr de Santi, Le cours de Rabelais à la Fac. de médecine, in *Rev. Et. rabel.*, III, 309.

[869, f° 281] comme s'occupant de médecine au collège des Grassins : *An tuendæ sanitatis, dictabat D. Perduleis, medicinæ doctor, aprilis, in gymnasio Grassinorum* ».

Akakia professe en 1582 un traité des fièvres à un certain collège de Triquet (?), qui pourrait bien être celui de Fortet.

Enfin Fernel explique Hippocrate et Galien au collège de Cornouailles.

Ces leçons dans les collèges n'avaient pas été jusqu'ici mises en lumière.

Signalons encore que Mélanchton met au programme de son enseignement Hippocrate en attendant son édition des œuvres de Galien, et qu'il expose dans le *liber de anima* les connaissances anatomiques et physiologiques de son temps (1).

*
* *

Le second stade, que l'on peut appeler linguistique, est marqué par les traductions en français des auteurs dont on s'est borné jusqu'alors à éditer le texte latin et grec. C'est surtout de Lyon et de Montpellier que part le mouvement, qui se manifeste en philosophie, en histoire, et aussi dans la vie publique, puisque l'ordonnance de Villers-Cotterets du 10 Août 1539 [art. 110 et 111] prescrit que tous les actes et opérations de justice se feront désormais en français.

Ambroise Paré l'appuie de son exemple et de son autorité : Je n'ai voulu escrire en autre langage, dit-il (2), que le vulgaire de nostre nation, ne voulant estre de ces curieux et par trop superstitieux qui veulent cabaliser les arts et les serrer sous les lois de quelque langue particulière, en tant que j'ay appris que les *sciences sont composées de choses, non de paroles*, et que les sciences sont de l'essence, les paroles pour exprimer et signifier. »

(1) Dr E. Wickersheimer. — *Janus*, 1923.

(2) Dr Crussaire, Ambroise Paré et l'avénement du français dans les sciences, *Semaine des hôpitaux*, 15 oct. 1929.



Hippocrate et Galien

D'après une gravure sur bois ornant l'édition de 1582 des œuvres d'A. Paré.

Les lettres de Manardi, éditées en latin en 1532, sont traduites en français en 1555 sous ce titre : « Traité familier des noms grecs, latins, et arabiques ou vulgaires, avec les définitions de toutes les maladies qui surviennent superficiellement au corps humain, très utile à tous médecins et chyrurgiens, extraict du septième livre des epistres de Jehan Manard, médecin très excellent du duc de Ferrare », et la préface, non signée, mais qui est de Rabelais, contient ce passage révélateur : Ce n'est assez de scavoir les noms grecs et latins des maladies : mais fault aussi estre usité aux termes et noms vulgaires des chyrurgiens modernes, si ou veult aujourd'hui suyvre et converser en la pratique. Et n'y aydera aussi les médecins nouveaux qui ne sont encore fort exercitez aux noms français et vulgaires de la commune pratique, combien doctes et scavants qu'ils soyent en la langue grecque et latine ».

C'est pour les étudiants en chirurgie que Jean Canappe traduit à Lyon en 1541, chez Etienne Dolet, *l'anatomie des os* de Galien, le 2e *livre de l'art curative à Glaucon,* le 3e *livre de la méthode thérapeutique.* Dès 1538 il a publié le *Guidon* de Guy de Chauliac, « pour la commune utilité » et, dit-il dans sa préface, « par temps successifs et nocturnes lucubrations, alors que j'avais satisfait aux autres affaires et estudes plus urgentes ».

Dans sa préface à la *dialectique en français pour les barbiers et chirurgiens*, parue en 1553, chez Thomas Richard, à l'enseigne de la Table d'or, près le collège de Reims, Adrien l'Alemant écrit : je conclu estre aussi facile d'entendre et d'apprendre dialectique en langue francoise comme en autre idiome, laquelle chose si elle est vraye, il me semble qu'il sera bien utile et profitable de escrire le présent livre, qui nous montre la manière de diligemment et artificiellement [avec art] argumenter ».

C'est également un traité pédagogique à l'usage des examens de Montpellier, qui est édité, dès 1533, sous le titre de *Questionnaire des Cirurgiens et barbiers* avec

le formulaire du petit Guidon en cirurgien, vu et corrigé, et *les lunettes des cirurgiens*, de nouveau adjoutées, et imprimées nouvellement à Paris ; ce questionnaire se vendait rue Neuve-Notre-Dame à l'enseigne Saint Nicolas chez Pierre Largeant; l'opuscule qui y était joint sous le titre de lunettes des cirurgiens était l'œuvre de S. Champier, qualifié de « chevalier et docteur en la science œsculapienne » (1).

Quant au petit livre intitulé : *les anciens et renommés auteurs de la médecine et cirurgie* (1555), c'était un manuel comprenant divers traités d'Hippocrate, de Galien et d'Oribase, vendu chez Guillaume Roville, à l'Ecu de Venise, à Lyon, et dédié à Jacques d'Albon, gouverneur du Lyonnais; la traduction en était faite « pour le bien des chirurgiens qui ne savent pas la langue latine ».

C'est encore pour l'utilité publique, suivant la formule consacrée des préfaces, que l'on « translate » la pratique de chirurgie de Jean de Vigo, à Lyon, dès 1525, chez Benoît Bonin, divisée en deux parties, la copieuse et la compendieuse, résumé plus particulièrement destiné aux étudiants.

Pierre Tolet, médecin de l'hôpital de Lyon, édite dans cette ville en 1540 la chirurgie de Paul d'Egine chez Etienne Dolet (2), qui allait se faire une spécialité des traités médicaux en français et publier une manière de bien traduire d'une langue à l'autre; il y joint deux opuscules de Galien, sur les tumeurs contre nature, et sur la manière de curer par abstraction de sang. Dans sa dédicace à Schyron, docteur de Montpellier, et médecin de la reine de Navarre, datée du 20 août 1539, « l'an des mortels rachetez par le sang et mérite de la passion de J.-C. », il exprime les deux motifs qui l'ont incité à sa publication : la continuelle prière des compaignons chirurgiens de Lyon, et le

(1) Voir Allut, *Symphorien Champier*, 1859; il était l'auteur d'une *triplici disciplina*, et d'une *De quadruplici vita*, où il s'est servi, sans le copier, du traité de Marsile Ficin.

(2) Voir Copley Christie : *Et. Dolet*. Appendice. Bibliographie de ses éditions.

mouvement général des traductions qu'il constate partout, en Italie, en Espagne, chez les allemands, les anglais, les écossais et les grecs « vulgaires ».

Nous ne saurions oublier l'*Introduction de chirurgie rationnelle*, œuvre de ce Philippe de Flesselle, qui est cité au livre XXV des monstres de Rabelais (ch. 23 de l'éd. de 1585) ; c'est lui qui l'emmena voir à Champigny la cagnardière qui feignait être malade du mal Saint-Fiacre « et luy sortoit du cul un long et gros boyau fait par artifice ». Dans ce livre, vendu chez Vivant Gaultherot, rue Saint-Jacques, paru en 1547, est discutée la question de savoir si la chirurgie est une science ou un art; elle est ainsi définie : « La chirurgie est science qui instruit l'entendement humain à curer les maladies, principalement par œuvre manuele, sans obmettre diète et pharmacie, en tant qu'elles coopèrent à l'opération manuele ».

Quant à Jean Lyége [ou Lygée], les 2.000 vers de son *harmonie du corps humain*, parue en 1556, n'auraient pas sauvé son nom de l'oubli, si Ambroise Paré ne l'avait souvent cité (1).

Ce mouvement général, nul n'en a mieux saisi la portée qu'Ambroise Paré : « Or, disent certains, que je ne devais escrire en français, et que par ce moyen la médecine en serait tenue à mespris ; ce qui me semble le contraire, car ce que j'en ai fait est plustost pour la magnifier et honorer. Il faut entendre que les sciences tant plus elles sont cognues de plusieurs, tant plus elles sont louées, vu que science et vertu n'ont plus grand ennemi que l'ignorance. Davantage je demanderois volontiers si la philosophie d'Aristote, la médecine du divin Hippocrate ont esté obscurcies et amoindries, pour avoir esté traduites de grec en latin ou en langue arabic... Pourquoi semblablement ne me sera-t-il pas permis d'escrire en ma langue Française, laquelle est autant noble que nulle autre estrangère. Et disent que j'ai osté le voile de

(1) Ce poème latin fut traduit par Noé Legrand en 1911, Lyége avait publié les Aphorismes d'Hippocrate en 1551 ; Chéreau lui consacra une notice dans le Parnasse médical.



Ambroise Paré

Portrait figurant en tête de l'édition de 1582 de ses œuvres.

devant les yeux de ceux qui voudraient ci-après pratiquer la chirurgie, que je leur ai mis l'instrument en main..., s'ils disent vray, ils confessent l'honneur qui m'est dû ».

Ce plaidoyer en faveur du français nous le retrouvons encore sous la plume de l'humaniste et poète Jacques Grévin, dans sa traduction de A. Wichel [reproduisant l'ouvrage de Vésale], sous le titre de Portraits anatomiques (1569) : « Ces traductions, écrit-il, doivent rendre des services tant *pour enrichir notre langue française* que pour trouver moyen de profiter à plusieurs lesquels défavorisez des biens de fortune et toutefois recompensez au double par un bon naturel peuvent regaigner aux traductions françaises ce qu'en leur jeune âge ils ont perdu pour n'avoir esté instruits en la cognoissance des langues (1) ».

Le principal adversaire des partisans de la langue vulgaire est Fernel, qui ne sépare pas la médecine de l'érudition. Pour lui les études philosophiques sont l'introduction nécessaire à la médecine ; elle doit s'appuyer sur un système. Il écrit tout un livre sur les causes occultes où il se propose de rechercher, d'après Hippocrate, ce qu'il y a de divin dans certaines maladies et dans leur remède : *De abditis rerum causis*, 1548 ; surtout il publie sa *Medicina universa*, qui est une somme, à l'imitation des ouvrages du moyen âge. A ce sujet, Littré écrit : « Voir les choses d'ensemble est le propre de l'ancienne médecine, c'est ce qui en fait le caractère distinctif, et ce qui lui donne sa grandeur, quand l'ensemble qu'elle a saisi est véritable ; voir les choses en détail et remonter par cette voie aux généralités est le propre de la médecine moderne » (2). Ce que se propose Fernel, c'est d'éclairer et affermir les dogmes [de la médecine antique] par une science plus com-

(1) Voir Pinvert, *J. Grévin*, p. 1898. — Il traduit également les poisons et contre-poisons de Nicandre [1567] avec commentaires de ces deux poèmes de 1292 vers, ouvrage dédié à Jean de Gorris, médecin à Paris, qui fut doyen de 1548 à 1550.

(2) Introd. à la trad. des *Œuvres* d'Hippocrate, p. 444.

plète et par un plus grand nombre d'observations (1). Là encore nous nous heurtons à l'instruction livresque ; on considère Galien comme infaillible, c'est donc un effort de conciliation qu'il faut entrepren-



Jacques Grévin
(1541-1570)

dre pour tout ramener à lui, tandis que Baillou, Laurent Joubert, Duret, Houllier s'attachent surtout à Hippocrate. Un long débat s'est engagé au XVIᵉ siè-

(1) Epitre dédicatoire à Henri II.

cle sur la question de savoir si Galien avait décrit des animaux ou des hommes ; or il répète sans cesse qu'il décrit le singe comme étant l'animal le plus voisin de l'homme ; discussion oiseuse, dit Daremberg, persuadé d'ailleurs que Galien n'avait disséqué que des animaux. Ce qu'on craignait, c'était de trouver le maître en défaut. On n'admet pas qu'il ait pu se tromper; on préfère croire que la constitution des organes a changé depuis son temps (1). Les traductions françaises de ses œuvres se multiplient pendant tout le cours du XVI[e] siècle. Martin Grégoire publie en 1549 chez Vascosan, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la Fontaine, les quatre premiers livres de la *composition des médicaments* ; Jean Macé, de Saint-Florentin, fait paraître le traité *Des choses nutritives* en 1551 chez Vivant Gaultherot, à l'enseigne Saint-Martin avec dédicace à Fr. Dinteville, évêque d'Auxerre. Claude Daléchamps édite à Lyon chez Roville, à l'Ecu de Venise, en 1566, son *Usage des parties du corps* humain, et dédie cet ouvrage à Jacqueline de Monbel, fille du comte d'Entremont, femme de Claude de Baternay, fils lui-même du comte du Bouchage, jeune femme « qui aspire, nous dit le traducteur, aux sciences les plus ardues et les plus rares qui se traitent aujourd'hui entre les doctes hommes ».

Jacques Benoist Rigaud dédie en 1572 à Lyon, ses *Administrations anatomiques*, aux maîtres chirurgiens de Lyon, et compagnons fréquentans l'estude audit lieu; il écrit en parlant de Galien : « Laissons de part mille broillis de ces vulgaires anatomistes qui crédant de nous acheminer nous égarent, et crédant acoustrer le pas gastent tout. Buvons à la fontaine, suivons cette guide, chef et capitaine sous lequel ne pourrons fourvoyer. Pour moi, j'ay fait avec un extrême labeur ce qu'il m'a esté possible, parangonnant la traduction latine, et qui plus est, examinant le tout sur la vérité de chose

(1) A. Souques, Des connaissances neurologiques de Galien, *Rev. neurolog.*, mars 1933.

mesme ». On peut dire que Galien a régné en maître jusqu'au XVIII[e] siècle, même après la défaite de son système.

*
* *

Si de la théorie nous descendons à la thérapeutique, nous rencontrons les mêmes emprunts aux doctrines de l'antiquité, et envers elles la même servilité.

La thérapeutique par la joie, la sérénité victorieuse des maladies, s'adaptent aux formules stoïciennes et aux théories platoniciennes, introduites surtout par les italiens, dont les traités d'hygiène pénètrent peu à peu en France. Dans son épître au Cardinal Odet de Châtillon, en tête du *Quart Livre*, Rabelais expose que le médecin doit « resjouir le malade sans offense de Dieu », Laurent Joubert, à la suite de son *Traité du Ris* publié en 1579, consacre un chapitre sur la cause morale du ris, de l'excellent et très renommé Démocrite, expliquée et témoignée par ce divin Hippocrate en ses Epîtres. Ronsard dans un poème dédié à Belot, maître des requêtes de l'hôtel du roi, déclare qu'il « faut du rire honnestement user pour vivre sain (1). »

Le thème des avantages de la vie sereine dérive également de la diffusion du platonisme, dont Marsile Ficin est le plus célèbre représentant. Fils d'un médecin, lui-même étudiant en médecine à Bologne, il s'inspire directement du maître auquel il rendit un véritable culte, dans sa *De triplici vita*, œuvre curieuse, touffue, mi chrétienne, mi païenne, où les rêveries métaphysiques alternent avec des préceptes pratiques. Il pose comme condition préalable à l'hygiène des « studieux » (nous dirions aujourd'hui des hommes de lettres), la chasse à la pituite et à la mélancolie; aussi loue-t-il l'usage des odeurs suaves, la promenade dans les jardins et les

(1) *Œuvres*, éd. Lemerre, t. V, 10.

forêts, jouxte « le rivage des fleuves ». Jean Beaufils en avait traduit en 1541 les deux premiers livres, chez Denis Janot, à l'enseigne Saint-Jean-Baptiste, rue Neuve-Notre-Dame, mais Guy Lefèvre de la Boderie en 1581 en donna une édition complète, avec six sonnets en français, selon l'usage du temps, et ce traité vendu chez Abel L'Angelier, au premier pilier de la grande salle du Palais, obtenait la faveur du public.

De son côté, en 1557, Arnault Pasquet, de la petite ville de la Rochefoucauld, avait traduit les *Sept Dialogues de Pictorius*, vendus chez Gilles Gombin, à l'Espérance, près du Collège de Cambrai; le dernier de ces dialogues roulait sur ce précepte, « qu'il faut prendre égard aux passions de l'âme et esprit pour contregarder la santé des maladies ». D'ailleurs il suffit d'ouvrir le Tiers livre pour en constater la mise en pratique : Toute chose prenoit (il s'agit de Panurge) en bonne partie, tout acte interprétait à bien, jamais ne se tourmentait, jamais ne se scandalisait. Car tous les biens que le Ciel couvre et que la terre contient en toutes ses dimensions, hauteur, profondeur, longitude et latitude, ne sont dignes d'émouvoir et troubler nos sens et nos esprits. »

Ces traités d'hygiène (1) visaient non seulement à « conserver la santé », mais à « prolonger la vie ». C'est le titre français que Claude Valgelas en 1572 donnait à l'ouvrage du médecin lyonnais Jean de Monteux, paru à Vienne en 1541, *medicina curationis compendium*. Le Vénitien Luigi ou Aloise Cornaro, auteur d'une *de vita sobria*, publiée à Padoue en 1558, n'avait-il pas, après une vie de plaisirs et d'excès, réformé son régime à 55 ans, et vécu plus que centenaire sans avoir abandonné l'usage modéré du vin qu'il appelait le « lait des vieillards? (2). »

Si Platon fournissait le thème des préceptes pra-

(1) A. Lefranc, Platonisme et littérature en France (1500-1550). *Rev. Hist. litt.*, 1896.

(2) M. Fosseyeux : Les traductions françaises de traités d'hygiène italiens au XVIe siècle (*Bull. Soc. Hist. Méd.*, 1931).

tiques, Aristote restait le grand inspirateur des doctrines. J.-B. Scaliger, le père de l'humaniste, avait traduit en latin son *Historia animalium* et son *De plantis*. Il avait exercé la médecine à Agen, où il avait été appelé d'Italie par l'évêque Antoine de la Rovère (1524); il fut le maître de Jean Schyron, une



Jérôme Cardan
(1501-1576)
D'après le *De Sapientia libri quinque*. Genève 1624.

des gloires de l'Université de Montpellier et dont Rabelais suivit les cours. Jacques Aubert dans son traité publié à Lyon en 1524, considérait que la médecine n'était qu'une branche de la physique, science générale des phénomènes naturels. L'interprète d'Aristote, maître en matière de physique, fut A. Césalpin dont les *Questions péripatéticiennes*

forment une véritable somme philosophique (1); or il fut le médecin et professeur officiel de la papauté sous Clément VIII; le 5e livre des *Questiones* est un art médical fondé sur l'expérience mais surtout sur la tradition, et sa *Praxis universa artis medicæ* est une référence constante à Aristote; expérimenter des remèdes est dangereux, et l'antiquité donne la base de tout savoir. N'est-ce pas ce que veut exprimer Montaigne lorsqu'il parle de ces pauvres gens qui ne savent ni Aristote ni Caton : « Les noms même de quoi ils appellent les maladies en adoucissent et amollissent l'âpreté; la phtisie, c'est la toux pour eux, la dysenterie dévouament d'estomac : une pleurésie c'est morfondement, et selon qu'ils les nomment doucement, ils les supportent aussi. Elles sont bien grièves quand elles rompent leur travail ordinaire : ils ne s'alitent que pour mourir ».

Montaigne lui-même accepte les plus invraisemblables légendes; Pline paraît pour lui un oracle indiscuté, et l'absence de critique se fait sentir aussi bien chez les lettrés que chez les savants. Tout le XVIe siècle pense encore d'une façon scholastique; il croît aux démons et aux sorciers.

La thérapeutique s'inspire des idées tirées des anciens, touchant l'influence des astres sur la vie humaine et en particulier sur les jours favorables aux médicaments. Sous ce rapport les souvenirs bibliques et les préceptes de la science antique forment un curieux mélange. Il faut éviter les années climatériques et les jours néfastes et parmi ceux-ci, le premier de la lune du mois d'avril, jour du meurtre d'Abel par Caïn, et le premier de la lune d'août, celui où Adam mangea la pomme, enfin le dernier jour de la lune de décembre, celui de la naissance de Judas. La littérature astrologique, inspirée des Italiens, terre classique du merveilleux, est innombrable au XVIe siècle, et F. Brunot a pu lui consacrer tout un

(1) Voir la trad. de Dorolle, in *Coll. de textes sur la Renaissance par A. Rey*, Paris, 1929.

chapitre du t. II de son *Histoire de la langue française.*

Quant à Jean Liébault, son *agriculture* et *maison rustique*, dont la 1re édition française est de 1565, car l'ouvrage avait d'abord paru en latin sous le titre de *prædium rusticum*, est un amalgame des superstitions antiques et des croyances populaires, sans le moindre discernement (1).

Sans être aussi sévère que Daremberg (2) qui écrit en parlant des humanistes du XVIe siècle : « leurs attaques, souvent mal dirigées contre les Arabes, ou leurs admirations mal justifiées pour les Grecs, instruisent moins que les *Consilia*, même que les *Commentaires* si prolixes du XVe siècle », du moins il n'était pas inutile de montrer que l'essor scientifique et rationnel du XVIe siècle limité par toutes les traditions régnantes, et par toutes les superstitions persistantes, n'a pas eu toute l'envergure que certain esprits enthousiastes lui prêtent, et qu'il n'a pu se dégager que tardivement et partiellement de la gangue scholastique.

(1) J. Liébault, traduisit du latin de Gaspard Wolf quatre livres de secrets de médecins et de philosophie chimique (1573) et trois livres de l'embellissement du corps humain (1582).

(2) *Hist. des Sc. méd.*, P., 1870, t. 1, p. 353.

QUELQUES MAITRES-CHIRURGIENS BRIARDS

V. — François DOGUET (1625-1695)

Par le Dr R. GOULARD, de Brie-Comte-Robert.

François Doguet naquit vers 1625, on ne sait où. On ne sait pas davantage quand il vint s'établir à Brie-Comte-Robert, comme maître barbier et chirurgien. Il ne semble pas, d'après les renseignements qu'on a trouvés sur lui, qu'il ait eu une vie professionnelle bien active. Peut-être, fut-ce parce qu'il était ivrogne et querelleur, comme on le verra. Son intérieur, que l'on connaît grâce à un inventaire qui fut fait chez lui, le 10 septembre 1659, après le décès de Madeleine Nod, sa première femme, par Denis Berthod, tabellion royal à Brie, était des plus modestes. Sa demeure ne comportait que deux pièces : une salle au rez-de-chaussée où il mangeait et couchait, et une chambre au-dessus. Dans la salle, était une couche de noyer à hauts piliers, garnie d'un lit de plume, d'une paillasse de toile, d'un traversin de coutil rayé, d'une couverture de catalogne rouge et d'un tour de lit de serge rouge de Mouy. Au milieu de la pièce, il y avait une table de noyer, deux escabeaux et une forme. Ni chaises, ni fauteuils. Dans la cheminée, se trouvait une crémaillère à laquelle était accrochée une petite marmite de fer avec son couvercle, et l'on y voyait aussi deux chenets de fer, une pelle à feu et une paire de pincettes. De chaque côté de l'âtre, étaient accrochés une écuelle de fer, une broche, un lèchefritte et une poêle. Sur la tablette de la cheminée, étaient un petit chandelier de cuivre et divers ustensiles

d'étain commun. Le long des murs, étaient dispersés une huche de chêne, un petit coffret de sapin et un autre de chêne. Dans deux armoires de noyer de six pieds de haut, fermant à trois guichets de serrure, il y avait quelques vêtements et du linge : cottes, hongrélines, coiffes, cornettes, manchettes, tabliers, chemises, serviettes, mouchoirs, etc. Pas de livres de médecine ou autres. Quelques objets et instruments servant à Doguet, qui était surtout un barbier : un miroir garni de son châssis de bois noirci, deux douzaines de serviettes à faire le poil, quatre rasoirs et quatre lancettes, une paire de fers à friser la moustache, deux paires de ciseaux de barbier dans leurs étuis, une seringue garnie de six canons dans un étui de cuir.

Dans la chambre située au-dessus de la salle, on voyait, au fond d'une alcôve, une petite couchette de bois à bas piliers avec une paillasse de grosse toile et une couverture de laine blanche.

On a retrouvé, dans les archives locales, quelques renseignements sur François Doguet, surtout en ce qui regarde sa vie professionnelle.

Le 27e jour de mai 1671, à la requête de François Doguet, procureur au bailliage de Briel (qui était cousin du maître barbier-chirurgien) François Doguet examina le nommé Jean Langlois, et établit à son sujet un rapport en justice, qu'on n'a pas pu, malheureusement, découvrir. Quelques semaines plus tard, le 5 juillet, Pierre Decosse, hôtelier à Brie, adressa au bailli une plainte contre Doguet. Celui-ci, ayant bu et mangé chez Decosse, refusa de payer ce qu'il devait. Non content de cela, il traita l'hôtelière de b... et de p... « et autres choses atroces et scandaleuses. » Il lui donna, de plus, des coups de pied et des coups de poing, et la jeta par terre.

Le 10 septembre 1671, François Bonleu, marchand à Brie, ayant fait des difficultés pour payer ce que Doguet lui réclamait, fut condamné par le bailli à régler sa note. Deux ans après, le même Bonleu

devait encore se montrer client récalcitrant. En effet, le 24 mars 1673, Claude Terrier et Antoine Gilles, l'aîné, tous deux maîtres-chirurgiens à Brie, en vertu d'un jugement rendu le 17 mars par le lieutenant du bailli, procédèrent à la prisée et estimation des pansements et médicaments faits et fournis par François Doguet à François Bonleu et à sa famille. Ils examinèrent le mémoire d'honoraires que leur remit Doguet et constatèrent que « les saignées y mentionnées montent à la quantité de six-vingt comptant chacune saignée du pied pour deux, saign:es, lesquelles nous avons estimées à la somme de trente livres seulement, attendu que lesdits Doguet et Bonleu sont convenus les avoir réglés entre eux à ladite somme. » Quant au surplus du contenu dudit mémoire, il fut estimé à la somme de cent soixante-dix livres. Pour avoir rédigé leur rapport, les deux experts se partagèrent quatre-vingt sols.

Le 29 juillet 1678, François Doguet adressa au bailli de Brie-Comte-Robert une plainte pour coups et blessures. Il déclara que la veille, vendredi 28, sur les huit ou neuf heures du soir, se trouvant à la porte de Claude Benoît, boulanger audit Brie, il vit un charretier frapper d'un coup de fouet « le bassin de la montre » de Claude Terrier, maître-chirurgien. Ayant entendu un bruit insolite, celui-ci sortit de sa boutique pour savoir ce qui s'était passé, puis rentra, aussitôt après, chez lui. Mais, son garçon de boutique, nommé Mercier, voyant Doguet contre lequel il avait une grande animosité, pensa que c'était lui qui avait frappé le bassin de cuivre.

Il s'approcha de lui et lui dit des « injures choquantes et scandaleuses », puis il le prit au collet, le terrassa et lui fendit la joue avec un instrument tranchant. Sur quoi, il s'en alla. Le blessé fut obligé de s'aliter et « fut mesme en danger de sa personne ». Une information fut ouverte contre Mercier, par Etienne Berthod, procureur du Roi à Brie. Cinq témoins furent entendus. Leurs dépositions nous apprennent que Doguet, ce soir là, était pris de vin,

ce qui lui arrivait souvent, paraît-il, et, de plus, que c'était lui, et non pas un charretier, qui avait frappé d'un coup de son bâton, le bassin qui pendait à l'enseigne de Claude Terrier.

Antoine Gilles l'aîné fut chargé par le bailli de visiter Doguet. Il le trouva gisant au lit, ayant de la fièvre, une grande plaie au visage, du côté droit, depuis le coin de la bouche jusqu'au zygoma, de la longueur de trois travers de doigt, déchirant les muscles masséter, zygomatique et buccinateur. Tous les vaisseaux solidaires étaient entièrement coupés. Quatre points d'aiguille furent faits, pour éviter une grande difformité. Ledit Doguet souffrait beaucoup, et quarante jours seraient nécessaires à sa guérison, à la condition qu'il serait bien pansé et bien médicamenté, et qu'il observerait bien le régime à lui prescrit pour éviter les accidents qui pourraient arriver.

Un mois plus tard, le 31 août 1678, Doguet obtenait du bailli, que le nommé Mercier lui versât, à titre de provision alimentaire, la somme de cent livres, car, disait-il, dans sa requête, il était chargé de plusieurs enfants et ne pourrait vaquer à ses affaires avant six semaines. Quant à la suite qui fut donnée à sa plainte contre Mercier, on n'en sait rien, aujourd'hui.

Le 23 avril 1681, François Doguet et Antoine Gilles l'aîné procédèrent, à la requête du bailli, à l'ouverture du corps de Denis Beuglier, laboureur à la ferme de la Grivelle, sise à Brie. Cet homme avait été blessé, le 24 mars précédent, par Alexandre du Buisson, sieur de la Marsaudière, et était, depuis lors, décédé. Les deux maîtres-chirurgiens constatèrent que la mort n'était pas dûe aux coups reçus, mais « à une grande intempérie avec obstruction aux viscères et une hidropysie depuis plusieurs années, et depuis six mois à une fièvre double tierce et une diarée. »

Huit ans après, le 24 octobre 1689, François Doguet, Louis Jouannyn et Antoine Gilles le jeune, adressèrent à Charles Lesné, bailli de Brie, une

plainte contre Jean Mathieu, dit La Motte. Ils prétendaient que la lettre de maîtrise qui avait été délivrée à Mathieu, à Paris, le 15 mars 1687, ne lui donnait le droit d'exercer la barberie et chirurgie qu'à Evry-les-Châteaux (village situé à une lieue et demie de Brie) et non ailleurs. Deux experts, nommés par le bailli, examinèrent la lettre de maîtrise, et, en janvier 1690, conclurent que le mot non n'avait jamais été écrit et que Mathieu, par suite, n'avait pas eu à le rayer. Celui-ci put donc exercer librement son art à Brie.

Dans le même temps, les trois maîtres chirurgiens avaient porté plainte contre François Maurouard, établi à Brie. Mais celui-ci présenta sa lettre de maîtrise, datée de Paris, le 19 mars 1689, qui indiquait qu'il devait exercer « à Brie-Comte-Robert et non ailleurs. » Les trois maîtres-chirurgiens retirèrent, aussitôt, leur plainte.

On connaît les noms de deux des garçons chirurgiens que François Doguet eut à son service. L'un d'eux, Jacques Jouannyn, qui devait ensuite exercer son art à Brie, servit pendant dix-huit mois, chez Doguet, à une époque que l'on ignore, mais certainement avant 1672. Quant à l'autre, il s'appelait Claude Ormont, dit La Forest, et apprit chez François Doguet, en 1660-1661, l'art de la barberie.

Voici son contrat d'apprentissage :

Fut présent en sa personne François Doguet, maistre barbier et chirurgien à Brye Conte-Robert leqnel a volontairement recognu et confessé audit notaire soubzigné, s'est obligé et s'oblige par ces présentes de monstrer et enseigner à Claude Ormont, dict La Forest, vallet de Charles Canis de Servon, à ce présent ce quy ensuit. C'est assavoir de bien razer, tailler la moustache, mettre proprement les cheveux dans le bonnet et saigner, dans douze mois prochains à commencer au premier jour de juin prochain et le rendre capable dans le dict temps sy audict Ormont ne tient, de le nourrir, chauffer, coucher et blanchir

et de luy donner sa chopine de vin blanc et ledict Ormont de servir bien et docilement et de s'habiller d'habits et linges honestes selon sa condition. Et outre, moïennant le prix et somme de soixante livres qui seront payés par ledict Ormont audict Doguet, la première moitié en automne et l'autre moitié en sortant. Est comparu Hector Gangneux, vigneron, demeurant à Servon, lequel a promis, s'est obligé et s'oblige solidairement avec ledict Ormont de payer audict Doguet la somme de trente livres, en sortant dudict apprentissage. Comme ainsy, promettant et renonçant.

Faict et passé en l'estude dudict notaire royal soubzigné le vingt huitiesme jour de may mil six cens soixante après midy, en présence de messire Canis, procureur fiscal de la prévosté de Servon y demeurant et messire Estienne Nouette greffier de la justice de Servon soubzignez.

Doguet — Claude Ormont

Nouette — Hector Gangneux — Canis

Berthod, notaire.

François Doguet se maria deux fois, on ne sait où, Sa première femme, Madeleine Nod, fut inhumée, le 29 avril 1659, dans l'église Saint-Etienne de Brie, sous les petites voûtes, devant la chapelle de Saint-Nicolas. La seconde, Claude Dunas, qui lui survécut, avait deux frères dont l'un, Alexandre, fut maître chirurgien à Yerres, près de Brunoy, et l'autre, Henry, maître-chirurgien à Brie-Comte-Robert, en 1666, — et une sœur, Catherine, qui se maria, en août 1666, avec Etienne Jambin, docteur en médecine à Brie.

François Doguet eut plusieurs enfants. L'un d'eux, Nicolas, devint premier huissier audiencier aux eaux et forêts de France en la gruerie royale de Brie-Comte-Robert; un autre, Etienne, fut compagnon-chirurgien chez Antoine Gilles le jeune, maître-chirurgien à Brie.

Il mourut à Brie, le 17 janvier 1695, âgé de soixante-dix ans ou environ. Il fut inhumé, le lendemain, dans le grand cimetière. Il laissait sa femme et ses enfants dans une situation si précaire, que les parents et amis, assemblés, le 14 avril suivant, en conseil de famille, engagèrent la veuve à renoncer à la succession « plus onéreuse que lucrative. »

A PROPOS DU VENIN DU COBRA

Par les Docteurs MOUSSON-LANAUZE et HARIZ

Une communication sensationnelle a été faite il y a quelques mois par le Dr Calmette à l'Académie de médecine à propos du traitement du cancer par le venin de cobra.

D'autres communications non moins sensationnelles ont été présentées par M. le Pr Laignel-Lavastine, pour le traitement des algies par le venin de cobra.

A notre connaissance cette thérapeutique a été appliquée il y a une dizaine de siècles.

Nous avons voulu apporter une part de recherches à ce sujet, parce qu'elle marque une nouvelle conception dans la thérapeutique. Conception qui ne fait que s'accroître avec l'opothérapie rationnelle.

Dans la biographie de Rhazès, le célèbre clinicien, médecin arabe, dont le millénaire a été célébré plusieurs fois, il y a dix ans, nous trouvons le trait caractéristique que nous allons développer devant vous.

Ibn Quarin, élève de Rhazès, raconte d'après son maître ce qui suit :

Retour du Khourassan, après y avoir soigné son frère Ismaïl, j'avais traversé Bikam, près de Nicabour. Cette localité est à mi-chemin entre cette dernière et Le Rey.

Rey est une ancienne grande ville persanne, tombée en ruines. Rhazès est originaire de cette ville, de là vient son nom.

Son gouverneur m'invita à descendre chez lui. Le service y était excellent. Il m'a demandé de soigner un de ses fils qui se plaignait fortement d'une hydropisie. Une maison entière était affectée au malade.

L'ayant examiné, je l'avais condamné, mais en sa présence j'ai laissé entrevoir une branche de salut.

Mais quand nous avons été seuls, son père et moi, je lui ai expliqué le vrai pronostic en le faisant désespérer de la vie de son fils. Je lui ai dit de ne rien refuser à son fils, de lui donner à manger, sans régime, ni restriction.

A mon retour, j'étais doublement gêné, en passant par lui, de lui demander des nouvelles de son fils dont j'escomptais la mort et gêné également de ma présence auprès de lui.

Après un séjour de quelques jours, il m'a semblé qu'il n'est pas question de la mort du fils; de mon côté je n'ai pas voulu raviver ses plaies en lui demandant de ses nouvelles.

Il me demanda un jour : connais-tu ce jeune homme ? Il désigna un gaillard plein de santé, de sang et de force qui nous servait avec les autres jeunes gens.

« Non je ne le connais pas », lui dis-je, « c'est mon fils, que tu m'a fait désespérer de sa guérison lors de ton passage pour le Khorassan ».

J'étais perplexe et je lui ai dit « veux-tu me raconter la cause de sa guérison ?

Alors il m'a répondu : « Il s'est aperçu que tu m'as fait désespérer de sa vie en le quittant, il y a un an. Alors il me dit : Je ne doute pas une seconde que cet homme, qui est le premier de son siècle m'a condamné. Je te demande comme ultime désir, de défendre à mes serviteurs, qui sont mes contemporains et camarades de me servir.

Chaque fois que je les vois autour de mon lit, pleins de santé, et me voyant à un pas de la mort, une fièvre à ce moment s'empare de mon cœur et précipite mon heure fatale. Je désire seulement que ma vieille nourrice s'occupe de moi ».

Alors, dit le père, j'ai ordonné ce qu'il m'a sollicité.

On portait dorénavant à la vieille nourrice sa nourriture, et à lui tout ce qu'il désirait, sans restrictions ni régime.

Quelques jours après on portait à la nourrice un plat

dans la composition duquel entrait du lait caillé (avec riz, maïs, lentilles, viande).

Elle laissa l'assiette dans un endroit accessible à la vue de mon fils et sortit pour faire une commission.

Elle dit qu'à son retour elle trouva que mon fils avait mangé une grande part du plat, et que le restant avait changé de couleur.

Elle s'informa auprès de lui de ce qui s'est passé pendant son absence.

Alors mon fils lui dit : N'y touches pas ! et tirant l'assiette vers lui, il continue, parce que j'ai vu un grand serpent qui est sorti d'un coin, y mangea, puis y vomit.

Alors je me suis dit, poursuit mon fils « je suis mourant et quand est-ce que je trouverai une occasion meilleure pour en finir sans souffrir ! J'ai mangé de l'assiette tant et plus afin de m'empoisonner et mourir vite. Je gagnais mon lit quand je ne pouvais plus manger, et tu rentre, à l'instant même ».

La vieille nourrice ajoute, j'ai vu du lait caillé sur ses mains et sur sa bouche et j'ai crié au secours !

Alors le fils m'a dit ne fais rien avant d'enterrer dans le fond de la terre cette assiette et son contenu, de peur qu'un humain n'en mange ou qu'un animal n'en goutte et qu'il morde les humains après ».

J'ai fait ce qu'il m'a dit, poursuit la nourrice et elle est venue m'apprendre la nouvelle

Alors reprend le père j'étais perdu, je me suis présenté chez mon fils, il dormait. Ne le réveillez pas, criai-je aux domestiques, on va voir ce qu'il va nous faire.

Il se réveilla à la fin de la journée, poursuit le père, et demandait à aller au bain, ayant beaucoup transpiré. On l'y mena, son ventre demanda à sortir, il est allé à la selle cent fois en un jour et une nuit.

Nous étions au désespoir complet, il n'avait plus d'appétit pendant plusieurs jours.

Ensuite il demanda des poulets, il en mangea. Ses forces commençaient à revenir après que son ventre était collé à son dos.

Nous avons commencé à espérer de le sauver et nous lui avons défendu des mets nuisibles, ses forces revenaient toujours, et il a fini par devenir ce que tu vois ».

Rhazès dit : j'ai été très étonné et je me suis rappelé que les anciens avaient conseillé à l'hydropique de manger de la chair des serpents millénaires, et il guérissait.

Et je réplique au père : si je t'avais dit ceci, tu aurais cru que c'était pour me trouver une sortie.

D'ailleurs, en capturant un serpent, comment savoir s'il est millénaire, c'est pour cela que je n'ai voulu rien dire, tout en formulant un pronostic très sombre.

Messieurs,

Si l'application de ce traitement paraît incertaine, à cause de l'obscurité de ce dignostic, il n'en reste pas moins vrai que le venin de serpent est pour quelque chose dans la tournure heureuse qu'a prise cette hydropisie.

Parce qu'enfin ce n'est pas la première fois que notre hydropique consomme du lait caillé avec viande et autres légumes, mais le lait qui opéra cette dernière et bonne transformation contenait en plus des sécrétions des glandes salivaires du serpent.

Voici un autre fait, tiré encore de l'histoire des médecins arabes. Il s'agit cette fois d'un confrère très respectable, surnommé l'unique du temps, et qui vivait à Bagdad dans la deuxième moitié du XIIe siècle. Il a été frappé par la lèpre, il s'est soigné en se faisant piquer par les vipères sur le corps et s'est guéri de la lèpre. Ici le diagnostic nous paraît plus fondé d'abord à cause de la maladie, qui est ancienne et connue, ensuite il s'agit d'un confrère bien placé pour étudier son propre cas.

Y a t-il lieu d'ajouter aux qualités déjà nombreuses du venin, cette nouvelle qualité ? Ou bien le traitement de la lèpre va-t-il entrer dans une phase nouvelle, comme celle du cancer et peut-être de la tuberculose ?

DE LA REPRÉSENTATION DES EUNUQUES DANS L'ART ASSYRIEN

Par E. JEANSELME.

Quand on parcourt la galerie assyrienne au Musée du Louvre, ce qui attire tout d'abord l'attention, c'est le contraste frappant qui existe entre les figures représentées : les unes *barbues*, les autres *imberbes*. On connaît l'abondance luxuriante de la barbe des dieux, du roi et des guerriers assyriens dont les boucles serrées, parallèles et juxtaposées descendent au devant de la poitrine. Ces personnages sont escortés de suivants qui offrent le même type ethnique, mais leurs joues, leur menton et leurs lèvres sont dépourvus de poils.

Les traits de ces figures glabres sont alourdis par un certain embonpoint qui ne va pas jusqu'à l'obésité. Leur menton arrondi et leur cou aux lignes molles sont ceux de la femme. Ces hommes au chef nu, à la chevelure opulente et soignée, au corps parfois ondoyant et flexible, ont d'ailleurs perdu tout caractère viril. Leur accoutrement est en harmonie avec cet aspect efféminé ; vêtus de longues robes qui épousent leurs formes et qui dénoncent l'ampleur de leurs hanches, ils sont surchargés de bijoux.

Dans ces êtres au sexe malaisément discernable, L. Heusey reconnait des eunuques. Toutefois il apporte à cette appréciation quelques restrictions. « Pour les figures imberbes, dit-il, elles représentent le plus souvent les ennuques attachés au service du palais ; cependant comme elles se rencontrent parfois en armes, aux premiers rangs de la bataille, il est possible qu'elles se rapportent dans certains

cas, soit à des princes royaux, soit à des jeunes gens de grandes familles, faisant partie de l'escorte royale... » (1)

D'autre part, E. Pottier décrivant deux serviteurs : l'un barbu, l'autre imberbe dit : « On donne ordinairement le nom d'eunuques à ces personnages imberbes et gras qui figurent en grand nombre dans ces représentations. Je crois que c'est à tort. Souvent les dieux mêmes, les Génies, sont reproduits imberbes sous cet aspect. L'empâtement du visage, l'embonpoint des formes ne sont pas un signe de flétrissure physique, mais au contraire un signe de force et de santé que l'art oriental accentue avec prédilection. Ce sont, à mon avis, des fonctionnaires ou des guerriers, souvent aussi des serviteurs, qui sont figurés dans la fleur de la jeunesse ; ils sont l'équivalent de l'éphèbe grec, avec les caractéristiques de la race et du milieu asiatique » (2).

Déjà, G. Perrot et Ch. Chipiez (3) avaient produit des arguments analogues pour contester que le facies imberbe fût nécessairement le fait de l'eunuchisme : « ... à vrai dire [la sculpture assyrienne], pour des milliers de personnages qui remplissent ses tableaux, n'a jamais eu que deux têtes, une tête barbue et une tête sans barbe ». La première représente le roi, ses vizirs et ses officiers ainsi que les dieux. L'autre variété du type national, c'est la tête imberbe. Celle-ci, dans les cortèges royaux, semble désigner les eunuques, qui jouaient un si grand rôle dans les cours orientales (voir en particulier la fig. 23, 24 et la planche X). C'est ce qu'on a cru reconnaître à

(1) E. Pottier. — *Musée du Louvre. Catalogue des Antiquités Assyriennes*, 1924, p. 40.

(2) E. Pottier, *Ibid.*, p. 79. — M. Pottier me fait remarquer que dans un article récent (De l'introduction des notions biologiques dans le domaine de l'Erudition et de l'Histoire (*La Presse Médicale*, 10 fév. 1934), je l'ai rangé à tort parmi les érudits qui considèrent les sujets imberbes comme des eunuques. Sa remarque est pleinement justifiée et je lui adresse mes excuses.

(3) G. Perrot et Ch. Chipiez. — *Hist. de l'Art dans l'Antiquité*, t. II, 1884, p. 549.

la plénitude un peu lourde du col et des joues, chez les personnages qui présentent ce caractère dans les sculptures soignées (fig. 255). On se tromperait si l'on voulait voir des eunuques dans toutes les figures auxquelles manque la barbe ; elles sont trop nombreuses dans certains tableaux pour que cette explication soit partout de mise. Dans bien des cas, elles représentent, semblent-ils, des gens de la basse classe, paysans, ouvriers ou esclaves. Comme le prouvent les plus vieilles sculptures de la Chaldée, l'usage de porter la barbe et les cheveux longs ne se rencontrent pas, dans cette contrée, à l'époque primitive ; nous y trouvons alors des têtes complètement rasées. Il est possible que les habitudes aient changé quand se créa, en Assyrie, cette puissante armée à laquelle cet Etat dut sa puissance et sa fortune... Jamais elle [la barbe] ne fait défaut aux soldats et aux officiers ». En note, les mêmes auteurs ajoutent : « C'est tout à fait par exception que, dans les bas-reliefs du Musée Britannique qui représentent l'appareil des chasses d'Assourbanipal, on voit tout une file de personnages imberbes qui marchent, tête nue, vêtus d'une courte tunique, armés de la lance ou du bouclier. Il y a là une dérogation apparente à la règle que nous avons cru pouvoir poser. La chasse n'est pas la guerre ; ces hommes ne sont pas des soldats, mais des piqueurs, auxquels on a donné des armes, pour qu'ils puissent se défendre, si les animaux que l'on traque venaient à se jeter sur eux ; ils appartiennent à la classe des serviteurs. Dans les batailles, les eunuques attachés à la personne du roi combattent quelquefois auprès de lui ».

En somme, les interprétateurs acceptent, avec plus ou moins de restrictions, que les personnages imberbes sont des eunuques. Mais ils se gardent bien de généraliser et de conclure que l'absence de barbe est un signe certain de la mutilation. Un caractère important auquel ils ne paraissent faire jouer aucun rôle, c'est l'excès de taille des hommes imberbes sur celle des hommes barbus de même race. Perrot et

Chipiez signalent incidemment cette inégalité de taille, mais la valeur de ce signe, primordial à mon avis, paraît leur avoir échappé. On pourrait m'objecter, j'en conviens, qu'en tout pays, dans l'art primitif, la taille des différents personnages qui figurent dans une scène est réglé conformément à un certain protocole. En général, le personnage qui a la préséance l'emporte par la taille ; ainsi, au moyen âge, sainte Elisabeth de Hongrie ou Edouard le Confesseur dominent de leur imposante stature les mendiants et les infirmes auxquels ils prêtent leur assistance. Je fais la part de cette loi observée par les artistes tant qu'ils ne se proposent pas pour objectif principal la copie exacte de la nature. Mais elle ne saurait expliquer pourquoi un sujet imberbe égale, ou peu s'en faut, par la taille le roi qui occupe toujours et partout le premier rang. En pareil cas, l'étiquette protocolaire ne peut pas être invoquée. Force est de reconnaître que la taille anormale du sujet imberbe, en pareil cas, est bien réelle et non supposée. On sait, en effet, que la castration pratiquée en bas-âge retarde notablement l'échéance de la soudure des cartilages de conjugaison diaphyso-épiphysaires des tibias au dépens desquels s'effectue pour une grande part la croissance anormale du sujet qui se poursuit jusque vers la trentième année. Pour obtenir la solution du problème, *la difficulté est donc d'arbitrer au mieux, dans chaque cas, le conflit qui met aux prises deux lois de nature essentiellement différente, l'une conventionnelle qui subordonne la taille des personnes à leur rang social, l'autre physiologique qui régit la croissance exagérée des sujets ayant subi la castration.*

De l'application de ces deux lois, je puis donner plusieurs exemples typiques tirés de la galerie des Antiquités Assyriennes du Louvre ;

N° 7. — *Le roi Assour-nazirbal et son écuyer* (Sculpture du palais de Nimroud, anc. Kalakh, IXe siècle avant J.-C.) :

Le roi d'Assour, armé d'un arc et de deux flèches, est suivi d'un officier de la maison royale, imberbe et replet, qui l'évente et porte avec le carquois un arc de rechange. L'un et l'autre sont debout, sans doute sur un char, de sorte qu'il est aisé d'apprécier leur taille respective. De par la loi de l'étiquette, l'artiste ne pouvait pas, sans commettre un sacrilège, donner au personnage imberbe, vraisemblablement un grand eunuque, une taille supérieure à celle du roi, qui a le pas sur tous sauf les dieux et les génies ; il les a donc représentées de même stature. « Le voisinage des deux figures offre une excellente occasion de comparer les traits du visage et de constater que le profil du serviteur, à part la barbe qui lui manque, est identique à celui du maître : ils semblent calqués l'un sur l'autre » (1).

N° 62. — Bas-relief à quatre registres. *Le char du roi Assour-banipal* (Sculpture du palais de Kouyoundjick, anc. Ninive, VIIe siècle avant J.-C). Le roi dépasse d'une tête environ le conducteur qui tient les rênes et le personnage imberbe situé derrière lui est encore sensiblement plus petit, ce qui semble impliquer que l'eunuque représenté ici est de rang inférieur. D'autre part chemine à pied, à la hauteur de la roue droite du char, un officier barbu suivi de deux personnages imberbes, replets et vêtus de longues robes qui tombent jusqu'aux chevilles. Ce sont certainement des eunuques dont la taille excède de beaucoup celle de l'officier barbu qui marche devant eux. Enfin, on aperçoit derrière le char les têtes de deux personnages imberbes qui manient des chasse-mouches ce sont des eunuques aussi grands que les précédents.

N° 79. — Fragment d'un sujet analogue au n° 62, (provenance inconnue). Le *Char du roi*. Le morceau conservé montre la grande roue du char auprès de laquelle se tient un officier du roi. Il est barbu, vêtu d'une tunique courte serré à la taille par une

(1) E. POTTIER. — *Catal. des Antiq. Assyriennes*, p. 60.

large ceinture dans laquelle est passée l'épée. De la main gauche, il tient une masse d'armes. En arrière plan, en partie cachés par la roue, deux serviteurs imberbes, se profilant l'un sur l'autre, élèvent une main en l'air (qui tenait le chasse-mouches), ils sont vêtus d'une longue tunique à franges. Ces deux ennuques (1) dépassent de près d'une tête l'officier barbu. Ici, c'est la loi physiologique qui rend compte de l'excès de taille des deux serviteurs imberbes.

N° 41. — (Sculpture du palais de Khorsabad, anc. Dour-Saryoukin, époque de Sargon, VIIIe siècle avant J.-C.). Dans un bois, *un chasseur* imberbe, vêtu d'une courte tunique décoche une flèche ; deux oiseaux tombent. Un homme barbu tenant de la main droite un faucion et de la gauche un épieu précède le chasseur. Dans ce tableau, l'écart de taille entre les deux personnages est tel qu'il faut admettre qu'elle est commandée par la loi d'étiquette et de hiérarchie ; le grand sujet imberbe est un seigneur, peut-être un eunuque de haut rang. Le vêtement court qu'il porte ne s'oppose pas à cette interprétation, car la chasse nécessite un accoutrement qui permette la liberté des mouvements (2).

Suivant les cas, c'est donc tantôt l'une ou l'autre loi qui doit être invoquée ; il n'est pas même rare qu'elles combinent ou contrarient leurs effets. De cette étude, il semble résulter que l'élévation de taille des castrats n'avait pas échappé à la sagacité des artistes assyriens.

(1) M. Pottier, dont j'ai attiré l'attention sur cette qualification, m'assure que cette description est de son maître Heuzey et non de lui.

(2) Perrot et Chipiez, l. c., t. II, 211 représentant Sennacherib à la tête de son armée d'après le Musée Britannique. On remarque que les sujets à visage imberbe sont sensiblement plus grand que les sujets barbus. Mais sont-ils eunuques ? ils sont armés de lances et d'arc et portent un uniforme militaire identique à celui des soldats barbus.



UNE ÉNIGME HISTORIQUE

L'eunuque Narsès diplomate averti et grand capitaine.

Par E. JEANSELME.

Narsès n'offrait pas les tares physiques et morales qu'on relève habituellement sur les sujets qui ont subi la castration dans le jeune âge. Il était petit (1), alors que les eunuques ont généralement une taille supérieure à la moyenne des individus appartenant à leur race.

On sait aujourd'hui que la croissance staturale est sous l'influence d'une glande endocrine incluse dans le testicule. Que son fonctionnement soit inhibé par un processus pathologique d'origine interne ou qu'elle soit supprimée par l'acte chirurgical, la soudure des cartilages diaphyso-épiphysaires des tibias qui doit s'effectuer à l'âge de la puberté n'a pas lieu et il en résulte une modification de l'architecture du squelette qui affecte une longueur démesurée.

De plus Narsès s'était soumis à un régime d'amaigrissement (2), sans doute pour combattre l'obésité commune chez les castrats.

Deux autres stigmates, bien connus du vulgaire, dénoncent les eunuques : ils ont la face imberbe et le corps glabre; leur voix est grêle et de tonalité élevée. Je n'insisterai pas sur ces caractères phy-

(1) Agathiae *historiarum, libri quinque*, édit. Bonn, l. I, c. 16, p. 47 : τὸ σῶμα βραχὺς.

(2) *Ibid.*, καὶ ἐς ἰσχνοτήτα ἐκδεδιῃτημένος.

siques, les auteurs contemporains ne fournissant aucune précision à ce sujet (1).

Les facultés intellectuelles et morales de Narsès méritent une étude plus approfondie que celle de ses attributs somatiques. Suivons donc les étapes de sa longue et glorieuse carrière. Originaire de Persarménie, capturé au cours d'une expédition contre les Perses ou transfuge, il entra au service du basileus dont il sut s'acquérir la sympathie par son zèle et son intelligence. Il gravit rapidement les échelons de la hiérarchie, si bien qu'en 531 il occupait un poste de confiance, celui de cubiculaire et protospathaire, en d'autres termes de chef de la garde impériale, ce qui montre en quel estime le tenait l'empereur Justinien. Il ne tarda pas à se signaler par des services importants. Lors de la révolte de Nikè, Narsès fit preuve de jugement, de sang-froid, de décision et de courage. Les deux partis du Cirque étaient légués contre Justinien; à prix d'argent l'eunuque parvint à détacher les Bleus des Verts et par cette habile manœuvre il détermina un revirement parmi les émeutiers. En cette occasion, son intervention opportune eut les plus heureuses conséquences et c'est grâce à lui, pour une grande part, que le basileus dut de conserver la vie et la couronne.

Non moins décisif fut le rôle pacificateur que joua Narsès dans la sédition d'Alexandrie, suscitée par la réduction des distributions gratuites de pain faites aux indigents de cette cité turbulente. Néanmoins la cour et la ville de Byzance n'apprirent pas sans un vif étonnement que Justinien avait confié la conduite des opérations militaires en Italie contre les Goths à un eunuque octogénaire, peu qualifié semblait-il pour être généralissime. Au surplus, la position faite à Narsès était fausse et mal définie; en fait, Bélisaire restait à la tête de l'armée et le rôle d'envoyé extraordinaire devait se réduire à veiller aux intérêts de l'Empire. Mais l'eunuque ambitieux ne sut pas garder

(1) On prétend que la longévité est habituelle chez les eunuques : or Narsès serait mort, dit-on, à quatre-vingt-quinze ans (?).

la mesure et s'appliqua en toute occurence à contrecarrer les plans de Bélisaire ; cette mésintelligence, l'absence d'un chef unique et incontesté devait aboutir à un désastre : ce fut la prise de Milan.

Conscient du péril, l'empereur rappela Narsès. Pendant deux années l'eunuque vécut obscurément à l'ombre du Palais Sacré, tout en conservant l'entière confiance de son maître. Puis, comme la guerre conduite par Bélisaire traînait en longueur, Justinien prend le parti de mettre Narsès à la tête de l'armée d'Italie. Celui-ci n'accepte pas ce poste à la légère. Il pose ses conditions. Il exige que de grands renforts en hommes et de larges subsides lui soient fournis avant d'entrer en campagne. Dès lors, il mène la conquête avec une rare énergie et une surprenante célérité. De Salone en Illyrie, point de ralliement de ses troupes, il marche d'abord contre les Huns qui avaient envahi la Thrace et les refoule, puis il force les Francs, maîtres de la Vénétie, à lui livrer passage, cotoye le littoral de l'Adriatique jusqu'à Ravenne et marche à la rencontre du roi goth Totila qui est vaincu et tué dans sa retraite. Téias qui lui succède a le même sort. Les Goths désemparés font leur soumission. Ainsi se termina, dit Procope, la guerre d'Italie qui durait depuis dix-huit ans (1). Moins d'une année avait suffi à Narsès pour réduire les barbares à l'impuissance.

Il s'applique alors sans relâche à réorganiser l'Italie saccagée par les envahisseurs et en pleine anarchie. Aussi grand dans la paix que dans la guerre, il s'efforce pendant les treize années où il remplit les fonctions de duc d'Italie de ramener la prospérité et il ne se montre pas inférieur à sa tâche. Les lois, au nombre de vingt-huit, qui furent rédigées à la requête de Narsès et promulguées en 554, témoignent de son activité à cette époque. Mais le caractère inflexible de l'eunuque lui suscita de nombreux ennemis et les populations écrasées sous le poids des

(1) Procope. — *Guerre des Goths*, IV, 35, édit. de Bonn, p. 643.

impôts obtinrent de l'empereur Justin II, successeur de Justinien, le rappel de Narsès.

Agathias a tracé de ce personnage un portrait bref, mais substantiel, qui mérite d'être reproduit : « Narsès, dit-il, était avisé et énergique au plus haut degré, fort habile à s'adapter aux circonstances. Peu cultivé, il ne se piquait pas d'éloquence, mais il se distinguait par une habileté naturelle, il était capable d'exposer par la parole les projets qu'il avait conçus, et celà quoiqu'il fut castrat(τομίας) et malgré l'éducation assez efféminée qu'il avait reçue au Palais impérial. Il était petit de taille et maigre à cause du régime qu'il avait suivi. Mais il possédait un caractère virile, il était capable de réaliser de grandes actions à un degré à peine croyable, tant il est vrai, — ajoute Agathias, — que celui qui porte en son âme un sentiment inné digne d'un homme libre et de bonne race, ne rencontre aucun obstacle qui l'empêche de s'élever au premier rang » (1).

Ailleurs, le même auteur cite un détail qui met en évidence la discipline rigoureuse à laquelle le général en chef astreignait ses troupes. Lothaire venait d'être mis en déroute et les soldats vainqueurs insouciants et joyeux se débandaient. Ne redoutant pas un retour offensif de l'ennemi, il s'en fallait de peu qu'ils n'échangeassent leur bouclier et leur casque contre une amphore de vin ou un luth, tant ils considéraient leurs armes comme désormais inutiles. Mais le général veillait et mit bon ordre à cette folie.

Autre mérite qui n'est pas commun chez un eunuque : Narsès était brave jusqu'à la témérité ; on l'avait vu plus d'une fois, accompagné d'une faible escorte, se jeter au plus fort de la mêlée sans prendre aucun souci de sa personne.

Non moins élogieuses est la biographie de Narsès faite par Procope, autre historien contemporain du célèbre eunuque. « Ce Narsès, dit-il était eunuque et

(1) Agathias. — I, 16, édit. Bonn. p. 47.

intendant des biens impériaux; il était d'ailleurs perspicace (ὀξύς) et plus énergique que ne saurait être un eunuque (1) », et plus loin il ajoute : « Narsès était très généreux et très porté à faire du bien aux indigents (2) et, comme l'empereur l'avait investi d'un grand pouvoir, il traitait, à sa guise et sans crainte, les affaires auxquelles il appliquait son attention. Antérieurement beaucoup de chefs et de soldats avaient trouvé en lui un bienfaiteur. Aussi, quand il fut mis à la tête de l'armée envoyée en Italie contre Totila et les Goths, chacun se montra empressé à vouloir faire campagne sous ses ordres; les uns désiraient acquitter une dette de reconnaissance, les autres espéraient, ce qui est bien naturel, obtenir de lui de grands avantages. Les Erules en particulier et les autres barbares lui étaient acquis pour en avoir reçu un traitement particulièrement bienveillant » (3).

Tout différent est le comportement et le genre de vie des castrats. Ils se livrent volontiers dans l'ombre du gynécée à de menus ouvrages de femmes, ils affectionnent l'intrigue, et la jalousie liée à leur état de mutilation leur suggère souvent de noirs desseins qui peuvent aller jusqu'au crime, mais ils n'ont pas recours à des moyens ouverts pour assouvir leur vengeance : rarement ils poignardent leur victime, volontiers ils s'adressent au poison.

Attribuer à un eunuque les qualités martiales que suppose la marche foudroyante et en quelque sorte triomphale de Narsès à travers l'Italie reconquise semble *a priori* un paradoxe. Et cependant le cas de Narsès n'est pas unique.

Trois hypothèses peuvent être faites pour expliquer cette dérogation à la règle.

I. — Tout d'abord la castration de Narsès est-elle prouvée? Cette affirmation ne serait-elle qu'une

(1) Proc. — *de bello Gotthico*, II, 13, p. 199, édit. Bonn.

(2) Sa compassion s'étendait à ceux qui avaient été mutilés comme lui. Théophane dit (an 6063) qu'il fit construire à Byzance une demeure et un monastère pour les Catares ou Eunuques.

(3) *Ibid.*, IV, 26, p. 599.

assertion due à la malveillance? Il faut reconnaître que cette opinion, parfois formulée, mérite peu de créance. Si Narsès resta célibataire, si on ne lui connaît pas d'enfant, jamais il ne s'est avisé de nier qu'il fut eunuque. Quand l'impératrice Sophie (1), épouse de Justin II, son implacable ennemie, lui adresse en Italie une quenouille et un fuseau en l'invitant à venir filer à Constantinople parmi les femmes du Palais Sacré, il réagit sous l'insulte, témoin cette fière réponse : « J'ourdirai une toile telle que nul ne pourra la rompre », mais il ne lui vient pas à l'esprit de contester la mutilation qu'il a subi. Au surplus les auteurs contemporains affirment qu'il avait été châtré (τομίας, litt. coupé) (2).

II. — En second lieu, on peut supposer que la castration avait été imparfaite. Les chirurgiens de Byzance nous apprennent que deux procédés différents étaient en usage. « Il y a deux techniques, dit Paul d'Egine (3), l'une par écrasement, l'autre par excision. La première se fait ainsi : les enfants, encore en bas âge, sont placés sur un bassin d'eau chaude; ensuite, quand ces parties sont relâchées, dans ce même bain, on presse avec les doigts les testicules jusqu'à ce qu'ils soient annéantis et, qu'étant dissous, on ne les sente plus au toucher. Quant à l'excision, elle se fait ainsi : celui qu'on doit rendre eunuque sera placé sur un banc et, avec les doigts de la main gauche on tendra le scrotum avec les testicules. Dès que ces glandes saillissent, on les dissèquent et on les extirpe, en laissant seulement une très petite portion de l'adhérence postérieure en continuité avec les vaisseaux (4). Cette méthode est préférable à celle de l'écrasement, car ceux qui ont les testicules écrasés recherchent quelquefois le coït,

(1) Constantin Porphyrogénète, *de administrando imperio*, ch. 27 de l'édition de Bonn. (p. 119) porte, par erreur : ἡ βασίλισσα 'Ειρήνη.

(2) Agathias, I, 16.

(3) Paul d'Egine. — Chirurgie, édit. de René Briau, texte grec et trad. franç. Paris, 1855, ch. 68, p. 289.

(4) λεπτοτάτης μόνον συνεχείας τῆς κατὰ τὴν πρόςφνσιν, τῶν ἀγγείων καταλιμπανομένης.

parce que, apparemment, quelque partie de ces organes a échappé à l'écrasement » (1). Les jurisconsultes signalent aussi ces deux procédés opératoires et ils en donnent les définitions suivantes : les *thlibiae* sont ceux qui ont subi le broiement des glandes sexuelles du fait de leur mère ou de leur nourrice ; les *tomiae* sont ceux qui ont subi la résection des testicules (Basilic, XXXIII, 1, *de adoptionibus*).

On conçoit aisément que la méthode non sanglante soit très défectueuse et qu'elle laisse subsister des fragments de la glande testiculaire interne dont la sécrétion endocrine tient sous sa dépendance les modifications staturales du castrat et ses tares intellectuelles et morales. En pareil cas, la soudure diaphyso-épiphysaire des tibias ne s'effectue point à l'âge habituelle, la croissance du sujet se poursuit et il n'acquiert pas l'ensemble des attributs moraux qui caractérisent la virilité. Je pourrais en citer maints exemples.

III. — La troisième hypothèse est la plus vraisemblable. La castration de Narsès aurait été effectuée à l'âge adulte. On sait, en effet, que cette opération pratiquée sur un sujet pubère ne provoque pas les malformations physiques et les tares psychiques inhérentes à l'eunuchisme. A Byzance, l'excision des testicules chez les adultes en vue de guérir la hernie inguinale était couramment pratiquée, or cette castration soit disant curative, effectuée à l'âge pubère, n'était pas suivie des signes observés sur les sujets castrés en bas-âge. Dans les temps modernes, l'ablation des testicules a été préconisée pour provoquer l'atrophie de la prostate hypertrophiée ; jamais, que je sache, cette exérèse tardive n'a eu de retentisse-

(1) Avant de décrire le manuel opératoire, Paul d'Egine formule cette remarque suggestive pour sauvegarder la dignité de la profession médicale : « Notre art ayant pour but de ramener à l'état naturel les parties qui en sont écartées, l'eunuchisme se trouve dans un ordre contraire. Mais puisque, malgré nous, quelques hommes puissants nous obligent souvent à faire des eunuques, je dois dire en abrégé le moyen de pratiquer cette opération ».

ment, soit sur le squelette, soit sur le psychisme de l'opéré. Ce qui me confirme dans cette vue et m'incite à adopter cette troisième hypothèse, c'est qu'un auteur byzantin dit clairement que *Narsès ne fut admis, comme doméstique, au service de Justinien, qu'après avoir été mutilé* (1). Si, comme on le pense, Narsès était né vers l'an 472, il était âgé de 55 ans lorsqu'en 527, il entra au Palais sacré.

Aux conclusions directes et immédiates qui découlent de cette étude sur l'eunuque Narsès, je désire ajouter une remarque générale applicable à l'ensemble des recherches qui concernent l'érudition.

Collationner des textes ou d'autres documents et juxtaposer les résultats obtenus sans rechercher leurs connexions logiques et leur affinité mutuelle, c'est se borner à dresser un catalogue, un répertoire pur et simple de faits aussi disparates, aussi étrangers les uns des autres que les mentions qui figurent dans une table alphabétique des matières. Grâce aux progrès des sciences physico-chimiques et biologiques, il est possible aujourd'hui de jeter des clartés et même de résoudre de nombreux problèmes intéressant l'histoire du passé qui, naguère encore, étaient considérés comme autant d'énigmes insolubles.

En ouvrant le II[e] Congrès International d'Histoire de la Médecine qui eut lieu à Paris en juillet 1921, je disais que ces notions d'ordre scientifique échappent trop souvent aux érudits et que leur connaissance aurait pu leur éviter des erreurs retentissantes. A cette occasion, je citais la mésaventure d'un savant métrologue. Il avait lu dans le Polybe que le cavalier romain recevait une ration quotidienne qu'on peut évaluer à 2 kg.500 de froment et 7 kg. 500 d'orge. Orge et froment, notre métrologue fait tout ingérer à

(1) Proc., *Pers.*, Bonn, I, 12, p. 59. — L'article « Narsès » du Grand dictionnaire Larousse, rédigé par un auteur anonyme dit textuellement : « Admis, après avoir été mutilé, comme domestique au service de Justinien... » Aucune référence n'est donnée à l'appui de cette affirmation qui vise vraisemblablement le passage de Procope.

la monture ! A ce régime, la pauvre bête n'aurait pas tardé à succomber, car cette énorme quantité de céréales dégage près de 27.000 calories et représente la ration normale de trois hommes et deux chevaux. Si ce métrologue avait eu quelque teinture de biologie, non seulement il n'aurait pas commis une pareille erreur, mais en outre il aurait pu établir un fait contesté de l'histoire militaire des Anciens, à savoir que le cavalier romain disposait d'un cheval de guerre, d'un mulet de bât et de deux serviteurs. Cet exemple ne démontre-t-il pas la nécessité d'introduire les données biologiques dans le domaine de l'érudition et de l'histoire ? A vrai dire, l'érudit ne peut pas, à l'époque actuelle, embrasser l'ensemble des connaissances humaines, mais il doit tout au moins se tenir au courant des progrès incessants des autres disciplines de façon à ne pas ignorer la voie qui peut le mener au but.

COMPTE - RENDU

Abulcasis, Avicenne et les Grands Médecins arabes ont-ils connu la syphilis?

H. P. J. Renaud, examine les affirmations émises à diverses époques et suivant lesquelles on pourrait retrouver dans les écrits de plusieurs des grands médecins arabes des preuves de l'existence de la syphilis dissimulée sous diverses appellations dans le monde de l'Islam, et par conséquent en Afrique mineure, antérieurement à 1493. L'auteur, qui est arabisant et enseigne l'histoire des sciences chez les musulmans à l'Institut des Hautes Etudes marocaines de Rabat, reprenant les textes eux-mêmes, montre combien ils sont peu convaincants et comment depuis l'époque de la Renaissance des erreurs d'interprétation se perpétuent par suite de la transcription fautive en latin de noms arabes ou persans de maladie. Il en donne un exemple caractéristique à propos du mot *chirpanj* variété de l'affection cutanée décrite par Avicenne sous le nom de *Sa'fa* qui, sous la plume des copistes est devenu *siranj* puis *firanj* (franc) et qui a conduit des médecins, depuis Jean Widmann en 1500, à assurer que les Arabes avaient connu le « mal de France » bien avant le retour d'Amérique de Colomb.

Le Dr Renaud ne trouve pas davantage de preuves en faveur de la syphilis dans les textes du grand botaniste andalou du XIIIe siècle, Ibn-al-Baïtar. Il indique enfin qu'aujourd'hui aucun islamisant ne saurait plus attribuer au célèbre littérateur égyptien du XVe siècle, Jalâl addîn as-Souyouthi, le petit traité de médecine populaire, si répandu dans toute l'Afrique du Nord et traduit en français sous le nom de « Livre de la miséricorde de Sidi-Siouti ». C'est un ouvrage de basse époque avec des éditions augmentées où dominent les formules magico-médicales et il n'y a rien à tirer des unes ou des autres pour étayer la thèse de l'antiquité de la syphilis dans notre continent.

(Résumé de la Communication du Dr H. P. RENAUD au *Congrès de Médecine de Tunis, Mars 1934.*)



BIBLIOGRAPHIE

Edm. G. Browne. — *La médecine arabe*, édition mise à jour et annotée par le Dr H.-P.-J. Renaud, directeur d'Etudes d'histoire des sciences à l'Institut des Hautes Etudes marocaines. Larose, éditeur, Paris.

Notre très distingué collègue et ami le Dr H.-P.-J. Renaud, dont les savants travaux font autorité, vient de publier une édition française de la médecine arabe de Edw. G. Browne. Il a pensé, en effet, que ces leçons pourraient intéresser le corps médical, et plus spécialement les historiens de la médecine, et, il a eu grandement raison.

On peut dire que l'histoire de la médecine arabe du Dr Lucien Leclerc publiée en 1876, était jusqu'à ce jour le seul livre d'ensemble qu'on possédât sur cette importante question. Malheureusement, ce très gros travail qui eut, fort justement, du reste, son heure de célébrité est devenu fort rare, et, n'est plus tout à fait à jour.

Depuis, des études partielles ont paru sur la médecine arabe et, il faut citer notamment l'importante étude de notre regretté collègue Gabriel Collin sur la famille des Banu Suhr.

Les leçons de Browne que publie aujourd'hui, M. Renaud, sont limitées à l'orient musulman, à la période des califes abbasides, et aux médecins les plus célèbres de cette époque si florissante.

L'ouvrage est divisé en quatre leçons, ou plutôt, quatre conférences.

Dans la première, l'auteur décrit la croissance de la médecine arabe jusqu'au IXe siècle. Il montre comment les enseignements des médecins les plus célèbres de la grèce antique : Hippocrate, Galien, Oribase, Rufus, Paul d'Egine et bien d'autres furent rendus accessibles au monde musulman.

Dans la seconde conférence, il étudie les principaux écrivains médicaux dont le plus ancien est ali-Ibn-Rabban at Tabari.

Rabban était le titre et non pas le nom de son père, Rabban signifiant « notre maître, ou notre professeur ».

C'est vers 850 qu'il acheva son gros travail intitulé « le paradis de la sagesse », qui est surtout un ouvrage médical, mais où l'on trouve aussi des notions de philosophie, de zoologie, de météorologie et même d'astronomie.

Abu Bakr Muhammad ibn zakariya de Ray, que nous connaissons tous sous le nom de Rhazès, fut certainement le plus grand, et on peut dire le plus original des médecins musulmans. On dit qu'il composa 113 grands ouvrages et 28 opuscules, perdus, hélas, pour la plupart !

Parmi ceux qui nous sont parvenus, celui sur la variole et la rougeole est le plus célèbre.

Il convient de citer aussi celui de la peste, dont on pu dire que c'était un des chefs-d'œuvre de la littérature médicale des arabes.

Enfin c'est Avicenne, philosophe, poète, médecin, on peut dire qu'il personnifia la science arabe, son œuvre est considérable.

Le Canon est, sans contredit, le plus important et le plus célèbre de ses traités.

Son caractère encyclopédique, son plan philosophique ont donné à cet ouvrage une place unique dans la littérature médicale musulmane

Dans la troisième conférence, on voit que la médecine arabe fut une synthèse éclectique de système plus anciens, grecs, et à un moindre degré indien et persan,

Dans la quatrième leçon M. Browne passe en revue la brillante civilisation qui se développa en Espagne et dans l'occident sous la domination arabe. Il cite notamment Abulcasis qui fut le grand chirurgien arabe, Averroes de Cordoue, Avenzoar de Séville, ainsi que Ibn ul Baytar de Malaga, ce savant botaniste qui fut au XII[e] siècle le digne successeur de Dioscoride.

En Perse, le XII[e] siècle est remarquable par le développement de la littérature médicale, et, le XIII[e] siècle par l'abondance et l'excellence des ouvrages bibliographiques.

L'ouvrage se termine par un très important index, composé avec soin, et qui sera fort utile à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la médecine arabe.

Comme on le voit, le livre que vient de faire paraître notre distingué collègue, intéresse au plus haut point tout les historiens de la médecine.

Nul n'était mieux qualifié que M. H.-P.-J. Renaud pour publier et annoter les conférences du regretté orientaliste Browne.

Sa parfaite connaissance de la langue arabe, sa grande compétence pour tout ce qui est musulman, sa minutie habituelle, et surtout sa haute probité scientifique se retrouvent à chaque

page de la médecine arabe. Je ne saurais trop l'en féliciter, et, recommander à nos collègues la lecture de cet important travail.

Raymond NEVEU.

Jacques HÉRISSAY, *Les pèlerinages de Paris révolutionnaire ; le Mont Valérien*. Paris, Perrin, 1934.

M. J.-H. qui s'est spécialisé dans l'étude des épisodes tragiques de la Révolution nous avait déjà vivement intéressé par son évocation des sinistres pontons de Rochefort. Il nous conduit cette fois vers le paysage souriant du Mont-Valérien, dont les ermites et les prêtres n'échappèrent pas aux tribulations qui partout secouèrent si durement l'Eglise de France. Son récit vivant et coloré, soutenu par une documentation précise et minutieuse, fait honneur à sa conscience d'historien.

Marcel FOSSEYEUX.

Edw. G. BROWNE, *La médecine arabe* (*Arabian medicine*), éd. française par le Dr H. P. J. Renaud, Paris, Larose, 1933, XII-173 p. in-16 jésus.

Depuis le grand ouvrage de Leclerc, devenu rare, il n'avait point paru de travail d'ensemble sur la médecine arabe. Ce nouveau livre, œuvre du savant orientaliste Browne, serait lui-même peu accessible à nos érudits, si notre collègue Renaud, arabisant doublé d'un historien et d'un médecin, n'avait eu l'heureuse pensée d'en donner une traduction française annotée. Un simple résumé de ce volume exigerait de nombreuses pages, et nous nous bornerons à en extraire les idées générales.

Et d'abord, ce qu'on appelle communément la médecine arabe n'existe pas. La seule, la vraie, l'unique médecine arabe est la médecine d'empiriques et de sorciers que pratiquèrent, jusqu'au temps de Mahomet, les tribus nomades de la Péninsule arabique, et qui a laissé des traces jusque dans le Coran. L'autre n'est faite que d'emprunts, inaugurés et favorisés par les progrès de la civilisation islamique et l'extension de ses conquêtes dans l'Inde, la Perse, l'Asie-mineure, l'Afrique du Nord et l'Espagne. C'est dans la vieille école de médecine fondée jadis à Djondi-Sabour, en Perse, par des Nestoriens fugitifs, que le monde musulman alla chercher les traditions de la médecine grecque, le vocabulaire pharmacologique persan, et l'enseignement des manuscrits rapportés de l'Inde, au VIe siècle, par le médecin Burzûya sur l'ordre du prince Husraw Anûsarvan. Au VIIIe siècle surtout, de nombreuses

écoles de traducteurs firent passer du grec en arabe, directement, ou par l'intermédiaire du syriaque, les textes d'Hippocrate, de Galien, de Rufus d'Ephèse, de Paul d'Egine, d'Alexandre de Trallcs, de Dioscoride. C'est sur ces thèmes que Rhazès, Halyabbas, Avicenne, essayèrent à leur tour de faire œuvre originale. Mais si le fond n'est point arabe, la plupart des auteurs ne le sont pas davantage : Persans, Rhazès, Halyabbas ; juifs, Maïmonide, Ibn Beklâres ; d'autres sont chrétiens dissidents ; syriaques ; sabéens ; mazdéens. Les seuls grands médecins de sang arabe sont ceux de l'Ecole de Cordoue : Abulcasis et Averrhoés.

Reste à savoir par quelle voie la médecine arabe fut transmise au monde occidental. Paul Delmas et Vires accordent la priorité et prééminence aux immigratlons de trafiquants judéo-arabes dans la France méridionale, et particulièrement à Montpellier. Browne insiste sur les relations qui se nouèrent aux heures de trêve, pendant les Croisades, entre les Roumis envahisseurs et les Sarrasins. Wickersheimer estime que cette translation se fit surtout, et plus tard, par la voie scolastique, de Salerne à Montpellier. Ce seraient des maîtres de l'Ecole salernitaine, où Constantin l'Africain avait introduit les traductions arabes des auteurs grecs, qui auraient apporté en Europe le legs de la médecine antique.

Legs d'ailleurs adultéré, démarqué, défiguré au cours des traductions successives, par des erreurs de lecture et de transcription, ou des additions fautives, mais dont s'inspira toute la médecine médiévale. Il fallut attendre la Renaissance pour voir les érudits restituer, et l'imprimerie divulguer les textes antiques en leurs splendeur et intégrité premières.

BASMADJIAN.

Ch. FLORANGE, *Les jetons des doyens de l'Ancienne Faculté de médecine de Paris, 1636-1793*, Paris, Florange, 1933, X-54 p. in-8°, et *fac. sim.* dans le texte.

En 1907, le Dr H. Fournié avait publié à Châlon-sur-Saône un bel ouvrage, devenu rare, sur les jetons décanaux parisiens. M. Florange nous présente aujourd'hui, en un moindre volume, un nouveau répertoire de ces méreaux. Le premier en date (1638), et aux armes du doyen Philippe Hardouin de Saint-Jacques ; le plus récent (1789), à l'effigie du dernier doyen de l'ancienne Faculté, Edmond-Claude Bourru. A la vérité, la série n'est pas complète, soit que certains types aient été perdus, soit que certains doyens, comme A. de Saint-Yon, Poirier, F. Afforty, Douté, n'aient pas fait frapper de jetons.

Les flans du début portent, à l'avers, les armes du titulaire ; plus tard (le premier exemple est fourni en 1652 par le jeton de Guy Patin), son effigie de profil. Le revers est généralement aux armes de la Faculté : les trois cigognes, avec en exergue, la devise URBI ET ORBI SALUS ; parfois, il s'adorne d'un motif mythologique et symbolique, ou d'une allusion de circonstance.

La préface résume les origines et l'usage des jetons. Ils servaient d'abord à la comptabilité, si bien que seuls y avaient droit les fonctionnaires des deniers publics. Plus tard, on en distribua à titre d'étrennes, et cadeaux aux princes et dignitaires. *Regis ad exemplar*, les grandes administrations et corporations en firent frapper à leur usage. Au XVIIIe siècle, on finit par s'en servir pour le jeu, les dons de mariage.

La Faculté de médecine de Paris n'adopta cette coutume qu'au XVIIe siècle. Les jetons servaient d'honoraires de présence aux messes d'obligation, services funèbres, processions du recteur, assemblées dites *prima mensis*, consultations gratuites aux indigents, examens et concours, cérémonies officielles extraordinaires, vérifications des comptes décanaux. L'École en offrait encore comme prix aux lauréats de ses concours ; comme témoignage de reconnaissance aux personnages qui avaient soutenu ses intérêts. Enfin quelques-uns furent frappés ou figurés en commémoration d'événements importants dont nos docteurs entendaient tirer quelque gloire : les jetons de 1744 et 1746 montrent au revers l'amphithéâtre de Winslow, inauguré en 1745, et dont la coupole se dresse encore rue de la Bûcherie ; celui de 1777 rappelle la première opération de la symphyséotomie, exécutée par Sigault ; celui de 1788 l'inauguration des cours publics d'anatomie et de chirurgie en français, généreusement dotés par Antoine Petit.

Il y a eu aussi des jetons apocryphes, que Fournié a amplement dénoncés. Je ne compterai point parmi ces derniers, mais parmi les erreurs d'attribution, le méreau figuré page X, et que M. Florange, en sa note de la page II, paraît décerner à Théophraste Renaudot, la bête noire de Guy Patin. Ce jeton est au millésime de 1665 : or, le *gazetier* avait passé de vie à trépas en 1653. Il s'agit probablement de son fils, Eusèbe, qui fut conseiller en la cour des Monnaies, médecin du Dauphin, et père de l'abbé Eusèbe Renaudot, l'orientaliste.

V. Dauphin, *L'Hôtel-Dieu Saint-Jean l'Evangéliste d'Angers au* XVIe *siècle* (*1533-1543*), *son administration intérieure*, Extr. de la Province d'Anjou, Angers, Société des éd. de

l'Ouest, 1933, 21 p. in-8°. — Fondé à la fin du XII[e] siècle, l'Hôtel-Dieu Saint-Jean, était au début du XVI[e] siècle, tombé en décadence. Le prieur, tout-puissant, disposait à son gré des revenus, sous réserve de l'entretien des indigents, et du personnel, soit dix religieuses, dix frères lais et dix clercs, qui ne montraient guère plus de conscience. C'étaient, dira en 1552 l'avocat Grimaudet, gens entrés « dans l'héritage des pauvres comme loups ravissans », et aux exactions desquels la réforme de 1548 devra mettre bon ordre. Mais, en attendant, que faire contre un prieur qui n'était plus électif, mais, depuis le Concordat de Léon X, institué par la Cour de Rome à la présentation du roi de France ? Ce dignitaire, en 1533 Michel Le Conte, ne se donna point la peine de tenir de comptes de 1533 à 1543. Et le bilan global qu'il finit par établir en 1543 se soldait par un déficit de 7945 # 4 s. 7 d., excédant les 15044 # 8 s. 3 d. de recettes enregistrées pour cette période. Du nombre des malades et pauvres secourus, nulle mention. Nous savons toutefois que les revenus de l'hôpital consistaient en divers cens, et rentes foncières ou anniversaires, location de prairies, affermage de droits de pêche, droits sur le sel vendu au grenier du roi, droits seigneuriaux, location de perrières d'ardoise, redevances en nature tirées des métairies et moulins, vignobles, etc. Les dépenses concernent diverses denrées supplémentaires, céréales, légumineuses, vin, sel, bourrées, fagots, charbon, bois, vêtements, etc. M. le prieur ne s'oubliait point : robes de soie, robes fourrées. bon drap de manteau, bonnets, bien séants à un haut et puissant seigneur, qui n'a qu'à puiser dans la caisse. Il fallait aussi rétribuer le barbier-chirurgien (4 l. de gages annuels), le maître boulanger et son aide, les domestiques, les blanchisseuses, les vignerons, entretenir les bâtiments et propriétés rurales, faire face aux impôts et dîmes, payer, en cas de procès, avocats et gens de justice, ce qui coûtait cher. Et l'on fit encore construire à Aigrefoin, pour l'agrément du prieur et la convalescence des religieux malades, ou leur abri en temps d'épidémie, un fort beau logis de campagne, Etonnez-vous qu'avec ces charges et largesses, la question thérapeutique ait passé au second plan ! De médecin, point ; et les frais d'apothicairerie ne montèrent, en dix ans, qu'à 52 #.

D[r] Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant : Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Séance du 5 *mai* 1934.

La séance du 5 mai a été toute entière consacrée à la conférence avec projections de M. Molinéry sur les *Vieux chemins des fontaines de Jouvence*. Elle a obtenu le plus vif succès, et complète les indications fournies naguère par M. le Pr Chabrol sur l'histoire du thermalisme.

Séance du 2 *juin* 1934.

Présidence de M. le Dr MAUCLAIRE.

Etaient présents : MM. Barbillion, Basmadjian, Bérillon, Brodier, Dorveaux, Finot, Genot, Jeanselme, Menetrier, Neveu, Terson, Vinchon.

Excusés : Fosseyeux, Laignel-Lavastine, Olivier, Tanon.

Candidats présentés : MM. ABD-EL-HAMID KHALID (Dr), square Kouchtemov-Zaher, le Caire (Egypte), par MM. Tanon et Neveu.

CORBONELL (Diégo Pr), ancien recteur des Universités du Vénézuela, ministre plénipotentiaire à Bogota (Colombie), par MM. Dartigues et Mauclaire.

Dons. — M. le Dr Mauclaire offre au Musée une série de gravures, pièces et autographes de Chaus-

sier, membre de l'Académie de médecine et des Sciences, un autographe et un portrait de Lamark, un diplôme de docteur de l'an XII, etc.

Communications : M. le Dr Lemay poursuit ses études sur Lavoisier, en signalant ses habitations successives depuis la maison natale située dans le cul-de-sac Pecquay jusqu'au château de Frechines dans le Loir-et-Cher, en passant par l'hôtel qu'il occupa sur un emplacement qui est celui du n° 11 du boulevard de la Madeleine. M. le Dr Terson analyse différentes remarques de Rétif de la Bretonne sur le médecin, le chirurgien et l'oculiste, avec présentation d'autographes dont plusieurs sont tirées de l'*Andrographe* ou idées d'un honnête homme sur un projet de règlement proposé à toutes les nations d'Europe pour opérer une réforme générale des mœurs et par elle le bonheur du genre humain (la Haye et Paris, 1782); M. Menetrier ajoute que Rétif a donné dans *Monsieur Nicolas* des détails intéressants sur la vie de son époque et évoque des souvenirs de son père qui a vu des inscriptions tracées par le noctambule Rétif sur les parapets de l'Ile Saint-Louis.



A PROPOS DES ACCOUCHEMENTS CHEZ LES HÉBREUX

Par le Dr LOISON, de Lyon.

Je ne veux pas essayer de faire en ces quelques pages une étude méthodique de l'accouchement en Israël; je voudrais me borner à l'examen de deux points seulement, étroitement limités, le verset 16 du premier chapitre de l'Exode, et l'observation de Thamar relatée au chapitre 38 de la Genèse.

Je me suis intéressé à ce verset de l'Exode parce que j'ai trouvé en 1930 dans la « Chronique médicale » journal fondé par Cabanès, un article qui lui était consacré et qui soutenait une thèse qui me parut inadmissible.

Voici le résumé de cet article :

Le commandant Lipman, dans son ouvrage intitulé Authenticité du Pentateuque, dit, p. 274, on a longtemps ignoré au chap. 1 verset 16 de l'Exode « lorsque vous accoucherez les femmes des Hébreux »... le vrai sens des mots qui suivent et que les anciens commentateurs traduisaient, vous regarderez la matrice ou même vous regarderez les attributs du sexe (Targum d'Onkelos, Quimhi).

Lipman explique ensuite que, d'après des sculptures trouvées en Egypte dans des fouilles, et représentant la parturiente assise sur un tabouret, il faudra traduire ainsi ce passage : Lorsque vous accoucherez les femmes des hébreux et que vous les verrez sur le siège...

L'auteur de l'article déplore cette notion nouvelle d'un tabouret d'accouchement et dit : « Dans tous les cas ces méthodes obstétricales révélées par les fouilles en Egypte étaient celles des Egyptiens et non des Hébreux qui ne les employaient que par imitation. Dans la Bible, histoire du peuple Hébreu il n'en est pas fait mention, au point que tous les hébraïsants anciens et modernes donnaient aux mots employés par l'Exode des sens tout autres que ceux de tabouret. Il n'a été interprété ainsi que par un Egyptologue ayant sous les yeux des sculptures anciennes.

Nous modernes nous eussions volontiers accepté le sens de certains traducteurs et en particulier celui de : vous regarderez à la matrice, en voyant là un conseil médical précieux, tel que celui d'éviter les ruptures du périnée, de prévenir les hémorrhagies utérines de faciliter la délivrance, d'intervenir au besoin pour aider à la sortie des parties fœtales, etc.

Quoi qu'il en soit, dans les races civilisées telles que les Hébreux et les Egyptiens, nous voyons que l'obstétrique tendait à se faire jour et l'on peut même être surpris qu'elle ait mis tant de siècles pour arriver à un degré relatif de perfectionnement. »

Ainsi l'art des accouchements remonterait à ce verset!

Avant de prendre au sérieux cette conclusion surprenante il faut regarder les choses d'un peu plus près.

Voyons d'abord les textes :

La Vulgate dit, Exode, Ch. I, versets 15 et 16 :

« 15 Dixit autem rex Ægypti obstetricibus Hebrœorum : quarum una vocabatur Sephora altera Phua,

« 16 prœcipiens eis : quando obstetricabitis Hebrœas, et partûs tempus advenerit : si masculus fuerit, interficite eum, si femina reservate. »

15 Le roi d'Egypte parla aussi aux sages-femmes des Hébreux dont l'une se nommait Sephora et l'autre Phua.

16 Il leur dit : quand vous accoucherez les femmes

des Hébreux et que le temps de l'accouchement sera arrivé, si c'est un fils, tuez-le, si c'est une fille, conservez-là.

Les Septante, page 99, dans l'édition que j'ai, Amsterdam, David Milliers, 1725, disent :

15. Καὶ εἶπεν ὁ βασιλεὺς τῶν Αἰγυπτίων ταῖς μαίαις τῶν Ἑβραίων. τῇ μιᾷ αὐτῶν ὄνομα Σεπφώρα· καὶ τὸ ὄνομα τῆς δευτέρας, Φουά.

16. Καὶ εἶπεν, Ὅταν μαιοῦσθε τὰς Ἑβραίας, καὶ ὦσι πρὸς τῷ τίκτειν, ἐὰν μὲν ἄρσεν ᾖ, ἀποκτείνατε αὐτό· ἐὰν δέ θῆλυ, περιποιεῖσθε αὐτό.

C'est rigoureusement le même sens que celui de la Vulgate.

Ces deux textes ne parlent ni de matrice ni d'attributs du sexe. Faut-il penser qu'on a escamoté par pudeur un passage scabreux? Absolument pas! et cette seule pensée ferait sourire quiconque a lu quelques pages de la Bible. Les passages autrement gênants à tous égards n'y manquent pas, et personne n'a songé à les supprimer.

Donc si saint Jérome a dit : quando partûs tempus advenerit, quand le moment de l'accouchement sera venu, et si les Septante ont dit : ὅταν ὦσι πρὸς τῷ τικτειν, quand elles seront pour accoucher, c'est parce qu'ils pensaient que c'était là le sens évident de la phrase hébraïque, et ils ont tout de même une autre autorité que les Targums. La traduction des septante notamment a été faite à Alexandrie, 300 ans avant Jésus-Christ, par des gens qui étaient dans de bonnes conditions pour comprendre une phrase qui se rapporte à une coutume égyptienne.

Voyons maintenant le texte hébreu. Ce verset ne comporte qu'un mot difficile..... al-aabenaïm duel du mot..... heben.

L'hébreu est une langue difficile et je ne suis pas un hébraïsant, mais je sais à peu près le lire, et je possède des dictionnaires. La littérature hébraïque est essentiellement constituée par la Bible, et par conséquent assez peu étendue. Tous les mots un peu difficiles ou exceptionnels figurent dans ces dictionnaires avec l'indication de tous les versets où on les rencontre, et avec le sens exact où ils doivent être

pris dans chaque cas particulier. Quand on sait lire, la seule difficulté pour trouver les mots est de les ramener à leur racine de trois lettres, mais on y arrive assez vite et on peut ainsi suivre une discussion.

Le grand dictionnaire hébreu anglais de Brown, Oxford, 1906, continuateur de Gesenius indique le mot..... Aben, au pluriel..... abenim, au duel. ... abenaïm comme figurant deux fois dans la Bible, sous cette dernière forme du duel.

Une fois au verset 3 du chapitre XVIII de Jérémie. « Je descendis à la Maison du potier, or il faisait son ouvrage sur ses roues....., alhaabenaïm ». Dans ce cas, le contexte ne laisse aucun doute, il s'agit bien d'un tour de potier.

Une autre fois dans l'Exode, chap. I, verset 16. C'est celui qui nous intéresse. Le dictionnaire indique comme sens : sella parturientis en grec δίφροὶ λοχείαοὶ, en anglais midwife stool, tabouret de sage femme ou d'accouchée. Le dictionnaire donne même des références pour retrouver ces sièges dans des musées ou des atlas spéciaux.

Larrey dans sa relation historique de l'expédition de l'Armée d'Orient, Paris, 1803, parle des mœurs et coutumes des égyptiens et à propos des accouchements il dit : « Il y a quelques sages-femmes ou matrones, mais qui pratiquent sans art. Elles retardent et contrarient la nature dans le travail de l'accouchement. Elles se servent encore d'une espèce de fauteuil désigné par Moïse (Exode, ch. I. v. 16) sous le nom d'Haabessim, en arabe coursi, sur lequel l'accouchée appuie ses ischions en se tenant presque droite ».

Il est bien entendu que Larrey ou son typographe ont écrit Haabessim par erreur. C'est Haabenim qui est un pluriel ou mieux Haabenaïm qui est un duel qu'il fallait mettre puisque Larrey dit expressément qu'il s'agit du verset 16 de l'Exode.

A la Renaissance ces fauteuils d'accouchement s'employaient beaucoup, surtout en Allemagne, Ambroise Paré en a donné une excellente figure. Le Dr G. F. Witkowski, élève de Pajot, qui a écrit une

Histoire des accouchements chez tous les peuples abondamment illustrée, a donné de nombreuses reproductions de ces sièges.

Il ne faut donc pas dire que dans la Bible, histoire du peuple hébreu, il n'en est pas fait mention au point que tous les hébraïsants anciens et modernes donnaient aux mots employés par l'Exode des sens tout autres que ceux de tabouret.

Dans l'Orient, et dans le nord de l'Afrique, ces sièges sont encore connus. Dans les pays musulmans, à Tunis notamment, il existe un petit théâtre d'ombres chinoises qui est ouvert au public pendant le Ramadan et qui a une réputation bien méritée d'obscénité. C'est le Karakous. On y montre entre autres choses des scènes d'accouchement, et le petit tabouret évidé des sages-femmes en est un des accessoires obligé comme chez nous la tavelle de Guignol ou la bouteille de Gnafron.

Le Dr Lemanski médecin français des hôpitaux de Tunis raconte dans son livre, « mœurs arabes », qui ne date que de quelques années, qu'il fut appelé auprès d'une femme indigène en état de dystocie, et y trouva un siège obstétrical qu'une matrone y avait apporté, et il en donne une description; ces tabourets sont donc encore utilisés de nos jours.

Pour conclure, peut-on donner une traduction française qui soit d'accord avec la Thora, les Septante, la Vulgate et l'obstétrique? Cela ne me paraît pas douteux. La meilleure que je connaisse est celle de l'abbé Crampon dans « la sainte Bible », traduction française faite sur les textes hébreux. La voici : « Il leur dit : quand vous accoucherez les femmes des hébreux et que vous les verrez sur le double siège, si c'est un fils faites-le mourir, si c'est une fille, elle peut vivre », cette traduction ne diffère du reste de celle de Lipman que par le mot double qui correspond au duel du texte.

Il est évident que « quand vous les verrez sur le double siège » signifie, quand elles seront en train d'accoucher, à la période d'expulsion aux dernières

douleurs. Ces façons de parler sont aussi fréquentes actuellement qu'elles l'étaient autrefois ; nous disons tous les jours qu'une femme est en travail, qu'elle est aux douleurs ; il n'est pas question de parturition dans les mots de notre phrase et c'est pourtant ce sens précis que nous voulons faire entendre, il en était de même pour les hébreux quand ils disaient qu'une femme est sur le double siège ; mais dans tout cela, il n'est nullement question ni directement, ni par sous-entendus, d'empêcher les hémorrhagies utérines, de prévenir les ruptures du périnée, etc. C'est tout simplement l'ordre féroce donné par un Pharaon qui était peut-être Rhamsès II aux deux sages-femmes Séphora et Phua de tuer tous les enfants mâles des Juives, et nous pouvons croire que ce Pharaon ne s'inquiétait guère à ce moment si les périnées de ces pauvres femmes couraient quelque danger.

Mais s'il est tout de même exagéré de découvrir les origines de l'obstétrique dans cet ukase sanguinaire, j'ai trouvé dans les commentaires dont le Targum d'Onkelos accompagne ce verset 16 des considérations qui sont peu connues et qui sont véritablement curieuses, et c'est à cause d'elles que je me suis décidé à vous faire cette communication.

Le Targum d'Onkelos est une traduction araméenne du Pentateuque accompagnée d'une paraphrase ou de commentaires. Il n'est pas certain qu'Onkelos en soit l'auteur, dans tous les cas elle fut faite, soit à l'époque de Jésus-Christ, soit au siècle suivant à l'usage des Juifs qui ne comprenaient plus l'hébreu sacré. J'en possède une traduction latine faite par Paul Fagius à Strasbourg en 1546.

Il y a une longue glose sur le verset 16. Je la traduis en la résumant beaucoup. Le mot Haabnaïm signifie, pour certains, le siège dans lequel le nouveau-né est reçu, ou sur lequel est assise la parturiente et que les Juifs appellent vulgairement « gebar-sessel ». Ce mot allemand qui signifie siège d'accouchement n'est certainement pas dans le texte araméen du Tar-

gum d'Onkelos qui date de Jésus-Christ ; il a donc été ajouté comme confirmation du texte du Targum par Paul Fagius qui a traduit ce Targum en latin. « Judei vulgo nuncupant gebar sessel », dit-il. Ce texte est précieux pour nous car il prouve que non seulement le sens de cette expression n'était pas perdu, comme on l'a dit, depuis l'antiquité, mais que les Juifs allemands l'employaient encore couramment en 1546.

L'auteur continue en disant que d'autres croient qu'il s'agit de la vulve et par extension du fœtus sortant de l'utérus maternel.

Le rabbin David Kimhi a longuement insisté sur ce point dans le livre des Racines, et pour arriver à y voir le fœtus il fait venir Haabenaïm du mot Ben au pluriel Benim qui signifie fils, mais ce sont là des discussions grammaticales ou philologiques sur lesquelles nous avons bien suffisamment insisté ; l'auteur tient essentiellement à son explication, car dit-il, si haabenaïm signifiait le lieu dans lequel le fœtus est reçu, quel besoin y avait-il de dire « et lorsque vous verrez sur les sièges ? » Mais il faut que les sages-femmes examinent l'enfant avant qu'il soit sorti complètement de l'utérus pour savoir s'il est mâle ou femelle, car le garçon a la face tournée en bas et la fille en haut... « Antequam totus egrediatur ex utero conspiciant obstetrices masculus an fœmella sit. Nam masculus faciem suam deorsum versam habet, fœmella vero sursum ». C'est parfaitement clair, le garçon arrive pronus, la fille supina. Vous me permettrez ces expressions puisque nous sommes en pleine version latine.

Lorsque la tête de l'enfant est hors des parties maternelles l'accouchement se termine souvent en moins d'une minute et dans tous les cas très rapidement. Eh bien ! quelle importance capitale y avait-il à connaître le sexe de l'enfant immédiatement à la sortie de la tête sans attendre quelques courts instants que l'accouchement fût terminé ? C'est probablement parce qu'il était plus facile de tuer ces enfants avant qu'ils aient respiré et que leurs mères les

aient entendus crier. En effet; la situation de ces sages-femmes était épouvantable. C'étaient des Egyptiennes nous dit Flavius Josèphe, livre II des Antiquités juives chap. V ; le roi l'avait voulu parce que, nous dit Josèphe, il ne pouvait avoir confiance pour remplir cette mission à des sages-femmes de la même nation que les accouchées. Quoi qu'il en soit, elles ne purent ou ne voulurent pas s'en acquitter et quand le roi le leur reprocha, elles lui répondirent. « Les femmes des hébreux ne ressemblent pas aux Egyptiennes, elles sont vigoureuses et elles accouchent avant l'arrivée de la sage-femme ».

Mais ce qui nous intéresse, ce n'est pas le côté criminel et monstrueux de l'ordre royal ni les affirmations plus ou moins sincères des sages-femmes. C'est le commentaire du Targum d'Onkelos : « nam masculus faciem suam deorsum versam habet, fœmella vero sursum ».

Ici nous sommes en pleine technique d'accouchement et aussi en pleine hérésie obstétricale, et cette phrase est tellement surprenante et tellement contraire dans sa précision à tout ce que nous montre la pratique quotidienne des accouchements, que j'ai apporté ici mon Targum pour que vous puissiez la lire vous-même.

Nous savons tous que dans toutes les présentations du sommet, la rotation amène au dernier moment l'occiput de l'enfant sous l'arcade pubienne aussi bien dans les positions postérieures que dans les antérieures, puis la tête se défléchit et sort de la vulve en faisant apparaître successivement le sommet, les régions pariétales le front, le nez et le menton. Pendant toute cette période le dos de l'enfant correspond au ventre de la mère, et si celle-ci est couchée sur le dos, la face de l'enfant est appliquée contre le drap du lit, elle regarde en bas. Sur 1000 accouchements il y a 972 présentations du sommet. Si la loi de David Kimhi était vraie cela ferait 972 garçons.

Dans les présentations de la face au contraire, c'est le menton que la rotation amène sous le pubis,

et l'expulsion dégage successivement la bouche, le nez, le front, les bosses pariétales et le sommet. La mère étant couchée sur le dos, l'enfant est lui aussi couché sur le dos. Sa face regarde en haut. D'après la loi de Kimhi ce serait une fille, mais sur 1000 accouchements il n'y a que deux présentations de la face, il n'y aurait donc que deux filles. Dans 27 cas sur 1000 l'enfant vient par le siège et alors la loi ne s'applique pas car le sexe est immédiatement apparent.

Si les sages-femmes avaient connu et appliqué la loi de Kimhi, sur 1000 enfants elles auraient tué toutes les présentations du sommet soit 972 et la moitié environ des 27 présentations du siège, soit : 13 ou 14 et laissé vivre l'autre moitié des sièges, soit : 13 ou 14 et les deux faces, et il est inconcevable qu'on ait pu formuler un aphorisme pareil dont l'erreur est si facile à démontrer à chaque accouchement et dont l'application pratique aurait encore doublé la cruauté de l'ukase royal.

Ne parlons donc pas de faire remonter l'obstétrique au verset 16 du 1er chapitre de l'Exode. Messieurs les accoucheurs ne seraient pas flattés de voir considérer l'infanticide comme l'opération initiale de leur art. Quant aux commentaires dont le Targum d'Onkelos a été agrémenté par les rabbins à propos de ce verset, ils ne sont intéressants pour nous que parce qu'ils contiennent une surprenante hérésie clinique.

L'accouchement de Thamar est autrement important pour la science obstétricale. Il nous reporte au temps de Juda, fils de Jacob, c'est-à-dire avant le départ des Hébreux pour l'Egypte, tandis que l'Exode faisait allusion à des faits contemporains de la naissance de Moïse, quelques années avant la fuite des Hébreux hors d'Egypte.

L'histoire de Thamar est passionnante, elle contient à la fois les détails les plus savoureux sur les mœurs intimes des Hébreux et une observation de parturition évidemment sommaire, mais qui est faite

par un témoin oculaire. Je vais vous la rappeler en vous lisant une traduction littérale car lorsqu'il s'agit de la Bible il convient d'éviter les fantaisies et les à peu près. Nous prendrons si vous le voulez bien celle de l'abbé Crampon. Elle est faite sur le texte hébreu et non sur la Vulgate, il y a du reste peu de différences entre les deux et je vous les signalerai au passage. Sachons d'abord que Juda était fils de Jacob et qu'il avait trois fils ; Her l'aîné, Onan le second et Séla beaucoup plus jeune que les deux premiers.

« Juda prit pour Her, son premier né, une femme nommée Thamar. Her, premier-né de Juda, fut méchant aux yeux de Jéhovah et Jéhovah le fit mourir. Alors Juda dit à Onan : « Va vers la femme de ton frère, remplis ton devoir de beau-frère et suscite une postérité à ton frère ». Mais Onan savait que cette postérité ne serait pas à lui, et lorsqu'il allait vers la femme de son frère, il faisait en sorte de ne pas donner de postérité à son frère ». La Vulgate dit : Semen fundebat in terram, les Septante : ἐξέχεεν ἐπὶ τὴν γῆν.

« Son action déplut au Seigneur qui le fit aussi mourir. Et Juda dit à Thamar sa belle-fille: « demeure comme veuve dans la maison de ton père jusqu'à ce que Séla mon fils soit devenu grand », car il se disait : « Il ne faut pas que lui aussi meure comme ses frères ». Thamar s'en alla et demeura dans la maison de son père.

Après beaucoup de jours, la fille de Sué femme de Juda mourut. Lorsque Juda eut fini son deuil il monta vers ceux qui tondaient ses brebis à Thamna lui et son ami Hiras, l'Odollamite, on en informa Thamar en disant : « Voici ton beau-père qui monte à Thamna pour tondre ses brebis », Alors elle ôta ses vêtements de veuve, se couvrit d'un voile et ainsi enveloppée, elle s'assit à l'entrée d'Enaïm, sur le chemin de Thamna, car elle voyait que Séla était devenu grand et qu'elle ne lui était pas donnée pour femme. Juda l'ayant vue, la prit pour une femme de mauvaise vie ; car elle avait couvert son visage. Il se dirigea de son

côté, vers le chemin, et dit : « Laisse-moi aller vers toi. » Car il ignorait que ce fût sa belle-fille. Elle dit : « Que me donneras-tu pour venir vers moi? » Il répondit : « Je t'enverrai un chevreau du troupeau ». Elle dit « A condition que tu me donnes un gage jusqu'à ce que tu l'envoies. » Il dit : « Quel gage dois-je te donner? » — « Ton anneau, dit-elle, ton cordon et ton bâton que tu tiens à la main ». Il les lui donna et alla vers elle et elle devint enceinte de lui. Puis, s'étant levée, elle s'en alla, et elle ôta son voile et reprit ses vêtements de veuve.

Juda envoya le chevreau par son ami l'Odollamite pour retirer le gage des mains de cette femme ; mais Hiras ne la trouva point. Il interrogea les gens du lieu en disant : « Où est la prostituée qui se tenait à Enaïm au bord du chemin ? Ils répondirent : « Il n'y a point eu ici de prostituée. » Il revint donc vers Juda et dit : « Je ne l'ai point trouvée ; et même les gens du lieu ont dit : Il n'y a point eu ici de prostituée » Juda dit : « Quelle garde son gage ; il ne faut pas qu'on se moque de nous. J'ai bien envoyé le chevreau promis, et tu ne l'as pas trouvée.

Environ trois mois après, on vint dire à Juda : « Thamar, ta belle fille s'est prostituée et même la voilà enceinte à la suite de ses prostitutions ». Juda dit : « Faites-la sortir et qu'elle soit brûlée. » Comme on l'emmenait, elle envoya dire à son beau-père : « C'est de l'homme à qui ces objets appartiennent que je suis enceinte. Regarde bien, ajouta-t-elle, à qui sont cet anneau, ce cordon et ce bâton. Juda les reconnut et dit : « Elle est plus juste que moi ; cela est arrivé parce que je ne l'ai pas donnée à Sela mon fils ». Et il ne la connut plus.

Quand elle fut au moment d'enfanter voilà qu'il y avait deux jumeaux dans son sein. Pendant l'accouchement, l'un d'eux étendit une main ; la sage-femme la prit et y attacha un fil écarlate en disant : « C'est celui-ci qui est sorti le premier ». Mais l'enfant retira sa main et son frère sortit. « Quelle brèche tu as faite « : dit la sage-femme. La brèche soit sur toi ! »

Et on le nomma (brèche) Pharès. Ensuite sortit son frère qui avait à la main le fil écarlate ; et on le nomma Zara (Orient) ».

Je ne veux pas faire une seule réflexion sur ce tableau où la vie intime d'Israël éclate dans un relief si saisissant, je n'en veux voir que le côté obstétrical.

Tout d'abord le diagnostic d'une grossesse double fut fait par la sage-femme. Au moment d'enfanter, voici qu'il y avait deux jumeaux dans son sein ; ce n'est pas là une simple constatation faite après coup, en effet la sage-femme met un fil écarlate sur la main prolabée en disant. C'est celui-ci qui est sorti le premier. Il n'y a donc pas de doute, elle avait fait son diagnostic ce qui suppose un examen clinique qui est déjà difficile. Nous avons vu des accoucheurs qualifiés et même des chirurgiens majors de la Charité s'y tromper.

D'autre part cette sage-femme se garde bien de tirer sur cette main, elle sait qu'en amenant l'épaule à la vulve, elle plierait l'enfant en deux et serait arrêtée bientôt par l'impossibilité de faire passer ensemble la tête et le bassin ; aussi elle ne s'oppose même pas à ce que cette main remonte dans l'utérus, mais elle prend la précaution de l'attacher avec un lacs, et quelque quarante siècles plus tard nos accoucheurs modernes n'auraient rien à faire de mieux ; en effet une présentation de l'épaule dans un bassin normal doit se terminer par une version spontanée ou artificielle et un des accidents les plus fréquents de l'accouchement, tête dernière, est la déflexion et le relèvement des bras le long de la tête ; si un lacs a été mis sur la main, rien n'est plus simple, le moment venu, que de tirer sur celle-ci et de l'empêcher de se relever. C'est probablement pour cette raison que la sage-femme mit le lien. La Genèse ne le précise pas. La sage-femme en le mettant se borne à dire : c'est celui-ci qui est sorti le premier, comme si elle voulait marquer l'aîné. Faut-il même voir dans la couleur rouge de ce lien une intention de parer ce premier-né de quelque floquet décoratif ? La chose pourrait se

soutenir. Ce n'était pas l'avis du docteur Imbert qui, en 1845, a fait à l'Académie de Lyon une communication sur l'accouchement de Thamar. Notre collègue pensait que cette couleur rouge était destinée à empêcher le sang qui s'écoulerait de faire sur le tissu des taches trop apparentes, capables d'affecter la malade et les assistants, c'est pour la même raison, disait-il, que l'on pratique la saignée en entourant le champ opératoire d'un drap rouge.

J'avoue que j'ai peu de respect pour ces analyses psychologiques ou ces sensibleries littéraires qui étaient à la mode à la fin du XVIIIe siècle ou au commencement du XIXe, et on peut penser qu'une tache de sang sur un lien n'était pas faite pour effrayer une femme de la trempe de Thamar. Il n'y avait pas si longtemps qu'elle avait été arrêtée pour être conduite au bûcher sur l'ordre de son beau-père et ses nerfs ne l'avaient pas trahie à ce moment : elle avait trouvé le moyen de sortir de l'aventure à la confusion de celui-ci. Son cœur était à l'abri de ces faiblesses.

Quelque soit la signification exacte de ce lien rouge, il est sûr que la sage-femme croyait le mettre sur la main de l'aîné et qu'elle s'est trompée. Il est arrivé le contraire de ce qu'elle avait annoncée, et elle en paraît vexée. « Quelle brèche tu as faite ! lui dit-elle, la brèche soit sur toi ! » Ces paroles prouvent que la sage-femme admettait que les deux jumeaux étaient dans deux poches différentes ; car la poche du premier était évidemment rompue lorsque sa main est arrivée à l'extérieur et si l'autre a dû faire une nouvelle brèche pour sortir, c'est qu'il était séparé du premier par une cloison. Or rien dans ce récit ne heurte les données actuelles de l'embryologie. Les grossesses doubles sont extrêmement diverses. Pour les unes il s'agit de deux ovules fécondés séparément, quelquefois même par des coits différents, fixés plus ou moins loin l'un de l'autre sur la muqueuse utérine et évoluant chacun de son côté comme des grossesses simples avec membranes complètes caduque chorion et amnios.

Dans d'autres cas, les deux ovules se fixent l'un à côté de l'autre dans le même pli de la muqueuse utérine, la caduque ovulaire les englobe tous les deux dans une poche unique et leur cloison d'adossement plus mince est constituée seulement par deux amnios et deux chorions.

Dans les deux cas, les enfants ne sont pas forcément du même sexe et sont souvent assez dissemblables.

Enfin dans d'autres cas il n'y a qu'un seul ovule, mais il contient deux germes, et alors le placenta est unique, il n'y a qu'une caduque et un chorion pour les deux enfants, tantôt il y a une poche amniotique distincte pour chacun d'eux, tantôt ils sont contenus dans une poche unique, quelquefois même le cordon sort du placenta par un tronc unique qui se bifurque en Y pour aller à chaque fœtus, et même dans des cas très rares la fusion des deux germes est encore plus complète, les fœtus sont plus ou moins soudés et constituent des monstres doubles.

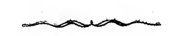
L'opinion de la sage-femme de Thamar est donc parfaitement compatible avec nos idées actuelles, mais à part sa mauvaise humeur qui n'est pas douteuse, il est assez difficile de préciser le fond de sa pensée quand elle dit : « La brèche soit sur toi ! »... Songe-t-elle aux reproches que pourra lui faire plus tard le cadet pour lui avoir fait perdre son droit d'aînesse? et on sait quelle était l'importance capitale de ce droit chez les Juifs, et alors cela voudrait dire : ce n'est pas moi qui ai ouvert la brèche par laquelle tu es sorti, gardes-en la responsabilité, je m'en lave les mains. Les Septante et la Vulgate ne nous renseignent pas. Τί διεκόπη διὰ σὲ φραγμός ; lit-on dans les Septante. Pourquoi la cloison a-t-elle été rompue à cause de toi? Et dans la Vulgate « Quare divisa est propter te maceria ? » Ces deux versions sont rigoureusement pareilles l'une à l'autre, mais assez différentes du texte hébreu. Quant au Targum d'Onkelos, il donne un sens qui a peu de rapport avec les trois autres. D'après lui, la sage-femme dit à l'aîné : « Quam multa fortitudo tibi est ut præva-

lueris? » Quelle force énorme as-tu donc pour avoir pris la première place?

La sage-femme donna à cet enfant le nom de Parès ou Pharès qui signifie rupture, division; c'est le dernier des trois mots fatidiques du festin de Balthazar dans Daniel : Mane, Thécel, Pharès. Son frère vint ensuite ayant son lien d'écarlate sur la main; on le nomma Zara qui signifie Orient.

On ne peut pas, cela est certain, admettre que la main prolabée du début appartenait à l'aîné et s'était défléchie le long de sa tête, dans ce cas elle n'aurait pas pu remonter et disparaître dans l'utérus, et dans tous les cas c'est l'aîné qui aurait conservé le lien d'écarlate. Le second enfant, auquel cette main appartenait se présentait donc par l'épaule, or une présentation de l'épaule ne peut pas se terminer sans une version, et comme le texte sacré ne signale aucune manœuvre de ce genre exécutée par la sage-femme, il faut admettre une version spontanée. Là encore la clinique nous dit que cette solution, bien que rare, n'est pas impossible, et c'est, je pense, le cas de version spontanée le plus ancien que l'on connaisse.

L'histoire de Thamar est bien intéressante pour les médecins, mais on s'est demandé pourquoi Moïse lui consacre tout un chapitre de la Genèse; la raison qui paraît le mieux justifier l'importance qu'il lui donne, c'est que Pharès est nommé par Saint Mathieu et Saint Luc dans la généalogie du Christ. Mais cela n'est pas notre affaire. Restons dans l'Obstétrique : « Ne sutor supra crepidam ! ».



LAVOISIER — ICONOGRAPHIE FRANÇAISE

Par le Dr P. LEMAY

Une cruelle destinée s'est acharnée sur le magnifique génie que fut Lavoisier. Bien qu'innocent il est exécuté le 22 floréal an II avec les autres Fermiers Généraux; nous allons voir qu'il ne nous reste de lui, en France, aucun portrait d'époque, comme nous verrons plus tard qu'il ne reste à Paris aucune de ses habitations.

Le seul portrait peint connu est celui que fit David en 1788. Il représente Lavoisier assis, écrivant à une table chargée d'instruments, et tourné vers sa femme, debout près de lui, s'appuyant sur son épaule. Attitude qui symbolise leur collaboration. Ce tableau payé 7000 livres à David fut jusqu'à ces derniers temps la propriété de la famille de Chazelles, héritiers des biens et des casiers du savant. Il était conservé au château de la Canière près d'Aigueperse; or, à la mort du Comte de Chazelles, le tableau a eté acheté par l'Amérique, et on ne peut que déplorer la carence injustifiée des pouvoirs publics qui nous prive du seul document authentique.

On a encore deux dessins de Mme Lavoisier, représentant Lavoisier, dans son laboratoire pendant ses expériences sur la respiration de l'homme au repos et au travail.

Enfin à l'exposition (Paris et la Révolution), qui eut lieu au Musée Carnavalet en mars-avril 1931, figurait sous le numéro 283, le portrait de Lavoisier dans la prison du Petit Luxembourg, miniature sur boîte ronde en poudre d'écaille, collection de M. et Mme A.

Chauvac-Claretie. Lavoisier n'ayant jamais été incarcéré au Petit Luxembourg, il ne peut s'agir que d'une confusion.

Parmi les portraits modernes citons à la Sorbonne la peinture de Chartran représentant Lavoisier et Berthollet; et un tableau de Glaize : Le Pilori, dans lequel figure Lavoisier (ce tableau est décrit sous la signature du passant dans le *Figaro* du 21 mai 1907, — il était alors au Luxembourg, mais je ne sais où il est actuellement).

Toutes les gravures sont faites d'après le tableau de David, à l'exception de celle gravée en taille douce par Mlle Brossard Beaulieu, offerte à l'Institut le 5 mai 1806 et agréé le 13 mai; elle représente Lavoisier de profil, les traits fatigués, en toilette négligée et paraît être la reproduction d'un dessin fait pendant la détention de Lavoisier. Elle existe en deux états.

Passons aux gravures d'après David. La plus belle est gravée en couleur par Alix d'après un dessin de François Garneray établi sur le tableau de David. Elle existe en deux états, avant et après la lettre, et en réduction en noir chez Bonneville, deux états également.

Puis vient celle de Levachez, pour les tableaux historiques de la Révolution, Paris 1802, à la manière noire, accompagnée d'un dessin de Duplessi-Bertaux représentant, dit le texte, l'arrestation de Lavoisier dans son Laboratoire. Lavoisier n'ayant pas été arrêté, mais s'étant constitué prisonnier, il faut voir dans ce dessin la perquisition faite par Fourcroy et Romme. Deux états avant et après la lettre, et copiée par Portmann.

Nous avons encore celle de Tassaert, chez Bonneville, éditée également par Beral, pharmacien, rue de la Paix.

Celle de Tardieu. Celle de Fontaine.

Celle de Boilly, gravée successivement par Nargeot, sur chine et par Delaistre.

Enfin celle offerte par M. de Chazelles, gravée par Levasseur et les héliogravures éditées par Bulloz en

couleur grand in-folio, et en bistre grand in-quarto (et format carte postale) qui reproduisent fidèlement la peinture et constituent pour nous le plus précieux document.

Parmi les lithographies, la plus belle est celle de Belliard, lithographiée par Delpech ; puis viennent celles de Delpech, de Langlumé, de Mlle Formentin, de Ducarme, dessinée par Garnier, de Villain, dessiné par Maurin.

Il existe, bien entendu, des gravures et des lithographies populaires ou d'illustration, toutes sans intérêt.

Avec la sculpture, nous abordons un chapitre assez effarant. Le buste de Lavoisier par Houdon, en terre cuite, Musée du Louvre, est reproduit dans presque toutes les revues qui traitent de notre savant. Il était entré au Louvre en 1896, venant des Arts et Métiers. Or un buste semblable, en marbre, avait été envoyé à Philadelphie, au début du XIXe siècle. M. Paul Vitry conservateur au Louvre l'avait vu là-bas en 1913, et Mlle Ingersoll Smouse le signalait en 1914, dans la revue de l'art ancien et moderne ; enfin en 1921, il est reproduit dans un livre de MM. Hart et Biddle sur Houdon : le résultat de ces recherches est que ce buste est en réalité celui de Condorcet, nom sous lequel il figure au catalogue du Louvre, dès 1922.

Mais des moulages avaient été pris et il se trouve ainsi que l'Institut ne possède pas de buste de Lavoisier, le buste qui se trouve dans la salle précédant la salle ordinaire des séances, ou plus exactement l'entrée de la Bibliothèque étant en réalité celui de Condorcet.

Triste constatation, mais il y a mieux : le buste de Houdon a servi de modèle à Barrias pour la statue en bronze, placée en 1900, derrière la Madeleine, de sorte que Paris non plus n'a pas de statue de Lavoisier.

M. Paul Vitry, dans l'aimable lettre qu'il m'écrivait le 16 février dernier s'en console aisément. « La physionomie véritable de Lavoisier, dit-il, d'après le

tableau de David notamment, n'est pas extrêmement différente et pour une effigie rétrospective l'approximation de la statue de Barrias n'a rien de très choquant. »
Je ne partage pas la philosophie optimiste de M. Vitry, car d'après le tableau de David, la gravure de Mlle Brossard-Beaulieu et la médaille de Dupré dont nous parlerons plus loin, les traits de Lavoisier sont beaucoup plus fins et le nez en particulier est complètement différent.

Puisque nous en sommes à la statue de Barrias, signalons que le socle porte deux bas reliefs en bronze : le premier représente Lavoisier recueillant un gaz sur la cuve à eau, en compagnie de sa femme prenant des notes et d'un aide, le second représente Lavoisier faisant au tableau une démonstration sur la combustion devant Vicq d'Azir, Guyton de Morveau, Monge, Berthollet, Laplace, Lamarck et Condorcet.

Le plus ancien buste, puisque celui de Houdon est faux, est celui de Stouf, en marbre, il se trouve à Versailles, salle 150, il avait été commandé pour la galerie des consuls aux Tuileries et figura au salon de 1801.

Puis vient celui de E. Boisseau exécuté en marbre en 1870, il est aux Arts et Métiers.

Enfin l'effigie entière en bronze (Susse éditeur), par Dalou est au musée du Louvre, c'est le plus ressemblant et je souhaite le voir remplacer celui de Barrias à la Madeleine.

Je terminerai par les médailles. La plus ancienne fut exécutée en l'an X par A. Dupré, en souvenir des nombreux témoignages de bienveillance qu'il avait reçu de Lavoisier. Elle porte au verso « Les sciences et la Patrie pleurant cet illustre savant mort victime des fureurs révolutionnaires ». Exécutée par un contemporain, c'est celle qui a le plus de chances d'être ressemblante.

Deux autres furent frappées par la suite, celles de Caqué, l'une pour la caisse d'escompte, dont Lavoisier avait été l'un de ses fondateurs, l'autre pour la galerie des grands hommes français en 1821.

Enfin fut fondu le médaillon de David d'Angers.

Telle est l'iconographie française de Lavoisier. Dans neuf ans, nous fêterons comme il convient, je l'espère, le deuxième centenaire de sa naissance, de tous les coins du monde, les savants étrangers viendront apporter leur hommage à notre gloire nationale, et nous n'aurons ni tableau ni buste authentique à leur montrer.

NATURE DIPHTÉRIQUE DE L'ÉPIDÉMIE DE TOUX DE PÉRINTHE

Par le Dr A. SOUQUES

Dans la Collection hippocratique, à la septième section du *Sixième livre des Epidémies*, se trouve la description d'une épidémie singulière. L'auteur ne lui donne aucun nom particulier; il l'appelle simplement *la toux* ou *les toux*. Il n'indique pas davantage où il l'a observée; il y a cependant lieu de croire, avec Littré, que ce fut à Périnthe, en Thrace, d'où le nom d'*Epidémie de toux de Périnthe* qu'elle porte dans l'histoire. Elle était essentiellement caractérisée par des toux accompagnées d'angines, de nyctalopies et de paralysies.

Quelle est la nature de cette épidémie ? Je pense qu'il s'agit de diphtérie de la gorge. Mais, avant de justifier ce diagnostic rétrospectif, il convient d'exposer les faits. « Des toux commencèrent, dit l'auteur hippocratique du sixième livre, vers le solstice d'hiver, le quinzième ou le vingtième jour après des alternatives fréquentes de vent du midi, de vent du nord et de neige. De ces affections, les unes furent plus courtes, les autres plus longues; et il y eut ensuite des péripneumonies nombreuses... Avant l'équinoxe la plupart des malades eurent une rechute, généralement le quarantième jour à compter du début. Chez les uns cette récidive fut peu intense et de crise facile; chez les autres la gorge s'enflamma; chez d'autres, angines; chez d'autres, paralysies; chez d'autres, nyctalopie, surtout chez les enfants... Les nyctalopies survinrent en lieu et place de la toux chez ceux qui avaient très peu ou point toussé dans

la récidive ; les maux de gorge peu intenses et moins que les nyctalopies. Les angines et les paralysies se déclarèrent dans les toux qui amenaient des matières dures et sèches, ou petites et rarement cuites, cependant même très cuites en certains cas. Or, ceux qui avaient travaillé beaucoup de la voix ou souffert du froid étaient de préférence frappés finalement d'angine. Ceux qui travaillaient des bras avaient des paralysies des bras seulement ; ceux qui allaient à cheval ou qui marchaient beaucoup, ou qui travaillaient des membres inférieurs de toute autre façon, éprouvaient des intempéries paralytiques dans les lombes ou dans les membres inférieurs, lassitude et douleur dans les cuisses et les jambes. C'étaient les toux les plus sèches et les plus violentes qui amenaient les paralysies. Tout cela arrivait dans les récidives, mais n'arrivait guère au début. En plusieurs cas, les toux présentèrent un amendement au milieu, sans toutefois cesser complètement, mais elles reprirent dans la récidive... Les nyctalopies s'établissaient comme celles qui naissent de causes tout autres ; elles atteignaient surtout les enfants. De ceux chez qui la voix déterminait des accès de toux, la plupart n'eurent pas même de fièvre ; quelques-uns en eurent très peu... Les angines n'atteignirent que deux femmes libres, et encore furent-elles très bénignes ; elles sévirent davantage sur les femmes esclaves, et, dans les cas où elles furent violentes, elles causèrent très promptement la mort. Mais elles attaquèrent beaucoup d'hommes ; les uns échappèrent, les autres moururent. En somme, chez ceux qui seulement ne pouvaient pas avaler, l'affection était très bénigne et facile à supporter ; mais chez ceux qui en outre articulaient d'une manière peu intelligible, elle était plus fâcheuse et plus prolongée ; chez ceux qui, de plus, avaient les veines des tempes et du cou gonflées, elle avait une certaine malignité ; enfin chez ceux dont la respiration devenait élevée, elle était très mauvaise ; car, en ce cas, il y avait chaleur fébrile. ».

En 1846, lorsque Littré publie la traduction de ce

Sixième livre des Epidémies, il est très embarrassé pour interpréter ces faits, et il ne s'en cache pas. « Je n'ai, dit-il, trouvé dans mes lectures rien qui ressemblât à l'épidémie de Périnthe. Il faut donc consigner, du moins jusqu'à plus ample informé, cette maladie parmi les épidémies dont on n'a pas d'autre exemple ; elle augmente le catalogue de ces affections déjà si fécondes en singularités, et, à ce titre, elle est d'un intérêt véritable dans la pathologie historique ». Je dois faire remarquer qu'à cette époque Littré, comme tout le monde du reste, ignorait l'existence de la paralysie diphtérique. Quinze ans plus tard, en 1861, quand il publiera, le dixième et dernier volume des Œuvres d'Hippocrate, il sera plus amplement informé. En 1860 et 1861, trois importants travaux viennent en effet de paraître, presque simultanément : le mémoire de Gubler sur les paralysies dans leurs rapports avec les maladies aiguës et spécialement sur les paralysies asthéniques diffuses des convalescents, la thèse de Maingault sur la paralysie diphtérique et les leçons de Trousseau sur le même sujet. Littré les connaît bien, ainsi qu'en témoigne son épilogue, intitulé : *Dernier coup d'œil et dernières remarques*. Il revient alors sur certains points qui l'ont intrigué au cours de son long ouvrage, notamment sur l'épidémie de toux de Périnthe. Et il pense à la diphtérie, mais c'est pour l'éliminer. « Cette mauvaise articulation de la parole et cette difficulté d'avaler, dit-il, font songer à la paralysie du voile du palais, qui signale d'ordinaire la paralysie diphtérique. Et s'il était vrai que la nyctalopie et la paralysie consécutives appartinssent exclusivement à la diphtérite, il serait difficile d'écarter l'assimilation qui se présente entre l'épidémie de Périnthe et une phlegmasie couenneuse des voies respiratoires. Mais l'affection est plus complexe. En effet, l'étude des paralysies consécutives a fait un pas de plus ; et, dans un important mémoire, M. le docteur Gubler a fait voir que les troubles de la vision et les paralysies pouvaient se montrer, consécutivement et lors de la convalescence, dans des fièvres,

dans des inflammations, dans les angines simples... Cela posé et revenant à l'épidémie de Périnthe, il est certain qu'elle fut signalée par des nyctalopies et des paralysies consécutives apparaissant à la suite d'une rémission et d'une reprise de la toux. Bien qu'il y soit question de toux intense, d'expuition violente de matières sèches, d'angines suffocantes et mortelles, il reste douteux que ce soit une maladie diphtérique ; car ces accidents consécutifs, M. Gubler l'a montré, ne sont pas exclusifs à la diphtérite. Il faut donc s'arrêter au fait plus général où on les reconnaît comme attachés éventuellement aux principales maladies aiguës, et dès lors consigner l'épidémie de Périnthe comme en offrant un exemple de plus ».

Il n'est pas douteux, à mon sens, que l'épidémie de Périnthe soit une maladie diphtérique et que les accidents consécutifs (nyctalopies et paralysies) soient exclusifs à la diphtérie. Littré est manifestement influencé par l'opinion de Gubler. Or, cette opinion est antérieure à l'avènement de la bactériologie. Les médecins ne connaissent aujourd'hui ni les angines « couenneuses », ni les angines « simples » : ce sont là des épithètes scientifiquement périmées. Ils ne connaissent que des angines microbiennes. Or, seules les angines diphtériques, c'est-à-dire à bacille de Löffler, déterminent des paralysies semblables à celles de l'épidémie de Périnthe, où d'ailleurs les paralysies survenaient généralement après une rémission des phénomènes du début, comme dans la dipthérie de nos jours. Il est avéré du reste que, dans les cas de Gubler, la plupart des angines étaient « blanches », ce qui permet de soupçonner leur origine diphtérique. On sait, au demeurant, que des angines « rouges » peuvent être dues au bacille de Löffler.

Dans l'épidémie de Périnthe, la toux est mise au premier plan. Mais la toux est un phénomène très commun dans la diphtérie de la gorge, qui est constant quand l'infection gagne le larynx. Les angines y présentent les symptômes de notre angine diphtérique, à savoir les troubles de la déglutition,

de la parole, de la voix et de la respiration, la fièvre, etc. ; l'expectoration de matières dures, sèches, cuites fait penser invinciblement à un rejet de fausses membranes. Ces angines offrent en outre les deux formes bénigne et maligne de notre angine diphtérique.

Quant aux nyctalopies, il faut, à mon avis, comprendre par là les troubles visuels si fréquents dans la dipthérie, qui tiennent à une paralysie du muscle ciliaire, autrement dit à une parésie de l'accommodation. Enfin les paralysies des membres supérieurs et inférieurs y sont longuement signalées, et les troubles de la déglutition et de l'articulation des mots font forcément penser à la paralysie du voile du palais.

Je ne peux m'empêcher de rapprocher de cette épidémie de Périnthe les paralysies post-angineuses épidémiques, rapportées au *deuxième livre des Epidémies*, et attribuées à la luxation spontanée des vertèbres cervicales. J'ai, l'an dernier, étudié longuement ici ces paralysies. La plupart des considérations que j'ai exposées, à cette époque, en faveur de leur nature diphtérique, devraient être répétées aujourd'hui. Mais ce serait faire double emploi. Aussi me bornerai-je à renvoyer cette communication ceux que cette question pourrait intéresser.

LES HABITATIONS DE LAVOISIER

Par le Dr P. LEMAY.

Originaire de Villers-Cotterets, Jean-Antoine Lavoisier, procureur au Parlement de Paris et père de Laurent-Antoine, s'installa en 1741 en la maison et l'étude de son oncle Waroquier, dont il prenait la succession. Cette maison était située cul-de-sac Pecquet ou Pecquay, devenu maintenant, passage Pecquay entre le 5 de la rue Rambuteau et le 34 de la rue des Blancs-Manteaux. Elle avait été louée, l'année précédente seulement, par Waroquier et le bail la décrit ainsi :

« Une maison à porte cochère, sise à Paris, cul-de-sac Pecquay, près de la rue des Blancs-Manteaux, consistant en une cour, puits mitoyen, remise ; cuisine et petite salle par bas, plancheiée et garnie de châssis et vitrage par devant, cave sous ladite cour et bâtiments, escalier, deux chambres au premier et une garde-robe garnie de vitrage, deux chambres au second et un cabinet ayant un balcon sur ledit cul-de-sac ; une chambre au fond et un cabinet sur le cul-de-sac, un cabinet d'aisance ; au quatrième un grand grenier et une chambre au fond, avec un petit retranchement. »

On peut se rendre compte que le corps de bâtiment devait être perpendiculaire à l'axe du passage et que la façade principale était située sur cour. Elle n'était peut-être pas si sombre qu'on pourrait le croire, car l'impasse était entourée par les jardins de l'Hôtel de la Trémouille, de l'Hôtel de Mesme et du couvent des Religieux de la Merci.

C'est là que nacquit le 26 août 1743, et vécut jus-

qu'en 1748 Laurent-Antoine Lavoisier. Le cul-de-sac est devenu un passage étroit et peu engageant et l'on y chercherait vainement la maison natale.

A la mort de sa mère, en 1748, la famille alla se fixer chez Mme Punctis, la belle-mère qui, en même temps que sa fille venait de perdre son mari. On habita donc rue du Four-Saint-Eustache, aujourd'hui rue Vauvilliers, dont une grande partie avait été démolie pour la construction des Halles et qu'on démolit complètement en ce moment pour leur agrandissement. Aucune indication ne permét de situer cette seconde habitation, qui en tous cas n'existerait plus.

Le 16 décembre 1771, Lavoisier épousa Mlle Paulze et vint habiter dans une maison précédemment achetée par son père rue Neuve-des-Bons-Enfants ou plus exactement au coin de la rue des Bons-Enfants et de la rue Neuve, et qui devait être assez importante puisqu'elle fut estimée 124.000 livres en l'an XII. Elle fut démolie en 1864 pour l'agrandissement de la Banque de France.

En juin 1775, Lavoisier était nommé régisseur des Poudres et il vint loger au petit Arsenal. Le Vieux Paris nous dit que : « Le petit Arsenal se composait de deux cours, celle des Poudres et celle de l'Orme, il était placé près de la rue Saint-Antoine, sous le canon de la Bastille. Une allée d'ormes, qui longeait le mur du Jardin des Célestins, reliait le grand au petit Arsenal.

La cour de l'Orme s'ouvrait sur la rue de la Cerisaie ; cette voie publique ayant été prolongée jusqu'aux fossés de la Bastille, la cour prit le nom de place de l'Arsenal ; à droite en entrant, on trouvait un vaste bâtiment, qui, en dernier lieu, servait de logement au personnel de l'administration des poudres et salpêtres ».

Dans ce Petit Arsenal, Lavoisier vécut vingt ans et fit toutes ses plus grandes découvertes. La commune de 1871 n'en a rien laissé, tout a été brûlé.

Au mois d'août 1792, Lavoisier dut quitter l'Arse-

nal et se fixa dans la maison de Lecoulteux de la Noraye, 243, boulevard de la Madeleine nous dit Grimaux, au II nous dit la lithographie de Régnier et Champin, Thierry successeur d'Engelmann éditeur, et tirée des habitations des personnages célèbres (vers 1840). Quoi qu'il en soit, cette demeure agrémentée d'un vaste jardin planté d'arbres, abrita successivement Mme et M. Rémusat, puis le vicomte de Morel-Vindé et fut remplacée en 1841, par les grands immeubles qui seraient aujourd'hui le numéro 21 du boulevard de la Madeleine.

A Paris, il ne reste donc aucune des demeures de Lavoisier. Il nous reste dans le Loir-et-Cher, le domaine de Frechines. Comme fermier général, Lavoisier avait pu se rendre compte de la misère des paysans; il résolut alors de s'occuper d'agriculture et il acheta le 21 mars 1778 au maréchal de Rochambeau la terre de Champrenault située sur les paroisses de Villefranceur et de Champigny en Beauce, et le 26 à J. B. Begon, la maison de Frechines et ses dépendances pour la somme de 235.000 livres, située également sur Villefranceur. Il compléta le domaine par l'achat à Pierre Petit du domaine de Thoisy, qu'il devait revendre en 1793 à son collègue et ami, le physicien Coulomb, et par d'autres acquisitions comme Villanteuil. Lavoisier, dit Grimaux, pensa qu'on pourrait rendre un service important aux cultivateurs de la contrée en donnant l'exemple d'une agriculture dirigée par de meilleurs principes. Il voulait surveiller lui-même l'exploitation et allait plusieurs fois par an sur place, diriger ses expériences dans lesquelles il apportait les mêmes méthodes qu'au laboratoire. C'est lui qui introduisit la pomme de terre dans le Blaisois où elle était inconnue et qui triompha du préjugé qui faisait regarder le parcage du mouton comme nuisible au sol. Il améliora les races par des croisements judicieux, créa des écoles, prêta à la ville de Blois une somme importante qui ne lui fut jamais rendue. Il fut, en un mot, un véritable bienfaiteur de la région, qui ne possède pas de

lui le plus petit buste, reconnaissons qu'il y a tout de même à Blois une rue Lavoisier, un peu cachée comme celle de Paris.

Comme il ne résidait jamais plus d'une quinzaine de jours de suite dans son domaine de Fréchines, Lavoisier l'avait meublé sommairement, l'inventaire du séquestre ne mentionne que des meubles quelconques, des tableaux sans valeur, une garde-robe réduite et des appareils de laboratoire, baromètres, balances, alambics, mortiers, etc.

Fréchines constitue logiquement le seul endroit où l'on pourrait établir un musée Lavoisier. Malheureusement c'est en premier lieu une propriété privée et en second lieu il n'est à proximité d'aucun moyen de communication, on ne peut y aller qu'en automobile.

Enfin je dois parler ici de l'inhumation de Lavoisier, sinon de sa tombe On pense généralement et Grimaux en particulier qu'il fût enterré au cimetière de la Madeleine. Pourtant il n'en est rien. En effet, Desclozeaux qui s'était rendu acquéreur du cimetière après la Terreur, publia comme reposant dans l'enclos, une liste de victimes exécutées du 26 août 92 au 13 juin 94. Or, il résulte des recherches irréfutables que Hardy, employé des archives de la Préfecture de Police, avait faites pour Michelet, que l'on enterra à la Madeleine jusqu'au 24 mars 94. A partir de cette date, ce fut au cimetière des Errancis, au parc Monceau. « Les suppliciés dit Lenôtre étaient portés ostensiblement au cimetière de la Madeleine, et ce n'est que quelques jours après leur décès qu'on les transférait nuitamment au cimetière de Monceau. M. Desclozeaux a dû noter toutes les entrées, sans tenir compte des sorties, et de cette façon, il porte à l'actif de son cimetière toutes les exécutions faites à la place de la révolution »

Lavoisier ayant été exécuté le 19 Floréal an 2, c'est-à-dire le 8 mai 1794, a donc été inhumé à Monceau, et par la suite, ainsi que tout le cimetière aux Catacombes.

On peut donc répéter que la destinée fut cruelle pour ce malheureux Lavoisier : pas de tombe, pas d'effigies en France, aucun vestige de ses habitations, une toute petite rue, pas de musée, pas de Société des amis de Lavoisier alors qu'il se constitue chaque jour des Sociétés pour honorer des hommes qui n'ont fait ni pour leur pays, ni pour l'humanité, le centième de ce qu'a fait le plus grand des chimistes et l'un des plus grands physiologistes.

QUELQUES REMARQUES DE RÉTIF SUR LE MÉDECIN, LE CHIRURGIEN ET L'OCULISTE

Par le Dr A. TERSON.

Rétif appartient peu à l'histoire de la médecine, davantage à la médecine, presqu'autant qu'à la littérature. Egotiste, autodidacte et polygraphe, il nous parle souvent de ses maladies, des médecins qui l'ont soigné, parfois sauvé (Chopart), de ses amis médecins, ou charlatans (Guillebert de Préval). Tout cela est banal pour ceux, nombreux parmi nos confrères, qui se sont intéressés au « cas Rétif » et se garderont toujours, quoiqu'on puisse en dire, en bien ou en mal, de le juger trop sévèrement. A M. Nicolas comme à tous les grands laborieux originaux, même excentriques, il doit être beaucoup pardonné.

Je ne voudrais aujourd'hui que rappeler certains passages, intéressants pour nous, qui se trouvent dans l'*Andrographe* (1782), un des ouvrages les plus rares de la *série doctrinaire* de ses nombreuses productions. Le « Projet de règlement de la Vie humaine », Rétif restait assez lucide et assez réaliste (comme il le fut toujours, en dépit des apparences et de sa propre fantaisie) pour en comprendre l'utopie, ce qui ne l'empêchait pas d'échafauder et de nous offrir son rêve. Il aura ainsi, nous dit-il (p. 7) « la satisfaction d'avoir présenté aux hommes un *roman* de vertu et de bonheur. Puissent-ils, un jour, changer mon roman en une véridique histoire ! » Au plan d'ensemble, Rétif adjoint « une infinité de détails qui surprendront et qui paraîtront minutieux ». Quelques-

uns de ces détails concernent les médecins et leurs variétés.

On sait qu'au XVIIIe siècle, la lutte éternelle entre les médecins et les chirurgiens tournait au triomphe de ces derniers. L'éclat multiplié de la chirurgie générale, puis la découverte de l'extraction de la cataracte par Daviel (1745) avaient donné à la chirurgie comme à l'ophtalmologie françaises un renom universel. Rétif pense, fort sagement, à l'union médicale plutôt qu'à la discorde, ou à la mésentente, vaguement cordiale, et il conseille (p. 132) : « La *Médecine* et la *Chirurgie* seront réunies en un corps indivisible... Les principes de l'art de guérir, sous les deux nominations, s'enseigneront ensemble... Les bacheliers se feront dénommer médecins ou chirurgiens, sans que l'une de ces dénominations soit bien inférieure à l'autre : les Membres de toutes deux seront égaux dans la Faculté : le Doyen sera même alternativement de l'une et de l'autre, et néanmoins, dans le traitement, le médecin ordonnera au chirurgien, comme la tête au bras, mais tout se fera d'un parfait accord, ainsi qu'il convient entre deux frères, qui sont égaux, et de la même corporation ; l'habileté seule pourrait mettre de la différence entre eux, et dans le cas où un membre de la Faculté de médecine aurait une capacité égale dans les deux manières d'exercer le même art de guérir, il pourra, en donnant des preuves suffisantes, et suivies, porter les deux dénominations, et opérer seul les malades qui le voudront permettre ».

Rétif nous parle aussi des *spécialistes*. Il en comprend la nécessité, mais, et c'est là-dessus que nous insisterons, il ne veut pas que le spécialiste ait une instruction trop spécialisée, et particulièrement l'oculiste : « L'*Oculiste*, nous dit-il, doit posséder toutes les parties de l'art de guérir, et surtout ce qu'on nomme aujourd'hui la médecine, au moins autant que la chirurgie. »

Cette phrase de vérité est fort loin d'être la seule dans l'œuvre de Rétif où, même dans ses ouvrages

les plus faibles, les plus diffus, les plus discutables, le lecteur, s'il est bénévole, trouve, tôt ou tard, le mot, la ligne, la page, les pages, étonnantes, saines, parfois prophétiques, vivantes et vécues, observées. Alors, sur le taillis monotone de la forêt, surgissent les grands arbres, à côté des éclaircies, et des mares boueuses, et c'est tout autre chose que le parc, artificiel et fardé.

Les spécialistes furent de tous les temps, même préhistoriques. Pour en rester à l'histoire, rappelons Hérodote et ce qu'il dit de nombreux spécialistes égyptiens et, près de nous, les opinions de Montaigne (assez peu ami de la médecine, pour laquelle il avoue sa « *dyspathie* ») et sa sympathie pour la spécialité. « Les nostres ne s'advisent pas que, qui pourveoid à tout, ne pourveoid à rien; que la totale police de ce petit monde leur est indigestible » (Essais. II, chapitre XXXVII). Mais, là, rien que l'affirmation et la limitation étroites de la spécialité.

Toute spécialité a dû s'isoler, se défendre, se fortifier, mais ses fortifications, comme celles de tant de villes, ont fait leur temps et doivent être démolies. Plus que jamais aujourd'hui, la phrase de Rétif indique la doctrine, déjà du présent, et surtout de l'avenir. L'ophtalmologie, une fois sa technique apprise, possédée, perfectionnée sans cesse, ne peut s'éclairer que par l'étude et la recherche continue de la généralité, à laquelle, en outre, elle fournit tant de renseignements décisifs. Le spécialiste doit ici devenir une sorte de médecin double. Avec et après l'ophtalmopathie, l'ophtalmopathe, et de pied en cap, pour que sa maladie soit identifiée, comprise, traitée intégralement. Ainsi, après l'analyse, l'hypothèse et la synthèse les plus raisonnées donnent la vie à la spécialité, qui doit collaborer avec tout et tous, comme tout et tous avec elle. Et c'est le point de vue que nous n'avons jamais cessé de soutenir et de répandre, en théorie et en pratique. Que de critiques sans fondement n'entendons-nous pas, ne lisons-nous pas encore, sur la spécialité « bornée », le « champ visuel

étroit *du* spécialiste », le « vase clos » où *il* est *censé* se débattre et d'où *il ne veut pas* s'extravaser... Autant de paroles *a priori*, périmées, ignorant, ou niant *de parti-pris* qu'à l'heure actuelle, le spécialiste moderne ne peut rien conclure sans *faire* procéder à un examen parfaitement *intégral* du porteur d'un trouble local.

Je fais passer sous vos yeux (1) quelques pages *autographes* de Rétif, ayant trait aux *Contemporaines* et au *Palais-Royal* : j'y joins une lettre de Marion Rétif et une autre de Fanny de Beauharnais (la dernière muse de Rétif) à Cailhava, avec un mot de ce dernier, contenant un salut final d'une merveilleuse emphase : « L'amitié à l'amitié, salut et gloire ! ».

Le graphisme de Rétif cadre complètement avec ce qu'on sait de lui, par lui et ses biographes, et d'abord par Cubières-Palmézeau , qui le voyait souvent, puis par les nombreux chercheurs, Gérard de Nerval, Monselet, Paul Lacroix, J. Soury, Funck-Brentano et tant d'autres, qui ont relevé M. Nicolas « de sa chute profonde ». Montante, active et fougueuse, pleine de passion, de sensualité, d'idées et d'imagination débridées, cette écriture n'est cependant ni dépourvue d'ordre, dans le désordre, ni de signes artistiques positifs. Une sensibilité plus réelle qu'on ne l'a dit, et non purement mélodramatique, y rappelle certains traits de bonté, constatés par les témoins de sa vie, même par ses adversaires ou détracteurs, à l'actif de celui qui fut, à la fois, devant le dur problème vital, le « Hibou-spectateur », le « Paysan perverti » et l' « Homme aux Idées singulières », tout comme l'auteur, ennemi d'un féminisme excessif ou déloyal, des « Parisiennes ». « Il était franc et bon : il est mort regretté », dit un article nécrologique, cité par Marion Rétif, dans le livre de Monselet. Ceux qui ont su, ou voulu lire, son œuvre touffue, ne sauraient voir en lui un vulgaire pornologue ou la doublure d'un

(1) Ces autographes ont été présentés, avec l'Andrographe, quelques volumes et gravures rares, à la Société d'Histoire de la Médecine, le 2 juin 1934.

Casanova. Son art, intermittent, a compté de précieuses réussites, et qui restent.

Il est curieux de juxtaposer l'écriture *véhémente* de Rétif et celle du marquis de Sade. Celle-ci, minuscule, réfléchie, munie de quelques traits violents, est bien celle du vicieux à froid, du *roué* conscient et organisé, impitoyable et factice. Rien de commun avec celle de Rétif, « nature » qui intéressait tellement Gœthe qu'il envoyait Humboldt voir et entendre Rétif au café Manoury, resté le même.

Visitez la Bretonne et ses environs rudes et boisés, passez devant le numéro 16 de la rue de la Bûcherie où Rétif vécut et mourut, faîtes, à son habitude, le tour paisible de l'Ile Saint-Louis. La figure infatigable, libre et polyvalente de M. Nicolas vous semblera hanter encore ces lieux : elle tient tête à l'oubli.



A PROPOS DE LA CÉRÉMONIE DE LA CONFECTION DE LA THÉRIAQUE A L'HOTEL DE VILLE DE LYON SOUS LOUIS XIV

Par le Docteur Côme FERRAN

Il m'a paru intéressant de développer devant vous avec des documents certains cette curieuse cérémonie de la fabrication de la Thériaque qui se passait en grand apparat en 1708, dans notre Hôtel de Ville de Lyon.

Cela nous fera revivre cette atmosphère Médicale Lyonnaise que nous connaissons déjà par les lettres de Spon, à Guy Patin, et nous pourrons ainsi voir évoluer une des plus remarquables famille de notre contrée, les de Jussieu, qui ont donné trois générations de naturaliste de premier ordre une pléiade de médecins, d'apothicaires, de secrétaire du Roi, un chanoine de Saint-Just et bien d'autres personnages qui ont honorés notre ville et le royaume.

Cela nous permettra de suivre et d'étudier la vie de Christophe de Jussieu maître apoticaire qui le 23 Février 1708 dans la grande salle de la maison commune, sous la surveillance des plus hautes autorités de la ville de Lyon procéda publiquement à la fabrication de la thériaque.

En l'absence de M. le Maréchal de Villeroy, Louis Ravat, seigneur des Mazes, conseiller du Roi, prévost des marchands, présidait à la cérémonie. Il était entouré des échevins, et du secrétaire du parlement Camille Périchon.

A ces hauts magistrats en grand costume s'étaient

joint, en robe, la délégation des docteurs du Collège de Médecine de la ville. Elle était conduite par le doyen maître Hédoin, le vice-doyen Marquis ; et comprenait les plus hautes figures médicales d'alors, les docteurs Garnier, de la Marnière, Deville, Bretonnier, Biclet, Esnard, Pestallozi, Pouillot, Goiffon et Mallard.

Il y avait là en outre les représentants de la confrérie des apothicaires, les délégués des chambres de métiers, les parents et amis du héros de la cérémonie, celui auquel le Consulat avait confié par une décision prise depuis deux ans, la tâche de confectionner en public le précieux médicament.

Messire Christophe de Jussieu appartenait à une ancienne famille du terroir qui avait commencé par être de robe.

Jean de Jussieu l'arrière grand-père issu du hameau de Jussieu près de Bessenay y avait été notaire royal.

Il eut deux fils, l'un qui fut prêtre, l'autre Pierre de Jussieu qui se maria et mourut jeune, laissant deux filles et un fils Laurent, trop enfant pour lui succéder, la charge fut vendue et la famille vient se fixer à Lyon.

Laurent de Jussieu avait le goût des sciences médicales, il fit à Montpellier, ses études de Médecine, il y conquit le grade de Docteur, et revint à Lyon, passer les examens de maître apoticaire le 21 Août 1678. C'était un homme très instruit, très considéré, et qui possédait une officine à Lyon, rue Lanterne, paroisse Saint-Nizier qui était tenue comme une des plus sérieuses de la ville.

Il s'est marié en 1680, avec la fille d'un architecte réputé, maître Pierre Cousin, dont il devait avoir seize enfants. Ce furent des filles d'abord, puis son fils aîné Christophe. Laurent de Jussieu abandonna en 1685 son officine de la rue Lanterne pour s'établir à peu de distance, dans une nouvelle boutique, rue de l'Enfant-qui-pisse.

C'était une ruelle, sorte d'antichambre à la rue Lan-

terne, qui devait son nom à une fontaine de pierre ou était sculpté un garçonnet, qui s'épanchait librement dans une vasque, quant on remplissait un réservoir dissimulé derrière lui et qui alimentait ses petites eaux.

Ce fut, dans cette nouvelle demeure que s'accrut régulièrement la famille en même temps que la prospérité commerciale. Ce fut là que naquirent les grands naturalistes Antoine, Bernard, et Joseph de Jussieu. Les recherches de Vintrignier, de Magnin, la généalogie de Mattagrin, nous donnent toute précision sur l'histoire de cette grande famille.

Laurent de Jussieu jouissait certainement d'une très large aisance, faisant faire à ses enfants de très fortes études, pourvoyant à l'établissement de ses filles, et à l'entretien d'une très grosse famille sans que cela semble nuire à l'accroissement de ses biens, ni à son excellente réputation. Il entretenait avec ses confrères les meilleures relations, et était à juste titre considéré comme l'une des lumières de la profession. Le corps médical le tenait en grande estime, le Docteur Christophe Goiffon, l'un des meilleurs botanistes de cette époque, était l'ami de la famille et le parrain du fils aîné. Ce fut lui qui donna certainement aux frères de Jussieu leur orientation scientifique, et ce goût de l'herborisation, et des sciences botaniques, qui fut l'objet de leurs études dominantes.

C'est probablement pour toutes ces raisons, que le consulat avait décidé de confier à Christophe de Jussieu, la fabrication de la Thériaque, en cérémonie à l'Hôtel de Ville. C'était plus un hommage rendu au père, qu'à un jeune homme de 23 ans, quelque brillamment qu'il ait pu passer dans le couvent des révérends pères Carmes des Terreaux, siège de la Confrérie, ses examens de maître apothicaire.

Christophe de Jussieu nous le fait comprendre dans le discours en style fort pompeux, ou il remercie de leur présence tous ces magistrats venus à l'Hôtel de ville pour accomplir ce qu'ils considéraient comme un des premiers devoirs de leur charge.

Il rend aussi hommage, aux délégués du Collège de Médecine (aussi célèbre par sa doctrine que par son zèle, à maintenir cette ancienne splendeur, qu'il distingue si fort des autres depuis un si long temps).

Lui-même n'a rien négligé pour se préparer dignement à la tâche qu'on lui a confié ; depuis deux ans il s'est tenu au courant de tout ce qui existe sur la matière Instruit nous dit-il par un père aussi expérimenté, nourri dans sa pratique, animé par son exemple, que je me ferai gloire de suivre, je tâcherai de répondre à l'attention que l'on a conçu de moi dans la composition de cet antidote.

Christophe de Jussieu dans un nouveau traité de la thériaque paru en 1708 et édité par Maître Etienne Ganeau, libraire à Paris, directeur de l'imprimerie de Monseigneur le prince des Dombes, nous permet de suivre la cérémonie dans tous ses détails.

Il s'agit de la préparation de la thériaque d'Andromaque, de Candie, premier médecin de l'empereur Néron, recette préconisée par Galien, exécutée comme elle se trouve dans la pharmacopée de Lyon.

Cette fabrication, nous dit Christophe de Jussieu avait été autrefois accaparée par les Vénitiens, et les Hollandais, car il fallait faire venir certaines drogues des contrées les plus lointaines, mais depuis qu'en France, on s'est adonné au commerce du Levant, que d'habiles ministres de la marine ont fait fleurir la navigation, et que les Français sous les auspices de Louis le Grand, ont pénétrés dans les terres les plus reculées, nous avons chez nous en abondance, ce qu'il y a de plus difficile à trouver. Les villes de Marseille et de Lyon, peuvent en distribuer de première main dans toutes les provinces.

Mais, ajoute notre auteur, il faut en outre de l'apothicaire, deux conditions essentielles ; l'une d'être riche et aisé, pour fournir aux dépenses qu'exige une acquisition dans de bonnes conditions, l'autre d'être versé dans la botanique, et la connaissance des drogues, pour ne pas se laisser séduire par la tromperie. Il déplore les voleries de ceux qui prétendent guérir

à vils prix les maladies les plus désespérées, et les personnages sans savoir, sans connaissance, et sans privilège, ces charlatans, qui débitent publiquement leurs remèdes.

Le plus grand service à rendre au public est de lui apprendre les friponneries de ces gens, pour lui permettre de se garder contre leurs vaines promesses. La conduite des apothicaires, qu'une petite fortune a attachés a un bien fixe, est bien différente, car ils sont moins avides de gain, que d'une honnête réputation.

Nous ne pouvons suivre dans tous ces détails la manipulation des 72 produits, qui sont exposés pendant huit jours à la vue de tous, dans les salles de l'Hôtel de Ville.

Broyés dans un grand mortier de bronze, les essences, les écorces, les bois, les fleurs, les feuilles, les semences, les trochiques, la vipère lyonnaise écorchée et séchée à l'ombre, forment une poudre fine passée au tamis de soie, durant que l'on dissous dans une quantité de vin l'opium, le réglisse, les sucs d'acacias, et d'hypocithe.

Dans une grande bassine chauffée à feu doux, on a joint à ces drogues leur triple poids de miel purifié, on brasse soigneusement au bistourstier en ajoutant au fur et à mesure un peu de vin d'Espagne, pour que les 30 kilogs de Thériaque ainsi préparés, conservent la consistance d'un électaire.

Cette thériaque exécutée suivant les meilleures règles de l'art, sera ensuite conservée dans ses grands vaisseaux d'étain fins, ou de terre vernie, qui font la parure des salles de nos hôpitaux.

On ne peut croire aujourd'hui la place que cette thériaque a occupé et occupait encore au XVIIIe siècle dans la pharmacopée. M. Christophe de Jussieu, bien qu'il se défende de s'égarer dans les routes d'une explication physiologique d'une action qui n'est connue qu'aux savants Médecins qui me font l'honneur de m'écouter nous donne des renseignements sur son emploi. Elle est propre dans les maladies conta-

gieuses, dans les fièvres malignes et intermittentes, dans les défaillances, les faiblesses, les maux de cœur, la petite vérole. la colique venteuse, pour les maladies hystériques et contre toutes celles qui attaquent le cerveau. Quant la thériaque est récente elle est somnifère par l'opium qui y domine, en vieillissant elle perd de cette qualité qui calme les douleurs, mais est excellente pour résister au venin.

Guy Papin, qui à cette époque s'efforçait de taire une croisade pour revenir aux médicaments simples, n'était pas de cet avis. Si j'avais été mordu par une vipère, dit le mordant doyen de la faculté de Paris, ou piqué par un animal vénimeux, je ne me fierai pas à la thériaque des boutiques, je me ferai prfondément scarifié la main et j'appliquerai des attractifs puissants.

Ce n'était probablement pas l'avis de Christophe de Jussieu ni des magistrats, qui scellaient les vases qui contenaient le précieux antidote dont la vogue fut constante durant des siècles, et signaient le procès-verbal de cette cérémonie qui était un grand jour pour la famille de Jussieu.

Les frères de Christophe étaient-ils dans l'assistance rien ne nous renseigne à cet égard. Si nous voulons suivre notre héros nous apprenons par les registres qu'il se maria en 1766. Il épouse Marie Bletton de dix ans plus âgée que lui et le ménage s'installe dans une officine rue Longue. Dans cette ruelle si vivante autrefois et si curieuse aujourd'hui dans son délabrement.

Son père Laurent de Jussieu, meurt en 1718, sa famille très nombreuse l'enterre suivant ses volontés, dans l'église des Révérends pères Carmes des Terreaux, siège de la Confrérie des apothicaires.

Christophe l'aîné est entouré de ses frères : Antoine de Jussieu, docteur en Médecine de Montpellier, d'abord établi à Trévoux puis à Paris, il a trouvé sa voie dans cette science, et y a entraîné ses frères plus jeunes Bernard et Joseph, qui ont conquis à Montpellier leur grade de Docteur en Médecine. Tous trois

seront de grands botanistes, membres de l'Académie de Sciences, connus et réputés dans le monde entier, tous trois seront régents de la Faculté de Paris, et Bernard sera démonstrateur du jardin du Roy.

Suivant la coutume des grandes familles, Christophe en qualité d'aîné, est resté à Lyon, ou il veille sur tous. De son mariage il a eu cinq enfants, ses sœurs nom breuses sont bien établies, son officine est l'une des plus prospères de Lyon, à une époque ou les apothicaires passaient pour ramasser de grandes richesses.

L'été, Christophe de Jussieu et sa famille profitaient de la bonne saison, pour s'échapper de la sombre boutique de la rue Longue et prendre l'air dans leur propriété de la Morfondière, petit domaine qu'il possédait paroisse de Saint-Just, au territoire de Trion, il y avait là une maison, un jardin, d'une bicheré, et une vigne de 18 journées sise en dedans du rempart.

Cela ne lui suffit pas en 1720, Christophe de Jussieu acquiert la seigneurerie de Senevière, Combelaude et de Monteynoux pour laquelle il rend hommage. C'est le château de Saint-Julien de Bibost, situé dans la région de Bessenay, autour de magnifiques bois de châtaigniers, près du lieu d'où sont issue leur famille dans une situation magnifique. La femme de Christophe, mourut en 1786, âgée de plus de 70 ans, lui a 60 ans, il est encore robuste, et se remarie un an après.

Il change alors de demeure, il a fait édifier place de la Platière, une maison qui passait alors pour très belle, ou il vient habiter, et ou il aura deux enfants de sa nouvelle épouse. Son officine est au rez-de-chaussée, c'est la plus belle de la ville. Il la laissera à son associé, Pierre Giraudet, l'aîné ; ses fils à cause de l'annoblissement, ne pouvant plus continuer le commerce paternel. La fortune de Maître Christophe de Jussieu était considérable, il possédait indépendamment de la terre de Senevière, qui passa à sa mort à son fils aîné Bonaventure, la maison dite de Madagascar, sise quai de Saône, au 10 du quai Saint-Vincent et une maison en vieille pierre, sise au bas de la grande côte des Capucins.

Il fut longtemps, député de la Ville, pour le fait de santé, et fut en 1788 nommé Capitaine permonier du quartier du plâtre. Il s'éteignit peu après, doyen des maîtres apothicaires, entouré de la considération générale.

LOUIS IX ET LA PROSTITUTION

Par MM. M. LAIGNEL-LAVASTINE et Pierre GALLAND.

Nous avions d'abord choisi pour titre *Saint Louis et la prostitution*, mais l'association d'idées presque réflexe entre l'hôpital bien connu et le fléau social, que nous envisageons, nous a fait préférer au religieux le qualificatif numérique.

Malgré de multiples travaux sur cette question si remarquablement traitée par le regretté *Le Pileur* (1), qui fut président de notre société, nous avons cru utile de publier cette note pour démontrer par les textes que Louis IX n'a jamais réglementé la prostitution, ce qui eût été l'admettre, mais l'a mise hors la loi. Pour plus de détails nous renvoyons à la thèse récente de l'un de nous (2). Cette prostitution était alors très répandue.

En voici un témoignage contemporain.

Un chroniqueur du XIIIe siècle, prédicateur célèbre, le cardinal Jacques de Vitry écrit : « Les filles publiques, partout errantes par les rues et les places de la cité, provoquent les clercs à leur passage et les entraînent comme par violence dans les lunapars publics ; que s'ils refusent, elles les poursuivent des plus grossières injures.

« La même maison est en haut école, en bas lieu de débauche : au premier étage, les professeurs donnent leurs leçons ; au-dessous, les femmes débauchées exercent leur honteux métier ; et tandis que

(1) Dr LE PILEUR. — La prostitution du XIIIe au XVIIIe siècles. Champion, 1908.

(2) Pierre GALLAND. — L'Eglise et l'hygiène au moyen âge, Thèse, 1933, n° 325, Lac., éditeur, 220 p.

d'un côté celles-ci se querellent entre elles ou avec leurs amants, de l'autre retentissent les savantes disputes et les argumentations des écoliers ». (J. de Vitry, Historia occidentalis, cap. VII, ap. Buleum, Hist. univ. Paris 1665, t. II, 687). Dans cet écrit, il faut, certes, faire la part de l'exagération oratoire, destinée à mieux frapper les foules ; on y découvre néanmoins l'état des mœurs, à l'avènement du règne de Saint Louis.

Ce roi, on le comprend, ne supporte pas pareille débauche. Sa législation, à l'instar de celle de Charlemagne, sévit dûrement.

En 1254, il interdit la prostitution (1) :

« Item soient boutées hors communes ribaudes tant de champs comme de villes, et faites les monitions ou deffenses, leurs biens soient pris par les juges des lieux ou par leur autorité, et si soient dépouillées jusqu'à la cote ou au pelicon ; et qui louera une maison à ribaude, ou recevra ribauderie en sa maison, il soit tenu de payer au bailli du lieu ou au prévost ou au juge autant comme la pension vaut en un an ».

(Art. 27. — Ordonnance du roi Louis IX pour la réformation des mœurs dans le Languedoc et la Languedoil. — Décembre 1254 ; In ordonnances des rois de la 3e race, t. Ier, p. 74 *bis*).

Cette ordonnance, destinée d'abord au Languedoc, est étendue à tout le royaume. Et deux ans après, un nouvel édit renforce le précédent et précise les lieux où la répression doit être la plus rigoureuse. Paris, 1256 :

Art. 9. — Nous voulons derechief et establissons que tous nos sénéchaux baillis et tous nos autres officiaux et servicials, de quelque estat ou conditions qu'ils soient, se teignent de dire paroles qui tourne en despit de Dieu, de N.-D. Sainte Marie et de tous

(1) Ordonnances des rois de la troisième race. Ed. de Laurière. Imprimerie royale, 1723, t. I.

les Saints, et se gardent de jeu de dez, de bordeaux et de tavernes.

Art. 10. — Item que la forge des dez soit deffendu et devée par tout notre royaume et tout homme, qui sera trouvé jouant aux dez, communément ou par commune renommée fréquentant taverne ou bordel, soit réputé pour infâme et débouté de tout témoignage de vérité.

Art. II. — Item que toutes les foles femmes et ribaudes communes soient boutées et mises hors de toutes nos bonnes cités et villes, espécialement qu'elles soient boutées hors des rues qui sont en cuer desdites bonnes villes, et mises hors des murs et loing de tous lieus saints, come églises et cimetières ; et quiconque loëra maisons ès dites citez et bonnes villes et lieus à ce non établis, à folles femmes communes ou les recevra en sa maison, il rendra et payera aux establis à ce garder de par nous, le loyer de la maison d'un an.

(Ordonnances des rois de la 3e race, ordonnance II. — « Pour l'utilité du royaume », tome I, p. 79).

Durant tout son règne, le Saint Roi maintient cette législation.

Mais on ne l'observe pas sans doute à son gré, car peu de temps avant de s'embarquer pour sa seconde croisade, au cours de laquelle il mourra, le roi rappelle ses ordres dans une lettre datée d'Aiguemorte et en exige la plus stricte application.

Lettre de Saint Louis à Mathieu, abbé de Saint-Denis et à Simon de Nesle.

Aiguemorte, 25 juin 1269.

« Nous avons ordonné que les prostituées notoires et convaincues, qui souillent de leur infamie notre peuple fidèle, et qui entraînent plusieurs dans le gouffre de la perdition, soient chassées absolument, tant dans les villes qu'au dehors, et que notre territoire, en entier, soit nettoyé de tous scandales, hommes perdus de vices et malfaiteurs publics ».

Pour plus de précision, voici le texte latin même :

« Citerum notoria et manifesta prostibula quæ fidelem populum sua fœditate maculant, et plures protrahunt in perditionis interitum, penitus exterminari præcepimus, tam in villis quam extra, et ab aliis flagitiis et flagitiosis hominibus, ac malefactoribus publicis terram nostram plenius expurgari ».

(Ordonnances des rois de la 3e race, tome I, p. 105) (13).

L'interprétation stricte de ces textes nous conduit donc à conclure que la législation de Saint Louis, loin d'être hésitante, comme certains l'ont prétendu, se renforce d'année en année. Et si, le donnant comme une tolérance, ces mêmes auteurs ont cru pouvoir écrire que les meilleurs résultats semblent dûs au système d'ordonnances de 1256, qui est bien une prohibition manifeste, nous pouvons dire que les ordonnances de Saint Louis ne sont pas restées vaines.

D'ailleurs, après sa mort, il se produit un laisser-aller dans l'application de ces lois, suivi bientôt de la tolérance, et la prostitution empire. Caufeynon, dans son livre sur la prostitution (p. 175), le constate, et cite des imprécations de prédicateurs en vogue contre les agents de la prostitution, qui n'appliquent plus les ordonnances du Saint Roi.



LES INFLUENCES COSMIQUES SUR L'ÉVOLUTION DES MALADIES D'APRÈS LES ANCIENS MÉDECINS PERSANS (1)

Par M. LAIGNEL-LAVASTINE et ABBAS NAFICY.

Les anciens médecins persans suivaient fidèlement les traditions de Galien et d'Hippocrate en ce qui concerne la coction et la crise dans les diverses maladies. Comme ces auteurs, ils considéraient que ces phénomènes sont les résultats de la lutte qu'engage *la nature médicatrice* contre les processus morbides. Voici ce que *Esmaïl Gorgani* dit à ce sujet dans son encyclopédie médicale intitulée « *Trésor du Roi de Kharazm* » : « La coction et la crise sont les témoins de la lutte que la nature engage contre l'humeur morbide. On a comparé cette lutte à celle qui s'engage entre deux armées ennemies. La maladie est dans le corps comme une troupe ennemie et la nature représente les forces d'un souverain protecteur... »

Les anciens médecins persans admettaient également que les crises ne surviennent pas à n'importe quel moment de la maladie, et qu'elles surgissent au contraire à des jours fixes appelés *jours critiques*, dont les plus communs sont le 7e, le 14e et le 21e jour de la maladie. Ils dressaient ainsi des tableaux indiquant les jours critiques et les jours non critiques. Pour

(1) Pour cette étude nous nous sommes reportés aux divers manuscrits médicaux persans de la Bibliothèque Nationale de Paris, en particulier à l'*Encyclopédie Médicale* de Djordjani (Gorgani) intitulée *Zakhirèyé Kharazm-Shahi* ou « Trésor du Roi de Kharazm » (1110 J.-C).
Fonds Persan. Tholozan supplément 1294.

des maladies à longue échéance ils considéraient des mois critiques et des années critiques.

De ces règles arithmétiques, qui étaient, pour la médecine d'alors, si utiles à connaître, les médecins de Cos et de Cnide se refusent à donner une explication. Mais en Perse, où l'astrologie a été de tout temps très en vogue, les médecins ont essayé de chercher dans les mouvements célestes et, en particulier, dans le mouvement rapide de la Lune, l'explication du rythme qui règle l'évolution des maladies.

Avicenne a insisté beaucoup sur ce fait dans le Chapitre de son *Canon* réservé à « la cause des jours critiques et des périodes de la crise » ; en voici un passage particulièrement remarquable :

« Nombre de gens ont admis que la cause des temps exactement mesurés qui s'observent dans les crises des maladies aiguës provient de la Lune. Ils ont admis que la vertu de la Lune porte et agit sur les humeurs qui se rencontrent en ce monde ; qu'elle engendre, dans ces humeurs, des espèces propres à les altérer, et que, par là, selon la préparation de la matière, elle aide au contraire la maturation et la digestion. » (2).

On a attribué le rôle le plus important à la Lune parce que cet astre est celui qui est le plus près de nous. Son action sur nos humeurs doit donc être plus manifeste.

Il y a à considérer les positions de la Lune soit par rapport à son cercle excentrique, soit par rapport aux signes du Zodiaque, soit enfin par rapport au soleil et aux étoiles.

Si la maladie débute lorsque la Lune, sur son cercle excentrique est à 45° de l'abside, le patient fera sa crise au 4e jour ; il la fera au 7e jour si la maladie a débuté à 90°. De même la crise du 11e jour correspond à 135°, celle du 14e jour à 180°, celle du 21e jour à 360°. Pour les maladies à longue échéance, c'est-à-dire celles

(2) Pierre Duhem. — Le Système du Monde, 2 vol. Paris, 1913-1914, pp 366 367.

qui font leur crise entre le 21e et le 40e jour, la date de la crise doit être calculée d'après les positions du soleil. Enfin pour les maladies chroniques ce sont les positions de Saturne qui donnent ce renseignement.

La combinaison de la Lune avec les signes du Zodiaque rend compte surtout du pronostic général de la maladie. En notant, au moment où le malade prend le lit, le signe du Zodiaque qui est en rapport avec la Lune on peut porter un pronostic plus ou moins favorable suivant la partie du corps qui est placée sous le patronage de ce signe dans la théorie astro-logico-anatomique qui régna pendant le moyen âge et fut popularisée par l'image, telle que la figure bien connue du *Martyrologium,* imprimée à Strasbourg en 1484.

Ainsi les encéphalites, qui débutent quand la Lune est dans le *Bélier*, risquent de subir une mauvaise crise. De même les angines sont toujours graves dans le *Taureau*, les maladies de poitrine dans le *Cancer*, les podagres dans le *Poisson*, l'avortement dans la *Balance.*

Des indications importantes peuvent être également tirées de la conjonction de la Lune avec les planètes. Si le jour de l'alitement du malade la Lune est en conjonction avec une *planète bienfaisante*, telle que *Jupiter*, *Vénus*, *Mercure*, la maladie est bénigne ; elle devient au contraire longue et douloureuse si la Lune est en conjonction avec une planète malfaisante, telle que *Mars* et *Saturne.* La nature de ces planètes peut avoir aussi une grande influence sur l'éclosion et l'évolution de certaines maladies. Par exemple *Mercure* et *Saturne* sont de nature froide, et lorsque leur influence tombe sur les hommes, elle engendre des maladies de longue durée comme la phtisie, les fluxions, les fièvres pernicieuses,la langueur; le *Soleil* et *Mars* sont par contre de nature chaude et c'est d'eux que dépendent les fièvres chaudes, les inflammations et les hémorragies.

*
* *

Ces lignes suffisent pour montrer l'importance considérable que les médecins persans attribuaient aux influences cosmiques. Cette conception est née de l'antique hypothèse, qui considérait le corps de l'homme constitué de mêmes éléments que le reste de l'Univers. Celui-ci étant une chose ordonnée, tous ses mouvements doivent s'accomplir suivant des rapports bien définis et des cycles réguliers. Ces données, qui furent exploitées par tous les anciens médecins, ont pris surtout une extension considérable en Perse, où l'esprit des hommes est plus qu'ailleurs avide de merveilleux. Elles donnèrent naissance, surtout au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, à un système médical fondé essentiellement sur l'Astrologie et la Magie divinatrice.

DOCUMENTS

La transcription des noms propres au Moyen-Age et les erreurs qu'elle occasionne.

A propos d'une communication sur la médecine arabe.

Je voudrais répondre à une question posée incidemment dans la communication de MM. Laignel-Lavastine et Jean Vinchon, parue dans le Bulletin de notre Société (Juillet-Août 1933) sur la médecine en Perse au XVIIe siècle. Nos collègues, qui se sont inspirés des pages que le célèbre historien anglais de la médecine, John Freind, a consacré aux Arabes, soulignent fort à propos le nombre élevé de médecins dits arabes, qui sont en réalité des Persans.

La publication, d'ailleurs trop tardive, de ma traduction de l'*Arabian Medicine* de Browne — qui a reçu des médecins français un accueil dont je les remercie — n'a pas permis à nos collègues de rectifier, à propos d'Abulcasis et d'Assabaravius, l'erreur reproduite par Freind, après bien d'autres, faisant deux personnages d'un seul, par suite de la pluralité des appellations les concernant. Leclerc, au tome 1 de son *Histoire de la médecine arabe* (p. 443) l'avait déjà relevée, mais sans en expliquer clairement la genèse, et je regrette que l'ouvrage de Browne ne renferme que deux courtes pages sur les médecins « maures » d'Espagne, lacune qu'il faudra bien un jour ou l'autre combler.

Qu'on veuille donc me permettre, en attendant, d'entrer ici dans quelques détails sur l'origine de ces confusions, causées par le polymorphisme des noms propres arabes, joint à leur déformation au cours de leur passage en latin dans les traductions médiévales, aggravé enfin par les erreurs des copistes successifs. J'espère que cela contribuera à mettre nos collègues en garde contre elles. Les communications sur la médecine arabe se multiplient, en effet, dans notre Bulletin, depuis

quelques années, reflet sans doute de l'intérêt porté à ces questions par les maîtres qui ont la charge de former l'esprit des étudiants musulmans, sujets ou protégés français, de plus en plus nombreux dans nos universités.

*
* *

On sait que les noms de personnes chez les Arabes sont exprimés au moyen de ce que nous appelons le prénom (et eux le nom), par exemple Mohammed (1), auquel on ajoute le prénom du père, et souvent, pour éviter les homonymies, celui d'un ou plusieurs ascendants mâles de la ligue paternelle. Ainsi on a : Mohammed ben (c'est-à-dire fils de) Yousef ben el-Hasan, qui est le nom du sultan actuel du Maroc.

Mais cela ne suffit pas toujours, et il faut recourir en outre à des surnoms rappelant le lieu d'origine, le métier d'un ancêtre, une particularité physique, comme chez nous ont dit : Lelorrain, Lemercier, Lerouge. Enfin, à l'époque classique des grands médecins de langue arabe, on ajoutait encore à ces noms une expression un peu plus délicate à saisir et sur laquelle il convient de donner quelques explications.

Les Arabes ont toujours été fiers d'avoir des fils. Leur joie de la naissance d'un premier héritier mâle se manifeste par des réjouissances spéciales, et déjà dans le primitif islâm, on avait coutume, en ce cas, de saluer l'heureux père, en l'appelant : père (*abou*, en arabe classique) de un tel — suit le prénom donné au nouveau-né. Ainsi le père d'un enfant prénommé Mohammed, ajoutera à son propre nom celui de : Abou Mohammed, qu'il placera en tête des autres. C'est ce qu'on nomme la « *kounya* ».

Le prophète Mohammed ayant eu pour père Abd Allah, et pour fils aîné (mort en bas âge) el-Câsim, nombreux furent les musulmans qui donnèrent à leurs enfants ces prénoms vénérés, et, tout naturellement, la règle s'établit de considérer comme synonymes les « kounyas » et les prénoms suivants :

Abou Mohammed	=	Abd Allah
Abou (e) l — Câsim	=	Mohammed

On appliqua ensuite la même règle aux noms des grands

(1) Je me conforme ici à l'ancien mode de transcription auquel nos collègues français sont habitués, malgré ses imperfections ; il facilitera, d'ailleurs, ma démonstration, puisqu'il s'agit d'expliquer des transcriptions médiévales.

personnages de l'Islam : Ali, Abou Bekr, Omar, etc..., puis à ceux de l'Ecriture sainte. Joseph (Yousef, en arabe) étant fils de Jacob (Yacoub), petit-fils d'Isaac (Ishac) et arrière petit-fils d'Abraham (Ibrahim), on eut de même :

Abou Yousef = Yacoub
Abou Yacoub = Ishac
Abou Ishac = Ibrahim, etc.

Ainsi, l'illustre médecin que nous désignons sous le nom de Rhazès, ou Razès, s'intitule : Abou Bekr Mohammed ben Zakariyya el Râzi (c'est-à-dire originaire de la ville de Ray, près de l'actuelle Téhéran) et les auteurs arabes l'appellent tantôt par son nom : Mohammed ben Zakariyya, tantôt par sa « kounya » : Abou Bekr, tantôt par son surnom : el-Râzi (prononcez er-Râzi).

Eh bien, Abulcasis est la « kounya » et Assaharavius le surnom — altérés l'un et l'autre par le latin — d'un même personnage, le médecin et chirurgien arabe andalou du xe siècle Abou l-Câsim [Khalef ben el-Abbâs] el-Zahrâoui (prononcez ez-Zahrâoui) originaire de la ville de Medinet el-Zahra, près de Cordoue. On voit comment la pluralité des appellations désignant Abulcasis chez les biographes arabes, a fait errer les traducteurs, puis les médecins chrétiens, Guy de Chauliac tout le premier.

*
* *

Le non moins célèbre Averrhoès, ou Averroès, compatriote d'Abulcasis, n'a pas occasionné le même genre de méprises mais la ressemblance des noms dans sa famille, où le petit-fils portait habituellement le même prénom que le grand-père — il en fut de même chez les Avenzoar — est cause qu'on a souvent confondu ses œuvres avec celles de son aïeul.

Le Maroc serait heureux de compter Averroès au nombre de ses enfants. Pourtant, il n'a guère fait qu'y venir à la suite des sultans de la dynastie almohade, dont il fut le médecin, et qui, régnant à la fois sur les deux rives du détroit, circulaient de l'une à l'autre. Le fait notoire, c'est qu'il est mort à Marrakech à la fin de 1198, mais la terre marocaine n'a même pas gardé ses os, puisqu'au début de l'année suivante, son corps fut ramené à Cordoue, où il était né en 1126, pour être inhumé au tombeau de ses ancêtres. Il ne reste d'Averroès à Marrakech qu'un cénotaphe près du mausolée du grand patron de la ville : Sidi bel Abbès de Ceuta.

Le nom d'Averroès fournit un exemple typique du degré de

déformation auquel ont abouti les transcriptions des copistes. Il a la prétention de représenter le patronyme de cette famille de juristes et de médecins cordouans, les Ibn Rochd. Comment cela s'est il fait ?

Le mot *ben* (fils), à l'état isolé, au début d'une expression ou même d'une ligne, s'écrit toujours en arabe avec une voyelle initiale (1). Nous transcrivons aujourd'hui *Ibn*; autrefois on écrivait *Ebn*, qu'on trouve encore dans Leclerc; les Espagnols disent *Aben* ou *Aven*. On orthographiera le nom patronymique d'Avicenne, pris isolément : Ibn Sîna, alors qu'on écrira Abou Ali el-Hoseïn ben Abd Allah ben Sîna, si l'on énumère tous ses noms, cas ou *ben* est, comme on dit « déterminé » par d'autres membres de la phrase.

On voit bien comment, dans la graphie médiévale de l'Espagne, pays où, ne l'oublions pas, se sont faites la plupart des traductions de l'arabe, l'*n* de Aven s'est assimilée à l'*r* de Rochd, transcrit d'ailleurs Roxd. Mais je ne suis pas assez versé dans la paléographie hispano-latine, pour expliquer sûrement la façon dont on est passé de *xd* à *ès*. Est ce la combinaison d'une erreur de lecture avec l'emploi d'une désinence « à la grecque », analogue à celle dont on avait déjà vêtu Râzi, en en faisant Rhazès ? La présence de cet *h* après *r*, comme dans tant de mots dérivés du grec, serait en faveur de cette supposition.

Quoi qu'il en soit, la connaissance de ces graphies médiévales hispaniques est utile à quiconque étudie les traductions latines de l'arabe. Elle eut évité à un médecin érudit de la valeur de M. Pansier, de prendre pour un nom de ville celui, mutilé, d'un sultan du Maroc, dans son édition du *Liber de oculis quem compilavit Alcoatin (?) Christianus Toletanus*.

*
* *

Puisqu'il n'est plus possible aujourd'hui de revenir sur ces appellations défectueuses d'Avicenne, Averroès, Avenzoar, Abulcasis et quelques autres, passées dans l'usage, chez nous aussi bien qu'à l'étranger, qu'on veuille bien, pour les personnages de moindre envergure, adopter la désignation préconisée par les orientalistes. Ils ont fait un choix parmi les noms, les « kounyas », les ethniques, et c'est le plus courant, ou celui qui prête le moins à confusion, qui est indiqué dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, dont la publication s'achève actuellement.

(1) Conformément à la règle qui veut qu'un mot arabe ne commence pas par une consonne non vocalisée.

Toutefois, en raison du volume et de la cherté de cet ouvrage, que les médecins ne peuvent guère consulter que dans les grandes bibliothèques ou chez les spécialistes, il serait opportun de donner une suite au vœu émis, l'an dernier, à la 4e réunion du Comité international d'Histoire des Sciences : «.., qu'un index des auteurs (arabes) soit dressé pour déterminer le nom principal dont on fera usage. » Il devra comprendre, bien entendu, les transcriptions fautives, sous leurs diverses formes, avec leur identification.

Pour important que ce soit ce travail — car il est difficile de traiter à part les mathématiciens, les philosophes et les médecins, en raison de l'interpénétration des disciplines au Moyen Age, il doit pouvoir être mené à bien, sans trop tarder, par les membres de la commission qui s'en occupe.

En attendant, je demande à nos collègues de ne pas hésiter à s'adresser à l'auteur de ces lignes, même s'ils ne le connaissent pas, lorsqu'au cours de leurs travaux ils auront un doute sur l'identification du nom d'un savant musulman, surtout occidental. Nous avons ici des moyens de recherche qui leur manquent et que je mets bien volontiers à leur disposition.

Dr H.-P.-J. Renaud.
Institut des Hautes Etudes, Rabat (Maroc).

BIBLIOGRAPHIE

Comptes-Rendus

Sen. Prof. D. Giordano. In margine del XLII Congresso francese di chirurgia (9-17 ottobre 1933), estatte dai n° 45-46-47.

« *La Riforma medica* ».

Notre distingué collègue Sen. Prof. Giordano vient de publier plusieurs plaquettes, notamment « in margine del XLII congresso di chirurgia » qui sont, comme toujours, un véritable régal pour ses amis. On y retrouve la parfaite érudition, la finesse d'esprit, la délicatesse de style qui sont les caractéristiques de ses travaux.

Après avoir résumé les différentes communications du congrès, il décrit la visite aux châteaux de la Loire.

C'est Orléans d'abord où il évoque la belle figure de Jeanne d'Arc, puis ce sont les châteaux de Blois, de Cheverny, de Chambord, c'est Tours, patrie de Velpeau, de Trousseau de Bretonneau. C'est Chinon avec la maison de Rabelais, Amboise avec la tombe de Léonard de Vinci, Chaumont et la chambre de Catherine de Médicis et celle de Ruggieri, puis c'est le retour par Chartres avec la fameuse cathédrale « magnifica, fantastica, la piú bella delle belle cathedrali di Francia ».

Chaque étape est pour le Pr Giordano le sujet de description admirablement documentées et la plaquette se termine par une page véritablement splendide sur les anciens champs maudits de la Beauce.

« Une vision plus grande, dit-il, vient remplacer dans mon esprit l'énorme miracle de pierre de Chartres » et cette vision le Pr Giordano l'évoque à propos du retour au pâturage de vastes troupeaux de brebis.

Dans la seconde moitié du siècle dernier mouraient par milliers les moutons de la Beauce » comme foudroyés par une divinité de mort aux temps des féroces mythologies. Mais un homme vint. Ici, il est impossible de traduire les admirables lignes du Pr Giordano sans leur enlever toute leur saveur et toute leur envolée, et nous croyons bien faire en les citant intégralement :

« Ed ecco, contro al nemico spaventoso invisibile, avanzarsi solo, un uomo, che non aveva per venita un'andatura da guerriero. Egli portava, in una mano ed un piede rigidi, il segno di pregresso insulto apoplectico. Ma in che parte del suo cervello maraviglioso poteva essere avenuto quello insulto? Eglisolo tra lo spavento e l'incredulità generale, sgnomino il nemico terribile ed invisibile facendogli volgere in sè stesso le proprie armi. Il senimatore dimorte era il carbonchio, il campione vittorioso era Pasteur ».

Des lignes comme celles-là honorent non seulement notre grand savant mais celui qui les a écrites.

Nous en félicitons et remercions sincèrement le Pr Giordano.

Raymond Neveu.

O. Jacob, professeur à l'Athénée Royal de Liège, Les Cités grecques et les blessés de guerre. — *Mélanges Glotz*, T. II, p. 461.

Aristophane (*Acharniens*) nous apprend que les villes grecques, au ve siècle avant notre ère, étaient pourvues d'un médecin public (ἰατρὸς δημόσιος ou δημοσιεύων). D'après un texte de Platon, il semble que les blessés pouvaient rentrer dans leurs foyers avant la fin des hostilités et s'adresser à lui. Ce médecin de la clinique municipale paraissait faire l'objet d'un choix minutieux.

A Athènes, les candidats préalablement reconnus honorables, étaient invités à faire valoir leurs titres en exposant devant l'assemblée du peuple quels avaient étéleurs maîtres, comment ils avaient jusqu'alors exercé la médecine et quels malades ils avaient guéris. Les citoyens payaient pour les appointements des médecins publics l'impôt spécial appelé τὸ ἰατρικόν. Mais, au temps des guerres médiques, *toutes* les villes grecques possédaient-elles déjà de tels médecins à l'exemple d'Athènes, d'Egine et de Samos ? Cela n'est pas probable. Une plaque de bronze, conservée à la Bibliothèque Nationale de Paris, contient un texte cypriote relatif à un contrat passé entre la ville d'Idalion (Chypre) et un médecin chargé de donner ses soins gra-

tuits aux blessés de guerre. Par la précision de sa rédaction, ce texte est un document de premier ordre. Un texte cypriote, encore plus explicite que le bronze d'Idalion, mais d'âge plus récent (IIIe siècle) a été découvert dans l'Asclépéion de Cos. Gortyne avait envoyé dans cette ville une ambassade pour demander les services d'un médecin; la ville de Cos dépêche Hermios aux Gortyniens. Ce médecin mit tout son zèle à traiter les nombreuses plaies infectées dont étaient couverts des Gortyniens et leurs alliés de Cnosse. Un texte de la Cyropédie prouve la présence de médecins à l'armée même, à l'époque de Xénophon. Mais, s'ils avaient une place déterminée à la suite des troupes de Sparte, il ne semble pas en avoir été de même dans les armées athéniennes.

De nombreuses inscriptions témoignent de la reconnaissance des villes grecques aux médecins publics. « Parfois ces inscriptions font allusion à certaines circonstances particulières où les citoyens ont pu davantage éprouver les bienfaits des médecins et apprécier leurs mérites, une crise financière due à la guerre, une panégyrie, une peste ou quelque épidémie. C'est ainsi qu'une inscription de Gythion a conservé le souvenir de la générosité du médecin public Damiadas... C'était pendant la guerre dirigée par M. Antonius Creticus contre les pirates. Voyant la cité écrasée par des charges multiples, fournitures de vivres, d'hommes, d'argent, que les lieutenants de M. Antonius lui imposaient comme aux autres villes de la confédération des Λακεδαιμόνιοι pour poursuivre l'expédition avec succès, Damiadas proposa spontanément à la Cité de réduire dès ce moment ses honoraires à ... zéro... Autre décret, trouvé près de l'emplacement de l'ancienne Parion sur la côte de Mysie; il loue un agronome — nous n'avons pas son nom — d'avoir veillé pendant une panégyrie à l'approvisionnement de la Cité et d'avoir mis un médecin à la disposition des malades, pour toute la durée de la fête ». D'autres exemples seraient à citer, tel le dévouement de Ménocritès restant à Bryconte (dème de Carpathos) en temps de peste et soignant gratis nombre de citoyens et d'étrangers.

Quand la blessure se montrait au-dessus des ressources de l'art, l'incurable implorait l'assistance divine. Il s'acheminait vers Epidaure ou l'un des nombreux temples d'Esculape disdisséminés sur le territoire grec. Le soir, il se couchait dans l'abaton ; la nuit, il voyait en songe le dieu qui arrachait le fer de la plaie et pansait la blessure. Souvent, le jour venu, le miracle étant réalisé et le malade, entièrement guéri, pouvait quitter le temple du dieu. Les faits nombreux et précis contenus

dans cet article substantiel expliquent la longueur inusité de ce compte rendu. E. JEANSELME.

O. JACOB. — Le Service de Santé dans les Armées Romaines *L'Antiquité classique*, Wetteren (Belgique), T. II, fasc. 2, 1933, 2 fig.

Les historiens de la République exhaltent les hauts faits des ancêtres, dénombrent les morts et les captifs, mais ils n'ont point un mot de sympathie pour les blessés. ENNIUS, soldat dans la seconde guerre punique, n'a rapporté des champs de bataille que des visions sanglantes et des accents de triomphe. Cependant l'âme de VIRGILE ne reste pas insensible aux souffrances des combattants couverts de blessures. Alors que la guerre met aux prises les Romains avec leurs voisins immédiats, les Etrusques et les Volsques, les habitants après la bataille se portent en masse au-devant des blessés qui reçoivent assistance et hospitalité dans les plus grandes familles. On sait que, fort longtemps, les Romains restèrent attachés fermement à leur médecine traditionnelle consistant dans l'emploi de recettes magiques associées à des incantations. Mais, à mesure que Rome étendait sa domination, les hostilités s'éloignaient de la Ville et les blessés ne pouvaient y être transportés; ils étaient alors secourus par les cités voisines alliées de Rome. A Canusium une noble et riche Apulienne, nommée Busa, fournit logement, vêtements, subsistance et argent même à plus de 4 000 soldats réfugiés dans ses murs. La population de Venusia accueille de grand cœur 4 500 Romains. Est-il besoin d'ajouter que parmi ces soldats hospitalisés, le nombre des éclopés devait être grand. Longtemps, sur le champ de bataille, les frères d'arme furent réduits à se rendre de mutuels services ; il en était encore ainsi sous Othon et Vitellius, car, à cette époque, il n'existait dans les armées romaines aucune institution sanitaire. Mais, quand Paul-Emile conquiert la Macédoine et la Grèce, la science et la médecine helléniques s'imposent aux conquérants. Le médecin militaire est cité pour la première fois dans les *Tusculanes*.

« Dans les armées de César les blessés se soignaient-ils eux-mêmes ? Etaient-ils admis dans une infirmerie ou bien des médecins et, à leur défaut, des soldats-infirmiers passaient-ils d'une tente à l'autre à l'heure du pansement ? Rien ne permet de le deviner. Ce qui est certain, c'est que vers le milieu du Iᵉʳ siècle avant J.-C., les personnages de marque, consuls, prêteurs ou officiers, commencèrent à emmener, dans leurs

expéditions militaires, leur médecin particulier, «..., à la fin de la République, le médecin militaire est positivement attesté par les textes... La plupart des chefs d'armée ne partent plus en expédition sans s'être assurés des secours d'un médecin, simple esclave ou affranchi,... par la force même des choses, en telle innovation ne pouvait manquer de se développer sous l'initiative et l'impulsion des officiers supérieurs, et se généraliser peu à peu pour l'usage et le profit de tous les soldats... Bientôt [les médecins] auront leur place dans les cadres de l'armée impériale avec un titre, une solde, un hôpital comme aujourd'hui, Grâce aux monuments épigraphiques, nous les retrouverons sans peine dans tous les corps de troupe, dans l'infanterie, dans la cavalerie et dans la marine. »

E. Jeanselme.

Jeanselme E., *Sur un aide-mémoire de thérapeutique byzantin contenu dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris*, in : *Mélanges Charles Diehl*. T. I. Histoire, pp. 147-170, in-4°, Leroux.

Il s'agit de la traduction du supplément grec 764 avec notes et commentaires. C'est un formulaire de thérapeutique et de son étude l'esprit critique de M. Jeanselme tire une série d'inductions très remarquables.

Comme tous les formulaires byzantins, le Ms. 764 s'inspire de l'ancienne pharmacopée grecque. Il reproduit même des formules classiques, entre autre celle de la thériaque et du mithridate, des pilules de Galien. Mais la plupart des recettes qu'il contient, sans être originales, ne sont pas copiées textuellement dans d'autres manuels thérapeutiques. En général, elles sont assez simples et ne renferment qu'un petit nombre de substances, alors que les préparations polypharmaques étaient généralement en honneur.

Les ingrédients, qui entrent dans leur composition, sont empruntés aux trois règnes. Comme il est de règle, les substances végétales sont de beaucoup les plus nombreuses. Outre une foule des plantes à propriétés anodines et les aromates, tels que la myrrhe, l'oliban, le nard, la cannelle, le cumin, l'anis, le poivre (qui constituaient le fond de l'ancienne thérapeutique, on remarque des produits végétaux, dont les vertus énergiques sont connues depuis l'antiquité : l'ellébore noir, le solanum vivax, l'aloès, la rhubarbe, la scammonée. L'opium n'y occupe qu'une très modeste place.

Les remèdes d'origine minérale, beaucoup moins nombreux, sont représentés par le carbonate de soude, le nitre du salpê-

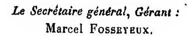
tre, l'orpiment, la céruse, la pyrite de cuivre, le soufre natif, la litharge d'argent, le sous-acétate de cuivre, l'alun lamelleux.

Les produits d'origine animale se réduisent à la corne de cerf, aux escargots, cloportes, mille-pattes, carapace de tortues, coquilles d'œuf et sangsues.

Les excipients sont les huiles, les préparations à base de miel, la gomme adragante, le vin, le moût cuit, l'axonge, la graisse d'oie, la cire, l'œuf, rarement le beurre.

M. Jeanselme relève dans le catalogue des manuscrits grecs de Coxe, une erreur matérielle relative à ξενῶνος, terme qui désigne un hôpital et non le médecin Zénon. On peut donc en tirer la preuve que les hôpitaux byzantins conservaient dans leurs archives des formules thérapeutiques. Et l'étude des dates montre que pendant trois ou quatre siècles rien ne changea dans Byzance au point de vue thérapeutique. Une telle indigence confond. Vainement chercherait-on dans cette longue suite de siècles, qui se succèdent depuis la fondation de Constantinople jusqu'à sa chute, un réel effort du médecin pour se dégager de la tradition, une velléité d'indépendance et de libre examen. Pareille momification de la pensée médicale méritait d'être illustrée par un exemple aussi concret que le Ms. grec 764.

LAIGNEL-LAVASTINE.



Le Secrétaire général, Gérant :
Marcel FOSSEYEUX.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Séance du 7 Juillet 1934

Présidence de M. le Dr BRODIER

Etaient présents : Mme Metzger, MM. Barbillion, Basmadjian, Dorveaux, Didsbury, Filliozat, Fosseyeux, Genot, Lemay, Menetrier, Mousson-Lanauze.

Excusés : Laignel-Lavastine, Mauclaire, Neveu.

Communications. — M. le Dr A. Finot présente un certain nombre d'*autographes de Lamartine*, concernant divers évènements de sa vie, qui ne touchent d'ailleurs que très indirectement à l'histoire de la médecine.

M. le Dr Lemay, continuant ses recherches sur *Lavoisier*, entretient la société de ses blasons, ex-libris et cachets, et surtout de sa généalogie, déjà établie par Grimaux, à l'aide de documents que lui avait fournis le comte de Chazelles.

GÉNÉALOGIE — BLASON — EX-LIBRIS
CACHETS DE LAVOISIER

Par le Dr P. LEMAY

La généalogie de Lavoisier a été faite d'une façon remarquable par Grimaux, à l'aide de documents que lui avait fourni le comte de Chazelles.

Nous parlerons seulement de la lignée directe et non des collatéraux qui n'ont qu'un intérêt très secondaire.

La connaissance des ancêtres commence avec Antoine Lavoisier, chevaucheur des écuries du roi, c'est-à-dire postillon, à Villers-Cotterets et mort en 1620. L'un de ses fils, Antoine, dit l'aîné, monta d'un grade et fut maître de poste, il mourut en 1637. Puis, toujours à Villers-Cotterets, nous trouvons Antoine dit le jeune, huissier, né vers 1606 et mort le 30 Novembre 1691 ; Nicolas, marchand, né vers 1641 ; Antoine, né le 22 mars 1678, procureur au baillage, puis garde-marteau de la maîtrise particulière des eaux et forêts de Villers-Cotterets. Et enfin Jean-Antoine, père du chimiste né le 7 Janvier 1715, qui vint s'installer à Paris en 1741 pour prendre la succession de son oncle Waroquier, procureur au Parlement de Paris et se marier en 1742 avec Emilie Punctis. Deux enfants devaient naître de cette union: Antoine Laurent le 26 Août 1743 (on voit que le nom d'Antoine était de tradition dans la famille) et en 1745 Marie-Marguerite-Emilie qui devait mourir à 15 ans.

Citons pour mémoire les cousins paternels : les

Waroquier, Lentz, Papillon, Parisis, Pasquier et du côté maternel les Punctis, Frère, Lalaure, Augez de la Voye, Augez de Villers.

Toutefois, Grimaux indique sans plus, que Antoine, le grand-père, avait en dehors de Jean-Antoine, trois autres fils morts sans postérité. Quels étaient ces oncles : j'ai retrouvé un Lavoisier, maître en chirurgie ; un autre qui faisait partie de l'administration des domaines car il habitait l'hôtel des domaines, rue Neuve-des-Petits-Champs ; et enfin un négociant, rue Saint-Martin, près celle Saint-Merry, n° 157. Mais je ne puis affirmer que ce sont bien là les oncles de Lavoisier.

Lavoisier fut baptisé le jour même de sa naissance en l'église Saint-Merry, ayant pour parrain son grand-oncle Laurent Waroquier, prêtre et procureur du collège de Beauvais, et pour marraine sa grand-mère Madame Punctis.

L'amour de Jean-Antoine pour son fils était grand. Il avait perdu sa femme en 1748, puis sa fille en 1760 et il était naturel qu'il reporta sur ce fils unique qui donnait de si belles espérances, toute son affection. Lorsque celui-ci part à 24 ans avec Guettard pour un voyage d'étude dans les Vosges, le père est à la fois triste et inquiet, il le fait accompagner par un fidèle domestique, puis il guettera chaque jour l'arrivée du facteur et ne pouvant supporter plus longtemps cette absence il ira au devant de lui à Bourbonne-les-Bains en poussant le dévouement jusqu'à porter à la main un bocal de poissons rouges que Lavoisier avait promis à des amis.

Plus tard il pense que son fils doit avoir un titre de noblesse, qui avec sa fortune et sa renommée lui ouvrira toutes les portes. C'est ainsi qu'il acquit en 1772 un des offices les plus recherchés, celui de conseiller secrétaire du roi, maison, finances et couronne de France, qui conférait la noblesse héréditaire avec le titre d'écuyer. Ses armes sont : d'azur au chevron d'argent chargé de trois mouchetures d'hermine, accompagné de deux étoiles d'argent en chef et d'un

lion rampant du même en pointe ; support deux lions ; couronne de comte.

Mais trois ans après, le 15 septembre 1776, il meurt au Bourget, où il s'était retiré, d'une attaque d'apoplexie et est inhumé dans le chœur de l'église, voici un extrait du registre (collect. pers.) :

« L'an 1775, le 16 septembre, a été par nous curé soussigné, inhumé au chœur de cette église Saint-Jean : Antoine Lavoisier, secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, décédé avant-hier au lieu du Bourget, âgé d'environ soixante-trois ans ; en présence du sieur Laurent Lavoisier de l'Académie des Sciences de Paris, fermier général, fils du défunt, du sieur Clément Augez de Villers, avocat au Parlement et d'autres parents et amis qui ont signé avec nous et avec sieur Charles-Alexandre Augez, ancien contrôleur des chevaux légers et mousquetaires de la garde, ainsi signé Lavoisier, Augez, Augez de Viller, Comance, Musnier, Paulze fils et Tremblay avec paraphe. »

Lavoisier fut très touché par la disparition de ce père qu'il aimait et vénérait par dessus tout. Le 24 septembre il écrivait à une de ses tantes à Villers-Cotterets « vous connaissez et vous avez été souvent témoin de la tendre amitié qui nous avait toujours unis, et de la confiance qu'il avait eue en moi dès mon enfance. Vous devez juger en conséquence, combien cette séparation a été cruelle. Comme il n'a fait que du bien et qu'il n'a jamais fait de mal à personne, il jouit sans doute de la récompense des justes, et j'espère que son esprit de droiture, d'équité et d'intégrité me servira de guide après sa mort, comme il m'a servi d'exemple et de modèle pendant sa vie ». Et le 26, il écrivait au comte de Tressan, membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie Française. « Je passerais Monsieur et très cher confrère dans votre esprit pour un homme bien incivil et bien négligent si la triste circonstance dans laquelle je me suis trouvé, ne me servait d'une excuse malheureusement trop légitime. C'est moins la perte d'un père que j'ai à

regretter dans ce moment que celle du meilleur de mes amis. L'union, la tendresse, la confiance réciproque qui régnait entre mon père et moi depuis ma plus tendre enfance avait fait jusqu'à ce moment le bonheur de mes jours. Vous connaissez mieux que personne les droits de la nature et la sensibilité qu'elle inspire, vous devez juger d'après cela combien une telle séparation est douloureuse. » (collect. pers.)

Nous serions incomplets si nous ne disions pas qu'après la mort de sa mère, la sœur de celle-ci, Constance Punctis se dévoua entièrement à la tâche d'élever les enfants, pendant le voyage de Strasbourg elle partageait les angoisses du père, surtout à la pensée qu'il allait descendre dans les puits à Sainte-Marie-aux-Mines, elle aurait refusé de se marier pour ne pas faillir au devoir qu'elle s'était imposé. Cette seconde mère devait mourir en juillet 1781.

Il semble d'ailleurs que Lavoisier fut choyé par toute sa famille, j'ai retrouvé une lettre adressée à son cousin Parisis, le 14 frimaire an 2 de la République dans laquelle il dit « j'ajouterai que par égard pour Marie-Louise Lanier du Montel qui m'a élevé (collect. pers.).

On peut aisément penser que la Bibliothèque de Lavoisier était assez importante, son beau-père Paulze avait également une bibliothèque confortable pour laquelle il avait fait graver un ex-libris, il chargea donc La Gardette de lui en graver un qui porte ses armes et l'inscription. « De la bibliothèque de M. Lavoisier, de l'Académie Royale des Sciences, régisseur des Poudres et Salpêtres de France, Fermier général du Roy ». A la Révolution sa Bibliothèque fut dispersée et on trouve de temps à autre, en dehors de ceux qui sont dans les bibliothèques publiques, des livres lui ayant appartenu.

Les armes qui figurent sur l'ex-libris étaient également reproduites sur le cachet qu'avait fait faire son père après l'acquisition de sa charge. A la mort de celui-ci il l'adopta jusqu'à la Terreur ou il se sert d'un cachet qui avait dû lui servir entre son mariage et la

mort de son père, et qui porte simplement une L et un P entrelacés entourés de feuillage. On suit d'ailleurs l'influence des événements politiques jusque dans ses formules de politesse, ainsi il écrit à son cousin Parisis en Octobre 92. « J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement Monsieur et Cher Parent votre très humble et très obéissant serviteur » alors que le 14 frimaire an 2 il lui dit : « Salut, attachement et fraternité ». La première lettre était adressée à Monsieur, la seconde au citoyen (collect. pers.).

SYLLOGUES SCIENTIFIQUES ET MÉDECINS GRECS EN EGYPTE

depuis la conquête de Napoléon jusqu'à aujourd'hui.

Par Mme le Dr Angélique PANAYOTATOU.

Lord Kromer (1) dans son livre intitulé : « Modern Egypt » a écrit les mots suivants concernant les Grecs :

« Leur présence en Egypte est un indiscutable « bienfait pour le pays... »

Et dans son discours d'adieu au Théâtre de l'Opéra au Caire, il disait :

« ... Une inscription tumulaire aux temps anciens « était gravée par les adorateurs d'Isis ».

« L'inscription était gravée à la langue de la « nation, qui fut la vraie mère de la civilisation « européenne et dont les descendants se sont ins- « tallés nombreux en Egypte *au grand profit de ce* « *pays.* J'ai à peine besoin de dire qu'il s'agit de « la langue grecque. L'inscription à laquelle je fais « allusion était la suivante » : « Εὐψύχει... » (2).

Examinons maintenant, si les phrases bienveillantes de Lord Kromer étaient basées aussi sur le contingent scientifique des Grecs en Egypte.

Nous allons traiter aujourd'hui des « *Syllogues Scientifiques d'Egypte* » en général, vu, que parmi les principaux membres et les plus intéressantes communications on pouvait noter celles des Grecs et surtout des grecs médecins.

(1) Earl of Kromer : « Modern Egypt », tome 2e, page 250.
(2) Egyptian Gazette, 7 mai 1907.

Un prêtre grec Raphaël de Monachis était un des fondateurs de l'« *Institut d'Egypte* » pendant la conquête de Napoléon.

Avec le départ des français l'« *Institut* » avait disparu, ainsi que le mouvement intellectuel et scientifique, mouvement que l'« *Institut* » avait créé dans le pays privilégié des « *Pyramides* » et des « *Sphinx* ».

« Pendant dix ans seul le cliquetis des armes et « le bruit des révolutions retentissait jusqu'à l'ex« termination des Mamelouks en 1811 (1) ».

Lorsque la tranquillité fut rétablie par le Gouvernement de Mohamed Aly certains amateurs au Caire ont institué la « *Société Egyptienne* » en 1835, laquelle a publié certaines communications, mais par le temps elle fut dissoute.

Le 6 mai 1859, MM. Kœnig Bey, Thurybury (parmi les anciens fondateurs de la Société Egyptienne), Mariette et Schnepp décidèrent de la refonder sous la forme d'un Institut « en ajoutant le qualificatif « *Egyptien*, afin, disaient-ils, qu'il puisse rappeler, « une pareille institution, laquelle date d'une épo« que, pas très lointaine de nous » (2).

La ville d'Alexandrie fut au commencement le siège de l'« *Institut Egyptien* » réinstitué et parmi les premiers fondateurs : le patriarche grec d'Alexandrie Kallinikos, le consul de Grèce au Caire Spanopoulos, et l'ingénieur Léonidas Ligounis à Alexandrie. Tous les trois avaient été élus le 20 mai 1859 membres actifs.

Dès le commencement aussi y avait pris part Dikéos, médecin du Lazaret d'Alexandrie, lequel fut élu membre actif le 18 novembre 1859 et fit une intéressante communication.

Cette communication qui traitait : « Sur la topo« graphie de la ville d'Alexandrie et les maladies, « qui y régnaient », fut considérée si intéressante,

(1) Auriant. — Les origines de l'Institut Egyptien dans *Journal des Savants*, mai 1926, page 217.
(2) Bull. de l'Inst. Eg., 1859, n° 1, p. 13-14.

que l'Institut malgré les usages sanctionnés a permis sa publication dans son bulletin en grec (1).

En même temps que Dikéos avaient été élus membres actifs Kalliarchis, médecin à Alexandrie et le savant Archimandrite Eugène, commissaire du Patriarchat d'Alexandrie, lequel prit part active aux réunions de l'Institut, et même il présida à certaines d'entre elles.

Au commencement l'« *Institut Egyptien* » n'attira pas beaucoup l'attention de la population, laquelle s'intéressait surtout au commerce, cependant peu à peu il progressa, se développa et, parmi ses meilleurs ouvrages étaient certains articles dûs à des grecs.

Le 5 mai 1865, le Dr Neroutsos Bey était élu membre actif. Par ses communications et ses études il donna une nouvelle poussée aux travaux de l'Institut.

Neroutsos est né à Athènes en 1826. A son enfance il a été protégé à Munich par le roi philellène Louis de Bavière. A l'âge de 19 ans (1845) obtint le diplôme de l'Ecole Philosophique et présenta comme thèse une étude : « Sur l'étymologie des noms des Dieux Romains ».

Après il reçut son diplôme de docteur en médecine. En 1851, il s'installa à Alexandrie, où il exerça la médecine jusqu'en 1888 et mourut à Ramleh, faubourg d'Alexandrie le 10 août 1892.

Parmi ses communications à l'Institut nous citons :

1° Sur la topographie de l'ancienne ville d'Alexandrie.

2° Sur la plupart des inscriptions grecques et romaines.

3° Description des vases et statuettes en terre cuite d'Eleusis, près d'Alexandrie (à la place nommée de nos jours : *Hadra*) et d'autres articles intéressants.

Le 6 mars 1874, il faisait une communication : « Recueil de divers passages des anciens auteurs sur

(1) Mémoires de l'Inst. Eg., Tome 1er, p. 489-497. Résumé en français avec le titre : « Maladies prédominantes dans la colonie grecque d'Alexandrie », p. 499-503.

« les Pygmées » et le 22 octobre 1875 une communication d'après laquelle il accordait au Dr Gueber la première observation sur la Bilharziose (Bilharzia Hœmatobium) et une étude médicale : « Sur le choléra en Egypte en 1865-1866 » (un tome à Alex, 1867).

Cependant les habitants d'Alexandrie ne montraient pas un grand intérêt pour les occupations intellectuelles ; ils s'occupaient surtout de spéculations commerciales, voilà pourquoi le Gouvernement Egyptien transféra l'Institut au Caire dans une des ailes du Ministère des Travaux publics où il se trouve même aujourd'hui.

Le 27 décembre 1889 un autre savant le Dr B. Apostolidis a été élu membre correspondant et le 21 avril 1901 il était élu comme membre honoraire.

Le Dr Apostolidis étudia beaucoup l'époque Pharaonique et les relations des anciens égyptiens envers les grecs. Il avait lu les 2/3 environ des 20 mille papyrus grecs, parmi ceux, qui étaient alors connus et il publia les conclusions de son étude dans un livre sous le titre : « *Etudes linguistiques à l'occasion* « *des lectures académiques* de G. N. Hadjidakis ».

Parmi ses autres études intéressantes, nous citons :

a) « *Origine asianique des inscriptions préhellé-* « *niques de l'île de Lemnos* » (1).

b) « *Origine Egéenne de la civilisation de l'ancien Empire* » (2).

c) « *Le suicide de Psammetique II par le sang de taureau* et la critique moderne » (3) et

d) Son ouvrage intitulé : « *Essai sur l'Hellénisme* « *égyptien et ses rapports avec l'Hellénisme classique et* « *l'Hellénisme moderne* », lequel est resté inachevé et dont seulement trois fascicules ont été publiés. Ses communications à l'Institut Egyptien se rapportent à des notes historiques de l'ancienne Egypte, à des

(1) Mémoire lu le 10 avril 1905 au Congrès Archéol. Intern. d'Athènes (Alex. Imprim. Penasson 1905).

(2) Mémoire au Congrès Archéol. Intern. (Caire, avril 1909).

(3) Bull. Soc. Méd., Caire, 5e série, févr. 1911.

inscriptions trouvées en Grèce et lesquelles ont des rapports avec la préhistoire de l'ancienne Grèce.

Apostolidis a été un des principaux fondateurs de l'« *Hellénion* », Société scientifique grecque, laquelle existait au Caire.

Du 1[er] novembre 1918, d'après l'initiative de son Altesse le Sultan Ahmed Jouad, aujourd'hui Roi d'Egypte l'Institut sera nommé « *Institut Egyptien* », afin de rappeler sa liaison avec son homonyme, le fameux « *Institut* » des temps passés.

Le 6 avril 1902 D[r] Georgiadis Bey fut élu membre actif, ainsi, que le P[r] G. Arvanitakis le 7 avril 1902.

Georgiadis est né à Smyrne le 17 octobre 1875.

Il est propriétaire d'un Laboratoire d'analyses bactériologiques, industrielles et des aliments, installé au Caire.

Il est membre de plusieurs sociétés de Chimie, Pharmacologie et Médecine de France et d'Egypte.

Le gouvernement Egyptien lui confia différentes missions. En janvier 1929 il a été nommé Président de l' « *Institut Egyptien* ».

Il a publié un ouvrage sur la « *Pharmaceutique en Egypte* » (1). Plusieurs autres de ses études et communications ont été publiées au « Bull. de l'Inst. Egy », ainsi que dans les Bulletins d'autres sociétés scientifiques en Europe. En 1916 M[me] le D[r] Panayotatou fit une communication (2) à l' « Institut Egyptien » : « *Sur l'Hygiène et la Musique chez les anciens grecs* ».

Les journaux à cette occasion dédièrent des longues colonnes et soutenèrent, que : « *depuis un* « *siècle la voix de la femme ne s'était pas fait enten-* « *dre à l'Institut, traitant un sujet scientifique* ».

Le 22 avril 1915 S. Exc. Vénizélos, Premier Ministre de Grèce avait été élu membre honoraire de l'Institut et le 1[er] décembre 1919 le juge d'appel aux Tribunaux Indigènes du Caire M. Caloyannis publia

(1) Un Tome in-8°, Paris 1906. Edit. Diemer.

(2) D[r] Ang. Panayotatou. — Bull. Inst. Egypt. Série V, Tom. X, 1916.

plusieurs études sur la « *Criminalité* » et particulièrement la « *Criminalité des Enfants* », ainsi que sur la « *Protection des Enfants* » (1). Le 12 janvier à l'occasion de son départ de l'Egypte il a été choisi comme membre Honoraire de l'Institut.

Un autre syllogue scientifique a été institué à Alexandrie : « *L'Athénée* » en 1892. Ce syllogue comptait parmi ses membres, presque tous les consuls et juges d'Alexandrie, les plus anciens des médecins et avocats étrangers, les Directeurs des écoles et gymnases, tous diplômés d'Universités reconnues.

« *L'Athénée* » a été institué par des Grecs et par le Consul général de la Grande Bretagne à Alexandrie, le philhellène Sir Charles Cookson. Le médecin Apostolidis et M. Goussios formait l'âme du Syllogue. Tous les membres travaillaient avec zèle et pendant deux ans leurs travaux formaient les sujets de publication de la « *Rivista Quindicinale.* » Dans ce journal avait été publié un article de M. Botti : « *Sur les Archives d'Alexandrie* » et un autre pas moins important de Mr Nourrisson : « *Sur la Bibliothèque d'Alexandrie* ».

D'après ce que nous raconte Apostolidis plusieurs savants visiteurs d'Egypte s'arrêtaient à Alexandrie pour assister à ses réunions. Certains ont même fait des communications, tel le Dr Morgan, Directeur des Archives d'Egypte et les fameux Prs de l'Université d'Oxford : Sayce et Mahafy.

Après le départ de Sir Cookson « *L'Athénée* » a existé pendant deux ans sous la Présidence de Goussios, mais les évènements de Crète ont provoqué la rupture entre les grecs et l'Empire Ottoman.

L'Hellénisme et les membres grecs de l' « *Athénée* » avaient d'autres choses à penser.

Après la guerre infortunée pour la Grèce de 1897 il y a eu aussi la mort de Goussios, qui était le principal support du Syllogue. Cette mort fut suivie de

(1) M CALOYANNIS. — « La Protection de l'Enfance », Caire, 1915.
M, CALOYANNIS. — « L'Enfance moralement abandonnée », Caire, 1913.

la dissolution du Syllogue « *Athénée* ». Cependant les œuvres de ce Syllogue restent vivantes, ce sont la « *Bibliothèque Municipale* » et le « *Musée Greco-Romain* » avec ses antiquités, qui rendent Alexandrie intéressante. La « *Bibliothèque Municipale* » contient aujourd'hui 44 mille tomes, mais le noyau a été formé avec les livres offerts par les membres de l' « *Athénée* ».

Même la formation du Musée a commencé avec les quelques antiquités offertes par les membres du Syllogue. Les antiquités offertes par les Grecs : Antoniadis, Synadino, Glyménopoulo ont obligé la Municipalité à former le « *Musée Gréco-Romain* », lequel existe aujourd'hui.

Les Syllogues précités sont des Syllogues Internationaux Scientifiques, auxquels les Grecs ont contribué avec leurs travaux et communications.

Les Sociétés Scientifiques exclusivement Helléniques sont : d'abord « *L'Union* » (Ενότης) Syllogue Grec propagateur d'instruction, institué au Caire avec comme Président, le Dr Œconomopoulos. Ce syllogue publiait même un journal périodique : « *Kékrops* ».

Œconomopoulos est né à Zante le 30 novembre 1830. Au mois de mai 1855 il fut reçu Docteur en Médecine de l'Université d'Athènes et il exerça comme Médecin militaire de l'armée grecque jusqu'en 1861.

En 1861 il vint à Alexandrie et en 1867 s'installa au Caire, où il exerça la Médecine.

Œconomopoulos fut parmi les plus anciens facteurs du mouvement intellectuel en Egypte, tant parmi les colonies Grecques, que parmi les colonies des autres Nations. C'est lui, qui rédigea les statuts des Francs-Maçons en Egypte. Parmi ses œuvres les plus connues nous citons :

« *Le choléra en Egypte en 1883* », Caire 1884. « *Les* « *jeux gymniques de Panopolis* », etc.

Œconomopoulos laissa un manuscrit de grand intérêt sous le titre : « *Cadre général de numismatique*

Egyptienne », lequel a été acheté dernièrement par le Gouvernement Egyptien.

Le premier journal Grec d'Alexandrie intitulé : « *L'Egypte* » fut publié en 1862 par ce savant médecin Dr Œconomopoulos. Il publia cette même année : le « *Médecin du peuple* », journal scientifique périodique, supplément du journal : « *L'Egypte* ».

Ce même médecin-écrivain publia en 1864 à Alexandrie « le *Guide de la Vie* », ouvrage sur les mœurs.

Le médecin Œconomopoulos mourut en 1890 au Caire.

En général nous pouvons séparer le mouvement intellectuel Grec en deux périodes concernant les éditions : L'une de 1862-1900. Pendant cette période, malgré les défectuosités de la typographie nous constatons un effort prodigieux pour la propagation de l'intellectualité grecque.

Nous devons noter, que parmi les écrivains de l'époque, les Médecins étaient les plus érudits, lesquels s'occupaient avec zèle de toute espèce de sujets, surtout de l'Histoire et de l'Egyptologie.

Durant cette période, 350 éditions (livres périodiques, journaux etc.) avaient été mis en circulation.

La seconde période de 1900 jusqu'aujourd'hui présente un progrès admirable.

Après la dissolution du Syllogue « *Union* », le 11 septembre 1902 une autre société était instituée : l' « Hellénion ». On lui donna ce nom en mémoire d'un temple commun, lequel fut bâti par neuf villes grecques à Naucratis, temple, qui réussit à unir tous les grecs.

L' « *Hellénion* » portait le titre d'un Syllogue scientifique, mais c'était un centre Scientifique et Littéraire en même temps.

Après un et demi mois de son institution, le 27 octobre 1902 on votait les statuts d'après lesquels les premières réunions du mois seraient disposées pour les sujets scientifiques et les autres pour l'étude d'un sujet de la vie pratique. On décida aussi, que le Bulletin du Syllogue dans sa première partie con-

tiendrait des communications, études et traductions d'œuvres scientifiques, parmi ceux qui auraient été discutés aux réunions et la seconde partie des sujets de la vie pratique, un résumé des fouilles et découvertes archéologiques réalisées tant en Grèce qu'en Egypte, ainsi que des informations sur les nouvelles éditions de livres grecs et étrangers.

L'« *Hellénion* » inaugura ses travaux le 1/14 décembre 1902 par une réunion spéciale à laquelle étaient présents : Sa Sainteté le Pape et Patriarche Photios, et le Ministre de Grèce M. Gennadios.

Durant cette réunion le Président de l'Hellénion Dr B. Apostolidis fit une communication intéressante sur les « *Sociétés Scientifiques grecques et étrangères* », lesquelles depuis un siècle avaient paru et agi en Egypte.

L'« *Hellénion* » au commencement présenta des progrès dignes d'attention et publia des communications et articles intéressants dans ses Bulletins de 1903-1905. Parmi ces communications nous citons :

1° « Contribution à l'histoire de l'église Alexandrine « après la conquête par N. Phirippides, 2° Note sur les « Scorpions » par le Dr Œconomopoulos, 3° Contribu- « tion à l'étude botanique et chimique du Toumbe- « kis » par le Dr N. Georgiadis, 4° « Amélioration des « terrains salifères en Egypte » par G. Bonaparte, 5° « Architecture contemporaine en Egypte » par Chr. Bogatsos.

6° « L'Architecture Arabe en Egypte » par G. Lezinas et 7° « La découverte de tombeaux grecs en Egypte « contenant les livres grecs les plus anciens, etc. » par le Dr B. Apostolidis,

8° « Le Labyrinthe de Salomon »

9° « Horloges solaires des temps Ptolémaïques » par G. Aravantinos.

Avec le temps cependant plusieurs de ses membres étaient morts ou avaient quitté l'Egypte. Sa petite bibliothèque fut offerte au cabinet de lecture du « Syllogue des Philomouses », lequel avait été institué

par M. Eustathiadis et dont les moyens de subsistance étaient offerts par M. Em. Joannides.

Au « Congrès International Médical » du Caire en 1902 grâce aux travaux de la Section Ophtalmologique, à laquelle prirent part différents ophtalmologues renommés de l'extérieur et de l'Egypte, parmi lesquels des Grecs tels : D. Démétriadis, N. Jronimos, Voïlas et autres, on étudia les moyens pour combattre la cécité. Presque en même temps le grand philanthrope anglais Sir Ernest Cassel, ému par le grand nombre d'aveugles et de malades d'yeux en Egypte, nombre qu'il put constater lui-même, il a offert la somme de 40 mille L'E. dont le revenu serait utilisé pour l'instruction de médecins indigènes à la Thérapeutique Ophtalmologique.

Ce don servit de noyau pour l'Institut de Clinique Ophtalmologique et pour l'organisation d'un corps indigène d'Ophtalmologie pour le service des Hôpitaux, dont la direction générale fut confiée à l'anglais ophtalmologue Mac. Callan. Le développement de ce service en effet est dû à l'activité et à la capacité de ce savant.

En 1904 la direction ophtalmologique possédait un seul hôpital portatif, tandis qu'aujourd'hui elle en compte onze d'une organisation remarquable et vingt-trois fixes dans les capitales de différentes moudiriehs.

Les statistiques depuis 1904-1926 nous font connaître les résultats suivants : En 1904 à la première clinique ophtalmologique ont été exécutées 1382 opérations et 15 039 visites ophtalmologiques ont eu lieu. En 1926 les opérations ont atteint le nombre de 140 788 et les visites ophtalmologiques le nombre de 2.628.403. Le nombre d'aveugles, qui ont visité les hôpitaux (aveugles d'un ou des deux yeux) en 1904 était 15,6 °/₀, tandis qu'en 1926 étaient seulement 12, 2°/₀.

Outre les Hôpitaux on a institué au Caire un Laboratoire Ophtalmologique parfait : « The Giza Memorial Ophtalmie Laboratory » pourvu de tous les nou-

veaux moyens pour les recherches scientifiques et dans lequel on travaille avec grande activité aujourd'hui pour la découverte de la cause pathologique du trachome.

La Société Ophtalmologique compte aujourd'hui 120 membres actifs; elle possède un Bulletin spécial dans lequel sont publiées les communications faites au Congrès Ophtalmologique, lequel a lieu chaque année au Caire.

Enfin on a institué des Cliniques Ophtalmologiques scolaires pour le traitement et en général l'inspection de l'état des yeux des écoliers.

De tout ce qui a été exposé ci-dessus nous voyons, que l'ophtalmologie a réalisé ses plus grands progrès en Egypte depuis 1900.

Parmi d'autres différents syllogues, lesquels ont été institués par les grecs dans le but du développement intellectuel des colonies grecs en Egypte nous devons citer le syllogue : « *Bibliothèque Alexandrine* », surtout pour l'idée, laquelle avait régné à son institution et parce que des médecins grecs avaient été élus maintes fois comme présidents et membres du comité du Syllogue. Les fondateurs du Syllogue avaient voulu faire renaître à la nouvelle ville d'Alexandrie une institution, laquelle avait une grande splendeur intellectuelle au temps des Ptolémées et pour cela le but des fondateurs représente la noblesse de l'idée.

L'honneur de l'institution appartient à MM. Ant. Cokinos et N. Metaxas. Voilà en résumé l'historique: Le 24 avril 1903 a été institué le « Syllogue Sportif d'Alexandrie » dans le but de contribuer au développement physique et intellectuel de la jeunesse grecque de cette ville.

Après quelques années l'un des directeurs M. Cokinos proposa au Comité administratif l'institution d'une Bibliothèque pour les membres du Syllogue. Le 25 septembre 1905 la proposition fut acceptée par le comité, lequel choisit comme éphore de la bibliothèque Mr N. Metaxas.

N. Metaxas à peine reçut-il sa nomination fit transporter à la chambre de lecture du Syllogue 200 tomes de sa bibliothèque personnelle.

D'autres membres imitèrent son exemple et l'année suivante, lorsque la Bibliothèque fut ouverte aux membres, comprenait 500 tomes, lesquels étaient dûs aux donations des amis de l'idée.

Plus tard Mr N. Metaxas communiqua au Président du Syllogue Mr D. Conidis l'idée de la transformation de la Bibliothèque en « *Bibliothèque Populaire* », afin qu'elle soit accessible à tous les désireurs d'instruction, ainsi que cela a lieu dans toutes les *Bibliothèques Publiques* des grandes villes. Mr Conidis adopta cette idée et alors, grâce aux efforts de tous les deux initiateurs, le « *Comité Administratif du Syllogue* » décida le 4 avril 1911 de céder sa Bibliothèque à la condition, qu'elle devait garder le titre « *Bibliothèque Populaire des Sportifs d'Alexandrie* » et que M. N. Metaxas et D. Conidis auraient entrepris son entretien. Deux mois après en juin 1911 la Bibliothèque était transférée au nº 30 de la rue Sidi-Metwallis où elle existe encore aujourd'hui.

Tel fut le début de la « *Bibliothèque Populaire* » jusqu'en 1912. Le 22 octobre de la même année eut lieu la réunion générale des membres du « *Syllogue dës Sportifs* » avec un autre syllogue sportif grec : le « *Milon* » et la concession *des droits* du *Syllogue* concernant la « *Bibliothèque* » à M. N. Metaxas, lequel entreprenait toutes les obligations.

Le passif du bilan de la Bibliothèque montait alors à 200 L. E. environ et l'actif à 3000 tomes de livres. La Bibliothèque prit alors le nom de « *Bibliothèque Populaire d'Alexandrie* ».

Mais la « *Bibliothèque* » luttait continuellement contre les grandes difficultés économiques, lesquelles menaçaient sa dissolution. Le Consul Général feu M. Canellopoulos intervint alors et contribua à l'amélioration économique de l'institution, laquelle parvint à éditer le journal périodique : « *Le Phare* » (25 juillet 1920) contenant des articles intéressants d'hommes

de Science et des Lettres. Mais l'édition fut arrêtée après quelque temps. Elle fut renouvelée en 1924, lorsque le « *Phare* » fut édité comme périodique mensuel, organe du Syllogue « *Bibliothèque Alexandrine* » au temps du Consul général grec P. Capsambelis, lequel avait compris qu'un homme seul ne pouvait pas entreprendre la charge d'une telle institution et d'après ces conceptions il provoqua le 17 décembre 1923 une réunion au « *Syllogue Ptolémée* » à laquelle on décida d'instituer un Syllogue sous la dénomination de « *Bibliothèque Alexandrine* » et ce Syllogue entreprit l'entretien de la « *Bibliothèque* ».

Comme Président du Syllogue « *Bibliothèque Alexandrine* » avait été élu le médecin G. Raïzis, puis M. St. Papathéologon avec comme membres du comité administratif M. le Dr Syngelakis, Mme le Dr Ang. Panayotatou, ainsi que d'autres hommes de lettres; après M. S. Papathéologon fut élu de nouveau pour peu de temps M. le Dr Raïzis comme Président, puis le Dr M. Crendiropoulos, etc.

Aujourd'hui elle compte 50 mille tomes, elle reçoit plus de 90 journaux et périodiques.

La « *Bibliothèque populaire* » prêta l'hospitalité à plusieurs Syllogues et elle reçut des milliers de personnes du peuple, qui trouvèrent dans son recueil de livres une nourriture intellectuelle.

En janvier 1909, le nombre des hommes de science avait été assez augmenté à Alexandrie, pour former le Syllogue Scientifique : « *Ptolémée A* ». Ce syllogue fut divisé en trois sections :

1º Médicale et Pharmaceutique.

2º Sciences de Droit et Positives.

3º Section littéraire.

Parmi ces sections, la Section Médicale avait le plus grand nombre des membres.

Le Syllogue, ces derniers temps, faute de moyens a dû s'abriter dans les salles de la « *Chambre de Commerce* ». Il possède une chambre de lecture et une Bibliothèque avec des ouvrages et journaux scien-

tifiques : « *Le Syllogue Ptolémée A'* » au temps de son institution comptait 157 membres, aujourd'hui, le nombre de ses membres a de beaucoup diminué. Il avait organisé l'institution de la « *Croix Bleue* », laquelle reçut de l' « *Union des Dames Hellènes* », l'offre de 3 mill L. E. ramassées sous l'initiative de Mme le Dr Panayotatou parmi les membres de la Colonie d'Alexandrie et autres colonies d'Égypte et du Soudan. Avec cette somme, on a pu envoyer un Hôpital lors de la grande guerre à Salonique en aide des combattants. Ce Syllogue a travaillé aussi pour la tuberculose.

L'activité des Grecs aux différentes Sociétés Internationales, en Égypte et l'institution de différents Syllogues Scientifiques grecs prouve que la contribution scientifique des Grecs en Égypte, fut de grande importance.

Enfin au mois de juillet 1925 un « *Syllogue International des Femmes Universitaires* », fut institué par Mme le Dr Ang. Panayotatou, laquelle fut élue aussi présidente. Ce Syllogue fut fondé comme branche du « *Syllogue International des Femmes Universitaires d'Europe* ». Il avait pour but (art. 5 de ses Statuts), la propagation et l'élévation de la culture Féminine Intellectuelle par des conférences publiques, lesquelles pourraient contribuer au progrès et à l'amélioration intellectuelle de la femme, non seulement de la classe aisée, mais aussi de la femme du peuple : (Hygiène de la mère et de l'enfant, pédagogie, économie familiale, littérature, etc.) avec entrée libre même pour les hommes.

Le Syllogue comprenait des *Membres actifs,* tels des « *Femmes Universitaires* » avec *droit de vote*, et des *Membres auditeurs*, parmi lesquels même des hommes sans droit de vote. Faute d'un assez grand nombre de femmes avec *Certificat Universitaire*, ce Syllogue fut dissolu. Mais le nombre des femmes universitaires ayant augmenté depuis, il fut de nouveau institué en 1931, et il existe encore aujourd'hui.

Malgré le petit nombre de « *Femmes Universitaires* »

à la première institution (de juillet 1925) avaient eu lieu de la part du Syllogue des conférences et communications scientifiques parmi lesquelles :

1° Par la Présidente, Mme le Dr Ang. Panayotatou des conférences d' « *Hygiène Sociale* » au syllogue des « Y. W. C. A. » et une conférence générale « *Sur la Variole et les moyens de prophylaxie* », laquelle avait été honorée par la présence de personnalités officielles.

2° Par Mme le Dr Lyd Coutitonskaya « *Sur les femmes étudiantes en Russie* ».

3° Par Mlle G. Pisterman (des Sciences Économiques), « *Sur les causes, qui ont poussé la femme en* « *Russie à prendre une culture Universitaire.* »

4° Par Mlle Cologlopoulos (alors étudiante en médecine) « *Sur la vie des étudiantes en Grèce* ».

5° Par Mme Rosa Hochberg (institutrice) « *Sur les premières écoles en Perse.* »

6° Par Mme Bersano (Professeur de musique) « *Sur la religion de Zoroastre* ».

Deux conférences publiques encore avaient été données : 1° Par Mme le Dr Ang. Panayotatou « *Sur les* « *causes et la prophylaxie des Maladies infectieuses* ».

2° Par Mme Bersano : « *Sur la Musique ancienne* ».

Mme Bersano a chanté aussi des chants anciens avec l'accompagnement de quatre instruments à cordes, conduits par M. le Pr Cordoue, Directeur de l'Odéon « *Verdi* » à Alexandrie.

A la proposition de Mme Panayotatou, les quelques Dames Médecins et Dentistes, membres du Syllogue, recevaient dans leurs cliniques, chacune à un jour fixe de la semaine, des femmes et enfants malades pauvres, dont le nombre n'était pas méprisable. On avait même noté des maladies graves, telles la « *Lèpre* » et le « *Cancer* ».

Il y a trois ans, sous l'initiative du général Duguet, Inspecteur général du « Conseil Sanitaire Quarantenaire » fut instituée la « *Société Internationale des Maladies Tropicales d'Égypte* » avec M. Duguet, Président.

Différentes et intéressantes communications ont été faites à cette Société, depuis son institution sur les « *Maladies Tropicales* ».

Parmi les communications des médecins grecs, nous citons quelques-unes au hasard :

La communication « *Sur la Rage* », du Dr Nicolaou, « *Sur les maladies oculaires en Égypte* » du Dr Cassimatu, sur la « Cécité en Egypte » du Dr Gacovides. « *Sur les Typhus exanthématiques*, de Mme Panayotatou. Outre les communications des médecins grecs, nous citons la communication :

« *Sur la Pellagre*, du Dr Ibrahim Sabri.

« *Sur le Bactériophage*, du Dr Doorerbos.

« *Sur la Dysenterie* », du Dr Abdel Saïd.

A la fin de l'année, un banquet clôture les travaux de la « Société » sous la présidence de S. Ex. le Président Honoraire dela Société, et Ministre de l'Hygiène Chahin Pacha.

Tels sont les efforts intellectuels des hommes de science et particulièrement des Grecs au pays multiséculaire des Pharaons.

DES MALADIES RÉGNANTES AUX INDES PORTUGAISES A LA FIN DU XVIe SIÈCLE

d'après Garcia d'ORTA

Par E. JEANSELME.

La plupart des médecins qui accompagnèrent, à cette époque, les explorateurs de l'Asie, de l'Afrique et du Nouveau-Monde ont laissé une description irréprochable du facies pathologique de ces lointains parages avant l'arrivée des européens. Ceux-ci ne tardèrent pas à communiquer aux habitants de ces contrées leurs vices et leurs maladies; à quelques années de distance, au contact des nouveaux venus, le tableau des tares constatées chez l'indigène s'est sensiblement modifié. Je ne connais pas, pour ma part, de lecture plus attachante et plus instructive, pour le médecin érudit, que celle de ces récits.

Parmi ces médecins-navigateurs polygraphes, qui furent à la fois des praticiens et des botanistes émérites, il faut compter le portugais GARCIA D'ORTA, JACOB DE BONDT (plus connu sous son nom latinisé BONTIUS) et NICHOLAS TULP, tous deux d'origine néerlandaise.

Le 12 mars 1534, G. D'ORTA s'embarque à Lisbonne pour se rendre à Goa. Pendant une vingtaine d'années, il consacre la plus grande part de son activité à l'étude des plantes médicinales des Indes, faisant une critique judicieuse de tout ce que les Anciens nous ont laissé sur leurs vertus curatives et signalant un certain nombre d'espèces inconnues. Clinicien autant que naturaliste, il mentionne brièvement les maladies exotiques qu'il observe; on lui doit même

la première description de certaines d'entre elles (1).

A l'occasion du quatrième centenaire du départ de ORTA pour les Indes, le professeur AUGUSTO DA SILVA CARVALHO, notre sympathique collègue, vient d'écrire un ouvrage fort documenté sur la vie et les œuvres de son compatriote (2). Bien que les *Colloquios* aient été traduits en espagnol, en latin, en français, en italien, en anglais, par ACOSTA, MONARDES, CLUSIUS, COLIN, BRIGANTI et CLEMENTO MARKHAM), ils sont peu lus, en France en particulier. Il faut donc espérer que la belle publication de DA SILVA CARVALHO nous les feront apprécier à leur juste valeur.

Je me bornerai à signaler dans les COLLOQUIOS ce qui concerne la pathologie et la thérapeutique. La plupart des renseignements fournis à cet égard par G. D'ORTA sont contenus dans le Chapitre XII (3) Je le suivrai pas à pas et j'en ferai même parfois la traduction littérale.

Après avoir énuméré les maladies les plus communes à Goa : La variole, la rougeole, la syphilis, la dysenterie, les fièvres, le scorbut (observé dans les voyages maritimes), les maladies de l'utérus, les intoxications accidentelles ou provoquées, les morsures d'animaux venimeux, les vers intestinaux, l'asthme, la dyspepsie, la gale, les maladies nerveuses et les poussées épidémiques du choléra, G. D'ORTA entreprend la description de quelques-unes d'entre elles.

Au sujet de la *syphilis*, cet auteur tient comme prouvé qu'elle est une maladie nouvelle, importée des

(1) Coloquios dos simples, e drogas he cousas mediçinais da India, e assi dalgûas frutas achadas nella onde se tratam algûas cousas tocantes amediçina, pratica, e outras cousas boas, pera saber cõpostos pello Doutor garçia dorta : fisico del Rey nosso senhor, vistos pello muyto.
Reuerendo senbor, ho liçençiado
Alexos diaz : falcam desenbar
gador da casa da supricaça
inquisidor nestas
partes
Com priuilegio do Conde viso Rey.
IMPRESSO EM GOA, POR IOANNES
DE ENDEM AS X. DIAS DE
ABRIL DE 1563. ANNOS

(2) AUGUSTO DA SILVA CARVALHO. — *Garcia d'Orta, comemoração de quarto centenário da sua partida para a India em 12 de março de 1534.* — Extrait de la *Revista* da Universitade de Coimbra, vol. XII, nº 1, 1934.

(3) G. D'ORTA. — *L. c.*, ch. XII, *A doenças mais freqüentes na India. A pathologia e a terapêutica nos Colloquios. A epidemia do cólera...* pp. 85 sq.

Indes Occidentales et disséminée à Naples par les Espagnols, où elle se communiqua aux Français et s'étendit ensuite au monde entier. Elle était désignée, dit-il, sous les expressions de *morbo napolitano*, de *mal francés*, de *morbo gálico*, de *sarna espanhola* (gale espagnole) et connue dans l'Inde sous le nom de *boubas*, maladie dont un grand nombre d'indigènes de la basse classe « dos naturais da terra infamados » étaient atteints (1). Mieux vaudrait dire que nul ne rougissait d'en être atteint, quelle que fut sa condition.

Parmi les manifestations vénériennes, il cite les *talparias* (2) et autres ulcères de la gale castillane que beaucoup d'émigrants contractent dès leur arrivée. C'était des gommes du péricrâne, accidents tertiaires qui ne furent pas toujours reconnues comme telles par les médecins de ce temps. Cette désignation, la même en portugais et en espagnol, est d'origine inconnue; certains présument qu'elle est dérivée du français *taupe*.

« ORTA contrôla, dit DA SILVA CARVALHO, l'efficacité du traitement antisyphilitique dans des cas de paralysie générale (*paralisia geral*) ou plutôt de *paralysie généralisée* et de tremblement. Il cite en outre deux cas de [fièvre] hectique (*ética*) ou phtisie qu'il a guéris et qui étaient manifestement de la syphilis pulmonaire. Le résultat merveilleux de sa thérapeutique porta d'autres observateurs à suivre la même pratique dans des circonstances identiques et ils obtinrent les mêmes résultats.

Il signale les douleurs ostéocopes, les orchites syphilitiques (tuméfaction des testicules : *Inchaço dos companõhes*), la sciatique dont la nature syphili-

(1) Ainsi donc, une soixantaine d'années après son apparition en Europe, le mal des Francs ou *Phiranga* faisait rage dans l'Hindoustan. Si prompte fut sa marche vers l'Est que, dès 1515, elle était signalée à Canton d'où elle menaçait la Chine. Cf. E. JEANSELME. Hist. de la syphilis, *Traité de la Syphilis*, T. I, 1931.

(2) A. DA SILVA CARVALHO. *L. c.*, p. 85. — En Portugal, parmi les auteurs postérieurs, celui qui a le mieux traité les *talparias* fut DUARTE MADEIRAS ARRAIS dans ; *Methodo de conhecer e curar o morbo Gallico*.

tique n'est pas prouvée, mais qu'il traite avec succès comme si elle était de cette origine.

« La thérapeutique prescrite par ORTA comprend un régime, détail à relever, comportant peu de sel, les sudorifiques : le gaiac qui était en usage dans l'Inde avant l'arrivée d'ORTA et la racine de Chine, apportée seulement en 1535, qui constitue la partie originale de cette étude. ORTA défend aux sujets atteints du mal français (*aos galicados*) le coït pendant la durée du traitement.

« La *rougeole* et particulièrement la *variole*, étaient fréquentes et cette dernière maladie faisait beaucoup de victimes. En 1545, se répandit une épidémie tellement sévère qu'en l'espace de trois mois moururent plus de huit mille enfants en bas-âge, parmi lesquels se trouvaient deux fils du roi de Ceilão... (1)

« Les *dysenteries* provenant en partie des eaux souillées étaient fréquentes et rebelles; elles étaient facilement confondues avec les entérites et les colites chroniques que les excès de table et les repas largement pimentés favorisaient et entretenaient.

« ORTA préconise nombre de médicaments contre la dysenterie : l'herbe de Malabar, le *cate* (2), le *jaca* (3), les marmelades du Bengale, que DIMAS BOSQUE disait avoir prescrites avec grand profit à Jafanapata (4), le bétel (5), l'opium. De même que dans les

(1) *Lendas da India*, vol. II, p. 447. — Avant la diffusion de la vaccine, la variole entretenue par la pratique de la variolisation était l'une des maladies les plus meurtrières de l'Extrême-Orient. En 1899-1900, j'estimais que le quart des jeunes enfants succombait à cette infection en Indo-Chine. La variole est en effet une maladie du premier âge. Dans les contrées où la vaccination jennérienne est répandue, elle a pour effet de conférer aux enfants une immunité qui les protège et la variole ne fait guère de victimes que parmi les adultes. Cette loi est générale. FOUQUET, docteur-régent de la Faculté de Montpellier, dit dans son *Traité de l'inoculation* que dans cette région de la France, les jeunes enfants succombaient en grand nombre.

(2) Extrait astringent d'un arbre.

(3) Le *jaca* est le fruit de l'*Artocarpus integrifolia*, le *Jack-tree* des Anglais.

(4) Ile située près de Ceylan.

(5) Masticatoire encore fort répandu aujourd'hui dans les grandes Indes, la presqu'île Indo-Chinoise, les îles de la Sonde, etc.

fièvres, il recommandait dans cette maladie les bouillons de poulet et le bouillon de poule accommodé avec du riz, plat qui en ce lieu s'appelait *canje*, le riz et les fruits acides comme les caramboles, etc. »

D'Orta dépeint en termes saisissants le *choléra* dont il avait observé l'épidémie qui ravagea la ville en 1543. De cette maladie, que les indigènes appelaient *morxi* ou *mordexi* en langage vulgaire, il signale des cas évoluant en une dizaine d'heures tout au plus. La moyenne de survie était de quatre jours ; mais, en certains cas, la durée de la maladie pouvait se prolonger jusqu'au vingtième jour. « Le pouls, dit Orta, est affaibli au point d'être rarement perceptible ; le refroidissement est considérable et s'accompagne d'une sueur pareillement froide. Le patient se plaint d'être importuné par une grande chaleur et d'avoir une soif ardente. Ses yeux sont excavés. Il ne peut dormir. Les vomissements et les évacuations alvines se poursuivent jusqu'à ce que les forces totalement épuisées ne permettent plus aucune autre exonération .. »

Les patients sont tourmentés par des crampes et parfois la dyspnée les oppresse au point qu'ils perdent haleine. Da Silva Carvalho cite, à cette occasion, un passage de Gaspar Correia, témoin oculaire de cette épidémie, qui mérite d'être rapporté : « A cette maladie, nos médecins, dit-il (1), n'ont jamais trouvé de remèdes. Les patients ne survivaient qu'un jour, souvent même une seule nuit. Sur cent malades, à peine dix résistaient au fléau, et ceux qui échappaient à la mort étaient quelques malades traités immédiatement par des remèdes légers connus des indigènes. La mortalité fut si grande en cet hiver que, tout le jour, les cloches tintaient et qu'on enterrait quotidiennement douze, quinze ou vingt morts. C'était au point que le Gouverneur, pour ne pas semer l'effroi dans la population, prescrivit qu'on ne sonnât plus les cloches dans les églises. Il prescrivit

(1) Gaspar Correia. — *Lendas da India*, vol. IV, pp. 288-289.

en outre, — tellement épouvantable était ce fléau, — que si un homme succombait à cette maladie à l'hôpital, de réunir tous les maîtres et d'ouvrir le corps ; dans les organes internes, ceux-ci ne trouvèrent, pour toute lésion, que l'état de resserrement de l'estomac réduit aux proportions d'un gésier de poule et aussi crispé que du cuir jeté au feu (1).

« Les maîtres conclurent de leur investigations que la lésion qui causait la maladie attaquait (*dana*) l'estomac et le rétrécissait, ce qui entraînait promptement la mort ».

C'est assurément, ajoute DA SILVA CARVALHO, la première autopsie de cholérique dont on ait connaissance. ORTA devait y assister puisque tous les maîtres étaient présents. Et celà est d'autant plus certain que ORTA était médecin de l'hôpital où ce cholérique était décédé.. »

Les *fièvres* étaient surtout de deux sortes, les unes palustres avaient pour origine les marais ; certaines d'entre elles étaient *mixtos*, c'est-à-dire produites par le mélange d'eaux douces stagnantes avec l'eau salée dans des lagunes, elles existaient dans la banlieue de Goa et même dans la cité, parce qu'elle était traversée par quelques canaux et parce que, dans ses jardins, il y avait des étangs et des terrains inondés. Ceux qui débarquaient des navires du Royaume étaient en majeure partie atteints de fièvres pernicieuses d'Afrique. D'autres fièvres caractérisaient des infections produites par les eaux des puits qui existaient dans toute la ville (2).

Les *anthrax*, comme ceux qui entraînèrent la mort de VASCO DE GAMA, étaient naturellement très communs. ORTA les décrit ainsi : « des tumeurs à la tête, très dures, que les remèdes appliqués, sans aucune action, ne parvenaient pas à ramollir. La souffrance

(1) ... Tamanino como huma moella de galinha, et assy enverrugado como coiro metido no fogo.

(2) Dans ce groupe, devaient être comprises les fièvres typhoïdes et paratyphoïdes auxquelles le Pr GERMANO CORREIA fait très prudemment allusion dans l'étude qu'il a faite de l'épidémiologie de Goa dans les temps passés. *La vieille Goa*, pp. 266-295. [Note de DA SILVA CARVALHO].

était si grande que Vasco de Gama ne pouvait tourner la face dans aucune direction » (1).

Les *maladies de l'utérus* et de ses *annexes* étaient aussi très fréquentes, ce qui s'explique aisément par les excès vénériens causés par les nombreux aphrodisiaques dont on abusait et par les infections gonorrhéiques entretenues par le manque d'hygiène.

Le *scorbut* s'observait surtout chez les nouveaux arrivants de longs voyages; toutefois, il y avait parmi les habitants de l'Inde, des personnes qui souffraient des gencives. Et, très intéressante est cette assertion de G. d'Orta relativement au *cate* : « il consolide les gencives et les dents et tue la bête qui se développe dans celles-ci ou dans les gencives... »

La fréquence des *vers intestinaux*, cela se conçoit aisément, était très grande. A cet égard, d'Orta combat diverses opinions accréditées, par exemple, que les noix de coco engendrent des lombrics.

Parmi les affections communes, Orta signale encore l'*asthme*, les *hémorrhoïdes* et les *hernies*.

Les *morsures d'animaux venimeux* représentent un important chapitre de la pathologie de cette contrée. Pour les guérir, Orta préconisa de nombreux remèdes, tels la racine de *cobra*, le piment, etc. Il ne se contente pas de suivre la tradition, toujours ses affirmations sont appuyées sur ce qu'il voyait et observait dans sa clinique. Il croyait aussi à la vertu de la *pierre bazar* dont il vantait beaucoup l'efficacité dans la « lèpre prurigineuse », dans le prurit infatigable (*impigens*), les bubons ulcérés, les ulcérations invétérées dont elle aspire le poison, dans les morsures d'animaux ou de chien enragé ».

Les *intoxications* aiguës et chroniques occupent une large place dans les *Colloquios*, car le climat et les coutumes orientales invitent à l'emploi des stupéfiants parmi lesquels l'opium et le haschich doivent être mis au premier plan.

(1) « Huns leicenços polo toutiços, muy duros, sem querem amadu rexcer com grandes remedios que lhe fazião, que nada prestava, que davão tão grande tromento que lhe nom deixavão bulir a rosto pera nenhuma parte. (*Lendas da India*, vol. II, p. 843).

L'*opium*, la gomme du pavot des jardins (*a goma das dormideiras*, comme l'appelait Orta, était ingéré par toute la population, de sorte qu'il y avait des intoxiqués à tous les degrés, les plus atteints impotents et cheminant en état de somnolence permanente. Il est curieux de trouver confirmé dans les *Colloquios* qu'on attribue à cet usage le pouvoir de prolonger le plaisir du coït en retardant l'éjaculation.

Un autre stupéfiant dont on usait largement était le *Cannabis indica*, connu dans cette région sous le nom de *bangue* et appelé aujourd'hui haschich. Ceux qui en prenaient, écrit Orta, il les rendait « hors d'eux, comme s'ils étaient ravis [en extase], sans qu'ils ressentissent aucune souffrance ; ils étaient fort gais et quelques-uns avaient un rire niais ; des femmes m'ont dit qu'elles prenaient [de cette drogue] quand elles allaient avec des hommes pour être gaies et grâcieuses... Les grands capitaines autrefois s'enivraient avec du vin, ou avec de l'*anfiam*, ou avec ce *bangue* pour oublier leurs soucis et les pensées qui les hantaient, et aussi pour appeler le sommeil parce que l'insomnie les faisait beaucoup souffrir. Le grand sultan Badur disait à Martin Alfonso de Sousa « que lorsqu'il voulait, le soir, se transporter [par la pensée] au Portugal, au Brésil, en Turqnie, en Arabie ou en Perse, il lui suffisait de manger un peu de bangue... » Orta dit avoir vu un portugais, qui prenait cette drogue, tomber en ivresse, débitant force plaisanteries et faisant beaucoup rire ceux qui l'écoutaient... ». Orta affirme qu'il n'a jamais usé [de cette drogue], mais que ses domestiques en consommaient, et que quand il voulait blâmer un serviteur, il le traitait de « *bangue* », ce nom étant pris comme synonyme de « *dissolu* et *vaurien* ». (1).

(1) Dans le premier voyage du capitaine J. Cook autour du monde (1768), on trouve la description d'accès de rage homicide attribués à l'abus d'un toxique qui serait l'opium (?), mais nous avons tout lieu de croire qu'il s'agit du Haschich. « On dit qu'un Indien court un *muck*, dans le sens original du mot, lorsqu'il se précipite dans les rues, une arme à la main, tuant toutes les personnes qu'il rencontre, jusqu'à ce

Une autre intoxication avait une grande importance dans la vie des habitants de Goa, c'était l'accoutumance au *datura* qui déterminait aussi une euphorie accompagnée d'assoupissement et de détachement; ce qui permettait aux femmes mariées d'endormir les maris pour sortir furtivement ou même de recevoir à la maison leurs amants et aux serviteurs de voler ou de faire d'autres prouesses sans que les maîtres, endormis par la drogue, pussent s'y opposer ou avoir connaissance de délit. Le traitement des intoxiqués par le datura consistait à leur lier les membres, à leur poser des ventouses, à leur administrer force clystères et surtout des vomitifs. Grâce à cette médication énergique, on parvenait à les guérir en vingt-quatre heures.

Il est généralement admis que les premiers auteurs qui décrivent le *béribéri* furent Jacob de Bondt ou Bontius (1642) et Nicholas Tulp (1652), tous deux de nationalité néerlandaise (1). Mais, antérieurement aux

qu'il soit tué lui-même ou arrêté. Nous en avons vu plusieurs exemples pendant notre séjour à Batavia; et l'un des officiers chargés de saisir ces furieux nous dit qu'il se passait rarement une semaine sans que lui et ses confrères fussent appelés pour en arrêter quelqu'un.

Dans un des cas dont nous avons été témoins, l'homme avait eu plusieurs fois à se plaindre de la perfidie des femmes et était devenu fou de jalousie avant de s'enivrer d'opium. On nous a dit que l'Indien qui court un muck est presque toujours réduit au désespoir par quelque outrage, et qu'il se venge d'abord sur ceux qui lui ont fait des injures. On nous a appris aussi que, quoique ces misérables courent les rues une arme à la main, écumant de rage, cependant ils ne tuent jamais que ceux qui tâchent de les arrêter, ou ceux qu'ils soupçonnent de ce dessein et ceux qui les laissent passer sont en sûreté. Ce sont ordinairement des esclaves qui, par conséquent, sont très exposés aux injustices, et qui obtiennent plus difficilement une réparation légale. Les hommes libres cependant se livrent quelquefois à cette extravagance, et un de ceux que nous vîmes était libre et assez riche... Si l'officier prend en vie un de ces *amoks* ou *mokawks*, comme on les appelle par corruption, sa récompense est très considérable; mais s'il le tue, il ne reçoit rien au-delà de sa paie ordinaire. Cependant, tel est le désespoir de ces furieux, qu'ils tuent trois ou quatre personnes chargées de les arrêter, quoique ceux-ci aient des espèces de grandes tenailles pour les saisir sans se mettre à la portée de leurs armes. Ceux qu'on prend envie sont ordinairement blessés, mais ils n'en sont pas moins rompus vifs; si le médecin chargé d'examiner leurs blessures pense qu'elles peuvent être mortelles, la peine est infligée sur le champ... ».

(1) Orta n'a laissé aucune description du béribéri. Mais il était le « *fisico mós do estado da India* », autrement dit le Médecin en Chef de

médecins hollandais, dit DA SILVA CARVALHO, des médecins portugais ont fourni des indications sur cette maladie et il cite GABRIEL RIBEIRO (1569), MANUEL GODINHO DA EREDIA (1613), DIOGO DE COUTO (1616). Ces textes portugais sont assurément fort démonstratifs et, pour juger la question de priorité en toute justice, il convient de les connaître. Voici textuellement ce que dit, G. RIBEIRO, en 1569 : « Il y a une maladie qui attaque et affaiblit subitement les bras et les jambes qui enflent chez les uns et se dessèchent chez les autres, de telle façon qu'ils ne peuvent marcher sans béquilles. Cette infirmité se guérit en marchant au soleil, en mangeant et en buvant, mais si le mal attaque l'estomac, il tue immédiatement (1) ».

GODINHO DE EREDIA ne fait qu'une brève allusion au béribéri, mais elle est très précise : « [Le vin de coco], rendu très fort par le feu, comme l'eau-de-vie médicinale, [est administré] contre le froid de béribéri (2) ».

Le passage suivant du célèbre chroniqueur JOAO DE BARROS quoique fort court n'est pas moins démonstratif : « Nos gens tombaient malades de l'affection appelée béribéri qui fait enfler le ventre et les jambes et ils mouraient en peu de jours » (3).

Dans son Histoire, PEDRO DE BASTO dit : « Dans les continuelles SAMATRAS de Malaca, beaucoup moururent des vertiges causés (4) par le béribéri qu'ils en avaient rapportés... » (5).

Parmi les textes portugais postérieurs au *de medi-*

l'Inde et le premier médecin de l'Hôpital Royal de Goa, il ne pouvait donc pas, comme le fait remarquer DA SILVA CARVALHO, ignorer le béribéri, lui qui s'appliquait passionnément à l'étude de la pathologie tropicale.

(1) *Informação das coisas de Maluco* faite en l'année 1569, envoyée à D. Constantido, Vice-Roi de l'Inde, divisée en trois parties, par GABRIEL RIBEIROS... Intendant et Gouverneur de la forteresse de Tidore dans les îles Moluques, ainsi que le rapporte BARBOSA MACHADO (*Collecção de Noticias para a história e geografia das naçoes ultramarinas*, t. VI, p. 156).

(2) MANUEL GODINHO DE EREDIA, *Declaração de Mallacca*, fl. 19.

(3) JOÃO DE BARROS. — *Decade* VIII, p. 25.

(4) Bien que *tonto* désigne habituellement la folie, je crois qu'il est pris ici dans le sens de vertige, étourdissement, car les troubles mentaux ne font pas partie des symptômes du béribéri.

(5) PEDRO DE BASTO. — *Historia*, p. 286.

cina Indorum de Bontius, le plus explicite est celui de Joao Ribeiro (1685) : « ... Une autre maladie attaque les Portugais de l'île [de Ceylan] : ils l'appellent « *bére bére* ». Un homme est bien portant, il n'éprouve aucune souffrance, quand soudainement il tombe à terre, sans connaissance (c'est la forme la plus grave). Une partie des hanches jusqu'aux pieds est lésée et comme privée de vie; et même si on lui coupait la jambe, il ne sentirait rien, comme si cette partie du corps ne lui appartenait pas. Ce mal ne se rétablit qu'en mangeant de la viande de porc, du biscuit, en buvant du vin de palme et en prenant du tabac à fumer Le malade, faisant cette cure pendant deux ou trois mois, est entièrement guéri. Le capitaine général D. Antonio Mascarenhas, sur le conseil des médecins indigènes, donna l'ordre à tout le campement d'user de ce tabac et, comme on refusait d'obéir, il donne le premier l'exemple et ainsi obtint que tout le monde en fit usage. Il réussit ainsi à écarter la maladie » (1).

Enfin Fernao de Queiroz mentionne le béribéri parmi les maladies les plus communes à Ceylan : « Il y avait déjà eu, dit-il, beaucoup de morts et de grands blessés souffrant de fièvre, de dévoiement, de la petite vérole (peste générale de l'Inde) et du béribéri, maladie répandue à Ceylan et dans d'autres climats près de la ligne équinoxiale » (2).

De ces références, il résulte d'une façon certaine que la question de priorité en ce qui concerne la mention du béribéri doit être résolue en faveur des auteurs portugais dont les campagnes coloniales ont précédé celles des Hollandais vers l'Orient; je ne souscris donc plus aujourd'hui à l'opinion que j'exprimais en 1927 (3), à savoir que le *Methodus medendi* contient la description *princeps* du béribéri. Mais, en revanche,

(1) João Ribeiro. — *Fatalidade historica,da Ilha de Ceylão* (1685) écrite par l'auteur lorsqu'il était capitaine, de 1640 à 1680, dans la *Collecção de noticias*, t. V, p. 56.

(2) Fernão de Queiroz. — *Conquista de Ceylão*, p. 485.

(3) E. Jeanselme. — L'Œuvre de Bontius, *VIe Congrès International d'Histoire de la Médecine*, Leyde-Amsterdam, 18-23 juill. 1927.

il est de toute évidence que les auteurs néerlandais décrivent d'une façon systématique et précise le béribéri que les Portugais ne font que signaler incidemment. Pour apprécier l'apport des hollandais à cet égard, il suffit de comparer les passages précédemment cités des Portugais au tableau du béribéri que j'emprunte à Bontius (1642) et à Tulp (1652).

« Une affection tout à fait grave attaque ici les hommes, dit le premier, les indigènes l'appellent béribéri (ce qui veut dire brebis). C'est, je pense, parce que ceux qui sont en proie à ce mal marchent, les genoux chancelants (*nictando genibus*) et en élevant les cuisses comme font les brebis en marchant. C'est une espèce de paralysie ou plutôt de tremblement : ce mal altère, en effet, le mouvement et la sensibilité des mains et des pieds, parfois même du corps tout entier et fait trembler... Quoique ce mal envahisse le plus souvent les hommes par degrés et insensiblement, quelquefois cependant, il est tout à fait soudain, lorsque les hommes épuisés par la chaleur ingèrent en abondance et sur-le-champ une boisson faite avec le palmier des Indes...

« ... Il existe une fatigue spontanée de tout le corps; les mouvements, surtout des mains et des pieds, est abolie, et leur sensibilité s'émousse ; dans ces parties, on ressent le plus souvent un certain fourmillement semblable à celui qui, dans notre pays froid et en hiver, envahit les doigts des mains et des pieds, si ce n'est que cette douleur n'est pas si forte... Outre ces signes, il y en a parfois beaucoup d'autres... ; par elle-même cependant (dans la majorité des cas) cette maladie n'est pas mortelle : à moins qu'elle n'ait envahi les muscles de la poitrine et du thorax et obstrue de cette façon le chemin de l'air et de la voix » (1). Le chapitre tout entier mériterait d'être reproduit.

Le tableau que Tulp nous a laissé du béribéri égale

(1) J. Bontius. — *Methodus medendi qua in Indiis Orientalibus oportc uti, in cura morborum illic vulgo ac populariter grassantium*, cap. Ier, *De medicina Indorum* libri IV, Leyde, 1642, in-12.

le précédent. C'est l'observation de l'un de ses patients qu'il transcrit :

« Dans la mesure où cela s'accorderait avec une paralysie imparfaite, le corps était insensible et faible, les membres inertes et sans force [*inertes et desides*], mais cependant non dépourvus de tout mouvement et quoique le malade n'eut pas du tout la possibilité de saisir les aliments et encore moins de marcher, il lui fut cependant possible de s'asseoir sur un siège, d'esquisser quelques mouvements obscurs, et même de ressentir par moment, dans ses membres engourdis, cette sensation de fourmillement errante et vagabonde [*vagum ac oberrantem*] qui d'ordinaire précède l'invasion des nerfs par les esprits animaux lorsqu'ils cherchent un passage à travers les petits pertuis de ces nerfs (1).

D'aucuns se sont demandés si la palme devait être décernée à G. D'ORTA ou à BONTIUS? Ce petit jeu qui consiste à assigner le premier rang, soit à l'un, soit à l'autre dans l'échelle du mérite, m'a toujours paru puéril et oiseux, alors même que le jugement porterait sur l'œuvre de chacun d'eux dans son ensemble. Je me rallie donc volontiers à l'opinion exprimée par DA SILVA CARVALHO. Le premier [G. D'ORTA], dit-il, n'est pas inférieur au second [BONTIUS], surtout si l'on prend en considération qu'un intervalle de quatre-vingts ans les sépare, longue période pendant laquelle l'hygiène et la pathologie exotiques ont réalisé de grands progrès. Quant à moi, je me bornerai à dire, sans m'ériger en juge, que l'un et l'autre furent des observateurs émérites et de grands cliniciens.

(1) NIC. TULPIUS. — *Observationum medicarum libri IV*, cum aen , Editio ova. Amstelredami apud Elzevier, lib. IV, cap. 4, Beriberi Indorum, 1652, in-8°.

LE FEU SAINT-ANTOINE ET L'ANGLETERRE

A propos d'un sceau de l'Hôpital Antonin de Londres

Par le Dr Henry CHAUMARTIN

Le XIIIe siècle marque pour l'ordre de Saint-Antoine du Viennois l'apogée (1). Ce sont les beaux jours ; la religion est riche, puissante, la forte personnalité thaumaturgique de son patron lui vaut subsides et considération. De France, l'ordre essaime à l'étranger. Falco (2) nous apprend que sous Aymon de Montagny — le fameux grand Maître qui, par sa vigoureuse détermination contre les Bénédictins de Montmajour assura pour l'avenir la bonne marche de sa corporation — « les Antonins s'établirent à Ptolémais, à Saint-Jean-d'Acre, en Angleterre, notamment à Londres, en Allemagne à Nemigen, en Espagne. » Or, pour le cas particulier de la Grande-Bretagne, le père de l'*Antoniane* fait erreur. Aymon de Montagny recevait le titre de grand-Maître de l'ordre hospitalier aux élections du mardi saint 1273. Et le « *Calendar of Lettres close* (1242-7, p. 142) déclare explicitement que l'an de grâce 1243, « le roy Henri III faisait don de la chapelle de la Sainte Vierge à Londres, qui avait été jadis une synagogue juive, au Maître et aux frères de l'Hôpital Saint-Antoine de Viennois, et le 14 décembre de cette année il envoyait un mandement ordonnant aux shérifs de Londres de mettre le frère Thomas en

(1) (Dr) Henry Chaumartin. — Le Feu Saint-Antoine et le Mal des Ardents.

(2) Falco. — Antonianæ historiæ compendium. Lyon 1534

pleine possession de la chapelle, sans plus de retard » (1).

Voilà donc la chronologie d'Aymar Falco, en défaut de quelques trente ans. Prenons acte simplement de l'installation des religieux du Tau, dans la capitale britannique, environ la dernière moitié du treizième siècle. De suite, sur ce sol nouveau, les religionnaires de « Saint Anthon'ys House » jouissent des mêmes privilèges que sur le continent : droit de quêtes et droit de laisser vaquer dans les rues des pourceaux nomades, la clochette au cou et l'oreille incisée. Jusqu'au XVIe siècle les artères londoniennes connaîtront l'appareil pittoresque de ces hôtes incommodants, dont le nombre se grossissait de quadrupèdes de même race, frauduleusement désignés d'une semblable manière (2).

Les porcs, maîtres de la rue trouvaient leur vie sans rien coûter à leurs propriétaires. Et leur chair fournissait la nourriture — gratuite — des religieux et de leurs hospitalisés. Quelques auteurs (3) ont prétendu que les Antoniens élevaient ainsi des pourceaux pour se procurer l'axonge, nécessaire aux pansements des victimes du feu Saint-Antoine, c'est là une erreur qu'un entrefilet de la Chronique Médicale (1928) a contribué à répandre. Tous les textes Antonins s'élèvent contre une pareille idée. Les com-

(1) ROSE GRAHAM. — A plan of site and Buldings of Saint Anthony's Hospital, Threadneele Street, c. 1530. (*London typographical record*, vol. XVI, 1932).

(2) Il est remarquable que partout où ils s'installèrent les Antonins aient réussi à rendre les populations bienveillantes à leurs porcs, malgré les ennuis et dangers qu'ils faisaient courir. « Tout porc rejeté par l'inspecteur du London Meat Market comme n'étant pas bon à manger eut une clochette attachée au cou par le procureur de Saint-Antoine : il recevait de ce fait le droit des rues et pouvait s'engraisser des distributions fournies par les fidèles qui, au tintement de la clochette ouvraient leurs portes et leur donnaient à manger ». PERCY FLEMMING. Notes on Saint Anthony the great in The Archeological Journal, vol. LXXXIX, London 1933.

(3) A. LE GOFF. — Anatole France à la Bechellerie. Journal Archéologique du vieux Lyon (janvier 1931). Chronique Médicale, mars 1928, etc., etc. Voir H. CHAUMARTIN. *L'Image* de Saint-Antoine le Grand, Bulletin de la Société d'Histoire de la Médecine 1932-1933,

manderies subalternes étaient imposées — toutes — vis-à-vis de la maison mère, en nature, quartiers de lard, jambons, « gambettes de porcs », toutes denrées comestibles qui allaient au réfectoire des « esthiomènes » et non point à la pharmacie (1).

La nourriture assurée de cette ingénieuse façon, les Antoniens trouvaient l'argent nécessaire à leurs autres frais dans l'exercice, dûment pratiqué du droit de quêtes sur tous les territoires : « Le procureur et les frères quêtaient l'aumône, en Angleterre pour l'hospice de Saint-Antoine en Dauphiné, de la province ecclésiastique de Vienne. L'hospice soignait les pauvres atteints de la terrible maladie d'ergotisme, ou empoisonnement par le seigle ergoté, connu sous le nom de feu de Saint-Antoine en raisons des guérisons opérées à l'hospice de Saint-Antoine...

La maison de l'ordre fondée à Londres, bien qu'elle fut appelée Hospice Saint-Antoine n'était destinée qu'à servir d'*Hôtellerie* où les voyageurs qui en avaient besoin pouvaient trouver de la nourriture, des vêtements et un gîte de passage. Les revenus étaient très modestes et la plupart des offrandes faites à la chapelle de Saint-Antoine et quêtées par les procureurs étaient assignées à l'Hôpital et aùx hôtelleries de Saint-Antoine de Viennois. Les rapports avec la maison mère cessèrent peu à peu pendant la guerre de Cent ans et la grande Scission des Papes...

En 1482 fut construit le nouvel hôpital pour recevoir les pauvres... » (2).

Les quêteurs insulaires — tributaires de la maison-mère pour d'importantes sommes — savaient parfois se montrer opportunément menaçants tout comme leurs confrères du continent — pour mieux délier les escarcelles trop bien serrées. Les pouvoirs exorbitants du « maître du feu » étaient éloquemment

(1) MAILLET-GUY. — Les commanderies de Saint-Antoine en Dauphiné. Revue Mabillon, passim.

(2) Rose GRAHAM. — *Op. cit.*

mis en lumière. Et les satires d'un Henry Estienne et d'un Calvin ne feront qu'amplifier la réalité. Drake, dans son Histoire de York nous le dit expressément : « Les frères de Saint-Antoine recevaient habituellement d'abondantes aumônes, sinon ils se fâchaient, prononçaient des malédictions et avertissaient le peuple que Saint-Antoine les puniraient sévèrement de leur avarice. Le peuple était d'ordinaire tellement terrorisé par ces menaces que lorsqu'une truie mettait bas, un de la portée était réservé à Saint-Antoine, ou bien on le faisait engraisser pour le donner ensuite aux frères. » (1).

L'organisation Antonienne ne présentait donc en Angleterre, absolument rien de particulier.

Ceci dit, une autre question se pose. L'Angleterre — où la présence des Antonins est assurée-a-t-elle connu le Feu Saint-Antoine ? Jusqu'à ces dernières années, les historiens médicaux répondaient par l'affirmative. Au XVIIIe siècle Short [1749] le premier, avait cru reconnaître l'existence de l'ergotisme gangréneux, sur le sol anglais, au XIIe siècle. Il était apparu durant l'hiver de 1110, avait étendu ses ravages en 1128 et 1129, et s'était encore montré une fois lors de l'été humide et froid de 1196. Fuchs s'était contenté de reproduire, sans critique les dires de l'historien anglais et l'ouvrage classique d'Ehlers (2) apporta son autorité à ces propos.

Mais de nos jours, de nouvelles tendances semblent se faire jour, Basant son argumentation sur le fait que le Seigle se révèle comme une denrée fort peu appréciée du peuple anglais, Percy Flemming nie les grandes épidémies d'ergotisme, mises à la mode par Short. L'Angleterre — sur ce point particulier — n'a pas connu le passé pathologique de la France médiévale. « Pourtant, et voici le point sur lequel je voudrais insister, cette maladie [le feu Saint-Antoine] fut *inconnue en Angleterre*. L'histoire ne rapporte rien de pareil aux épidémies qui ravageaient la

(1) Percy FLEMMING. — *Op. cit.*
(2) EHLERS (Pr). — L'Ergotisme, Paris, Masson, s. d. p. 37, 42, 45.

France. La raison n'en est pas difficile à trouver. Bien que le seigle fut un élément du pain des anglais jusqu'au XVIII[e] siècle, ceux-ci n'apprécaient pas autant le pain de seigle que les Français ; d'ailleurs le champignon qui rend le seigle malade et par là productif de gangrène ne pousse pas facilement en Angleterre [une épidémie peu violente mais assez étendue se fit sentir en 1928 à Manchester chez les juifs qui se nourissent de pain de seigle. Britisch. Méd. Journal, 1928, I, 302] » (1).

Quoiqu'il en soit, le feu Saint-Antoine a tout de même laissé sa trace en Angleterre d'indirecte manière. De nombreuses œuvres d'art reproduisent l'image populaire du grand saint Antoine, revêtu de tous ses attributs. Flemming, dans sa notice, en cite un certain nombre, accompagnée d'un élégant commentaire. Les musées anglais contiennent de fort belles œuvres, à l'effigie du vénérable Ermite ; et une magnifique toile de Pisanello, de la National Gallery nous montre en face d'un saint Georges richement armé, un saint Antoine, à la barbe débonnaire, le bâton en une main, la sonnette en l'autre, avec, à ses pieds, allongé, un sanglier.

Et, sortant du domaine de l'Art, nous voudrions, en terminant entrer dans celui de l'archéologie. Mademoiselle Graham (2), à la fin de sa belle étude sur les Antonins de Londres fait l'analyse iconographique du Sceau de l'Hôpital londonien conservé au Britisch Museum [sous le numéro CLIII, 42].

Cet auteur s'exprime ainsi :

« Il [le sceau] figure *le Maître de Saint-Antoine* qui tient un livre dans sa main droite et à sa main gauche une croix processionnelle en Tau, de chaque côté du Maître se tiennent 14 chanoines ou prêtres,

(1) Percy Flemming (D[r]). — *Op. cit.*

(2) M[lle] Graham. — Docteur ès-lettres, étudie actuellement un très important manuscrit découvert à Valette en Malte, comportant 200 miniatures de la vie de Saint-Antoine abbé, exécuté pour le monastère de Saint-Antoine en 1426. L'auteur vient d'en faire une communication à la Société des Antiquaires de Londres. « The Burlington » de février 1933 reproduisait quelques belles images de ce manuscrit.

en bas, il y a un porc avec une sonnette suspendue à son cou. En voici la légende : Sigillum magni fraternitatis domus Sancti Antonii Londonii. Le sceau était probablement dessiné pour le Maître Adam d'Olton (1423-1432). »

Pour nous, nous analysons différemment ce sceau. Les 14 orants, à genoux et mains jointes, ce sont bien là sans doute les 14 chanoines qui peuplaient alors Saint-Anthony's House. Mais nous nous refusons à voir dans le personnage central, tout différent des autres, l'image d'Adam d'Olton. L'attitude *d'adoration* autour de lui serait déplacée pour le moins chez ses subordonnés.

Non, le personnage central, c'est tout simplement saint Antoine ! Le maître des maîtres de l'ordre, le patron vénéré de la corporation, celui qu'on prie pour qu'il intercède. Intercède pro nobis, Antoni ! Et d'abord, n'a-t-il point au-dessus du bonnet qui couvre son chef, comme une auréole ? Il tient en mains les attributs qui revêtent la généralité de ses icônes. Livre [et sonnette au bout du poing fermé], bâton surmonté du Tau. Le porc gît à ses pieds.

Et puis il est un détail, encore, extrêmement important à nos yeux. Ce personnage central porte *la barbe*, la barbe fluente et débonnaire dont se parent tous les simulacres du grand Abbé de Thébaïde, dès la seconde période de son iconographie [voir notre étude sur l'Image de Saint-Antoine le grand], quand l'artiste médiéval a délibérement renoncé aux attides figées, aux plis rigides, de l'art oriental. La phase naturaliste de l'imagerie antonienne s'ouvre par cet aspect précisément de « l'*Antonin barbu* » popularisé à tant d'exemplaires, et ce type demeurera immuable.

D'ailleurs, ce personnage n'a-t-il point l'apparence de reposer sur une façon de socle ?

Nous avons examiné déjà, un grand nombre de sceaux de l'ordre de Saint-Antoine du Viennois, et nous avons constaté qu'il était extrêmement rare que Saint Antoine en fût absent. Un seul — peut-être — fait exception à cette règle, celui de Théodore-de

Saint-Chamond, abbé de la maison mère du Viennois, en 1507. Ici, c'est bien en effet le grand-maître qui figure. Et cet abbé est porteur des insignes de sa propre charge ; il est *mitré* et il tient en mains la crosse abbatiale.

Non, Adam d'Olton — plus modeste — scellait les actes de son gouvernement à l'effigie de son vénérable baron, l'Ermite de la Thébaïde, celui qui régentait le feu.

DOCUMENTS

présentés par le Pr Mauclaire,

Membre de l'Académie de Médecine.

A. Manuscrits concernant le P[r] Chaussier.

I. Nomination du P[r] Chaussier pour mettre en ordre les papiers et mémoires d'anatomie de Vic d'Azyr.

Liberté — Egalité — Fraternité.

Comité d'Instruction publique. *République française. Instruction nationale.*

Extrait du registre des délibérations du Comité d'Instruction publique. Ce 1[er] Vendemiaire troisième de la République française une et indivisible.

Les Comités de salut publique et d'instruction publique réunis :

Considérant qu'il importe à l'avancement de l'art de guérir et au perfectionnement de cet art intéressant pour l'entretien des armées de la République, de recueillir soigneusement tout ce qui peut y concourir et de mettre à cet effet à la disposition de la Nation les objets qui sous cette précaution pourraient être dispersés, arrêtent :

1° Que le citoyen Chaussier, Professeur d'anatomie, est chargé de faire auprès du citoyen Vicq l'achat des manuscrits, cuivres et dessins faits par le père du citoyen Vicq pour son grand ouvrage d'anatomie et de retirer du Cabinet de ce citoyen les objets, dessins et manuscrits qui seraient reconnus pour avoir appartenu à la ci-devant académie des sciences, lesquels objets sont mis en ce moment en réquisition pour servir à l'instruction de la Société de Médecine et il en sera fait l'inventaire pour être remis au Comité d'instruction publique.

2° Que le même citoyen est chargé conjointement avec le

citoyen Redouté, peintre et le citoyen Pruzaud, de faire l'estimation des cuivres, dessins, manuscrits relatifs à l'anatomie et autres objets d'histoire naturelle qui peuvent se trouver dans le cabinet indiqué,

3° Qu'il fera également estimer les articles et livres concernant l'anatomie et qui pourront être utiles à l'enseignement de l'art de guérir.

4° Ces cuivres, dessins et manuscrits seront confiés au citoyen Chaussier qui est chargé de continuer l'ouvrage de Vicq-d'Azir pour la travail duquel il est requis de fixer sa demeure à Paris.

5° La Commission d'instruction publique fera fournir sur les fonds mis à sa disposition, les fonds nécessaires à l'achat des objets mis en réquisition par le précédent arrêté et mettra à la disposition du citoyen Chaussier tous les moyens qui lui seront nécessaires pour la continuation de l'ouvrage de Vicq-d'Azir après les avoir fait approuver par le Comité d'instruction publique.

Boissy, secrétaire; Lakanal, L. O. Guyton, R. T. Lindel, A. C. Thiboudeau, Léonard Bourelon, Fourcroy, C. Prieur, Merlin (d. D.), J. F. Delmas, Treilhard, P. de Coley, Thuriot.

II. Classification des papiers de Vic d'Azyr.

Section des Armes

République française
Activité Pureté Surveillance
Comité de Salut public.

Extrait du registre des Arrêtés du Comité de Salut public de la Convention nationale.

Du Dix Brumaire quatrième année de la République française, une et indivisible.

Le Comité de Salut public.

Vu son arrêté du 3e jour complémentaire de l'an 3 par lequel le citoyen Chaussier a été chargé de continuer l'ouvrage de Vicq d'Azir auquel effet les manuscrits, cuivres et dessins de ce savant lui seront remis.

La pétition du citoyen Chaussier dans laquelle il expose que ces manuscrits cuivres et dessins étant déposés dans un des Bureaux du Comité de Salut public, section des Armes, il est chargé de veiller à leur soin et à leur conservation. Il demande que pour hâter et faciliter la confection de ce grand ouvrage,

il lui soit permis de faire transférer ces différents objets dans son domicile à l'Ecole Polytechnique en se soumettant à les représenter et à les remettre toutes les fois qu'on l'exigera, conformément à l'inventaire qui en a été fait.

Arrête :

Que le citoyen Chaussier demeure autorisé a transférer à son domicile, à l'Ecole Polytechnique, les manuscrits cuivres et dessins provenant de Vic-d'Azir déposés au Comité de Salut public. Section des Armes en la charge de donner au pied de l'inventaire de ces objets déposés au Comité sa soumission expresse de veiller à leur conservation et de les représenter à toute réquisition compétente.

Signé en la minute, Reveillière-Lepaux, Merlin (d. D.), Eschassériaux, Gourdon et Le Sage.

Pour l'expédition délivrée le 11 Brumaire an 4e de la République française.

Cambacérès Président
Eschassériaux, Secrétaire.

III. Lettre adressée à Chaussier par un officier de santé des armées (1).

Lautenbourg le 29 Thermidor l'an 3e de la République française une et indivisible.

Liberté — Egalité
Amitié — Fraternité — Reconnaissance

Depuis les environs d'Huningue où nous avons séjourné pendant un si longtemps, nous avons reçu les ordres de partir pour le bas-rhin, arrivés à Spire nous avons été embrigadés et maintenant je me trouve chirurgien major adjoint dans la 47e 1/2 brigade, je ne sais pas où est mon chirurgien en chef attaché depuis bien longtemps au 24e regiment, il est à lille depuis dix-huit mois et ne paraît pas curieux de revenir (voilà ce qu'on m'en dit), me trouvant seul je fais le service entier de la demi-brigade qui est assez fatigant et depuis un mois nous sommes à Lautenbourg.

Vous qui dans tous les temps m'avez été si util et qui m'avez fait ce que je suis, rendez moi encor un service et dites moi par quels moyens je pourrai parvenir à occuper une

(1) En conservant l'orthographe.

place ou pendant la paix dont nous allons bientôt jouir, je pourrai aussi continuer mes études, comment dans paris où strasbourg ou tout autre endroit où se trouvent établies des écolles de santé il me serait possible de jouir en paix du bonheur d'étudier et de réparer les années que je viens de voir s'écouler sans que je puisse goûter un instant de tranquilité.

Si le hazard voulait que vous eussiez besoin d'un commis je m'offre bien volontiers dans qu'el qu'endroit que ce puisse être je croirai avoir assez de ressources et je sais quelle application je mettrais a meriter de m'en rendre et de m'en croire capables.

Nous sommes ici dans un endroit bien mal sain le 17 de la cote d'or qui a occupé ce poste y a perdu un monde considérable, le 10[e] du Doubs en vu partir pour les hopitaux 550 hommes dans un espace de temps très court... les notres commenceut a y aller par vingt et trente dans un seul jour... ce que j'attribue au débordement du rhin qui vient d'avoir lieu, maintenant il fait une chaleur excessive, logés dans des cabanes où il sont bien plus mal qu'au bivouac, buvant de l'eau très bourbeuse et puisée dans la lauter, ainsi il n'y a rien de bien étonnant dans le grand nombre des malades... Je ne demanderait qu'avoir bientôt cesser tous ces fleaux et je serais heureux.

Au milieu d'un pays désolé par les ravages de la guerre et où nous manquons absolument de toutes ressources quel quelles soient... je me porte bien et je jouis de la santé la plus robuste. Je ne souhaite rien moins que de ne pas avoir recours aux lumières et aux secours des officiers de santé de ces pays ci qui français ou allemands sont des plus ignares... car un nommé Durand commis libraire de bidault de Dijon y passe pour un coryphée.

J'ai ápris qu'Ormancey de retour de hollande était très malade à Dijon, j'ai vu Vallot et Guémard en passant à Strasbourg ils se portent bien ainsi que labourcq qui est avec nous, il me charge de vous dire mille choses agréables de sa part.

Dans le cas où je pourrais près de vous ou dans tout autre endroit être tranquil, étudier et jouir de la paix qui me serait si nécessaire ce sera encor à vous, Cher citoyen á qui je le devrais.

Alors rien n'égallera la reconnaissance de J. Morin,
Officier de santé dans la 47[e] 1/2 brigade à Lautenbourg.

IV. Avis adressé à Chaussier pour son tour d'examen à la Faculté.

Au citoyen Chaussier, Membre de l'Ecole de Santé à l'Ecole centrale des travaux publics.

Ecole de Santé
de Paris
—

Paris le 22 Vendémiaire an 4e de la république une et indivisible.

Egalité Commission de l'instruction publique *Liberté*

Le citoyen Chaussier est prévenu qu'il sera de tour le 25 du présent à midi pour l'examen des Elèves.

Descot
Pour le Président.

Le cn Chaussier.

V. Nomination de Chaussier comme membre de la Société de Médecine de Paris.

Société de Médecine de Paris

Séance du 2 Germinal an 4 de la République française
Le 22 mars mil sept cents quatre-vingt-seize.

La Société de Médecine de Paris librement instituée le 2 Germinal an 4e de la République française 22 mars 1796, d'après le rapport de ses Commissaires admet le citoyen Chaussier en qualité de membre résident.

Cachet de la Société de Médecine de Paris.

Sedillot,
Secrétaire général.

Desessartz,
Président.

VI. Nomination de Chaussier comme président de la Commission des remèdes secrets.

Secours des hôpitaux
3e Division
—
Bureau des Secours des hôpitaux
—
Réponse à Lettre de Enregistrement
à l'arrivée n° 20 8 7bre
au départ n° 21
Enregt n° 4, page 5

Vingtième inventaire
Côte vingt-quatrième.

Paris, le 25 septembre 1810.

Le Ministre de l'Intérieur,
Comte de l'Empire.
A Monsieur Chaussier, Professeur de la faculté de Médecine de Paris.

Monsieur, je vous annonce que je vous ai nommé président

de la Commission des remèdes secrets en remplacement de M. Hallé.

J'ai nommé également, d'après la demande que vous m'en avez faite, M. Dumeril, membre de cette commission.

Vous voudrez bien retirer des mains de M. Hallé mon arrêté du 8 du courant que je lui avais transmis ainsi qu'une ampliation du Decret imperial du 18 août.

Je vous prie aussi, Monsieur, de réunir dans le plus court délai, la Commission.

1° Pour fixer elle-même les deux jours de chaque mois où il lui conviendrait le mieux de s'assembler, les membres de la Commission pouvant ne pas être libres de tout leur temps.

2° Pour faire un projet de règlement contenant un plan de travail pour indiquer les pièces à produire par les possesseurs de remèdes secrets afin de mettre la Commission en état de faire l'examen des remèdes.

3° Pour procéder à l'examen des demandes déjà présentées en conformité de l'article 11 du décret aussitôt que j'aurai approuvé votre projet de règlement.

Je vous invite aussi à examiner avec la Commission s'il ne conviendrait pas de publier une instruction qui indiquerait aux possesseurs de remèdes secrets la marche à suivre pour faire examiner ces remèdes et si, comme je le présume, la Commission jugeait que cette Instruction fut utile, vous auriez soin de m'en soumettre le projet.

J'ai lieu d'espérer, Monsieur, que vous apporterez dans cette mission délicate, le zèle et l'activité dont vous avez déjà donné tant de preuves.

J'ai l'honneur de vous saluer.

MONTALIVET.

A Monsieur Chaussier,
Professeur de la faculté de Médecine,
rue Sainte-Hyacinthe n° 8, Paris.

Cachet = Ministère de l'intérieur,
3e Division.

Telles sont les six pièces médicales concernant le Pr Chaussier (1746-1828), docteur de l'Ecole de Médecine de Besançon et que je désirais montrer à la Société. Ils m'ont été donnés par M. Giraudie, conservateur de Musée.

La biographie très complète de Chaussier a été

faite par Busquet dans la Collection des biographies des membres de l'Académie de Médecine année 1927. C'était un esprit médical très-polymorphe : chimiste, anatomiste et physiologiste, chirurgien-accoucheur, médecin-légiste. Il avait l'esprit d'organisation ; il aida Fourcroy pour réorganiser l'Instruction publique. C'est Prieur de la Côte-d'Or qui l'avait recommandé à Fourcroy.

Chaussier habita successivement :

1° A l'Ecole polytechnique où il était professeur de chimie et dont il était le médecin en 1794.

2° Rue d'Enfer en 1802.

3° Rue Saint-Hyacinthe, n° 8, quartier Saint-Victor en 1809. Cette rue Sainte-Hyacinthe est devenue la rue Malebranche. (Atlas de Paris par Verniquet, originaire de Chatillon-sur-Seine et membre de l'Académie des Arts de Dijon). La maison actuelle portant le n° 8, paraît avoir été construite depuis 1809.

4° Le cul-de-sac Saint-Dominique d'Enfer n° 6.

La rue Saint-Dominique est devenue la rue Royer-Collard et le cul-de-sac est devenu l'impasse Royer-Collard.

Le n° 6 actuel de l'impasse Royer-Collard est une maison peu ancienne. C'est dans une maison de cette impasse que Chaussier est mort. Plus de mille personnes assistèrent à son enterrement et l'accompagnèrent jusqu'au Père Lachaise. Des discours ont été prononcés par Dumeril au nom de la Faculté de Médecine, par Adelon son compatriote et son principal élève, au nom de l'Académie de Médecine.

A l'Académie de Médecine son éloge fut fait en 1835 par Pariset. Ses notes préparatoires sont dans les Archives de l'Académie.

Chaussier fut nommé membre de l'Académie de Médecine en 1821, à sa création.

Dans le dossier Chaussier à l'Académie de Médecine, il y a plusieurs autographes que nous a montrés M. Genty, bibliothécaire.

Il y a une lettre datée de Dijon, en 1777, adressée à l'Académie royale de chirurgie de Paris pour la remercier à propos d'un mémoire.

Il y a une lettre datée de Dijon en 1784 concernant le magnétisme.

Une lettre adressée à la Société de Médecine de Paris ; une lettre à propos d'une consultation et plusieurs autres documents sur Chaussier.

A la Bibliothèque de la Faculté de Médecine il n'y a pas d'autographe de Chaussier. Mais il y en a probablement aux Archives du Secrétariat de la Faculté.

Aux Archives de l'Académie des Sciences, nous voyons dans le Catalogue détaillé des prix, que Chaussier a eu deux fils, tous deux médecins.

L'un Bernard-François-Hector évolua vers la littérature et le théâtre, le deuxième fils, Fernand-Bernard, fonda par testament, en 1866, un prix triennal de 10.000 francs pour récompenser les travaux de Médecine générale et de Médecine légale. Son père, le Pr François Chaussier s'était beaucoup occupé de Médecine légale ; en 1795, il avait imposé un cours et une chaire de médecine légale à la Faculté de Médecine.

En 1907 le Pr Lacassagne (de Lyon) a eu ce prix Chaussier.

Dans le dossier Chaussier aux Archives de l'Académie des Sciences que M. Dorveaux a bien voulu me montrer, il y a deux lettres autographes de Chaussier posant sa candidature en février 1816 en disant qu'il s'est déjà présenté plusieurs fois. Il ne fut nommé qu'en 1825 à la place de Hallé.

En outre, il y a un exposé autographe de titres très modeste en quatre pages.

Le temps nous a manqué pour voir si aux Archives nationales, il y a un dossier Chaussier.

Aux Archives de l'Ecole de Médecine de Dijon, il y a un autographe de Chaussier.

Sur le diplôme de l'ancienne Société de Médecine de Dijon il y avait en effigie le portrait de Chaussier, profil droit de trois quarts.

Le Musée d'Anatomie de Dijon porte le nom de Musée Chaussier.

A Lyon, il y a une salle Chaussier dans l'Institut de Médecine légale.

Il y a trois bustes de Chaussier, un à l'Académie de Médecine par Robert (marbre), un à l'Académie de Médecine par Allier (plâtre), un dans la cour de l'Ecole Pratique par Choppin. — A la bibliothèque nationale, il y a dix portraits gravés de Chaussier : un par Boilly : de face ; un par Vigneron : profil gauche de trois quarts ; un par Lambert et Tardieu, de face ; un par Mérinée et Paltard, deux par Dutertre, un par Garnier, un par Lambert, un par Potelet, un sur le diplôme de la Soc. Méd. de Dijon.

Il y a une rue Chaussier à Dijon près de l'ancienne maternité.

A Dijon, Chaussier habitait la rue de la Vannerie.

BIBLIOGRAPHIE (1).

L'ami des lois an VI — cité par Portier. — Incident à la réouverture du cours de Chaussier qui fit un discours sur la salutaire influence de la liberté sur les sciences en général et la médecine en particulier.

Verniquet : Atlas de Paris 1795. — Les journaux de Dijon, 1828 : Eloges de Chaussier.

Pariset : Eloge de Chaussier à l'Académie de Médecine, en 1835.

Prévost : L'enseignement à la Faculté de Médecine de 1794 à 1900. — L'Ecole de santé 1794-1809.

Portier : L'enseignement médical à Paris, de 1794 à 1809. — Thèse Paris, 1925.

Busquet : Biographie de Chaussier 1927.

Catalogue détaillé des prix de l'Académie des Sciences.

Esnaux et *Chaussier* : Mémoire sur le charbon. — Académie de Dijon, 1785.

Chaussier : Les abus des médecins lieutenants du Roi, 1785.

Deroye : Histoire de l'Hôtel-Dieu de Dijon. — Dijon, 1891.

Broussolle : Médecins et Chirurgiens dijonnais au

(1) Bibliographie complémentaire de celle de Busquet dans les Biographies des membres de l'Académie de Médecine (1927).

XVIIIe siècle. — Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur, 1892.

Mevel : Les chirurgiens dijonnais au XVIIIe siècle : Moret, les trois Hoin, Esnault, Leroux, Chaussier. Thèse de Lyon, 1901-1902.

Remontet : F. Chaussier, médecin légiste. Thèse de Lyon, 1921.

Discours de Chaussier à la distribution des prix des sages-femmes, 1804-1828.

Muteau et Garnier : Biographies Dijonnaises. — Article : Chaussier, Dijon, 1878.

Archives de l'Ecole de Médecine de Dijon : un autographe.

Diplômes de l'ancienne Société de Médecine de Dijon. — Le portrait de Chaussier est en effigie sur le diplôme avec la date de sa naissance et celle de sa mort, profil droit de trois quarts. Sur le pourtour il y a les noms de Guyton de Morveau, Hoin, Esnault, Chaussier, Buffon. — Durande (botaniste). Un exemplaire de ce diplôme est au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

Ziepfel : Leçon d'ouverture du cours d'anatomie. Dijon, 1903.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, Bourgogne Médicale et passim.

B. *Un diplôme de Docteur en Médecine en l'an XII signé de Le Clerc-Dumeril, Thouret et Sue.*

Ecole de Médecine de Paris.

N° 268. Nous soussignés, Professeurs de l'Ecole de Médecine de Paris en exécution de la loi du 19 Ventose an XI, certifions que le sieur Joseph Marie Romero de Terreros, marquis de Saint-Christoval, âgé de trente-huit ans, né à Mexico, après avoir conformément à l'article IV de la loi précitée, subi les examens à savoir : le premier le six germinal an XII sur l'anatomie et la physiologie, le second le vingt-deux du même mois sur la Pathologie et la noso-

logie ; le troisième le cinq prairial de la même année sur la matière médicale la Chimie et la pharmacie ; le quatrième le dix-huit du même mois sur l'hygiène et la Médecine légale, s'est présenté le neuf messidor suivant à l'examen de clinique interne et a soutenu le quinze thermidor an XII une thèse intitulée : de l'action des différentes préparations de l'opium sur les animaux vivants. Dans lesquels actes probatoires et qui ont eu lieu publiquement, le sieur Romero de Terreros ayant fait preuve d'un savoir aussi solide qu'étendu, nous le déclarons pourvu des connaissances exigibles ponr l'exercice de l'art de guérir et à cet effet lui délivrons le présent diplôme de docteur en médecine muni du sceau de l'Ecole.

Donné à l'Ecole de Médecine
déclaré le vingt-deux thermidor.
an douze.

Le Clerc, Président. Dumeril, Secrétaire. Thouret, Directeur.
Sue, trésorier.

Un cachet de la Faculté de Médecine de Paris avec l'effigie d'Hippocrate.

Nous, maire et adjoint du 11[e] arrondissement de Paris certifions véritables les signatures ci-contre de MM. Leclerc, Dumeril, Thouret et Sue. En la mairie, le vingt-trois thermidor de l'an douze.

Cannet? maire — Jarret? adjoint — Cachet du XI[e] arrondissement de Paris.

Enregistré à Paris par le Bureau du onzième arrondissement le vingt-deux thermidor an XII. Reçu un franc un décime.

Enregistré au secrétariat de la Préfecture du Département de la Seine sous le n° 127, le sept nivôse an treize.

Le Secrétaire général

Un cachet de la Préfectnre du département de la Seine.
Un cachet de la République française,

(Seine).
75 centimes.

C. Un diplôme de Docteur en Médecine signé de Royer-Collard et Cuvier (1815).

Commission de l'Instruction publique.
Diplôme de Docteur en Médecine.

Au nom du Roi,

Nous, Pierre Paul Roger Collard, Conseiller d'Etat, Président de la Commission de l'Instruction publique.

Vu le certificat d'aptitude au grade de docteur en médecine, accordé le 28 août 1815, par le Doyen et les Professeurs de la Faculté de Médecine, Académie de Paris, au sieur Pinel (Jean-Louis), né à Saint-Quentin, département de la Manche, le onze décembre 1785.

Vu l'approbation donnée à ce certificat par le Doyen faisant fonction de Vice-recteur de la dite Académie près cette Faculté.

Ratifiant le susdit certificat,

Donnons par ces présentes au dit sieur Pin el, le diplôme du Docteur en Médecine pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés par les lois et règlements tant dans l'ordre civil que dans l'ordre des fonctions de l'Instruction publique.

Fait au chef-lieu et sous le sceau de la Commission à Paris, le 23 novembre 1815.

Le Commissaire, chargé du sceau
G. Cuvier.

Sceau de la Commission de l'Instruction publique

N° 1802

Le Président,
Royer Collard.

Le Secrétaire,
Petitot.

Enregistré à la Préfecture du Département de la Seine, le 12 août mil huit cent-vingt.

Le Secrétaire général de la Préfecture,
Walkmann.

Renseignement pris auprès du Dr Semelaigne, descendant de Philippe Pinel, le grand aliéniste, ce Pinel, de Normandie, n'était pas parent de Philippe Pinel, président de la thèse sur les hépatites et qui était du Languedoc.

C'est ce même docteur en médecine qui, en 1823, publia un travail contre les théories de Broussais.

Il demeurait rue Saint-Victor, puis rue des Bernardins.

D. Une nomination de Membre de la Société d'histoire naturelle signée par Lamark (1791).

La Société d'Histoire Naturelle de Paris dans sa séance du 7 janvier de 1791 a reçu au nombre de ses membres M. Grostête, citoyen à Paris.

LAMARK, Président.
Louis Bosc
M. BRONGNIART } Secrétaires.

Cachet de cire rouge
de la Société
d'histoire naturelle.

Je donne ces différents manuscrits au Musée d'histoire de la Médecine.

DOCUMENTS

Contribution à l'Histoire des Stations Thermales Françaises : Autographes de Napoléon Ier, de Germain Sée, de Barrié. Présentation du Brevet d'Intendant des Eaux Minérales, 1730.

J'ai l'honneur de présenter à la Société Française d'Histoire de la Médecine quelques documents qui émailleront *les Vieux Chemins des Fontaines de Jouvence* de faits peu connus. L'étude de l'Histoire de l'Hôpital militaire de Barèges est celle des blessures des valeureux soldats qui, depuis les guerres d'Italie, au XVIe siècle, jusques à la Grande Guerre de 1914-1918, sont allés se traiter auprès des Eaux sulfurées de la célèbre station pyrénéenne. Nous avons publié ailleurs le document, signé de Louis XV, ordonnant la construction de la première caserne-Hôpital de Barèges, sous le règne d'Antoine de Bordeu, le père du célèbre Théophile. Aujourd'hui, il s'agit d'une lettre du Prince de Neufchatel, maréchal Berthier, adressée à Napoléon Ier et sur l'angle gauche duquel nous voyons la signature de l'Empereur au bas du mot : *Accordé*. La date de cette lettre, son signataire, son objet et enfin un autographe de Napoléon, justifient auprès de votre savante compagnie la présentation que j'ai l'honneur de faire

Schœnbrunn, le 14 octobre 1809.

Sire,

Le général de brigade Soyez prie Votre Majesté de vouloir bien lui accorder un congé pour aller prendre les Eaux de Barèges qui lui sont nécessaires pour se rétablir de ses blessures. A sa demande est joint un certificat de M. Larrey constatant le besoin qu'il a de ce congé.

Je prie Votre Majesté de me faire connaître ses instructions,

Le prince de Neufchatel major Général,

BERTHIER.

Sous la signature de Napoléon, un secrétaire a inscrit la date du 15, jour de la signature et plus bas celle du 16, date de la transmission. Or cette année 1809, l'Hôpital Militaire de Barèges reçut 1.181 malades ou blessés de guerre. Deux piscines, onze baignoires, deux douches constituaient l'armement hydrominéral de Barèges à cette époque et, déjà, le maréchal Augereau avait protesté auprès du médecin inspecteur, Dr Borgella, sur l'insuffisance de cette organisation. Mais le miracle thermal était là avec « son succès formidable et justifié »... Je cite Henri Beraldi, l'historien définitif du Pyrénéisme.

L'empereur avait voulu aller à Barèges, soigner son eczéma : les Destins en décidèrent autrement...



Lettres d'Intendance des Eaux de Bagnères et Cauterets en faveur du Sieur Dumoret.

« *Aujourd'hui treizième aoust mil sept cens trente* » (sic). Claude-Jean-Baptiste Dodart, conseiller d'Estat en tous ses conseils, premier médecin de Sa Majesté, surintendant des Eaux, Bains et Fontaines minérales et médicinales de France, Salut : Ayant plu au Roy Henri IV, de glorieuse mémoire, par les édits et lettres patentes du mois de May 1605, donner pouvoir au sieur de la Rivière, son premier médecin et à ses successeurs, en ladite charge », etc., etc...

Pièce capitale : elle nous donne l'historique de la nomination du premier intendant des Eaux Minérales en France et, partant, le souci — qu'avaient nos Rois — de la Santé Publique et de l'importance accordée à la thérapeutique hydrominérale.

Ce brevet constitue une grande pièce d'archives que nous devons à l'obligeance de Mme Dumoret de Bagnères-de-Bigorre.

Les Intendants des Eaux Minérales étaient des administrateurs autant que de savants praticiens et leur fonction fut abolie en 1889. Il y aurait une bien jolie glose à écrire sur ce sujet...

Théophile de Bordeu fut le successeur de Dumoret à Barèges, avec survivance de la charge en faveur de François de Bordeu, frère plus jeune du grand écrivain médical du XVIIIe siècle.



Pendant que la dynastie des Bordeu régnait à Barèges, dans une ville thermale voisine, de remarquables médecins don-

naient un large développement à une station qui deviendra, peu à peu, *la Reine des Pyrénées.*

Les Barrié, pendant près de trois siècles, ont été, en filiation directe, les médecins, les inspecteurs réputés des Eaux de Luchon.

Nous avons présenté à l'Académie de Médecine une monographie de cette véritable dynastie et noté que deux d'entre ses membres furent correspondants de l'Académie de Médecine, en même temps qu'anciens internes des Hôpitaux de Paris.

L'intendant, l'inspecteur, avait pour mission d'envoyer, chaque année, au premier médecin du Roi, un rapport des plus détaillés sur la marche de la station : nombre des malades, observations médicales, tenue des bains, police de la ville, hygiène de la station : tout cela incombait à ceux qui avaient mérité la confiance du Prince. Le dernier descendant de la famille Barrié nous ayant fait le très grand honneur de nous donner ses archives familiales, entre autres mille pièces intéressant l'histoire de Luchon, nous avons pu découvrir des exemplaires divers par leur date, des rapports auxquels nous faisons allusion.

Celui que nous vous présentons narre les fouilles qui furent entreprises en 1764 et qui permirent de découvrir « les monuments sur lesquels on lit des inscriptions latines : restes impérissables de ce peuple étonnant qui portait l'empreinte de son génie, de sa magnificence, etc.

Les Barrié entretenaient avec les médecins de France les plus célèbres ainsi qu'avec les malades qui leur étaient confiés, une correspondance des plus suivies. Lettres du Maréchal de Mouchy, du Comte de Tessé, du Baron de Talleyrand et, plus près nous, les Lettres du Dr Germain Sée, dont voici un bel exemplaire : A la date du 22 août (sans autre date), Germain Sée écrit au Dr Barrié :

Paris, 22 août.

Mon cher ami,

Je vous adresse une amie et alliée de ma famille, Mme la Baronne Caste Inuovo née Raba, de Bordeaux. Cette dame a eu une fausse-couche après son mariage, il y a deux ans; puis il y a un an, un écoulement muco-purulent, très sérieux qui a été accompagné d'un engorgement utérin, d'encoriations (sic) du col. Il n'y a que peu de semaines que la malade va assez bien pour avoir pu entreprendre le voyage de France.

Vos Eaux me semblent tout à fait indiquées pour achever la guérison de cette affection utérine et faire cesser les douleurs lombaires qui persistent encore. Seulement il s'agit d'une neuropathique, très sujette aux palpitations et à quelques accidents hystériformes : aussi je vous recommande de prescrire des bains très frais. Quant aux douches et injections vous pourrez en user à volonté.

Mille amitiés pour vous et Mme Barrié,
Germain Sée.

A une date antérieure, Barrié, grand-père du correspondant de Germain Sée, prescrivait à la fin de son ordonnance thermale un régime très judicieux comme diététique. (Nous sommes au 21 novembre 1790).

Quant au régime il faut que le malade se ménage beaucoup, qu'il évite avec soin le salé et les viandes épicées, les viandes indigestes. Il faut qu'il se prive en général de tous les farineux, qu'il évite les violentes passions d'âme et les excès en tous genres.

(Cette prescription est l'une de celles que nous retrouvons, à travers les siècles, de la façon la plus constante. Cf. Montaigne, la Framboisière, puis Théophile de Bordeu.) Le même signataire donna ses soins au Maréchal de Richelieu, duc de Fronsac, gouverneur de Guyenne et de Gascogne.

Dr Molinéry.



BIBLIOGRAPHIE

M. Gille, *Comment Guy de la Brosse fonda le Jardin des Plantes*, Revue pratique de biologie appliquée, de Hallion, 26ᵉ année, n° 8, août 1933, p. 234-241. — Au début du XVIIᵉ siècle, à Paris, les jardins botaniques étaient rares: quelques parterres, cultivés à la pointe de l'Ile Notre-Dame par Jean Robin, simpliste du Roi, et c'est tout. Le Jardin botanique de la Faculté de médecine, établi en 1506, a fait place, en 1517, à l'amphithéâtre anatomique de Riolan. Le Jardin des apothicaires ne sera guère aménagé qu'en 1633. La capitale ne pouvait-elle donc posséder, comme Leyde, Padoue, Bologne, Pise, Montpellier même, son jardin des plantes? Un homme se trouva, qui l'en allait pourvoir, et ce fut Guy de la Brosse. — Né à Rouen, mais probablement docteur de Montpellier, et médecin par quartier de Louis XIII sous l'archiâtre Héroard, La Brosse fit soumettre, par ce dernier, son projet au roi, qui créa, par édit de janvier 1626, un jardin royal des plantes médicinales; Héroard en fut nommé surintendant, La Brosse intendant. Ce dernier entendit que le nouvel établissement pût fournir des simples aux consommateurs, trop souvent trompés par des herboristes empiriques, et même les eaux distillées, essences végétales, etc. La Faculté, contre cette entreprise, s'insurgea... et perdit son temps. Héroard mort, son successeur Bouvart fit aboutir le projet, et les lettres patentes créant le Jardin du Roi dans le Clos des Coypeaux, au faubourg Saint-Victor. furent expédiées en mai 1633. On consentit seulement, pour satisfaire l'Ecole, à ce qu'elle déléguât, comme démonstrateurs, trois de ses régents. Encore en détourna-t-on l'une des places au profit de Cureau de la Chambre, docteur de Montpellier, et médecin du chancelier Séguier! La Faculté n'en garda que plus de rancune à l'intendant La Brosse, et d'autant que ce dernier s'affichait en adversaire de la thérapeutique officielle, purgations, lavements, et outrancière phlébotomie. Guy Patin le vitupéra vigoureusement, avec toutes les ressources de son vocabulaire injurieux. Et lorsque La Brosse mourut en 1641, après avoir

refusé la réglementaire saignée, notre polémiste lui fit cette belle oraison funèbre : « Le diable le saignera dans l'autre monde, comme le mérite un fourbe, un athée, un imposteur, un homicide, un bourreau public tel qu'il était... »

R. Baudet, *La Société sous le second Empire*, *autour de la famille impériale*. Conférencia, n° 21, 15 octobre 1933, p. 436-452. — Un soir de bal, aux Tuileries. Deux dames de la Société, dans un coin des salons, guignent une belle Américaine : « Quelle est cette femme si gracieuse ? dit l'une des interlocutrices — « C'est la femme d'un dentiste, repartit l'autre. Quelle horreur ! » Et l'empereur ayant serré la main d'un assistant : « Quel est ce monsieur, reprend la dame ? — « C'est Evans, dentiste américain, le mari de cette femme. » Evidemment, Evans, ni Madame, n'étaient de souche aristocratique. Ce dentiste, américain, attiré en France par son ami Brewster, alors chargé de soigner la bouche du Prince-président, eut un jour l'honneur de le suppléer auprès du malade, et, finalement, le remplaça. Il ne tarda pas à devenir un des intimes de l'Elysée, à l'exemple de Fleury et de Persigny ; retrouvant même le prince aux thès que lui offrait sa belle amie, Mme Hortense, dont il plombait aussi les molaires. Un jour, dans sa salle d'attente, bâillait une jeune Espagnole. Arrive, en coup de vent, un autre client, familier de Bonaparte, et fort pressé, qui prend le tour de la demoiselle, avec son gracieux assentiment. Il s'enquiert, néanmoins, de cette obligeante beauté ; « Eugénie Guzman, comtesse de Teba, une voisine, de la place Vendôme », lui dit Evans. Peu après, la demoiselle et sa mère étaient invitées aux soirées de l'Elysée, et on sait ce qu'il en advint Evans, d'ailleurs, se montra aussi discret et désintéressé que dévoué, lorsque les dents de Louis-Napoléon et d'Eugénie de Montijo furent devenues dents impériales. Le souverain lui en sut gré, lui conféra le droit à l'habit de cour, les mêmes appointements qu'à son médecin Conneau, et, à la veille d'un voyage qu'il fit aux Etats-Unis, lui voulut, personnellement, remettre la croix de la Légion d'honneur. D'Amérique, Evans donna à son client d'utiles renseignements politiques (la guerre de sécession désolait alors le pays), et l'empêcha de se déclarer contre les Nordistes, qui, finalement, furent victorieux. Le 4 septembre 1870, lorsque l'Impératrice dut quitter les Tuileries, elle se réfugia chez Evans. Ce dernier lui prêta sa voiture, obtint de faux passeports, la conduisit, après mille péripéties, jusqu'à Deauville, et l'embarqua, sous une pluie

diluvienne, sur le yacht de sir John Burgoyne, qui repartait pour l'Angleterre. Malgré la tempête, le bateau put gagner la côte britannique. Evans apprit alors que le prince impérial venait, de son côté, de débarquer à Hastings. Il l'alla prévenir, et, laissant mère et fils réunis, retint pour eux le palais de Camden-Place, à Chislehurst. Puis, Evans, par l'intermédiaire de l'impératrice Augusta, put parvenir auprès de l'Empereur, captif à Willelmshohe, et lui donner des nouvelles des siens. En 1872, Napoléon, souffrant de la pierre à Chislehurst, manda Evans pour lui demander son avis sur le choix d'un chirurgien. Le dentiste conseilla Paget, qui pratiqua la lithotritie. Mais l'opérateur ne put broyer complètement le calcul, et, après trois séances, l'empereur fut emporté par une crise d'urémie. Lorsque les restes de l'exilé furent portés, le 15 janvier 1873, au cimetière de Chislehurst, on vit, derrière le cercueil, un homme qui pleurait, c'était Evans.

Villaret et Moutier, *La singulière histoire de l'injection intra-veineuse*, Hippocrate, n° 4, septembre 1933, p. 785-812. — Noter qu'il ne s'agit point ici de la transfusion sanguine, mais de l'*infusion* intra-veineuse, comme on disait alors. Peut-être s'inspira-t-elle des injections colorées pratiquées par des anatomistes comme Borelli pour l'étude des réseaux vasculaires; peut-être aussi de certaines tentatives populaires rapportés par Schottus, où l'on injectait dans la veine d'un chien quelque liqueur alcoolique ou purgative, pour le plaisir d'assister à ses ébats ébrieux ou défécatoires. Le procédé fut scientifiquement proposé par l'Anglais Chr. Wren, astronome et architecte (1656). Il semble que l'abbé Bourdelot, qui en aurait eu suggestion de Galilée, le signala en France. Mais les premiers expérimentateurs furent des Anglais : Clarck, qui injecta du lait; Boyle, qui instilla des liqueurs émétisantes ou opiacées; Lower, qui opéra avec divers liquides. Cependant, Mayor chirurgien à Hambourg, et Elsholts, médecin de l'électeur de Brandebourg, expérimentaient de leur côté, suivis par Fracassati de Bologne. L'injection était poussée dans une veine préalablement gonflée par une ligature sus-jacente, dénudée et incisée à la lancette, au moyen d'une canule d'os, d'argent ou d'or. On ne tarda pas à passer à l'homme : en 1665, Schmidt aurait traité un syphilitique par l'infusion veineuse; et en 1690, Etmüller, de Leipzig, en sa *Nouvelle chirurgie médicale et raisonnée*, en parle comme d'un procédé assez courant. A la fin du XVIIe siècle, Purmann, de Breslau, devançant la thérapeutique colloïdoclasique, injectait du lait,

du bouillon, et se guérit lui-même, par ce moyen, d'un vieil eczéma. En France, ce fut bientôt l'oubli. En faut-il voir la cause dans un arrêt du Châtelet (1668), interdisant la transfusion du sang à la suite de la mort d'un aliéné que le médecin Denis avait prétendu traiter par cette méthode ? D'ailleurs, de cette sentence, le texte, exigeant l'approbation, en pareil cas, d'un docteur de la Faculté de Paris, n'a pas été retrouvé. L'infusion pâtit du même discrédit que la transfusion, interdite par arrêt du Parlement de Paris, et. exception faite de Heister, on n'en reparla plus qu'au début du XIX[e] siècle. Encore la technique intra-veineuse, préconisée vers 1870 par Dujardin-Beaumetz, ne se vulgarisa t-elle que grâce à la seringue de Pravaz (1853) et à l'asepsie.

E. Rolants, *Notes sur l'histoire médicale de Lille et de sa région, le Collège des médecins de Lille,* 2[e] partie, Lille, Impr. centrale du Nord, 1933, 70 p. in-8°. — Cette brochure apporte quelques compléments à l'histoire du Collège des médecins de Lille, publiée en 1932 par notre collègue. Le Collège, aux termes des statuts de 1681, avait un greffier appelé plus tard greffier-syndic, et, après 1775, secrétaire. Cette fonction, absorbante et onéreuse. était généralement dévolue aux derniers venus. En vain, en 1727, Carpentier argue-t-il, pour s'en dispenser, de sa charge de conseiller médecin ordinaire du Roi. Pour en alléger le poids, on l'avait, il est vrai, rendue annuelle; mais ces perpétuelles mutations eurent tant d'inconvénients qu'en 1745, on nomma de Scheppere greffier perpétuel, avec 40 florins de gratification annuelle. Au départ de de Scheppere, on revint à l'ancien système, jusqu'au moment où Dehenne fut enfin élu pour trois ans (1762). Après divers essais annuels ou bisannuels, on se rabattit sur Corroyez (1773), qui fut d'ailleurs remercié en 1778. On choisit pour secrétaire Saladin, qui offrait son concours gratuitement; mais Corroyer protesta; et le magistrat tardant à régler le litige, le Collège, sans secrétaire officiellement désigné, se trouva divisé entre partisans de Corroyer et tenants de Saladin. Finalement, l'autorité confirma Saladin, qui occupa ses fonctions jusqu'en 1793.

Le Collège Lillois eut encore à s'occuper de diverses questions déontologiques. En 1768, on autorisa le D[r] Vezien à pendre à sa porte un « tableau » ou enseigne, « malgré la nouveauté de la chose. » En 1741, de Garcia et Alexandre, qui exercent à la fois la médecine et la chirurgie, et l'apothicaire Dutel, qui est en même temps licencié en médecine, sont

invités à cesser ce cumul : les deux premiers optent pour la chirurgie, l'autre pour la pharmacie.

En 1777, le vieux médecin Dehenne, ayant inventé, débité et divulgué par prospectus charlatanesques un remède secret qu'il appelait l'*Esculape*, le Collège l'invita à cesser ces procédés. Mais le Magistrat, chargé de la police de l'art, vit en cette démarche une méconnaissance de ses prérogatives. Il semonça le Collège, qui, humblement, s'inclina ; mais Dehenne dut renoncer, en l'audience du 22 janvier 1778, à la vente, distribution et annonce de son sirop.

A. Philibert, *Nécrologie*, *Emile Roux*, *1853-1933*, Progrès médical, N° 46, 18 novembre 1933, p. 1966-1968. — Né à Confolens le 17 décembre 1853, Roux commença ses études médicales à Clermont-Ferrand, où il devint le préparateur de Duclaux, alors professeur à la Faculté des Sciences de cette ville. Il la suivit à Paris, pour devenir en 1870 le préparateur et le collaborateur de Pasteur. Avec le maître, il étudia l'atténuation des virus, le choléra des poules, la vaccination anti-charbonneuse du mouton, la vaccination anti-rabique. A part lui, il alla en 1883, avec Nocard, Strauss et Thuillier, suivre l'épidémie cholérique d'Egypte ; démontra les avantages de la culture en milieu glycériné du bacille tuberculeux que Koch avait découvert en 1882 ; étudia avec Nocard et Dujardin-Beaumetz la péripneumonie des bovidés ; démontra en 1903, avec Metchnikoff, l'inoculabilité de la syphilis aux singes ; et, avec Martin, Yersin et Vaillard, consacra de longues recherches aux toxines tétanique et diphtérique. Reprenant les idées de Richet et les expériences de Behring sur la sérothérapie, il prépara avec Nocard, Martin et Chaillou le sérum antidiphtérique, qui fit l'objet d'une communication retentissante au Congrès de médecine de Buda-Pesth (1894).

La sérothérapie anti-diphtérique, qui a donné, en ces dernières années, quelques déboires, n'en a pas moins sauvé des milliers d'enfants. Sous-Directeur de l'Institut Pasteur en 1895, puis directeur à la mort de Duclaux (1904), il est mort le 3 novembre 1933, grand officier de la Légion d'honneur, et a été inhumé dans la crypte de cet établissement, à côté de Pasteur.

Dr Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant :
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Séance du 13 *octobre* 1934

Présidence de M. le Dr Mauclaire

Etaient présents : MM. Brodier, Cornilleau, Dorveaux, Finot, Fosseyeux, Genot, Hahn, Laignel-Lavastine, Sieur.

Décès. — M. le Président annonce le décès de M. Edmond Rolants, décédé à Lille le 12 août dernier. Il était pharmacien supérieur, chef de service de l'Institut Pasteur de Lille, membre de Conseil supérieur d'hygiène. Il avait publié d'intéressants travaux sur l'Histoire de la Médecine à Lille.

Candidatures présentées, MM. les docteurs :

Chevreau (Alexandre), curé d'Acquigny (Eure), par MM. Laignel-Lavastine et Fosseyeux

Martin (Charles-Rémy), professeur suppléant à l'Ecole de médecine, 43, boulevard du Maréchal-Foch, à Angers, par MM. Mauclaire et Laignel-Lavastine.

Raillet (G.), médecin des hôpitaux, 37, rue Jeanne-d'Arc, à Reims, par MM. Brodier et Guelliot.

Sexe (Jean), 2, rue Delavelle, à Besançon, par MM. Mauclaire et Laignel-Lavastine.

Dons. — M. le Dr Brodier offre deux plaquettes,

l'une reproduisant des tableaux représentant Sainte Lucie, éditée à l'occasion du Congrès ophtalmologique de Barcelone (1932), l'autre contenant des portraits charges des médecins conseillers municipaux de Paris en 1884-85.

M. Mauclaire offre deux autographes de Nélaton et de Trousseau.

M. Laignel-Lavastine donne, de la part du Dr Caizergues, une réclame d'oculiste, et deux cahiers de cours, et, de la part du Dr Blind, deux traités japonais.

Création d'une filiale à Montpellier. — M. le Pr Laignel-Lavastine annonce la création d'une filiale à Montpellier dont le président est le Dr Magnol, et le vice-président M. Yrissou, pharmacien. Les réunions auront lieu, une fois par trimestre, et la séance d'inauguration aura lieu le 3 Novembre.

Communications. — M. Dorveaux lit une notice biographique sur *Lemaire-Lisancourt*, pharmacien et membre de l'Académie de Médecine (1783-1841), originaire de l'Orléanais, auquel ses fonctions à la Société de Charité Maternelle sous Louis XVIII, valurent le titre « d'épidapsile ».

M. le Dr A. Terson, en mémoire du Dr *Emile Reymond*, tombé le 22 octobre 1914, pendant les premiers mois de la guerre, au cours d'une reconnaissance en avion, retrace sa vie, si active et si remplie, grâce à de nombreux souvenirs personnels.

M. le Dr Mauclaire présente un portrait non gravé de Le Cat et résume la vie et les ouvrages de ce célèbre professeur de l'Ecole de Médecine de Rouen (1700-1768), sur lequel il a recueilli une abondante iconographie.





CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE

Séance du 8 juin 1934

Présidence de M. le D[r] LYONNET

Présents : MM. Cade, Croze, Deléage, Delorme, Duclos, Dumas, Faisant, Gonnet, Joly, Lacassagne, Lannois, L. Michel, Pallasse, Policard, Rollet, Rousset, Tatin, Tolot, M[e] Vincent.
Excusés : MM. Audry, Brizon, Gouachon.

Communications. — M. Ch. Gonnet présente deux exemplaires du traité d'accouchements, d'Eucharius Roesslin, dit Rhodion, dont l'édition de 1536 parue à Paris est le premier traité d'accouchements publié par l'impression en dehors des traités de chirurgie ou de médecine. Cet ouvrage, imprimé en gothique, est illustré de bois représentant la chaise d'accouchements et les diverses positions fœtales. L'édition latine de 1563 contient en outre des bois concernant l'utérus et le nourrisson.

Le traité français est divisé en douze chapitres dont neuf purement obstétricaux. Il est clair, bien ordonné, quant aux idées de l'auteur, elles sont rarement personnelles. Il s'inspire d'Hippocrate, Celse, Avicenne.

Le succès de cet ouvrage d'accouchement fut considérable et les accoucheurs qui ont suivi : A. Paré, Guillemeau, L. Bourgeois, ont largement puisé dans le traité de Rhodion.

M. Henry Joly fait une communication sur Jean-Baptiste Monfalcon, médecin de l'Hôtel-Dieu (1825) et qui fut pendant une quarantaine d'années Bibliothécaire en chef de la ville de Lyon.

M. Joly montre le rôle néfaste joué par ce singulier conservateur qui avait sur la probité des notions particulières et dont la trop longue direction a coïncidé, de troublante façon, avec la disparition de documents inestimables. Son œuvre historique, éditée aux frais de la ville, est plus que médiocre et il laisse le souvenir d'un vaniteux déséquilibré.

M. Deléage narre, avec l'humour qui lui est habituel, certains traits de vanité des Recteurs de l'Hospice de la Charité.

Séance du 26 Octobre 1934

Présidence de M. le Dr Lyonnet

Etaient présents : Delorme, Faisant, Ferran (Come), Glatard, Lacassagne Lacroix, Lannois, Lathoud, Morin, Pallasse, Policard, Rousset, Rosnoblet, Tolot, Me Vincent.

Excusés : Vermorel.

Communication de : M. Lannois sur « Les enfants assistés de l'Hôtel-Dieu et de la Charité et leurs sceaux d'immatriculation.

M. Pallasse présente une série de documents manuscrits du Dr Valette qui fut chirurgien-major de la Charité en 1847 puis professeur à l'Ecole de médecine de Lyon. Ces documents consistent en leçons professées à l'Hôtel-Dieu, en correspondance avec des clients, en livres de compte de clientèle, en carnets de dépenses de ménage, en inventaire de biblio-

thèque. Ces documents sont d'un intérêt considérable et très aimablement M. Pallasse en fait don à la bibliothèque musée de l'Hôtel-Dieu.

M. Jean Lacroix présente une curieuse note d'honoraires d'un médecin de la fin du XVIIIe siècle avec détail des actes médicaux et les prix correspondants.

Madame Boris est admise comme membre de la Société.

QUELQUES MAITRES-CHIRURGIENS BRIARDS

Par le Dr Roger GOULARD, de Brie-Comte-Robert.

VI. Claude Terrier (1621-1679).

Claude Terrier, qui fut maître-chirurgien à Brie-Comte-Robert au XVIIe siècle, était originaire du Bourbonnais, où il naquit, on ne sait en quel endroit, vers 1621.

On ignore également à quelle date il vint exercer « l'art de barberie et chirurgie » à Brie. Il habitait, du moins au moment de sa mort, survenue en 1679, une maison sise au Coin Quantin, carrefour de rues voisin de l'Eglise paroissiale Saint-Etienne, qui existe encore, mais qui a perdu son ancienne dénomination. Au rez-de-chaussée de cette maison, se trouvaient la boutique, la cuisine et une chambre. Dans la boutique qui ouvrait naturellement sur la rue, il y avait un lit de repos, deux chaises, un fauteuil, une petite table, deux planches servant de tablettes, un chandelier de boutique en bois, une armoire à deux guichets, et une autre armoire plus petite. Comme ustensiles : deux seringues, deux pots à lavements, deux bassins d'étain à faire le poil, un coquemar, deux gobelets, un bassin à passer des médecines, deux mortiers, l'un de marbre, l'autre de fonte, un miroir, des pots et des boîtes en faïence, un alambic de cuivre, un tamis de crin. Quelques instruments de chirurgie : plusieurs pièces servant au trépan, deux spatules, trois daviers, deux pélicans, un bistouri, onze lancettes, deux repoussoirs, une

paire de ciseaux, deux instruments de dissection, et quelques autres instruments dans un étui : une canule d'argent, un cathéter, une paire de ciseaux, un rasoir, et enfin une vieille trousse avec cinq rasoirs.

Dans l'arrière-boutique, se trouvaient, sur des étagères en bois, de vieux livres, couverts de parchemin, sur lesquels on n'a aucun détail.

La chambre voisine était « la salle « des demeures de jadis, c'est-à-dire la pièce principale, celle où l'on se tenait ordinairement, où l'on mangeait et où l'on couchait. Elle avait une cheminée et était tendue d'une tapisserie de Bergame, sur laquelle se détachaient six tableaux sur toile. Dans une encoignure, était une couche à hauts piliers. Sept chaises recouvertes de tapisserie, un fauteuil recouvert de drap gris, un escabeau, une petite chaise de paille, deux tables de bois avec tapis de Bergame, une grande armoire de noyer et une petite armoire de chêne complétaient l'ameublement.

A côté de la salle, était la cuisine avec sa vaste cheminée, ses poêles et poêlons, ses marmites, sa bassinoire, etc. Il y avait aussi une couchette garnie, sans doute pour la servante de Claude Terrier.

Au premier étage, se trouvaient trois grandes chambres, dont l'une était bien meublée, et dont une autre servait de débarras. Au-dessus de cet étage, s'étendait un grenier, et sous la maison, il y avait une cave. Une écurie logeait le cheval du maître chirurgien.

L'inventaire des biens laissés par Claude Terrier, à sa mort, dans lequel on a trouvé les détails qui précèdent, renseigne aussi sur la façon dont il s'habillait : chapeaux de laine, justaucorps, culottes de droguet, manteaux de bouracan et de drap gris, haut-de-chausse de drap, habit d'étamine buratée, poignets de toile blanche, et, pour les grands froids, manchon de renard.

La vie professionnelle de Claude Terrier fut active. Pour aller visiter ses malades, qui étaient nombreux, car — dit le procureur du Roi — « le défunt tra-

vaillait beaucoup de chirurgie, » il enfourchait un cheval. La nuit, les chemins n'étant pas sûrs, il emportait un grand pistolet d'arçon ou bien une épée, ou encore un fusil.

Le plus ancien document qu'on ait retrouvé où il soit fait mention de Claude Terrier est un testament datant du 4 octobre 1652. Voici un extrait de cette pièce, difficile à lire : « Simon Bon... dict Saint-Amour, natif du bourg... cavallier dans le régiment Depersan, estant de présent retiré en la maison de Claude Terrier, maistre-chirurgien, demourant en cette ville de Brye Controbert, au lict malade, touttefois sain de son esprit et entendement... veult que... etc. »

En 1652, on était en pleine Fronde : Brie-Comte-Robert et ses environs étaient le théâtre d'épisodes plus ou moins sanglants. Une nuit de septembre, le marquis de Persan, du parti du prince de Condé, qui revenait avec son régiment de défendre le château-fort de Montrond en Bourbonnais assiégé par l'armée royale, se présenta devant la porte du Moustier de Brie-Comte-Robert. Il y trouva Antoine Gilles l'aîné, maître-chirurgien et lieutenant d'une compagnie d'habitants, lequel, après avoir parlementé avec lui, lui aurait, paraît-il, ouvert la porte de la ville. Le marquis de Persan entra dans Brie, sans coup férir, avec sa troupe et gagna le château. Cette soldatesque séjourna environ six semaines à Brie, y vécut à discrétion, ce qui causa une telle cherté des denrées que le vin valut alors vingt sols la pinte. C'est un de ces soldats du marquis de Persan qui fut soigné par Claude Terrier.

Le 12 septembre 1659, par-devant Desloges, notaire royal à Brie, Jacques Moullin, marchand, s'engagea à payer à Claude Terrier la somme de vingt livres tournois, prix des pansements et médicaments que celui-ci avait faits et fournis à Nicolas Fagot, tisserand, à la suite des coups que lui avait portés ledit Moullin. Le paiement devait avoir lieu, le jour de la Saint-Martin d'hiver.

Le 18 novembre, Claude Terrier reconnut, par écrit, en l'étude de Desloges, avoir reçu les vingt livres promises par Moullin.

Le 24 mars 1673, Claude Terrier et Antoine Gilles l'aîné, tous deux maîtres-chirurgiens à Brie, en vertu d'un jugement rendu le 17 mars par le lieutenant du bailli, procédèrent à la prisée et estimation des pansements et médicaments faits et fournis par François Doguet, aussi maître-chirurgien à Brie, à François Bonleu, marchand et à sa famille. Ils examinèrent le mémoire d'honoraires que leur remit Doguet et constatèrent que « les saignées y mentionnées montent à la quantité de six-vingt comptant chacune saignée du pied pour deux saignées, lesquelles nous avons estimées à la somme de trente livres seulement. Quant au surplus du contenu dudit mémoire, il fut estimé à la somme de cent soixante dix livres ». Etienne Berthod, procureur au bailliage, remplaçant le bailli, taxa chacun des experts à quarante sols.

Claude Terrier fut nommé, le 18 avril 1674, chirurgien-juré du Roi à Brie. Voici les lettres patentes qui lui furent alors envoyées.

« Antoine Daquin, comte de Jouy-en-Josas, seigneur des Loges, des Grand et Petit Saint-Marc, la Boulye, le Metz, Vaubertin, Montmoyen et autres lieux, conseiller ordinaire du Roy en son Conseil d'Estat, premier médecin de Sa Majesté, à tous ceux qui ces présentes liront salut.

Ayant plu au Roy par ses lettres patentes des 22e septembre 1646, dernier avril 1654, 17e aoust 1672, rattifiées au Grand Conseil, les 30e avril 1647, 7e novembre 1654, 23e dudit mois d'aoust de l'an 1672, données en notre faveur et de deffunts messieurs Vautier et Vallot et confirmant les lettres pattentes en forme d'Edict du Roy Henry le Grand du mois de febvrier 1606 et les déclarations données en conséquence par le feu Roy Louis XIII de glorieuse mémoire, en faveur de leur premier médecin, nous donner pouvoir de choisir et commettre un ou deux chirurgiens en chacune des villes et lieux de ce

royaume, dès que bon nous semblera, de la qualité, suffisance, probité, capacité et expérience requises pour faire conjoinctement et concuramment et en l'absence l'un de l'autre à l'exclusion des autres chirurgiens tous les rapports et visitations des corps morts, blessez, noyez, mutilez, prisonniers et exoümez et tous autres qui se font par authorité de justice, et sans qu'il puisse estre adjugé aucune provision ni jugé aucun procès, sinon après que nos dicts commis auront donné leurs rapports suivant lesdicts édicts et déclarations, après avoir esté bien et deuement informé des bonne vie, mœurs, probité, capacité, expérience et religion catholique, apostolique et romaine de Claude Terrier, maistre-chirurgien audit Brie-Comte-Robert, suivant le pouvoir à nous donné par Sa Majesté, nous avons commis et commettons ledict Claude Terrier pour faire tous les rapports des corps morts, blessez, mutilés, noyez, prisonniers et exoümés et autres qui se font par authorité de justice dans la dicte ville de Brie-Comte-Robert, fauxbourgs et dépendances d'ycelle, joüir des honneurs, prérogatives, prééminences, droits, proffits et émoluemens y attribués, à ceux semblables dont joüissent et doivent joüir les chirurgiens du Chastelet de Paris, à la charge de bien et fidèllement vacquer aux dicts rapports et visitations et d'en tenir bon et fidelle registre pour y avoir recours quand besoin sera, sous peine de révocation, nous réservant en outre la faculté de pouvoir révoquer cy-après la présente commission si ledict Terrier négligeoit d'en faire l'exercice et fonction, l'auroit quittée ou fait sa démission au corps et communauté des chirurgiens de ladicte ville, ou auroit cédé les émoluemens des dicts rapports ou partie d'yceulx, sans que ladicte peine puisse estre réputée comminatoire et sans quoy nous n'aurions accordé la présente commission.

Fait et contresigné par notre secrétaire ordinaire et fait apposer le cachet de nos armes. Fait à Versailles, le Roy y estant, le 18e jour d'avril 1674.

Blondel, Daquin.

Le 27 avril suivant, Claude Terrier adressa au bailli de Brie-Comte-Robert une requête à fin d'enregistrement de ces lettres patentes au greffe du bailliage. Le 4 mai, le procureur du Roi donna un avis favorable à cette demande.

Le 15 mai, Claude Terrier prêta devant le procureur du Roi, en l'auditoire royal de Brie, le serment de bien et fidèlement s'acquitter de ses fonctions de chirurgien-juré. Enfin, le 18, le bailli ordonna l'enregistrement des lettres patentes délivrées par Daquin.

Un peu plus d'un an après, le 21 juillet 1675, Terrier, « commis aux rapports en justice » établit un rapport pour coups portés à René Leduc, de Brie, par Morin, garçon-chirurgien chez François Doguet, maître-chirurgien et par Vitalis, garçon chirurgien chez Antoine Gilles l'aîné, aussi maître-chirurgien à Brie-Comte-Robert. On n'a pu, malheureusement, retrouver cette pièce.

Ici se place un épisode de la vie de Claude Terrier, qui évoque le souvenir de la Fronde. On a déjà dit plus haut qu'Antoine Gilles l'aîné, maître-chirurgien à Brie, avait été soupçonné d'avoir, une nuit de septembre 1652, ouvert une porte de la ville aux soldats du marquis de Persan. Or, le 2 janvier 1676, Gilles accusa Claude Terrier de l'avoir publiquement diffamé, à ce sujet. La veille, avait eu lieu, en la chambre d'audience du bailliage, l'élection du syndic et de deux échevins de la ville. Quelques habitants avaient donné leurs voix à Antoine Gilles. Claude Terrier protesta contre cette faveur. Gilles le traita de sot, de Jean-foutre et de bougre, ajoutant qu'il lui apprendrait à vivre.

Terrier, bondissant sous l'outrage, répondit à son confrère qu'il ferait mieux de se taire, car il avait été destitué de sa charge de lieutenant d'une compagnie d'habitants de Brie, pour avoir livré la ville aux ennemis du Roi, en faisant ouvrir la porte du Moustier à la soldatesque du marquis de Persan, une nuit de septembre 1652. Gilles répliqua que si cela était vrai, il n'aurait pas été nommé, depuis, collecteur des

tailles. Charles Lesné, bailli, ouvrit une information sur ces faits. Il entendit Claude Terrier, qui maintint son accusation de trahison à l'égard d'Antoine Gilles. Que répondit Gilles à cette accusation ? On ne sait. Quoiqu'il en fut, le 7 février 1676, le bailli rendit une sentence par laquelle Terrier était tenu de « comparoir en l'auditoire, en lequel ledit Gilles fera se trouver le nombre d'habitants que bon luy semblera, pour là déclarer hautement que malicieusement, inconsidérément et contre-vérité, il a dit lesdictes injures qui n'étoient point véritables, en demandera pardon à Dieu, au Roy et audit Gilles, auquel il fournira acte en bonne forme de sa déclaration et de le faire sera contraint par corps. »

Le nom de Claude Terrier se trouva mêlé à un fait-divers, qui se produisit à Brie, en juillet 1678. Le vendredi 29, sur les huit heures du soir, tandis que Claude Terrier se reposait chez lui, il entendit que le bassin de cuivre qui pendait à la « montre » de sa boutique venait d'être frappé. Il sortit, sur-le-champ, de sa boutique et demanda ce qu'il y avait. Des gens lui répondirent que c'était un charretier, qui, en passant, avait touché le bassin avec sa verge.

Le maître-chirurgien rentra dans son logis. Mais, son garçon de boutique, le nommé Mercier, intervint, et, voyant François Doguet, aussi maître-chirurgien à Brie, contre lequel il avait une grande animosité, il supposa que c'était lui qui avait frappé le bassin avec sa canne. Il l'injuria, le prit au collet, le terrassa, et enfin, avec un instrument tranchant, lui fendit une joue. Plainte fut adressée sur ces faits au bailli par Doguet. Plusieurs témoins furent entendus, parmi lesquels la femme du boulanger Benoît. Cette femme déposa que, le soir du 29 juillet, elle avait vu passer Doguet avec trois ou quatre personnes. Arrivé près de la porte de Terrier, Doguet, avec son bâton, avait frappé l'un des bassins de son confrère et l'avait fait tomber, en disant : Foutre du bassin ! A Terrier qui, sur ces entrefaites, était sorti de sa boutique, la boulangère avait déclaré faussement que c'était un char-

retier qui avait fait le coup. Un quart d'heure après, elle avait vu Mercier, compagnon de Claude Terrier, se jeter sur Doguet, l'agonir d'injures et lui dire : C'est donc vous, monsieur le bougre, qui avez jeté notre bassin à bas. En outre, il l'avait blessé au visage. On ne sait plus aujourd'hui comment se termina cette affaire, dont l'évocation prouve, une fois de plus, combien étaient mauvais, jadis, les rapports entre les maîtres-chirurgiens. Invidia medicorum pessima...

On vient de citer le nom de Mercier qui était, en 1678, compagnon-chirurgien chez Claude Terrier. On a retrouvé les noms de trois autres compagnons du même. Jean Bellefin, mort en juin 1679, avait laissé chez Claude Terrier « un boistier en fer blanc, une trousse avec neufs vieils razoirs, quatre paires de cizeaux, trois peignes dont un de buis et deux de corne, une paire de bas d'estame minime, un sacq de cuir et un petit manuscrit de chirurgie. » Mourier, garçon de boutique à une date qu'on ne peut fixer, avait aussi laissé chez Terrier une petite cassette qui fut ouverte, mais qui ne contenait rien. Enfin, Isaac Boysse, encore au service de Claude Terrier quand ce dernier mourut, signa le procès-verbal d'inventaire qui fut dressé, le 28 septembre 1679, après le décès de son patron.

Tels sont les renseignements qu'on a pu retrouver sur la vie professionnelle de Claude Terrier. On ajoutera que le maître-chirurgien fut marguillier de l'Eglise paroissiale et fabrique Saint-Etienne et échevin de Brie-Comte-Robert.

Claude Terrier se maria deux fois. Sa première femme fut Catherine Guillemin, veuve de François Jallery, maître-chirugien à Brie. Elle fut inhumée, le 6 novembre 1653. La seconde, née Geneviève Digues, était veuve d'Etienne Piloust, huissier royal à Brie. Elle ne mourut qu'en 1681, à l'âge de 70 ans. Claude Terrier, qui n'eut pas d'enfants, mourut, le 9 août 1679, au matin, et fut enterré, le même jour, sous les petites voûtes de l'Eglise Saint-Etienne, devant la

chapelle des Apôtres. Il avait soixante ans « environ ». Il laissait peu de biens. Ses instruments de barberie et de chirurgie furent estimés valoir la somme de soixante-deux livres ; les ustensiles et les meubles de la boutique, treize livres. L'ensemble du mobilier, du linge, etc., valait huit cent vingt-cinq livres. Le cheval fut vendu par la veuve cent livres. On ne trouva chez Terrier — qui ne laissait que d'insignifiantes dettes actives et passives — que deux écus d'or et deux pièces d'argent de trente sols. Le procureur du Roi fit remarquer qu'il pouvait bien avoir « esté diverty et détourné de l'argent comptant de la communauté », mais la veuve déclara, sous serment, que rien n'avait été soustrait des biens du défunt.

Le 27 novembre, par-devant Berthod, tabellion royal à Brie, la veuve Terrier céda à Jean Despezel, chirurgien à Brie, « le privilège de maîtrise dudit deffunt Terrier en l'art et mestier de barbier et chirurgien audit Brie pour tenir boutique ouverte ». Elle lui loua la boutique et l'arrière-boutique de son mari. « Le tout oultre et moyennant la somme de soixante livres de loyer, sçavoir pour ledit privilège vingt-cinq livres et trente cinq livres pour ladite boutique ». Despezel acheta tous les outils, instruments, huiles, cirots et autres choses servant au métier de barbier et chirurgien pour la somme de cent-une livres et dix-sept sols six deniers, payables en louis d'or et autres monnaies ayant cours.

EN MÉMOIRE DU Dr EMILE REYMOND (1865-1914)

Par le Dr A. TERSON.

Voici vingt ans qu'Emile Reymond, chirurgien, sénateur, aviateur, mourut à la guerre, le 22 octobre 1914, grièvement blessé en Lorraine, pendant une reconnaissance en avion. Ami de Reymond depuis 1887, où nous fûmes externes dans le service d'Ulysse Trélat, je viens vous le rappeler, en vous présentant quelques documents (1), que recevra le Musée d'histoire de la Médecine, où leur place est marquée.

Sa carrière est connue. Externe, interne, chef de clinique chirurgicale, docteur de 1895, chirurgien de la Maison départementale de Nanterre, élève surtout de Guyon et de Terrier, ses travaux furent nombreux, surtout en gynécologie et en histo-bactériologie, puis sur la chirurgie du poumon et du cœur, en collaboration immédiate avec Terrier.

Mais son activité fut extrême, en tous genres.

A la mort de son père Francisque Reymond, ingénieur, directeur de l'Ecole Centrale et sénateur de la Loire, il fut élu lui-même sénateur à sa place, à 40 ans, et, dès 1906, utilisa son mandat beaucoup plus pour chercher à résoudre de vastes problèmes d'utilité générale que pour se borner à la « politique » d'un étroit intérêt personnel.

(1) Une biographie détaillée, de nombreux portraits et lettres de Reymond et ses discours ont été présentés à la Société d'Histoire de la Médecine, le 13 octobre 1934.

En outre, il sculptait fort agréablement et il aimait les exercices du corps. Cavalier, automobiliste des premiers temps, c'est à 45 ans qu'il apprit l'aviation et devint vite assez habile pour aller, en 1911, de Paris, seul en monoplan, visiter ses électeurs à Montbrison, où se trouve aujourd'hui sa statue.

Mais il comprit dès lors les fins médico-chirurgicales de l'avion. Il alla ainsi opérer d'urgence une malade en province, suivit les grandes manœuvres, repérant surtout les groupes de blessés simulés, et pensant au futur avion sanitaire. Au Sénat, ses exposés, montrant, à la fois, après une longue étude, les insuffisances évidentes et les progrès à saisir, firent beaucoup pour l'extension de l'aérostation militaire et de ses modes divers, au moment où les esprits clairvoyants sentaient approcher la guerre. Le volume que voici, contient son admirable discours du 31 mars 1910 et les discussions qui l'ont accompagné.

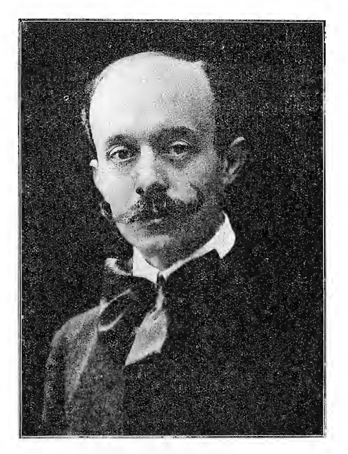
La guerre débuta cependant sans l'avion sanitaire, prévu, décrit par plusieurs précurseurs, mais qu'en 1917 seulement, le Dr Chassaing employa pour transporter les blessés. Sur l'historique et les perfectionnements qui, en tous pays, ont permis le transport accéléré de milliers de blessés, les comptes-rendus du Congrès international d'aviation sanitaire de Paris, en 1929, sont éminemment explicites.

En août 1914, Emile Reymond préféra être attaché, non à la chirurgie, mais à l'aviation militaire. Déjà cité à l'ordre de l'armée pour de nombreux vols d'observation, une panne l'abat près des lignes ennemies. Criblé de balles, il meurt, le lendemain 22 octobre, d'une grave blessure pelvienne. Sa fin fut exemplaire. Après le récit calme et précis de son exploration, son sang-froid et sa détermination ne l'abandonnèrent pas.

Ainsi se termina dans le sacrifice une vie nourrie d'action originale, variée, continue.

Ses amis de jeunesse pouvaient-ils prévoir une ascension physique et intellectuelle aussi intense,

épuisante, alors que la personne même d'Emile Reymond donnait une impression au moins autant de charme que de force, avec son corps d'apparence assez frêle, mais surmonté d'une tête au front prodigieux?



Le Dr Emile Reymond
1865-1914.

Et ceci me ramène à l'époque où je connus Reymond, en 1887. Déraciné de Toulouse, j'arrivais à

Paris me présenter à l'externat et, reçu, je trouvais Reymond, très parisien, externe dans le service de Trélat. Nous devinmes des amis inséparables et je vis sa famille, aussi affable que distinguée.

L'hôpital de la Charité offrait alors un pittoresque assez mêlé.

Dernier adversaire de l'antisepsie et plus encore de l'asepsie, Desprès nous donnait le spectacle, réellement sinistre, d'un funeste entêtement. Je l'ai vu pratiquer, au lit de la malade, sous les rideaux que seul il avait pu conserver, une laparotomie exploratrice, que la péritonite trop prévue suivit rapidement : je me borne à cette citation.

Luys réalisait hebdomadairement de grandes séances neurologiques, très fréquentées par divers publics pour lesquels la présentation d'hystériques-étoiles et de convulsionnaires, aux attitudes plus ou



Service du Pr U. Trélat en 1887, à la Charité.

Au premier rang, de gauche à droite, Dr Demoulin, Dr Barette, chef de clinique, Pr Trélat, Dr Latteux, Dr Dupré.

Au second rang, E. Reymond, le troisième de gauche à droite, la main appuyée sur l'épaule de A. Terson.

moins vicieuses, constituaient une « véritable attraction ».

Cette hystérie à grand spectacle intriguait, sans l'affermir, notre jeune foi clinique et thérapeutique.

Le service et le talent de Trélat la ranimaient. Le maître, toujours artiste, mais habile et prudent, honnête dans son diagnostic méticuleux comme dans sa probe intervention, appliquait une antisepsie locale à la Lucas Championnière, moins les excès, déjà fort efficace : et puis l'on faisait bouillir les instruments. Les leçons cliniques de Trélat, leur lucidité rare, leur langue et leurs idées saines, brillamment énoncées, ouvraient des vues au-dessus de la pratique et montraient la méthode la plus lumineuse pour scruter les problèmes de chaque jour et, peu à peu, souvent les vaincre. Mais, asthmatique, énervé, fatigué, Trélat n'arrivait dans son service que vers 11 heures du matin. Aussi sortions-nous de l'hôpital vers 1 heure et, après un déjeuner plus que hâtif, Reymond et moi arrivions, nécessairement en retard, à l'Ecole pratique où nous retrouvions nos prosecteurs d'alors, les Hartmann, les Chaput, les Legueu avec, à leur tête, l'extraordinaire Farabeuf. Ou bien les travaux d'histologie nous retenaient, en particulier, chez Gombault, technicien aussi aimable que savant, mais dont le scepticisme étonnait quelquefois. Je l'ai vu examiner et je lui ai fait examiner bien des préparations, dont certaines, simples et classiques, semblaient entraîner d'emblée la conclusion et la conviction les plus banales. A propos de l'une d'elles, je l'ai vu se retirer, après un très long examen silencieux, en proférant cette unique phrase : « on n'a décidément d'opinion que sur les choses qu'on ne connaît pas ». Peut-on mieux exprimer par le paradoxe la relativité de l'évidence?

J'arrête ici ces souvenirs. Reçus internes, puis docteurs, notre amitié, entre Reymond et moi, se perpétuant, en fournirait bien d'autres, de toute espèce.

Dans la correspondance que je joins aux divers

documents qui me viennent de lui, le graphisme est des plus remarquables et mériterait une longue étude. Les lettres presque toutes séparées (marque d'originalité), les marges et l'espace entre les lignes, la rectitude de ces dernières, une foule de caractères typiques indiquent la valeur multiple de l'homme, dans sa finesse comme dans sa force. Sa signature est caractéristique et le résume.

Mais, pour l'anniversaire de sa mort, glorieuse pour lui, honorable pour nous tous, j'ai voulu surtout confier de nouveau à votre souvenir celui de son courage et de sa volonté.

LEMAIRE-LISANCOURT

Pharmacien et membre de l'Académie de Médecine

Par le Dr Paul DORVEAUX.

Le nom de Lemaire-Lisancourt est passé à la postérité grâce à une plante (*Cassia elongata*, Lemaire-Lisancourt) que ce personnage a déterminée en 1821 et dont le nom a été inséré dans la nomenclature botanique; mais personne n'a pu dire qui était Lemaire-Lisancourt. H. Baillon l'a introduit dans son *Dictionnaire de botanique* (t. III, p. 217, Paris, 1891), se contentant de citer une brochure de lui, publiée en 1813, et de renvoyer au *Catalogue of scientific papers* pour ses autres publications.

Cependant A. Chevallier a consacré quelques lignes à Lemaire-Lisancourt dans le *Journal de chimie médicale* (1855, p. 660), le disant pharmacien, membre de l'Académie de Médecine et versé dans la connaissance de la matière médicale ; mais cette note de Chevallier est oubliée depuis longtemps.

En classant les archives de l'Académie des Sciences, je suis tombé sur une lettre adressée à son président, en 1825, par Lemaire-Lisancourt, qui postulait une place de professeur à l'Ecole de Pharmacie de Paris (de 1804 à 1834 l'Académie des Sciences a présenté des candidats pour les chaires des Ecoles supérieures de Pharmacie). Cette lettre, très intéressante, m'engagea à faire des recherches sur son auteur, et, après quelques démarches couronnées de succès, j'ai pu établir la biographie suivante :

Pierre-Marie-Parfait Lemaire, dit Lemaire-Lisan-

court, naquit dans l'Orléanais. à Sermaises (aujourd'hui département du Loiret), le 1er février 1783, ainsi que l'atteste l'extrait baptistaire suivant :

Baptême de Pierre-Marie-Parfait Le Maire,

L'an mil sept cent quatre vingt-trois, le premier jour de février, sur les dix heures du soir est né à Sermaise Pierre-Marie-Parfait, fils en légitime mariage du sieur Jean-Joseph Le Maire, maître en chirurgie audit Sermaise, et de dame Marguerite Durand, et a été baptisé le lendemain dans l'église du dit Sermaise par moi, curé, soussigné (1).

Après de bonnes études classiques, Lemaire fit l'apprentissage de la pharmacie, puis il entra à l'Ecole de Pharmacie de Paris, où il obtint le diplôme de pharmacien de première classe le 30 août 1808 ; enfin il s'établit à Paris, « rue et porte Saint-Jacques, n° 172 ». Tout en exerçant la pharmacie, Lemaire forma une importante collection de matière médicale et il fit des cours publics sur l'histoire naturelle des médicaments et sur les autres branches de la pharmacie.

Il commença, en 1809, la série de ses publications (il en comptait 64 en 1825). Son premier travail parut dans la *Gazette de santé* (juillet 1809) : il traitait du *Chenopodium ambrosioides*, L., appelé en France « ambroisie, thé du Mexique et thé des Jésuites ».

Après la chute de Napoléon, Lemaire se rallia à la royauté ; alors il obtint de Louis XVIII une place dans le service de santé de la « Société de Charité maternelle », qui venait de remplacer la « Société maternelle », dont l'impératrice avait été la protectrice. Cette nouvelle société était protégée et présidée par la fille de Louis XVI, S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême.

Elle avait pour « but de secourir les pauvres femmes en couche, de pourvoir à leurs besoins et

(1) Je dois la communication de cet extrait baptistaire à l'obligeance de M. Bellier, maire de Sermaises-du-Loiret ; je l'en remercie de nouveau.

d'aider à l'allaitement de leurs enfants (1) », et elle était dotée d'un service de santé comprenant dans chaque arrondissement, des médecins, des chirurgiens et des pharmaciens, nommés par le roi. Lemaire figure dans la liste de ces titulaires en qualité de pharmacien pour le XIIe arrondissement. Dans un mémoire publié en 1814 (2), Lemaire applique aux pharmaciens de la Société de charité maternelle une épithète de son invention, que l'on ne trouve dans aucun dictionnaire : *épidapsiles*. Pour l'expliquer il faut recourir à la langue grecque qui possède l'adjectif δαψιλής (libéral, généreux, somptueux) et le verbe ἐπιδαψιλεύω (être abondant, fournir en abondance, prodiguer). D'après cette étymologie, les pharmaciens *épidapsiles* seraient des pharmaciens généreux, bienfaiteurs, qui peut-être fournissaient gratuitement les médicaments ordonnés aux clientes de la Société.

L'enseignement et les publications de Lemaire devaient, pensait-il, le conduire à l'Ecole de Pharmacie de Paris, où il convoitait une chaire. Guiart père, professeur de botanique à cette école, étant mort le 12 mai 1818 (3), quatre compétiteurs briguèrent sa place : d'abord son fils, Dominique-Louis (4) professeur adjoint, puis Clarion (5) et Houtou de La Billardière (6), et enfin Lemaire-Lisancourt. L'Aca-

(1) *Almanach Royal pour les années* 1814 et 1815, p. 333.

(2) Lemaire-Lisancourt. Existe-t-il un principe purgatif dans les Légumineuses alimentaires? Affirmation par M. Lemaire-Lisancourt, l'un des Pharmaciens *épidapsiles* de la Société Royale de Charité maternelle. (*Journal de botanique appliquée*, par N. A. Desvaux, t. 3, p. 5, Paris, 1814).

(3) Guiart (Louis-Jacques), né à Melun en 1731, reçu maître apothicaire en 1761, s'établit pharmacien au Faubourg Saint-Honoré, puis il transporta son officine dans la rue Saint-Honoré, où son fils lui succéda.

(4) Guiart (Dominique-Louis), né à Paris en 1763, mort en 1848, fut membre de l'Académie de Médecine.

(5) Clarion (Jacques), né à Saint-Pons-de-Seyne (Basses-Alpes) en 1776, mort à Garches en 1844, docteur en médecine et pharmacien, fut pharmacien de l'Empereur (V. Dorveaux, Les Pharmaciens de Napoléon, *Bulletin de la Société d'histoire de la Pharmacie*, t. 2, pp. 325-327, nº de juin 1921).

(6) Houtou de La Billardière (Jacques-Julien), docteur en médecine. voyageur et naturaliste, né à Alençon en 1755, mort à Paris en 1834, fut correspondant de l'Académie Royale des Sciences, puis membre rési-

démie des Sciences élut Guiart fils, qui fut nommé le 31 juillet suivant. Mais Guiart fils était professeur adjoint et, du fait de sa promotion, sa place d'adjoint devenait vacante. Trois candidats concoururent pour cette place : Houtou de La Billardière, Lemaire-Lisancourt et Clarion. Clarion qui avait obtenu 35 voix (Houtou de La Billardière en avait eu 19), fut présenté par l'Académie et nommé le 23 décembre 1818 (1).

A partir de l'année 1823, Lemaire figure sur la liste des correspondants de la « Société Philomatique », avec « Lisancour » comme « résidence (2) » ; cette erreur y fut maintenue jusqu'à sa mort.

Cette même année 1823, il fut nommé pharmacien des hôpitaux à la Maison d'accouchement (3), où il séjourna deux ans. Pendant ce temps là, il entrait à l'Académie de Médecine en qualité d'adjoint résidant; sa nomination est du 4 février 1824.

Une nouvelle place de professeur devint vacante à l'Ecole de Pharmacie de Paris en 1825. Joseph Pelletier (4) ayant été promu professeur titulaire d'histoire naturelle, sa place d'adjoint fut convoitée par Virey (5), Guilbert (6), Fée (7) et Lemaire-Lisancourt. A ce sujet, Lemaire adressa au président de l'Académie des Sciences la lettre suivante :

dant de la section de botanique de la première classe de l'Institut National. Sous la Révolution, il s'appelait « Houtou-Labillardière ».

(1) *Institut de France, Académie des Sciences, Procès verbaux des séances de l'Académie*, t. 6, pp. 335 et 388, Hendaye, 1915.

(2) *Bulletin des sciences par la Société Philomatique de Paris*, années 1823 et suivantes. La liste des membres et des correspondants se trouve en tête de chaque volume. Dans les dictionnaires des communes de France on ne trouve aucune localité du nom de Lisancour.

(3) *Centenaire de l'internat en pharmacie*, Paris, 1920, p. 482.

(4) Pelletier (Joseph), né à Paris en 1788, mort en 1842, fut membre de l'Académie des Sciences.

(5) Virey (Jules-Joseph), né à Hortes (Haute-Marne) en 1775, mort à Paris en 1846, docteur en médecine, pharmacien militaire, fut membre de l'Académie de Médecine.

(6) Guilbert (Auguste-Marie-Denis), né à Saint-Denis en 1782, mort à Paris en 1855, pharmacien militaire et docteur en médecine.

(7) Fée (Antoine-Laurent-Apollinaire), né à Ardentes (Indre) en 1789, mort à Paris en 1874, pharmacien militaire, docteur en médecine, membre de l'Académie de Médecine.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de prier l'Académie royale des sciences de vouloir bien m'admettre au nombre des candidats au titre d'adjoint professeur à l'Ecole de pharmacie de Paris.

Déjà votre auguste assemblée m'a fait un pareil honneur en 1819 (*sic*), époque à laquelle M. Clarion a été nommé. Il me semble difficile d'égaler le mérite de MM. les compétiteurs au même titre, mais je regarderai toujours comme un très honorable encouragement l'avantage d'être porté avec eux à la candidature d'une chaire, dont l'objet est tout entier dans mes communications avec les annales et les sociétés savantes, dans mes occupations habituelles, dans ma grande et belle collection d'histoire naturelle médicale, et surtout dans les cours publics que je fais depuis dix ans sur l'histoire naturelle des médicamens et les autres branches de la pharmacie.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monsieur le président, votre très humble serviteur.

LEMAIRE-LISANCOURT.

Membre de l'Académie royale de médecine, de la Société philomatique ; de la Société de pharmacie, etc. pharmacien à Paris, rue Saint-Jacques, n° 172.

Ce 6 avril 1825.

Suivent les titres des travaux.

Depuis l'année 1809 (*sic*) époque de ma réception (j'ai maintenant 42 ans), j'ai fait 64 publications dans les différents journaux de sciences. Je n'en citerai ici que quelques-unes :

1° Histoire naturelle, botanique et chimique du *Chenopodium ambrosioides*, juillet 1809, *Gazette de santé* ;

2° De l'existence d'un principe vireux dans les Légumineuses, janvier 1814, *Journal de botanique* ;

3° Mémoire d'histoire naturelle, médicale et pharmaceutique sur la *Poinciane élégante*, juillet 1816, *Encyclopédie périodique* (*sic*) ;

4° Histoire naturelle de l'*Alchornea latifolia*, août 1816, *Encyclopédie périodique* (*sic*) ;

5° Histoire médicale, chimique et naturelle des racines nommées *Chaya*, *Bulletin de pharmacie* (?) juillet 1818 (1) ;

(1) Le *Bulletin de Pharmacie* a cessé de paraître en décembre 1814, il a été remplacé en 1815 par le *Journal de Pharmacie*. Dans aucun de ces journaux, on ne trouve trace du mémoire de Lemaire sur le *Chaya*.

6° Histoire d'un médicament de l'Inde, formé de substances aromatiques et de concrétions susorbitaires des squales, *Société de pharmacie*, mai 1819, et *Tablettes universelles*, juin 1819 ;

7° Dissertation sur une Euphorbiacée nouvelle, *Euphorbia goliencka* (*sic*), employée à Bourbon, *Tablettes universelles*, février 1821 ;

8° Mémoire sur différentes espèces de *Sené* et en particulier sur une espèce nouvelle : *Senna* (*sic*) *elongata*, *Journal de pharmacie*, juillet 1821 et *Tablettes universelles*, même mois ;

9° Nouvelle espèce de *Caesalpinia* venue de Manille : *Caesalpinia Rhodochroa*, *Tablettes universelles*, juillet 1821 ;

10° Nouvelle espèce médicinale de Palmier, *Palisotia* (*sic*) *splendens*, venue de Madagascar, *Tablettes universelles*, octobre 1821 ;

11° Mémoire abrégé sur les espèces médicinales actuellement comprises dans le genre *Andropogon*, et particulièrement sur le *Vétiver* de l'Inde, type d'un nouveau genre. *Société philomatique*, janvier 1822, et *Tablettes universelles*, février 1822 ;

12° Mémoire sur la Houille considérée comme ayant une tendance à la forme rhomboïdale de même que les autres bitumes, *Tablettes universelles*, mars 1822 ;

13° Description médicale et pharmaceutique du *Laurus cinnamomum* de Ceylan, *Tablettes universelles*, avril 1822 ;

14° Note sur l'Ipécacuanha blanc du Bengale, *Cynanchum lævigatum*, *Société philomatique*, avril 1822 (*sic*).

15° Note sur le *Pseudoquina*, Strychnée du Brésil, *Société de Pharmacie*, 15 avril 1822 ;

16° Note sur les racines du *Cynanchum tomentosum*, employées sous le nom d'Ipéca à Bourbon, *Société philomatique* ;

17° Mémoire sur toutes les racines appellées et employées comme *Ipecacuanha*, *Académie de Médecine*, juin 1822. Ce mémoire est destiné à faire partie de ceux de l'Académie ;

18° Dissertation sur le sassafras de l'Orénoque, *Ocotea cymbarum*, *Académie de médecine*, juillet 1823 ;

19° Expériences sur les propriétés fécondantes et électro-organiques du chlorure de chaux, *Société philomatique* et *Annales de chimie*, avril 1824 ;

20° De la polychromie des corolles considérée comme indice de leur état acide, alcalin ou neutre, et comme pouvant déterminer des propriétés médicales, *Société philomatique*, décembre 1824 ;

21° Nouveaux renseignements sur la plante appelée *Chyrayita* dans l'Inde, son histoire littéraire, médicale, botanique,

chimique, et formation, avec ce végétal, d'un nouveau genre dans la famille des Gentianées, *Académie de médecine*, *Société philomatique*, févricr 1825 ;

22° Description de plusieurs nouvelles productions de Vénézuéla et autres contrées ; nouvelle espèce de vanille, *Vanilla microcarpa* ; écorce amère de *Copalghi* (*sic* ; cochenille sylvestre en cocons ; psylle mannifère ; lacque jaune ou *Pèlà* de Chine ; nouvelle espèce de *Cinchona*, *Académie de médecine*, *Société philomatique* (?), journaux de pharmacie (?) et de chimie médicale, etc., mars et avril 1825.

Toutes descriptions ont été faites sur les objets mêmes. Il m'a semblé inutile de joindre ici les titres des autres publications, et de mentionner les déterminations classiques et presque toujours nouvelles que je fais dans le cours de mes leçons. Je regrette que mon cours ne soit pas imprimé encore.

L'Académie des Sciences présenta, pour la place vacante de professeur adjoint d'histoire naturelle à l'école de Pharmacie, Virey qui ne fut pas agréé : ce fut Guilbert qui fut nommé, le 8 juin 1825

Après ce nouvel échec, Lemaire quitta Paris et s'établit pharmacien à Sceaux. Il y mourut le 30 avril 1841, ainsi que l'atteste l'extrait suivant des registres de l'état civil de cette localité :

Actes de l'état-civil de Sceaux.

Du 30 avril 1841, décès de Lemaire Pierre-Marie-Parfait, âgé de cinquante-huit ans, né à Sermaises, département du Loiret, pharmacien, demeurant à Sceaux, rue du Petit-Chemin, époux de dame Gabrielle-Barbe-Gertrude Sergent, décédé aujourd'hui à trois heures après-midi, en son domicile sus-indiqué (1).

Dans sa lettre à l'Académie des Sciences, où les erreurs abondent, Lemaire mentionne des mémoires imprimés dans divers journaux dont quelques-uns sont introuvables, et des communications faites à la Société de Pharmacie, à la Société Philomatique et à l'Académie de Médecine et pour la plupart inédites. Voici la liste de ses principales publications :

(1) Je dois la communication de cet extrait mortuaire à M. Maurice Bernard, bibliothécaire en chef à la Faculté de Pharmacie de Paris, et je l'en remercie de nouveau.

1813. Notions générales et remarques particulières sur la physique végétale. Paris, Colas, 1813, brochure de 20 pages. Quelques exemplaires portent la date de 1814.

1814. Existe t-il un principe purgatif dans les Légumineuses alimentaires ? Affirmation par M. Lemaire-Lisancourt, l'un des Pharmaciens *épidapsiles* de la Société Royale de Charité maternelle, etc., etc. (*Journal de botanique appliquée*, par N. A. Desvaux, t. 3, pp. 5-14, Paris, 1814).

1816. Des caractères botaniques, de la nature chimique et des propriétés médicinales de la Poinciane élégante, avec 1 planche (*Ephémérides des sciences naturelles et médicales*, t. 1er, 1re livraison, juillet 1816, pp. 46-50). Ce journal, créé en 1816, vécut juste un an. Lemaire-Lisancourt qui fut un de ses fondateurs, l'appelle : *Encyclopédie périodique*. On le trouve à la Bibliothèque Nationale sous la cote : T^{33} 78 *.

— Recettes nouvelles. Sirop de baume de Tolu. Pastilles de Tolu (*Ephémérides*, etc., t. 1er, 1816, pp. 50-52).

— Note sur l'histoire et les propriétés de l'alcornoque (*Ephémérides*, etc., t. 1er, 1816, pp. 116-119).

1821. Note sur les sénés, lue à la Société de Pharmacie le 15 juin 1821 (*Journal de Pharmacie*, 1re série, t. 7, 1821, pp. 345-347). C'est dans cette « Note » que Lemaire a déterminé le *Cassia elongata*.

1822. Note sur le Vétiver (*Bulletin des Sciences par la Société Philomatique de Paris*, année 1822, pp. 43-44, N° de mars).

1823. Note sur une nouvelle espèce d'ipécacuanha blanc (*Bull. des sciences*, etc. année 1823, p. 55, N° d'avril).

— Mémoire sur les Ipécacuanha (*Bull. des sciences*, etc., année 1823, pp. 127-128, N° d'août).

— Recherches sur les ipécacuanhas du commerce (*Journal de Pharmacie*, 1re série, t, 9, pp. 431-435, 1823).

— Note sur le muriate de chaux employé comme engrais (*Bull. des sciences*, etc., année 1823, pp. 85-86, N° de juin, et *Annales de chimie*, 2e série, t. 25, 1824, pp. 214-216).

1824. Nouveaux renseignements sur la plante de l'Inde nommée *Chyrayita* (*Gentiana Chyrayita*, Roxburgh). (*Bull. des sciences*, etc., année 1824, pp. 171-176, N° de novembre).

— Sur la polychromie des corolles et des bractées,

ou écailles corolloïdes (*Bull. des sciences*, etc., année 1824, pp. 190-191, N° de décembre).

1825. Le *Journal de chimie médicale* mentionne plusieurs communications faites par Lemaire à l'Académie de médecine, dans les séances des 19 et 26 février, 16 avril et 27 août 1825 (*Journal de chimie médicale*, 1re série t. Ier, 1825, pp. 155, 208, 262-263, 452). Quelques-unes sont indiquées dans l'article 22e de la bibliographie faite par Lemaire.

1828. Mémoire sur les substances végétales employées en médecine et désignées dans le commerce sous le nom d'*Ipécacuanha*, lu à l'Académie Royale de Médecine (en août 1823), avec 1 planche. (*Mémoires de l'Académie Royale de Médecine*, t. Ier, pp. 450-490, Paris, 1828).

La dernière découverte de Lemaire fut présentée à l'Académie de Médecine dans la séance du 27 juillet 1830 (1); il y lut un mémoire sur une substance nouvelle qu'il avait trouvée sur l'écorce du chêne, et à laquelle il avait donné le nom de *drusium*; il lui attribuait des vertus curatives, dont Soubeiran démontra l'inanité. De cette découverte il n'est rien resté, pas même le nom donné à la substance.

Lemaire a fait un certain nombre de découvertes dont il n'a été tenu aucun compte parce que ou bien elles n'existaient pas, ou bien elles avaient déjà été faites. La plus curieuse fut communiquée à l'Académie de Médecine dans la séance du 27 août 1825. Le *Journal de chimie médicale* (1825, p. 452), la mentionne de la façon suivante :

M. Lemaire-Lisancourt donne des détails sur l'amélioration que le chlorure de soude, étendu de trois fois son poids d'eau, a apporté dans des plaies gangréneuses qui, par suite de ce traitement se sont heureusement cicatrisées.

Cette découverte aurait fait de Lemaire un précurseur de Carrel et Dakin si au début de la Révolution, les chlorures de potasse et de soude, c'est-à-

(1) *Journal de chimie médicale*, 1re série, t. VI, 1830, p. 604.

dire l'eau de Javel et la liqueur de Labarraque n'avaient pas été employés par Percy et par Gorsse contre la pourriture d'hôpital (1).

Quant aux plantes que Lemaire a déterminées, la plupart l'étaient déjà ; c'est pourquoi les noms qu'il leur a donnés n'ont pas été maintenus : on les cherche en vain dans l'*Index Kewensis*, qui est la bible de la nomenclature botanique (2) ; seul le *Cassia elongata*, Lemaire-Lisancourt, y figure.

En définitive, les découvertes scientifiques de Lemaire n'ont guère eu plus de succès que son invention philologique mort-née : l'épithète *épidapsiles*, appliquée aux pharmaciens de la Société de Charité maternelle.

(1) Mérat et Delens, *Dictionnaire universel de matière médicale*, t. II, p. 257, Paris, 1830.

(2) Hooker (Joseph D.) et Jackson (B. Daydon). *Index Kewensis plantarum phanerogamarum nomina et synonyma omnium generum et specierum a Linnaeo usque ad annum* 1885 *complectens*, t. I, p. 451, col. 1, Oxford, 1893.



BREVET DE CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DU CAMBODGE.

VIEUX MÉDECINS SARTHOIS

UN MÉDECIN AUXILIAIRE DE LA MARINE SOUS LE SECOND EMPIRE
JULIEN LETESSIER (1).

Par le Dr Paul DELAUNAY.

Quelques pièces officielles; un maigre lot de lettres jaunies, coupées aux plis; pour finir, un laconique billet de décès maculé de timbres administratifs, une brève notice nécrologique dans les journaux du terroir, tel est le bilan d'une pauvre vie : celle d'un de ces obscurs auxiliaires, frères inférieurs des médecins de la marine, et qui disparurent lorsque le décret du 7 janvier 1890 créa un corps de santé autonome pour les colonies et protectorats. Ils nous initient à l'histoire de la période mal étudiée, qui suit

(1) Sources. — Notice nécrologique in : *Union de la Sarthe*, N° 115, 19 mai 1875. — *L'Avenir*, journal quotidien de la Sarthe et de l'Ouest, N° 803, 16 mai 1875. — Le *Grand Almanach manceau*, p. 1884, Le Mans, Monnoyer, in-18, p. 137-138. — Documents familiaux communiqués par Mlle Monsimier.

la première et timide emprise du gouvernement impérial sur l'Extrême-Orient, et précède le traité de Saïgon (1874), l'expédition du commandant Rivière (1882), le traité Harmand (1883) et la phase d'expansion coloniale qui fut la grande œuvre de Jules Ferry, « le Tonkinois ».

I

Fils et petit-fils de cultivateurs, Julien Letessier naquit à Lavardin (Sarthe), le 30 juillet 1823 (1). Il fit ses études classiques au Mans, sur les bancs de l'Ecole secondaire ecclésiastique de Tessé, où nous le voyons figurer, lors de la distribution des prix du 30 juillet 1841, parmi les lauréats de la classe de troisième que dirigeait M. l'abbé Deslais. Il obtient un 2e accessit d'Excellence, un 2e prix de thème latin, un 2e accessit de vers latins, un autre de version grecque, plus le premier prix de géographie et d'histoire.

Il commença ses études médicales à Paris en 1843, revint au Mans pour exercer du 10 novembre 1848 au 25 juillet 1851, les fonctions d'interne à l'Asile des Aliénés de la Sarthe sous la férule du Dr Etoc-Demazy, et regagna la capitale en 1851 pour subir ses derniers examens. Il n'avait pas encore soutenu sa thèse inaugurale, lorsqu'éclata la guerre de Crimée (avril 1854). Le ministre de la Marine fit appel aux jeunes médecins capables de servir. Letessier, se souvenant de son prix de géographie, fut pris du désir d'étudier de plus près la mappemonde. Il posa sa candidature, et fut admis.

En effet, de ses dignitaires médicaux subalternes, la Marine, alors, n'exigeait point de diplôme doctoral. C'était une bonne façon de retenir, en leur enlevant ainsi des possibilités d'évasion vers la médecine

(1) De Julien Marin et de Jeanne Magdelaine Girard. — Son oncle, François Letessier, mort le 8 juillet 1873, fut pendant un demi-siècle curé d'Aigné.

civile, des *auxiliaires* (1) par ailleurs mal considérés, sans espoir d'avancement, et voués aux postes obscurs et périlleux. C'est ainsi que notre homme, pourvu d'une commission de chirurgien auxiliaire de 3e classe s'embarqua à bord de la frégate l'*Algérie* sur laquelle il fit la campagne de Crimée, en attendant de voguer dans les parages où brille la Croix-du-Sud.

Sous Louis-Philippe, nous avions occupé, en Polynésie, les Iles Marquises et imposé notre protectorat à la reine de Tahiti, Pomaré. L'affaire Pritchard vint, il est vrai, mettre une sourdine à nos ambitions (2). Mais Napoléon III résolut de montrer de nouveau le pavillon français dans le Pacifique, et c'est pourquoi Letessier, promu au grade de chirurgien auxiliaire de 2e classe, fut enrôlé en 1860 sur l'aviso à vapeur *Latouche-Tréville*. Ce navire partit de Toulon à destination des établissements français de l'Océanie.

Ce fut une longue tournée à travers l'immensité bleue, parmi les embûches des récifs madréporiques, et les cercles des atolls où se balancent les panaches des cocotiers. On voyait pointer à l'horizon, par delà les forêts profondes, les abrupts des mornes volcaniques. Sur les plages blanches des côtes, bombaient, de place en place, des monticules funèbres, les *maraé*, tombeaux abandonnés d'anciens chefs maoris, monticules de corail mort hérissés d'arbres de fer, tristes feuillages rigides où vibre et siffle le vent du large. Sur ces tertres, avait coulé jadis le sang des sacrifices humains. Mais on n'y pensait plus, au souffle de la brise embaumée qui venait de la terre, et dont, quelques années plus tard, s'enivrera Pierre Loti.

Le jour vint où une note du comte de la Roncière, commissaire impérial aux Iles de la Société enjoignit

(1) Le statut de ces auxiliaires de la Marine fut codifié par le titre V du Règlement du 10 avril 1866. (*Cf.* Lefèvre, *Hist. du Service de santé de la marine militaire*. Paris, Baillière, 1867, in-8o, p. 464 et suiv.

(2) Ce n'est qu'en 1880 que Tahiti et les Iles de la Société furent définivement cédés à la France par Pomaré V.

au chirurgien-major Letessier, du *Latouche-Tréville*, de remettre ses fonctions à son remplaçant, arrivé de Brest, le chirurgien auxiliaire de 3e classe Graaf, à la date du 5 juillet 1864.

Le même jour, 5 juillet, il prit passage sur l'*Ionia*, navire poste de la colonie, et de Papeete, gagna Valparaiso pour, « de ce port, prendre la voie des paquebots britanniques, et de Panama ». En octobre 1864, il avait rallié son port d'attache, et, le 21 octobre, se voyait proposé pour un congé de convalescence par le Conseil de santé de Toulon. Il fut autorisé, le 22, à partir pour Paris, par le directeur Roux et le vice-amiral préfet maritime, de Chabannes-Curton.

Après quelques mois de repos, il fut affecté comme chirurgien-major au transport le *Rhin*. Nous étions alors engagés dans la désastreuse expédition du Mexique. Le *Rhin* rallia la division navale du Pacifique, placée sous les ordres du contre-amiral Bonët. Le 9 novembre 1866, nous le voyons stationner à Mazatlan, sur la côte occidentale du Mexique, à l'entrée du golfe de Californie. C'est là que Letessier dresse un état et demande de médicaments et diverses fournitures pour son service. J'y relève 150 gr. d'agaric amadouvier, 50 gr. de nitrate d'argent cristallisé, 2 kilog. de sous-nitrate de bismuth, 1 kilog. de chlorate de potasse, 500 gr. de chloroforme, 500 gr. d'iodure de potassium, 500 gr. de fer réduit par l'hydrogène, 30 gr. de sublimé corrosif, 500 gr. de laudanum, 2 kilog. de poudre de quinquina jaune, 100 gr. de poudre de rhubarbe, 25 kilog. de semences d'orge, 2 kilog. de sparadrap de diachylon, 50 gr. de sulfate de zinc, de l'alun, du sucre, du savon de Marseille, du linge à pansements, etc.

Notre homme échappa à la fièvre jaune qui, de 1862 à 1866 n'enleva pas moins de 16 chirurgiens à la flotte mobilisée pour l'expédition du Mexique.

Au retour de cette campagne, un décret impérial du 3 août 1867 nommait chevalier de la Légion d'honneur, le *médecin auxiliaire* de 2e classe Letessier, présentement à Toulon, sur le *Rhin*. En effet, abo-

lissant le titre précédemment consacré de chirurgien, souvenir attardé d'une caste subalterne, le règlement du 10 avril 1866 avait haussé tous les officiers de santé de la marine au titre de médecin. Ce qualificatif, et le ruban rouge réhabilitaient enfin l'un de ces humbles subordonnés auxquels, jusque-là, l'administration avait montré si peu d'égards. N'a-t-on pas déjà dit que, même et encore sous le second Empire, les élites enseignantes et de haut grade, ne tenaient pas beaucoup à quitter leur chaire, ou les bureaux des ports? « Les colonies, dit Brau, étaient... toujours considérées comme devant être surtout l'apanage de la deuxième zone du corps, c'est-à-dire médecins et médecins-auxiliaires qui venaient directement du civil sans avoir fait aucun stage dans les écoles des ports. Ces pauvres gens, à rouler ainsi à travers le monde, n'y gagnaient guère de mousse dorée sur leurs collets et sur leurs poches » (1). Mais on les réexpédiait le plus vite possible, et vers des pays indésirés.

La nécessité de protéger nos missionnaires, et le secret dessein de créer à la France un point d'appui en Extrême-Orient avaient amené Napoléon III à guerroyer contre l'empereur d'Annam Tu-Duc (1861-62). A la suite de quoi ce dernier rendit un édit de tolérance et nous céda les trois provinces de Saïgon, Bienhoa et Mytho. Cette emprise fut complétée en 1863 par la soumission du Cambodge à notre protectorat, et en juin 1867 par le don des provinces Annamites de Vinh-Long, Chaou-Doc et Hatien. Pour asseoir nos conquêtes, il fallut de nouvelles troupes, et c'est pourquoi, dès le mois d'août 1868, Letessier prenait la mer à Toulon pour aller servir en Cochinchine.

Il y connut le milieu mêlé du monde colonial, dévoyés, têtes brûlées, aux réflexes excessifs : « Il nous est arrivé....., il y a deux jours, lui écrivait

(1) Paul Brau. — *Trois siècles de médecine coloniale française*, Paris, Vigot, 1831, in-4°, p. 143.

le 30 juin 1871 un de ses correspondants,.... un aide-médecin.. qui a trouvé le moyen de se faire souffleter par un des officiers du poste et qui, après de longues réflexions, se serait aligné avec lui au pistolet. L'honneur est donc satisfait, comme dit le vulgaire,.. A Saïgon, deux capitaines se sont aussi rencontrés au pistolet. M... a envoyé à M... une balle de revolver qui lui a fait à la poitrine une blessure dont il a failli mourir. »

Pour chasser le « cafard », on maniait aussi les cartes. Un de ses partenaires lui devait-il 27 livres? Letessier, comme Pantagruel, détestait « les debteurs et emprunteurs. » Mais devait-il, lui-même, 23 piastres à de Lanessan? Il louait, à l'exemple de Panurge, les mêmes « debteurs et emprunteurs. » Je me hâte de dire que, en juillet 1870, de Lanessan fut remboursé.

Cependant, tant en Extrême-Orient qu'en Occident, des complications diplomatiques surgissaient.

Le 4 juillet 1870, un des confrères de Letessier lui écrivait de Saïgon : « On a reçu hier..... des nouvelles de Chine. Il paraît qu'il y aurait eu là-bas du branle-bas. Des français et des russes auraient été massacrés. On citait M. de Rochechouart et l'agent diplomatique russe comme étant au nombre des victimes... Aujourd'hui on prétend que c'est notre consul à Tien-Sing, M. Fontanier, qui aurait été tué. Le fait est que le *Vun-chan* part demain et sera suivi par d'autres bateaux. » Suivait cet excellent conseil terminal : « Ne vous faites pas manger par les tigres qui pullulent, dit-on, chez vous. »

D'autre part, en ce même mois de juillet, la guerre éclatait entre la France et la Prusse. Le 2 septembre c'était le désastre de Sedan ; le 4, la chute de l'Empire. Le 7 septembre, un ami de Letessier, probablement inspecteur à Saïgon, lui mandait : « Quelles nouvelles de la guerre, mon pauvre vieux ! J'en suis malade. Espérons qu'on arrêtera les Prussiens avant qu'ils soient sous Paris. Si après cela on ne fusille

pas Badinguet et toute la crapule qui l'entoure, c'est que nous sommes trop idiots. »

Badinguet ne fut pas fusillé..... Les Allemands, investirent Paris. De Lanessan, las de quatre ans de Cochinchine, demanda à ses supérieurs hiérarchiques un poste à bord de la flotte qui allait opérer dans la Baltique. Sur le refus qu'il essuya, il donna sa démission, regagna la France et s'enrôla comme chirurgien-major dans les mobiles de la Charente. Evadé de l'agrégation de la Faculté de médecine, et du Palais-Bourbon, on devait le revoir plus tard (1891), gouverneur général de l'Indochine.

Letessier, lui, resta. Pendant ce temps, après les transes du siège et de la défaite, Paris subissait les horreurs de la Commune. Le 30 juin 1871, une lettre mandait à notre homme de Saïgon : « De France, les nouvelles sont tristes. La guerre civile paraît apaisée, mais combien va durer ce repos ? L'avenir me semble gros de complications et politiques et sociales ».

La même missive ajoutait : « On attend ici le roi du Cambodge ; ce sera l'occasion d'une distribution de croix, et vous allez probablement vous trouver honoré d'un nouveau titre ».

En effet, le 1er juillet 1871, le gouverneur et commandant en chef de la Cochinchine, contre-amiral Dupré, envoyait au médecin auxiliaire de 2e classe Letessier, en « témoignage de [sa] satisfaction pour les services » par lui rendus, le brevet de chevalier de l'ordre royal du Cambodge, à lui accordé par S. M. Somdach Préa Norodom.

Le climat avait compromis la santé du nouveau chevalier. C'est seulement le décret du 5 décembre 1872 qui, pour ménager des effectifs trop raréfiés, devait réduire de trois à deux ans la durée de séjour en Cochinchine. Letessier put enfin rentrer en France, muni d'un congé de trois mois que son état physique et le soin de ses affaires rendirent insuffisant. Le 6 août 1872, le ministre de la Marine, vice-amiral Pothuau, l'autorisait à quitter momentané-

ment le service et prononçait son licenciement. Mais, à peine rétabli, Letessier demandait à rentrer dans les cadres, et le ministre prononçait sa réadmission, avec le grade du médecin auxiliaire de 2e classe (16 novembre 1872). Il fut réaffecté à la Cochinchine.

La situation y était, de nouveau, troublée. Les Pavillons-Noirs infestaient la Chine méridionale. Un marchand de canons, Dupuis, se chargea de procurer des armes, pour les réduire, au gouvernement chinois. Entreprise scabreuse que le gouvernement de M. Thiers se garda d'appuyer. Cependant, de retour à Hanoï, Dupuis demanda justice contre certains mandarins qui l'avaient molesté. Le gouverneur de la Cochinchine envoya, pour régler le litige, Françis Garnier avec quelques marins. De cet officier, l'initiative fit, de nos dirigeants pusillanimes, des conquérants malgré eux : la citadelle d'Hanoï fut emportée. Mais les Pavillons-Noirs passèrent au parti de la Chine, assaillirent la place, et Garnier fut tué dans une sortie. A Paris, Mac-Mahon tergiversa, recula. Il faudra attendre, pour rétablir notre suprématie, l'avènement de Jules Ferry. Letessier ne devait point voir luire ce jour-là.

A Saïgon, l'état sanitaire était déplorable. « Beaucoup de maladies graves et de décès ; les rémittentes typhoïdes..... les plus redoutables ». Il y avait aussi la dengue, et nul n'échappait à ses coups : on en avait « pour cinq à six jours. »

« Si vous étiez à Saïgon, écrivait à Letessier, le 10 août 1873, le chef du service de Santé, d'Ormay, vous seriez bien vite éclairé sur la dengue..... Après avoir atteint fortement les Annamites, Chinois, Malabares, elle a fini par tomber sur les Européens et elle les étrille..... Une quantité d'officiers et de soldats..... C'est une procession continuelle à l'hôpital. La moyenne du séjour est de cinq à six jours. Nous n'avons pas eu un cas de décès par suite de cette fièvre quelquefois très forte et accompagnée de délire la première nuit. Je ne pense pas que la dengue puisse par elle-même entraîner la mort, mais il n'est

pas impossible qu'un traitement mal dirigé ou intempestif augmente la congestion de la tête qui est ordinairement très forte, et donne lieu à des accidents mortels. On croit ici que quelques Chinois sont morts d'un traitement actif et excitant institué par leurs médecins; vous savez qu'ils brillent par les remèdes chauds. J'en dirai autant de l'exagération des couvertures que Sydenham condamnait dans la variole et regardait comme propres à donner des congestions cérébrales. L'épidémie que nous avons est une fièvre éruptive mal définie, avec état bilieux très prononcé, et congestion vers la tête. Les douleurs articulaires et musculaires sont très fortes la première suit ; mais dès le lendemain elles tombent avec la fièvre ; selon moi, à dater du second jour, chez les adultes, il n'y a plus aucun danger. Chez les jeunes enfants je n'en dirai pas autant. J'ai vu un enfant de 11 mois, très bien constitué, atteint d'une somnolence et menacé de convulsions. Il y avait même déjà le 3[e] jour une fixité du regard et un froncement des sourcils qui n'étaient que des convulsions commençantes (frictions avec pommade camphrée quininée, potion avec laudanum et eau de fleur d'oranger). La guérison a été rapide. Plus le malade vomit de bile au début, moins la maladie a de violence et de durée ; il y a donc avantage si l'on est prévenu avant la violente congestion de la tête, à donner un ipéca qui soulage beaucoup ; après cela je prescris simplement pendant la fièvre la tisane de tamarins ; il en résulte habituellement une légère constipation que je combats le 3[e] jour avec une bouteille d'eau de Sedlitz. Je donne 0.80 de sulfate de quinine dans la journée, et il n'y a plus qu'à entretenir la liberté du ventre pendant deux ou trois jours. J'ai remarqué que la fièvre reparaissait assez fréquemment chez les personnes qui ne prenaient pas de quinine, et que les douleurs persistaient fort longtemps chez celles qui n'étaient pas assez purgées. » (1)

(1) On peut se demander si la maladie décrite ainsi par d'Ormay est bien la dengue, ou une autre infection longtemps confondue avec elle,

Ainsi soignait-on la dengue à Saïgon en 1873. Letessier ne put l'observer. D'Ormay l'avait envoyé à l'hôpital maritime de Vinh-Long. Il y trouva le choléra. Sa santé, déjà ébranlée, ne put résister aux fatigues. Le 19 juin 1874, il fut pris d'un premier accès. « Pendant sa visite du matin, qu'il voulut faire malgré tout, il annonça aux Sœurs de l'hôpital qu'elles ne le reverraient pas, le lendemain s'il était repris d'un second accès. Cette triste prévision ne

COCHINCHINE FRANÇAISE.

HOPITAL MILITAIRE de Vinh-Long

Je soussigné, médecin D de 1re Classe chargé en chef du service de santé en Cochinchine, certifie que le sieur Mr Letessier Julien, médecin auxiliaire de 2e classe à Vinh-Long est décédé à l'hôpital maritime de Vinh-Long le 21 Juin mil huit cent soixante et quatorze à 8h du Soir des suites du Choléra

En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat.

Le 20 Juillet 1874

Dr Bernard

Vu:

Le Commissaire aux hôpitaux.
Le Chargé du Sce Admf
[illegible]

la *fièvre de trois jours*, ou *fièvre à Pappataci*. La première, connue en Indochine, est due à un agent infectieux inconnu, inoculé par la piqûre d'un Culicidé, *Stégomyia fasciata*. Elle comporte deux phases éruptives, l'une au 3e jour, l'autre au 6e. On remarquera que le bon observateur qu'était d'Ormay parle à peine de l'exanthème ; ne mentionne point les hémorrhagies, et fait peu de cas de la reprise. — La fièvre à Pappataci est due à un virus filtrant, innoculé par la piqûre d'un autre diptère, de la fam. des Psychodidés, *Phlebotomus pappatasi*, Scop. ; son évolution n'est point diphasée, mais monophasée, et plus brève (3 jours). — Dans les deux cas, les myalgies sont violentes, et l'asthénie consécutive très prolongée. — La brièveté de l'évolution nous incline à croire que cette épidémie fut due aux phlébotomes.

On observe aussi en Extrême-Orient une *fièvre de trois jours* imputable soit au paludisme, soit à un embarras gastrique avant acclimatement. Mais il semble bien qu'il s'agissait, dans le cas présent, d'une infection épidémique.

se réalisa que trop ; Letessier fut en effet emporté pendant la nuit par l'accès de fièvre qu'il craignait, après avoir prodigué jusqu'à son dernier jour, on peut le dire, ses soins aux malades confiés à sa sollicitude, succombant ainsi glorieusement sur le champ de bataille du médecin. » (21 juin 1874.) Il comptait vingt ans de services non interrompus, soit à la mer sous toutes les latitudes, soit aux colonies sous les climats les plus meurtriers. En rendant compte de sa mort au ministre de la marine, le gouverneur général de la Cochinchine le priait d'exprimer à la famille Letessier « les sentiments universels de regret que sa mort avait causé à ses camarades, et à ses chefs dont il avait toujours su se concilier l'estime et l'amitié. »

A L'OCCASION DU CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DU PROFESSEUR GARRIGOU,

Premier professeur d'Hydro climatologie

Par le Dr MOLINÉRY.

Le dimanche 5 août 1934, la Ville de Tarascon-sur-Ariège, célébrait le mémoire du Docteur Félix Garrigou, chimiste, hydro-géologue, préhistorien et, enfin, professeur à la Faculté de Médecine de Toulouse.

Il y avait, précisément, cent années de cela, que naissait dans les montagnes de l'Ariège celui qui devait illustrer une chaire dont le glorieux titulaire créerait et l'enseignement et l'outillage de son savoir encyclopédique... Ne vous étonnez donc pas si cet homme ne fut décoré de la Légion d'honneur qu'aux limites de l'extrême vieillesse : j'entends à l'âge de 80 ans...

Au moment où Garrigou allait commencer ses études de médecine à Toulouse, pour les continuer et les compléter à Paris, sous la direction de ce grand chef d'École que fut Bouillaud, venait de se tenir, dans la Ville de Clémence Isaure, à la date du 10 mai 1853 un congrès régional qui allait donner naissance à la première Société médicale Française d'Hydrologie : celle de Paris devait être la seconde.

Et le xixe siècle allait être le grand siècle de l'Hydrologie clinique, clinique toute frémissante encore de l'enseignement de Théophile de Bordeu dont le

XVIII[e] siècle avait lu « *les Lettres à Madame de Sorberio* ».

Lorsque le 13 juillet 1924, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Toulouse, mon éminent camarade d'internat, le professeur Serr allait magnifier l'œuvre de Garrigou, mon ami donnait les noms de Fontan, Pidoux, Gubler, Lefort, Max-Durand-Fardel, Filhol, Garrigou, Landouzy, Bardet, Linossier, et nous y ajouterons celui de Carron de la Carrière, bien que nous ne désirions nommer, ici, que ceux qui ont achevé leur tâche.

Comment M. Garrigou fut-il entraîné vers l'hydrogéologie ? Et le D[r] Serr de nous répondre : *Garrigou fut attiré vers les Sciences par l'influence de son père et celle de son oncle, inspecteur des Eaux d'Ussat ; c'est à eux qu'il dut les qualités d'observation de son esprit, son initiative de recherches ses habitudes méthodiques. Dès son enfance, il commença à étudier la géologie et l'hydrologie dont il entendait journellement parler, dont on lui révélait les principes, les lois et les rapports. Et cela permet de penser que souvent les hommes que la Nature a distingué des autres, par les plus fortes empreintes de l'originalité, subissent l'influence de leur milieu et des circonstances qui ont accompagné leur première éducation.* »

Filhol, chimiste-hydro-géologue régnait alors sur toute l'hydrologie pyrénéenne : l'Ecole de Toulouse ne jurait que par lui. Les Barrié de Luchon, membres correspondants de l'Académie, anciens internes des Hôpitaux de Paris, avaient acquis une grande réputation.

De par sa situation géographique, Toulouse étendait son emprise sur Luchon, Ax-les-Thermes, Amélie-les-Bains et cette pléiade d'étoiles de second ordre qui, à la manière d'une voie lactée terrestre gagnait le Languedoc, le Nébouzan, le Comminges et jusques au Razès. Filhol, disons-nous, régnait en maître : chimiste il écrivait en thérapeute et en clinicien. Ecoutons-le ; « *La composition exacte des Eaux minérales constitue un des bons moyens dont le*

praticien peut se servir pour s'éclairer sur leurs vertus : mais ce moyen serait insuffisant s'il était employe seul quel que fut le degré de perfection de l'analyse des eaux ».

Déjà, vingt ans plus tôt, en 1832, (il vient donc d'y avoir cent ans, Léon Marchant avait écrit : « *La chimie a beau multiplier ses essais et ses subtilités analytiques, elle ne parviendra jamais à éclairer directement la thérapeutique et les médecins suivront une fausse lumière s'ils n'embrassent pas l'observation médicale, s'ils n'adoptent pas la méthode de Bordeu* »,

N'est-ce pas Chaptal qui avait écrit : *Quand le chimiste analyse une eau minérale, il ne fait plus que disséquer un cadavre* ».

Mais l'anatomiste, lui aussi, ne fait que disséquer un cadavre et cependant qui niera l'utilité de cette science fondamentale pour tout ce qui touche « à l'art de guérir ».

Avec amour, avec passion, avec enthousiasme, Garrigou allait s'adonner à la recherche analytique thermo-minérale, mais pour la transporter en clinique thérapeutique.

« Dans un laboratoire, coûteusement créé et entretenu à ses frais » Garrigou, pendant plus d'un demi siècle, allait travailler, écrire, polémiquer, car cet homme ne cessa d'être sur la brèche pour faire triompher ses idées et répondre aux attaques, bien souvent dénudées de toute aménité, qui étaient déclanchées contre ses méthodes.

Sa correspondance scientifique ne comprend pas moins, dit le Pr Serr, de *cent vingt volumes de cinq cents pages chacun.* »

Installé d'abord à Ax-les-Thermes, notre maître s'établit ensuite à Luchon vers 1869 où il exerça la médecine thermale : Garrigou allait pouvoir donner toute sa mesure.

*
* *

Cependant ce grand savant y connut quelques diffi-

cultés... Mais n'est-ce pas le lot de tous ceux qui veulent travailler et sortir de l'ornière de la routine ? Le médiocre ne connaît que l'égalitarisme par en bas...

Voici donc Garrigou installé à Luchon : Chimie, physique, thérapeutique clinique : rien ne lui est étranger. Passionné d'apostolat thermal, Garrigou crée, en 1883, à Luchon (voici donc cinquante ans) l'Ecole hydrologique des Pyrénées.

M. Pierre de Gorsse, directeur du Musée régional de Luchon, nous a communiqué un lot de documents que nous allons mettre en œuvre pour cette partie de notre communication. Que notre savant et distingué ami reçoive, ici, tous les remerciements de tous ceux qui croient à la nécessité de connaître l'Histoire de la petite Patrie.

Dans l'enchaînement des faits qui ont conduit nos contemporains à la création, dans chacune de nos Facultés, de chaires d'enseignement d'Hydro-climatologie et, parallèlement, d'instituts de recherches rattachés à chacune de ces chaires, la date de 1883 est à retenir.

Garrigou, après avoir longuement mûri son plan, en arrêta les grandes lignes et choisit Luchon pour siège de ce premier enseignement officiel : il était à pied d'œuvre. La « matière hydro-minérale, climatique » était incomparable. Les nombreux malades qui se rendaient à ses consultations lui donnaient le champ libre pour l'expérimentation clinique et, partant, thérapeutique.

De 1883 à 1897, le succès de l'Ecole alla grandissant. Cette année-là l'Ecole comptait huit élèves, officiellement admis, auxquels s'étaient joints, au titre bénévole, de nombreux médecins de Paris et de la province ; Nantes, La Rochelle, Toulouse avaient envoyé de brillants sujets.

« Former une pléiade de jeunes médecins, bien au courant des choses thermales et connaissant à fond la thérapeutique de Luchon était, en effet, une entreprise d'intérêt général incontestable et d'un patriotisme local qui eut dû être incontesté. Aux étudiants

ci-dessus vinrent bientôt se joindre des Russes, des Belges, des Anglais...

Quels maîtres et quels cours allaient suivre ces élèves : En voici le programme bien peu connu et qu'il nous a été possible de nous procurer :

Clinique médicale : Pr GARRIGOU... Traitement des maladies chroniques par les Eaux Minérales organisme et Eaux minérales Métalloscopic. Anémie, Rhumatisme, Goutte, Syphilis, Tuberculose en général, Phtisie pulmonaire, Névroses, Maladie du cœur (*soit* 24 *leçons*).

Clinique médicale : chef de clinique, Dr RACINE : les dermatoses et les Eaux Minérales sulfurées de Luchon.

Electricité médicale : Professeur Dr DESTARAC, de Toulouse. Electrothérapie et Eaux Minérales (8 *leçons*).

Hydrothérapie et balnéation : Professeur Dr RACINE : Hydrothérapie proprement dite et banéation, Historique, Technique, affusion, lotions bains et douches. Physiologie des applications chaudes et froides.

Effets immédiats secondaires et définitifs. Effets thérapeutiques produits par l'Hydrothérapie. Indications et contre-indications. Maladies traitées par l'Hydrothérapie, l'hydrothérapie aux Eaux minérales, Bains de boue, Inhalations, humages, pulvérisations, Cure interne : L'Eau minérale en boisson (20 *leçons*).

Massage : Professeur M. RYUSTREM : Massage et gymnastique, Leçons et exercice pratiques (18 *séances*).

Travaux pratiques de chimie hydrologique : chef des travaux, M. BOULADE. Hydrotimétrie, Analyse des Eaux potables. Recherche et dosage des chlorures, sulfates, silicates, azotates, du fer, de l'alumine, de la chaux et de la magnésis Acidimétrie analyse des urines au cours d'une cure thermale.

Un second chef de travaux M. Poisson étudiait devant ses élèves. La séparation des albuminoïdes (globuline serine et peptone). Recherche de la bile, du pus, du sang, de la graisse dans les urines. Réactifs et réactions. *Analyse spectroscopique des Eaux minérales. Méthode des flammes du Bec de Bunsen...*

... VOICI DONC CINQUANTE ANS, AVEC UNE TENACITÉ D'AUTANT PLUS MÉRITOIRE QU'IL ÉTAIT DE BON TON DE SOULIGNER D'UN SOURIRE SCEPTIQUE LES TRAVAUX DE

« NOS BONS AQUATIQUES » QUE GARRIGOU ORGANISAIT ET RÉALISAIT LE PREMIER COURS COMPLET DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HYDROLOGIE.

Un détail intéressant à noter : les fonds qui permirent à Garrigou de créer cette première école lui furent fournis *par six directeurs propriétaires d'Hôtels*, qui avaient compris la haute importance de l'initiative prise par ce savant précurseur...

Pour des raisons sur lesquelles nous ne voulons pas nous étendre, l'Ecole fondée par Garrigou n'eut pas tout le succès de durée qu'elle eut dû connaître. Les luttes intestines et les pénibles rivalités qui foulent aux pieds l'intérêt général pour laisser au premier plan les intérêts particuliers ne sont pas seulement que de notre époque. Il y a bien longtemps déjà que Bardet [celui que Piéry, de Lyon, à si justement nommé « le gentilhomme de la Science hydro minérale »] il y a bien longtemps, disons-nous, que Bardet stigmatisa les stériles querelles de clocher ! ! !

Une fête intime réunit les amis du Professeur avant son départ :

Lisons le *Luchon-Thermal* du 22 septembre 1895 :

« Avant de quitter Luchon les élèves qui ont inauguré notre école d'Hydrologie ont réuni autour d'un punch, servi au *Café Arnative* (1) les professeurs et les maîtres d'hôtels dont le dévouement et l'initiative permirent dans notre ville, la création d'un enseignement unique en France.

Parmi les invités, on reconnaissait : Mmes GARRIGOU, TRUTAT, AUDUBERT, RACINE, DESTARAC ; MM. GARRIGOU, TRUTAT, RACINE, DESTARAC, BAQUÉ, PÉLISSIER, RYDSTREM, POISSON, M. BONNEMAISON, en raison de ses occupations municipales, M. PEYRAFFITE (directeur de l'*Hôtel de la Poste*) à cause d'un deuil trop récent, s'étaient excusés.

(1) Le Café Arnative occupait l'emplacement de l'*Old England*. Le Café célèbre a vu défiler les *lionnes* et les *dandys* du Second Empire... Il a abrité incognito l'Impératrice Eugénie(lors du séjour de son fils à Luchon, le petit prince Impérial, en 1867.

La série des toasts se termina par quelques paroles émues et émouvantes du promoteur de l'Ecole de Luchon, LE P[r] GARRIGOU.

Celui-ci a bien mérité et de la Science et de Luchon ».

*
* *

.... Mais nous ne pouvons que regretter les incidents qui ont pu motiver la retraite d'un homme dont l'Hydrologie française, tout entière et sans exception, a toujours apprécié le zèle incessant et la haute valeur scientifique ».

La revanche de Garrigou ?

Un travail plus opiniâtre encore ; une lutte plus ardente que jamais ; la création d'un outillage d'études dont il fut, *seul*, à couvrir les frais onéreux... et à la fin de ses jours, le sceptre et le manteau royal de la Pauvreté.

Enfin, il lui fut, un jour, rendu justice et jamais l'on ne dira assez combien M. le P[r] Serr eut raison, dans son magnifique discours du 13 juillet 1924 (1), de rendre un public et solennel hommage à celui qui contribua d'une si large façon « *à la rénovation chimique de l'Hydrologie, à la création de l'enseignement hydrologique en France, aux projets d'organisations thermales ; à la création du syndicat des stations thermales pyrénéennes, aux découvertes qui firent faire un pas de géant à nos doctrines thérapeutiques hydrominérales et qui constitua,* enfin, *un capital intellectuel singulièrement productif dont l'influence est toujours ressentie.* »

Novembre 1934.

---

(1) Ce discours fut prononcé dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine à Toulouse, en présence de M. le P[r] Abelous, doyen de la Faculté et de nombreux Professeurs, d'anciens élèves (parmi lesquels nous avions l'honneur de nous trouver, et d'un concours émouvant de relations et d'amis).

LES ENFANTS ASSISTÉS DE L'HOTEL-DIEU ET DE LA CHARITÉ A LYON ET LEURS SCEAUX D'IMMATRICULATION

Par le Dr M. LANNOIS.

On sait combien la situation des enfants fut précaire chez les Anciens et souvent pitoyable (1).

C'est que la puissance du père sur ses enfants était absolue ; il pouvait les faire périr à la naissance, les exposer ou les vendre comme esclaves. L'Etat pouvait également intervenir pour faire disparaître les enfants difformes, les filles s'il les jugeait trop nombreuses, même les garçons si les ressources de la communauté étaient trop restreintes. Sans compter les sacrifices d'enfants à des divinités cruelles qui furent très fréquents chez les Chaldéens, les Perses, les Phéniciens, les Carthaginois.

Chez les Grecs, l'infanticide et l'exposition des enfants semblaient à tous une pratique naturelle. Il suffit de rappeler Œdipe dans le genre tragique, Daphnis et Chloé dans le genre pastoral. Le père de Daphnis raconte simplement qu'ayant déjà deux fils et une fille, il fit exposer son troisième fils ; s'il avait mis quelques bijoux dans ses langes, ce n'était pas pour le rechercher un jour, mais pour payer celui qui trouverait le corps abandonné et prendrait la peine de l'enterrer. Quant au père de Chloé, il explique qu'il

(1) TERME et MONFALCON. — *Histoire statistique et morale des Enfants Trouvés*, Paris J. Baillière, et Lyon, Ch. Savy, 1837,

avait perdu beaucoup d'argent à donner des jeux publics et qu'élever une fille lui semblait superflu.

Il en fut de même à Rome où la puissance paternelle était sans limite. A sa naissance, l'enfant était posé sur la terre, la mère commune. Si le père le prenait dans ses bras, il était sauvé ; sinon on devait le faire disparaître en le tuant ou en l'exposant. Romulus et Remus étaient des enfants trouvés. Au reste, l'avenir des exposés était le plus souvent tragique : s'ils ne mouraient pas, c'était l'esclavage pour les garçons, la prostitution pour les filles, ou la mendicité après les plus graves mutilations.

Chez les Arabes de la période préislamique, une fille était « une lance de moins et une bouche de plus à nourrir ». A la Mecque, on les enterrait vivantes sur une colline près de la ville : « N'enterrez pas vos filles vivantes » dit une sourate du Coran.

Les Egyptiens firent exception et ne pratiquèrent ni l'infanticide, ni l'exposition. Il en fut de même chez les Hébreux où les pères de famille nombreuse étaient honorés, où la femme craignait avant tout la stérilité : on ne savait dans quelle famille viendrait le Messie. Le père avait cependant le droit de vie et de mort sur ses enfants (Abraham et son fils Isaac) ; il pouvait les vendre ou les laisser vendre par un créancier. Mais l'exposition de Moïse sur le Nil, si ce n'est un mythe, ne fut due qu'à la cruauté du Pharaon ordonnant de tuer tous les enfants mâles d'Israël.

Cette douceur relative joua sans doute un rôle à l'origine du christianisme dont un des premiers principes était l'amour du prochain. En tout cas, les Pères de l'Eglise s'élevèrent vigoureusement contre ces pratiques des Gentils, mais avec des résultats médiocres, à cause de la persistance de l'esclavage. Les édits de Domitien, de Constantin, de Justinien, pour n'en citer que quelques-uns, ne concernaient que les hommes libres. Et bientôt, en ce qui concerne l'Occident, les invasions barbares emportèrent tout.

C'est seulement en 1070 que fut créé l'ordre des Frères du Saint-Esprit qui se consacra au service des

malades, des orphelins et des enfants trouvés. Sous leur influence, il se fonda des hôpitaux d'enfants à Rome, à Florence, à Nuremberg... A Paris, en 1362, on fonda pour les enfants un hôpital du Saint-Esprit qu'un édit de Charles VII, en 1445, réservait aux enfants légitimes, les autres étant trop nombreux. Pour ceux-ci on se contentait de quêter à la porte de Notre-Dame, après avoir appelé sur eux la commisération publique en les exposant sur un grabat qualifié de crèche. Un siècle plus tard, Marguerite d'Angoulême, la sœur de François Ier, créa l'hôpital des *Enfants Rouges*.

Pour se convaincre de l'insignifiance des résultats obtenus, il suffit de rappeler que, vers la fin du règne de Louis XIII, lorsque M. Vincent commença son apostolat, la condition des enfants trouvés était encore horrible.

*
* *

Mais venons-en à ce qui nous intéresse, à ce qui se passait à Lyon.

Dès les premières années du XVIe siècle, il y a à l'Hôtel-Dieu des enfants orphelins, trouvés, exposés (1). En 1516, il y en vingt-cinq ; en 1523, outre un certain nombre d'enfants plus âgés, on en comptait neuf au berceau soignés par deux nourrices.

On les gardait jusqu'à sept ans, écrit Croze, âge auquel on les plaçait autant que possible, les garçons comme apprentis et les filles comme chambrières. Ceux qui ne pouvaient être placés, garçons ou filles, étaient renvoyés avec un écriteau portant qu'ils étaient « pauvres orphelins sortant de l'Hôtel-Dieu et demandant l'aumône pour Dieu ».

Heureusement quelques-uns étaient adoptés par des gens de la ville. Croze cite les noms de deux habitants qui adoptèrent ainsi des orphelins en 1527 et leur exemple fut suivi.

(1) Croze. — *Histoire du Grand Hôtel-Dieu de Lyon*, Lyon, Audin et Cie, 1924, p. 65.

D'une manière plus certaine, la création de l'Aumône Générale allait remédier à ce déplorable état de choses. Chacun sait que celle-ci fut fondée en 1534, sur l'initiative de Jean Broquin, avec le reliquat (396 livres) des fonds qui avaient été réunis pendant la grande famine de 1531. Elle avait pour but de faire disparaître les mendiants qui pullulaient à Lyon et de donner un asile aux « petits enfants cryants et huant de faim et le froid nuit et jour... »

L'Aumône Générale se chargea de recevoir les enfants de l'Hôtel-Dieu, lors de leur septième année, pour les nourrir, les instruire, les placer. Dès le mois de mars 1534, les garçons sont recueillis à l'hôpital de la Chanal à Pierre-Scize, les filles à l'hôpital Sainte-Catherine aux Terreaux. C'est seulement en 1629 pour les filles, en 1636 pour les garçons, que les enfants assistés furent transférés à l'hôpital de la Charité qui venait d'être construit.

Ces enfants étaient divisés en deux catégories : 1° les enfants légitimes orphelins qui étaient reçus et adoptés par l'Hôtel-Dieu dans une forme spéciale aux hôpitaux de Lyon qui conférait aux Recteurs la puissance paternelle et le droit de succession ; 2° les enfants trouvés et abandonnés que l'Hôtel-Dieu plaçait à la campagne. Les uns et les autres, entre six et sept ans, passaient à la Charité dans les mêmes conditions d'adoption.

Mais le nombre des enfants assistés allant toujours en croissant (5 à 600 en moyenne par an, 2232 après la famine de 1709) finit par occasionner à l'Hôtel-Dieu une dépense qu'il ne pouvait plus supporter. En 1783, la Charité prit la charge de la totalité des enfants abandonnés : ce furent 3377 enfants qui s'ajoutèrent aux 3343 qu'elle entretenait déjà.

Tant qu'ils furent relativement peu nombreux, les confusions entre les enfants ne purent être que rares, mais plus tard la nécessité de leur donner une marque distinctive s'imposa, surtout lorsque le manque de nourrices sur place obligea l'Hôtel-Dieu, en 1559, à envoyer les nouveau-nés à la campagne. Les nour-

rices prenaient plusieurs enfants et négligeaient ceux de l'Hôtel-Dieu. Il arriva que des nourrices présentèrent, à la place d'orphelins décédés ou cédés à des inconnus, leurs propres enfants pour continuer à toucher leurs gages.



Pour remédier à ces inconvénients et à ces abus, on chercha à munir les enfants d'un signe distinctif ; ce furent les sceaux d'immatriculation sous forme de plombs imprimés d'un numéro individuel et scellés sur un cordon passé autour du cou (1). Jusqu'à sept ans, les enfants portaient un plomb aux armes



Fig. 1.



Fig. 2.

de l'Hôtel-Dieu ; lorsqu'à cet âge ils passaient à l'Aumône Générale ou à la Charité, ce plomb était remplacé par un autre aux armes de la Charité. Il va de soi qu'à partir de 1783, il n'exista plus que ce dernier.

C'est dans un règlement de 1646 qu'on trouve une note explicite sur la façon dont le Recteur de l'Hôtel-

(1) Dr Ant. Sabatier. — *Sigillographie historique : Plombs historiés de la Saône et de la Seine*, Paris, H. Champion, 1912. — Dans ce volume gr. in-8° de 527 pages avec 20 planches d'héliogravures reproduisant 356 sceaux, notre confrère a élevé à la sigillographie un monument de premier ordre qui témoigne d'un travail considérable et d'une science consommée. Nous ne pouvons que résumer le chapitre qu'il a consacré aux sceaux de nos hôpitaux en le complétant par les reproductions du sceau ancien de la Charité, du sceau de 1786 et d'une empreinte de celui de 1794. Il en avait d'aileurs donné la description. Nous le remercions de ses conseils et des facilités qu'il nous a données pour la rédaction de cette notice.

Dieu devait placer les sceaux aux enfants légitimes, exposés ou retirés de nourrice. Ce n'est qu'en 1690 que la même règle fut appliquée aux enfants placés à la campagne.

Nous renvoyons au livre de Sabatier pour plus de détails sur le numérotage qui était assez compliqué et subit d'ailleurs des variations. Disons seulement qu'il s'effectuait dans une sorte de boîte, dite presse, où l'on rangeait des chiffres mobiles qui s'imprimaient au revers du plomb par la frappe avec un coin aux armes hospitalières. Le cordon, bleu pour l'Hôtel-Dieu, rouge pour la Charité, était rond, passait par un double tunnel et ne pouvait plus être enlevé du cou de l'enfant que si on le coupait.

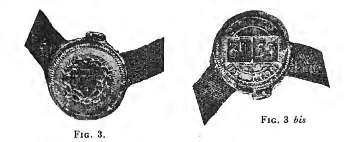


Fig. 3.

Fig. 3 *bis*

Les administrateurs de la Charité. en 1783, eurent à se préoccuper d'une organisation nouvelle et nommèrent une commission dont l'attention se porta sur cette question du numérotage, En 1786, un des commissaires, Périsse-Duluc, fit un rapport sur les dangers du sceau de plomb que les enfants se mettaient dans la bouche, sur son poids trop lourd, sur ses empreintes grossières qui blessaient le cou et la poitrine. Le cordon rond était aussi incriminé parce qu'il était d'un tissu trop rude et qu'il permettait au plomb de se retourner et de causer des excoriations par ses deux faces.

Périsse-Duluc proposait (ce qui fut adopté) que le sceau fut en étain, de forme lenticulaire, à bords mousses, et qu'il fut fermé à plateaux sur un ruban

plat de soie unie au moyen d'une presse nouvelle beaucoup plus maniable et transportable.

L'usage de la médaille pendue au cou se perpétua jusqu'en 1843. A ce moment, comme on se plaignait toujours de ses inconvénients et de son caractère dégradant, elle fut remplacée par des anneaux d'oreille en argent poinçonnés d'un numéro : à cette époque l'usage des boucles était presque général dans les campagnes. Mais bien qu'elles eussent été remplacées en 1862 par des boucles en argent doré, elles marquaient les enfants autant, sinon plus, que les médailles; elles furent définitivement supprimées en 1878.

Il existe plusieurs modèles de ces plombs d'immatriculation. On les trouve surtout aux Archives des

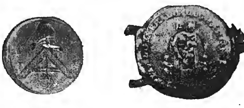


Fig. 4. Fig. 5.

Hôpitaux, où sont également conservés des instruments de frappe, au Musée de Lyon, au Musée de Gadagne et dans des collections particulières. Nous suivrons encore Sabatier dans leur énumération :

A. D'abord ceux de l'Hôtel-Dieu.

1-2. *Sceaux antérieurs à 1783.* — C'est un sceau en plomb, épais, de 20 millimètres de diamètre, pesant 12 à 14 grammes. Il porte à l'avers deux écus elliptiques accolés, le premier aux armes de Lyon, le deuxième à une Notre-Dame de Pitié. Il semble bien, d'après un cachet de cire rouge conservé aux Archives des Hôpitaux, qu'il en exista un avec l'inscription Enfant de l'Hôtel-Dieu au-dessus et au-dessous des écussons.

Celui que nous reproduisons d'après Sabatier porte Enfant légitime de Lyon ; cette inscription date de 1734 comme suite à une réclamation des mères secourues de l'Hôtel-Dieu qui ne voulaient pas que leurs enfants fussent confondus avec les enfants trouvés (*Fig.* 1).

B. Ceux de la Charité sont plus nombreux.

3. *Sceau antérieur à 1786.* — Il présente les mêmes caractéristiques que ceux de l'Hôtel-Dieu, même métal, même poids, mêmes écus elliptiques accolés, le premier aux armes de la ville, le second à une Notre-Dame de Charité, avec l'inscription en lignes courbes HOSPITAL GÉNÉRAL DE au-dessus, LA CHARITÉ au-dessous (*Fig.* 2).

4. *Sceau de 1786.* — C'est le premier qui ait été frappé en étain ; il est plat, a 22 millimètres de diamètre, pèse 9 grammes, se ferme à plateaux sur un ruban plat de soie bleu. A l'avers, dans un grénetis, une couronne d'épines entourant les lettres IHS avec une croix au-dessus de l'H et les trois clous de la Passion au-dessous. Pour Sabatier, il ne s'agit pas du monogramme des Jésuites, mais d'un emblème de l'Enfant-Jésus.







FIG. 6. FIG. 6 *bis.*

Au revers, dans le même grénetis, un numéro frappé en relief et en deux lignes courbes CHARITE DE LYON (*Fig.* 3 et 3 *bis*).

5. *Sceau de 1794.* — Empreinte légèrement bombée, de 20 millimètres de diamètre, portant à l'avers des emblèmes révolutionnaires, triangle et fil à plomb surmontés du bonnet phrygien, dont le type avait été prescrit par une délibération municipale du 5 janvier 1792. Il est probable que le revers était le même que pour le précédent (*Fig.* 4).

6. *Sceau de la fin du XVIIIe siècle et du début du XIXe siècle.* — Sceau d'étain de 22 millimètres de diamètre, pesant 9 grammes, un peu bombé, et se fermant à plateau sur un cordon rond, bleu ou rouge. — Il porte à l'avers une Notre-Dame de Charité debout, un peu à droite, accompagné d'enfants, avec la légende circ. à g. HOSPITAL GÉNÉRAL DE LA CHARITÉ DE LYON. Au revers un numéro d'ordre (*Fig.* 5).

7. *Sceau de la Restauration.* — Il rappelle ceux de l'Hôtel-Dieu et de la Charité d'avant 1786 (écus elliptiques accolés, etc.,

avec le mot HOPITAL et non HOSPITAL), mais il est en étain et ne pèse que 9 grammes (*Fig.* 6). Nous reproduisons également le revers de ce plomb (*Fig.* 6 *bis*) qui porte le n° 30262, ce qui a permis à Sabatier, en se reportant au registre des entrées, de retrouver le nom de la fillette à laquelle cette médaille avait été attribuée. La série avait commencé en 1786 avec le chiffre 3151 pour atteindrs au 31 décembre 1935 le numéro 54972.

On n'a pas de notion précise sur les sceaux qui furent employés de 1836 à 1843 avant l'adoption des anneaux d'oreilles.

Terminons en disant que les Hôpitaux de Lyon ne possédaient pas que des sceaux destinés à l'immatriculation des enfants. D'autres servaient à plomber les produits manufacturés par certains malades (bonneterie, bas de diverses catégories) ou des liasses de papier. On en trouvera trois dans les planches de Sabatier, dont deux, très mutilés, pour la Charité et un pour l'Hôtel-Dieu. Ce dernier servait à plomber les registres relatifs aux sommes perçues au profit des Hôpitaux sur les droits d'octroi municipal des vins (*Fig.* 7).



FIG. 7.

BIBLIOGRAPHIE

Dr Sérieux. — *Le quartier d'aliénés du Dépôt de mendicité de Soissons au XVIII siècle*, d'après des documents inédits. — [Extrait du t. V du Bulletin de la Société archéologique de Soissons].

Poursuivant ses études si documentées sur les aliénés au XVIIIe siècle, M. le Dr Sérieux, médecin honoraire de l'asile Sainte-Anne, nous initie cette fois au fonctionnement d'un quartier d'aliénés qui fut installé au Dépôt de mendicité de Soissons, chef-lieu d'une généralité. C'était l'un des 80 dépôts ouverts à partir de 1768, mais dont plusieurs furent ultérieurement supprimés, car déjà du temps de Necker, on n'en comptait plus que 33.

Parmi les vagabonds et mendiants internés, il se trouvait une proportion notable d'aliénés ; leur isolement s'imposait. A Soissons un bâtiment fut construit avec dix loges pour hommes et dix pour femmes. Après la suppression provisoire du Dépôt par Turgot, de Montlinot, inspecteur des Dépôts, fut chargé de faire de celui de Soissons « un dépôt modèle » ; il devint pour le ministre un excellent collaborateur, et ses rapports contiennent des renseignements que M. Sérieux a recueillis en les commentant avec une compétence toute particulière, en s'aidant de documents inédits recueillis aux archives départementales de l'Aisne.

De pareilles monographies sont infiniment précieuses, et permettront un jour de faire la synthèse d'institutions encore peu connues, ou mal étudiées.

M. Fosseyeux.

P. Saintyves. — *Corpus du folklore préhistorique en France et dans les colonies françaises*, t. I. Nourry, 1934, 420 p. in-8°.

Ce volume précédé d'une abondante bibliographie est le résultat d'une vaste enquête entreprise avec le concours des membres de la Société du folklore français et de la Société préhistorique de France ; à chacun d'eux avait été adressé un questionnaire détaillé qui devait servir de guide pour les réponses. Celles-ci ont paru de 1931 à 1933 dans la *Revue du*

Folklore français; en les réunissant, P. Saintyves, promoteur de cette enquête, leur donne une valeur singulière, et rend un service méritoire à tous les érudits versés en ces matières. L'origine; la nature, le culte attaché, aux menhirs, aux cromlechs, aux dolmens, aux alignements, aux tumuli, font partie du domaine de notre histoire nationale ; la synthèse entreprise n'en est qu'à ses débuts ; un second volume est annoncé. P. Saintyves s'est réservé le Morvan bourguignon ; nul n'était mieux désigné que lui pour relever les traces, si abondantes dans cette région, des manifestations primitives de notre race.

M. Fosseyeux.

André Durrbach. — *Les sutures en chirurgie digestive.* (Thèse, Paris, 1934). Ce travail est très remarquable par sa documentation. Au point de vue historique, il montre les progrès de la suture gastrique et intestinale depuis les têtes de fourmis jusqu'aux sutures avec des points non perforants. C'est empiriquement que celle-ci a été pratiquée par Lembert et c'est ultérieurement que la pathogénie des infections en a expliqué le succès. Il en a été ainsi pour bien des procédés de technique opératoire quant au bouton de Murphy si ingénieux, il ne donne pas ses orifices réguliers. La suture intestinale actuelle explique les progrès si remarquables de la chirurgie abdominale.

P. Mauclaire.

Clavelin. *Les Ecoles du Service de Santé militaire de 1708 à nos jours,* Progrès médical, 25 mars 1933, p. 537-555. — L'édit du 17 janvier 1708 institue, sur nos frontières, 50 hôpitaux militaires, et crée pour les places de guerre et pour les armées des offices vénaux de médecins et chirurgiens. L'édit du 20 juin 1716 supprime la vénalité des charges et confie le recrutement du personnel des hôpitaux à quatre conseillers médecins et quatre conseillers chirurgiens inspecteurs généraux. L'ordonnance du 20 décembre 1718 fonde dans ces hôpitaux un enseignement technique, qu'étend et précise un règlement du 1er janvier 1747. Aux inspecteurs généraux, une ordonnance du 4 août 1772 substitue une commission de santé; et aux cours disséminés, l'ordonnance du 22 décembre 1775 ajoute des hôpitaux-amphithéâtres d'instruction à Lille, Metz et Strasbovrg. Ces amphithéâtres, abolis en 1780, sont rétablis le 2 mai 1781, renforcés de ceux de Brest et Toulon, et pourvus en 1788 du titre d'hôpitaux auxiliaires. En dépit des fluc-

tuations réglementaires, ces institutions ne furent point dépourvues d'hommes de valeur: le corps chirurgical militaire donna à l'Académie de chirurgie La Martinière, La Peyronie, Le Dran, Garengeot, Bagieu, Tenon ; Ravaton, chirurgien-major de l'hôpital de Landau, fut correspondant de cette compagnie ; le chirurgien-major Lombard fut chargé à Strasbourg, de 1781 à 1792, du cours sur les plaies d'armes à feu. Le grand Frédéric demanda même deux chirurgiens militaires français pour ses armées, et Massiot, chirurgien-major des gardes du Roi, fut un moment appelé comme chirurgien en chef dans l'armée russe. A la fin du siècle, les futures gloires de l'Empire avaient déjà gravi les premiers échelons de la hiérarchie : Percy était, en 1782, chirurgien-major de Berry-Cavalerie ; Heurteloup, en 1786. chirurgien-major de l'hôpital de Toulon ; Larrey, en 1788, chirurgien-major des vaisseaux du Roi. La médecine thermale militaire avait en outre ses représentants dans les hôpitaux de Barèges, Bourbonne, Digne et Saint-Amand.

Mais voici la tempête : déjà désorganisé par l'ordonnance de 1788, le Service de Santé est quasi aboli par la Révolution qui supprime Académie de chirurgie, amphithéâtres des hôpitaux d'instruction, corporations chirurgicales. Plus d'enseignement, plus de recrutement, et ce, au moment précis où la guerre éclate ! On réquisitionne d'urgence les médecins et chirurgiens de 18 à 40 ans. Ils sont bien vite décimés. Pour combler les vides on a créé, sur le papier, en 1793, des cours à Lille, Metz, Strasbourg et Toulon, dont les hôpitaux-écoles sont promus, en février 1794, hôpitaux d'instruction. Mais les professeurs manquent. La loi du 14 frimaire an III rétablit enfin les Ecoles de Santé à Paris, Montpellier et Strasbourg. Il les faut bientôt renforcer ; le 30 floréal an IV, un règlement rétablit des hôpitaux d'instruction à Lille, Metz, Strasbourg, Toulon, et au Val-de-Grâce de Paris ; ils sont organisés par un autre règlement du 5 Vendémiaire an V. Mais les armées absorbent bientôt tout ; le déficit budgétaire fait le reste : le 2 décembre 1803, les hôpitaux d'instruction, qui n'ont plus ni maîtres ni élèves, sont fermés. Sous l'Empire, malgré le zèle, souvent contrarié, d'un Larrey, d'un Percy, d'un Desgenettes, la situation est lamentable, sauvée à force de réquisitions. Enfin, la Restauration rouvre, le 25 novembre 1814, les hôpitaux militaires, et rétablit le 30 décembre les hôpitaux d'instruction du Val-de-Grâce, de Lille, Metz, Strasbourg ; en 1818, un autre est fondé à Toulon ; et celui d'Alger fonctionne de 1832 à 1838. Les ordonnances de 1836-37-42 créent un ensei-

gnement à deux degrés : celui des hôpitaux d'instruction, et celui de perfectionnement du Val-de-Grâce. Mais le décret du 24 avril 1850 biffe tout : on recrutera les médecins militaires parmi les civils, moyennant un stage dans une Ecole d'application, installée au Val-de-Grâce. Inauguré le 23 janvier 1851, cet établissement devient, en 1852, Ecole impériale d'application de la médecine et de la pharmacie militaire. Or le recrutement devient difficile ; la guerre de Crimée décime les cadres; les tracasseries de l'Intendance découragent les survivants. On crée alors, le 12 juin 1856, l'Ecole de Santé militaire de Strasbourg, qui, d'abord subordonnée aux intendants, passe tout de même en 1860 sous la direction du Service de Santé. Ruinée par la guerre de 1870, cette Ecole n'est rétablie qu'en 1889 à Lyon, toujours doublée du Val-de-Grâce. Dans cette dernière, la chirurgie a été successivement enseignée par H. Larrey (1852), Legouest (1858), Gaujot, Servier, Delorme, au profit duquel on ressuscite la chaire de chirurgie d'armée, Nimier, Loison, Ferraton, Rouvillois (1919), Maisonnet (1926) et Clavelin (1932).

M. Lœper, *Georges Hayem (1841-1933)*, Progrès médical, n° 41, 14 octobre 1933, p. 1744-1752. — Je l'aperçus, il y a quelques années. C'était un petit vieillard, voûté, aux traits osseux et jaunes, couronnés de longs cheveux gris rabattus sur la nuque ; des lunettes d'or chevauchaient son nez busqué ; une longue houppelande noire pendait de son dos maigre. Je ne pus m'empêcher de penser, devant cette apparition au *Marchand de Venise* ! Il vient de s'éteindre, nonagénaire, vice-doyen de l'Académie de médecine, et le professeur Lœper a, devant la docte compagnie, prononcé son éloge. Né à Paris, d'un industriel de souche strasbourgeoise, Hayem fut, en 1862, reçu le premier au concours de l'externat des hôpitaux. Interne de la promotion du 26 décembre 1863, médaille d'or en 1867, élève de Vulpian, de Tardieu, de Bernutz, il fut nommé agrégé en 1872, professeur de thérapeutique en 1879, puis professeur de clinique. Il était entré, en 1886, à l'Académie, qu'il présida en 1918. Ses travaux portèrent principalement sur le sang, l'estomac, et la pharmacologie. Hématologiste, il découvrit les hématoblastes, et inventa un hématimètre. Gastrologiste, il approfondit l'étude du chimisme gastrique et la systématisa : hyper-hypo-anachlorhydrie ; hyper-ou hypopepsie, la pathologie gastrique se concrétisa dans ses tubes à essai, cependant qu'avec Lion, il étudiait l'anatomie pathologique des gastrites. Thérapeute, il institua, lors de l'épidémie

de 1880, les injections intra-veineuses ou sous-cutanées du sérum isotonique qui a gardé son nom, afin de réhydrater les cholériques et fut l'apôtre du pansement bismuthé, déjà préconisé par Fleisser, dans les affections stomacales. Et c'est là un actif considérable. On lui a reproché, en hématologie, d'avoir *vu rouge*, en d'autres termes, d'avoir trop négligé au bénéfice des hématies et des hématoblastes, le globule blanc, dont la réhabilitation fut l'œuvre d'Ehrlich; en gastrologie, d'avoir un peu confondu avec une cornue cet estomac dont Bouveret nous a appris les réactions nerveuses, et la radiologie les actions motrices; en thérapeutique, de n'avoir accordé que faible part à la pharmacodynamie. Mais quelle œuvre n'a ses erreurs et ses lacunes ?

N'oublions pas non plus le labeur du journaliste : polyglotte, Hayem rédigea pendant de longues années cette fameuse *Revue des Sciences médicales*, qui, pendant longtemps, fut la seule où nos chercheurs pûssent prendre quelque idée des travaux étrangers.

Ce travailleur infatigable, et de rude abord, était doublé d'un artiste. Il maniait élégamment le crayon, et s'adonnait à la glyptique. Il est mort solitaire, en sa petite maison d'Auteuil, après avoir perdu sa femme et deux fils, dont l'un mort pour la France en 1907.

R. Turpin, *Nécrologie*, *A. Calmette*, Progrès médical, n° 45, 11 novembre 1933, p. 1906-1915. — Né à Nice le 12 juillet 1863, Albert Calmette est mort le 29 octobre 1933. D'abord, médecin de la marine militaire, il passa en 1890 dans le Corps de santé colonial. Ainsi fit-il la Campagne de Chine (1883-1885) sous les ordres de l'amiral Courbet ; celles du Gabon et du Congo (1886-1887) ; et une expédition à Terre-Neuve où il découvrit que le *rouge* de la morue salée est d'origine bactérienne. Ces recherches l'introduisirent à l'Institut Pasteur. Et Pasteur envoya à Saïgon au début de 1891, pour organiser un centre de lutte anti-variolique. En ce pays syphilisé et lépreux, la vaccination inter-humaine était dangereuse ; les génisses, trop rares, peu sensibles au cow pox, non susceptibles de rendement. Calmette imagina de recourir au bufflon. Il étudia encore en Indochine la composition et les effets du venin des serpents, et mit au point la sérothérapie anti-venimeuse. Enfin, il fit des recherches sur les fermentations, et constata que la production, empiriquement réalisée par les Annamites, de l'alcool de riz, est due à l'action d'une mucédinée, *Amylomyces Rouxii*. Ce procédé fut importé et utilisé depuis dans

nos distilleries du Nord. Rentré en France, Calmette fut chargé, en 1895, de créer et d'organiser un Institut Pasteur à Lille. Il y poursuivit ses travaux sur la vaccination jennérienne, le virus vaccin, la vaccine généralisée, et plus tard sur l'épuration biologique des eaux résiduelles urbaines et agricoles. En 1898, il fut nommé professeur d'hygiène et de bactériologie à la Faculté de Lille. L'année suivante, il alla étudier la peste bubonique à Porto, et mit au point, avec Salimbeni, la vaccination et la sérothérapie anti-pesteuses. En 1903, il procéda, dans les charbonnages franco-belges et westphaliens, à une vaste enquête sur l'ankylostomiase. La guerre de 1914-1918 lui valut d'autres labeurs : Captif dans Lille, occupée par l'ennemi, il se prodigua auprès de ses compatriotes et dans les ambulances, faisant, au péril de sa vie, évader des prisonniers. Il possédait, dans son laboratoire, pour ses expériences, quelques pigeons, dans lesquels les Allemands discernèrent des moyens de communication clandestins et prohibés avec l'extérieur. Mais il démontra, à l'aide de ses carnets, que c'étaient des animaux inoculés par le virus tuberculeux. Un bactériologiste allemand, chargé du contrôle, autopsia l'un des volatiles et constata les preuves de l'inoculation. Calmette eut, ce jour-là, de la chance : c'était là le seul sujet sur lequel l'expérience eût réussi ! Privations, vexations, injures, Calmette éprouva tous les mauvais procédés de l'envahisseur : Madame Calmette, infirmière de la Croix-Rouge, et toute dévouée aux malades, enfants et blessés, fut un jour enlevée par l'ennemi et envoyée dans un camp de concentration en Allemagne. Le cauchemar fini, Calmette, nommé sous-directeur de l'Institut Pasteur de Paris, prit en 1919 ses nouvelles fonctions, qu'il interrompit pour aller créer un Institut Pasteur à Athènes. Directeur à Paris, il s'adonna à la lutte anti-tuberculeuse ; il avait déjà pris l'initiative des dispensaires anti-tuberculeux, des villages pour tuberculeux. Il chercha, avec Guérin, le moyen d'obtenir la prémunition anti-tuberculeuse, découvrit que la culture en milieu bilié atténuait la virulence du bacille de Koch, et finit par préparer le vaccin bilié anti-tuberculeux, dit B. C. G., qui a donné lieu, d'ailleurs, aux ardentes controverses que l'on sait.

Calmette était membre de l'Académie de médecine, de l'Académie des Sciences, et grand-croix de la Légion d'honneur.

P. Astruc, *Un manuscrit inédit de Grisolle, Lettre sur le choléra*, Progrès médical, supplément illustré n° 11, 1933,

p. 81-84. — Interne à l'Hôtel-Dieu de Paris, en mai 1832, Grisolle écrivit à son père, à Fréjus, une lettre, ou plutôt un long mémoire, dans lequel il se déclare anti-contagionniste. Il appuie sa juvénile conviction sur l'absence de victimes parmi ses collègues, qui pourtant se sont surmenés, ont respiré l'haleine des malades, même « goûté des matières vomies ! »

H. Le Chevalier, *Vieux papiers, un inventaire du mobilier de Vicq d'Azyr, ibid.*, p. 84-88. — Inventaire du mobilier de Vicq d'Azyr, dressé par le juge de paix Nicolas Chépy, le 1er messidor an II, le jour même du décès. Un arrêté du Comité de Salut public du 5 messidor prescrivit la remise, dès la levée des scellés, des pièces imprimées ou manuscrites relatives à l'art vétérinaire et aux épizooties, aux mains de la Commission d'agriculture et des arts.

Genty. — *Un libelle contre Desault*, Progrès médical, 10 fév. 1934, supplément illustré, nº 1. p. 2-5. — Rude et franc, Desault s'était fait beaucoup d'ennemis ; d'abord lorsqu'il fut nommé, en 1788, contre Pelletan, chirurgien de l'Hôtel-Dieu ; ensuite, dans le clan administratif de l'hôpital, auquel il s'évertuait d'arracher quelques réformes ; puis dans la municipalité de Paris, que Chaumette, qui le détestait, prévint contre lui. Vers 1792, un pamphlet inepte, intitulé : *Confession générale de Monsieur Desault... à un prêtre napolitain*, l'accuse de faiblesse d'esprit, d'adultère, de viol de tombeaux et rapt de cadavres, de trafics opératoires ; et prétend même qu'il avait prostitué sa femme à son avancement ! Dès lors, accusé d'avoir refusé ses soins aux blessés du 10 août, Desault est traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui ne l'acquitte que sur le vu d'une pétition des étudiants et malades de l'Hôtel-Dieu. Le 11 prairial an II, il est derechef arrêté, emprisonné au Luxembourg, d'où Fourcroy le fait libérer. Enfin, trois mois après, nouvelle dénonciation, à laquelle fait échec l'intervention du médecin Mayet et de cinquante autres de ses confrères. Desault subit toutes ces avanies en silence, mais, excédé de ces tracas, mourut prématurément, à 51 ans, le 1er juin 1795. Comme il soignait alors l'*Enfant du Temple*, on raconta qu'il avait été empoisonné.

Dr Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant :
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Séance du 10 Novembre 1934.

Présidence de M. le Dr Brodier.

Etaient présents : MM. Barbillion, Boulanger, Brodier, Cornilleau, Dardel, Delaunay, Dorveaux, Fosseyeux, Guelliot, Hahn, Jeanselme, Laignel-Lavastine, Lemay, Menetrier, Molinery, Neveu, Regnault, Tanon.

Section de Montpellier. — M. le Pr Laignel-Lavastine fait le compte-rendu de la séance inaugurale du 3 novembre, à laquelle il avait été délégué officiellement par la Société; on en trouvera ci-après le texte.

Candidature présentée :

Cadet de Gassicourt (Dr André), 17, rue Lagrange (5e) par MM. Laignel-Lavastine et Touraine.

Communications : M. Molinery, à propos du centenaire de sa naissance, retrace la vie et les travaux de Garrigou, premier professeur d'hydro-climatologie, avec ses initiatives et ses déboires, grâce à des souvenirs personnels particulièrement précieux.

Le Dr Delaunay présente quelques papiers intimes, diplômes, brevets et documents relatifs à Julien Letessier. Né en 1823 à Lavardin (Sarthe) il fut interne

de l'Asile des Aliénés de la Sarthe, puis, lors de la guerre de Crimée (1851), s'engagea comme chirurgien auxiliaire de 3e classe de la marine. Il fit ensuite croisière en Océanie, et, pendant la guerre du Mexique, fut affecté à l'escadre du Pacifique. Au retour de cette campagne, il reçut la croix de la Légion d'honneur (1867) et repartit comme médecin auxiliaire de 2e classe pour la Cochinchine où il se lia avec de Lanessan. Après un congé de convalescence, en France il regagna l'Extrême-Orient. A Saïgon, sévissait la dengue. A l'hôpital de Vinh-Long, où il fut envoyé, c'était le choléra, qui l'emporta le 21 juin 1874. Dans cette humble vie, rien de sensationnel : c'est celle d'un de ces *auxiliaires* de la marine que le haut corps de santé traitait en parents pauvres, qui héritaient toutes les corvées, et qui disparurent lors de la création du service de santé colonial en 1890. Et cette époque, mal connue, est celle qui s'intercale entre la première emprise du gouvernement de Napoléon III sur l'Annam, et la période d'expansion marquée plus tard par l'avènement politique de Jules Ferry.

Assemblée générale du 1er Décembre 1934

Présidence de M. le Pr Mauclaire

Etaient présents : Mmes Besmertny et Metzger, MM. Barbillion, Boulanger, Brodier, Chaille-Bert, Didsbury, Dorveaux, Gay, Finot, Fosseyeux, Godlewsky, Guelliot, Laignel-Lavastine. Menetrier, Mousson-Lanauze, Neveu, Olivier, Regnault, Rolland, Souques, Tanon, Villaret.

Décès.: M. le Président fait part de la mort de M. le Dr Semelaigne, l'un des plus anciens membres

de la Société, et qui dirigea longtemps la maison de santé de Saint-James à Neuilly, puis de celle de M. Stephen d'Irsay, membre de nombreuses sociétés scientifiques françaises et étrangères, assidu des Congrès internationaux et auteur d'importants travaux d'érudition. Ces communications sont accueillies avec des regrets unanimes.

Renouvellement du Bureau : Par 65 voix, dont 43 par correspondance, le Bureau sera ainsi constitué pour 1935 : Président, M. Mauclaire ; Vice-Présidents, Brodier et Guelliot; Secrétaire général, Fosseyeux ; Secrétaires, Jean Vinchon et Hahn ; Trésorier et trésorier-adjoint, Boulanger et Genot ; Archiviste-bibliothécaire, R. Neveu ; Tiers renouvelable du Conseil : Tanon, Olivier, A. Finot.

Élections et Promotions : M. le Président adresse ses félicitations à M. Guelliot, promu Chevalier de la Légion d'honneur, et Meige, élu membre libre de l'Académie de Médecine.

Communications : M. le Dr Neveu fait une communication sur Livingstone, et M. le Dr Tanon une causerie rapide sur un cas intéressant l'histoire de la médecine.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE

Séance du 9 *décembre* 1934

Présidence de M. le Dr LYONNET.

Etaient présents : MM. Audry, Brizon, Cade, Croze, Deléage, Faisant, Gonnet, Guiart, Lacassagne, Lannois, Lathoud, Milhaud, Morin père, Pallasse, Perrin, Rousset, Tolot.

Excusés : MM. Dumas, Durand Gilbert.

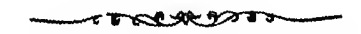
Le Dr Armand, de Mâcon, est élu membre de la Société.

Le vœu suivant a été voté à l'unanimité et sera adressé à M. le Maire de Lyon :

« La Société émet le vœu que l'Administration municipale veuille bien renoncer à la démolition du clocher de l'Hospice de la Charité. La présence de ce monument perpétuera ainsi le souvenir de l'Aumône générale qui a joué, pendant plusieurs siècles, le rôle que l'on sait, dans la vie lyonnaise ».

M. Deléage fait une communication intitulée : Quelques opinions de Guy Patin.

M. Lathoud fait une causerie sur la médecine homéopathique à Lyon au XIXe siècle.



DAVID LIVINGSTONE
Explorateur et Médecin

Par Raymond NEVEU.

David Livingstone naquit à Blantyre en Écosse, en 1813. Dans un de ses ouvrages « quoique peu disposé par nature à parler de lui », il a pris soin, cependant, de nous apprendre que son arrière-grand-père avait été tué à la bataille de Cullvalen en combattant pour les Stuarts et que son grand-père était fermier dans l'île d'Ulva où naquit son père.

Ce n'est qu'un peu plus tard que trouvant sa ferme insuffisante, le grand-père se fixa à Blantyre Works sur les rives de la Clyde, non loin de Glascow. Son père mourut en février 1856, laissant sa famille sans fortune, car selon l'expression même de son fils « il avait trop de conscience pour pouvoir s'enrichir dans le petit commerce de blé qu'il exerçait », mais il laissait aux siens le culte de l'honneur et de la probité, et ma foi, cela vaut bien une fortune... David Livingstone qui explorait le Zambèse à cette époque n'était pas là pour lui fermer les yeux!

A l'âge de dix ans, Livingstone fut embauché à la Manufacture Monteilhand C° comme rattacheur, le soir il fréquentait une école, où de huit heures à dix heures, il apprenait le latin..., et bien souvent il eût passé des nuits à étudier si sa mère qui veillait ne l'en avait empêché...

Livingstone aimait la lecture, Virgile, Horace, n'avaient point de secrets pour lui, la flore du La-

narkshire par Patrick, ainsi que le traité de botanique de Culpejer étaient ses livres de chevet. Quoique pris constamment à la filature, il trouvait cependant le moyen d'herboriser et de s'occuper de paléontologie avec un de ses frères, qui plus tard, partit au Canada.

A 19 ans, il devint fileur, c'est-à-dire qu'il eut la direction d'un métier. C'était un travail excessivement pénible, mais cela lui permit de mettre un peu d'argent de côté et, d'aller à Glascow où il commença ses études de médecine et de théologie.

David Livingstone ayant terminé ses études médicales, passa sa thèse sur l'auscultation et faillit même ne pas être reçu à cause de divergences de vues avec ses examinateurs.

« Nous n'étions point d'accord, mes examinateurs et moi, dit-il, sur la réalité des services qu'on attribue au sthétoscope dont ces messieurs discutaient la valeur : il aurait été beaucoup plus sage de ma part de taire une opinion qui m'était personnelle. Toutefois, je n'en reçus pas moins le titre de docteur en médecine et en chirurgie; et ce fut avec une joie non déguisée que je me sentis appartenir à une profession qui est vouée entre toutes à la pratique de la bienfaisance et qui, avec une énergie infatigable, continue de siècle en siècle à faire de nouveaux efforts pour amoindrir les souffrances qui affligent l'humanité. »

Cette grandeur de caractère, cette ténacité dans ses opinions, nous les retrouverons constamment au cours de sa carrière si mouvementée d'explorateur.

On pourrait se demander où le « petit fileur » de Blantyre Works puisa le goût des grands voyages. Le ciel brumeux de la Clyde ne pouvait point lui donner l'avant-goût du soleil brûlant de l'Afrique, ni de la pureté des soirs tropicaux.

Mais il ne faut pas oublier que son enfance avait été bercée par des récits d'aventures que son grand-père se plaisait à lui conter le soir à la tombée de la nuit. Sa grand'mère aussi lui chantait de vieilles chansons gaéliques qui avaient tout le parfum de l'Orient...

Il n'en fallut peut-être pas plus pour décider de la destinée du jeune David Livingstone.

Aussitôt son diplôme en poche, il fit des démarches pour partir en Chine. On était en pleine guerre de l'opium, aussi lui déconseilla-t-on d'aller en Extrême-Orient.

Il décida de se rendre en Afrique du Sud. Après trois mois d'une navigation fastidieuse et pénible, il débarqua au Cap d'où il partit presque immédiatement pour la baie d'Algoa et l'intérieur de l'Afrique. Il devait y faire un premier séjour de seize ans, de 1840 à 1856 « exerçant la médecine et prêchant la foi chrétienne, sans avoir rien coûté aux indigènes. »

Il s'installa d'abord dans la vallée du Mabotsa, puis à Colobeng.

C'est en 1849 qu'il commença ses admirables explorations qui le rendirent justement célèbre et qu'il devait poursuivre jusqu'à sa mort.

Tour à tour, il découvrit le lac Ngmi, explora le Zambèze, traversa l'Afrique australe de l'Ouest à l'Est.

Après un voyage en Angleterre, il entreprit de découvrir les sources du Nil. De 1866 à 1871 on fut sans nouvelles de lui, et le bruit courut dans tous les milieux scientifiques du monde entier qu'il avait été tué.

Des missions s'organisèrent. James Gordon Bennett chargea John Rowlands... alias.., Stanley, de retrouver le célèbre explorateur. Stanley le rejoignit en novembre 1871 sur les bords du lac Tanganyika.

.... Livingstone très fatigué, très anémié par de nombreux accès palustres, n'en continua pas moins à explorer les régions très malsaines du Tchambazé et du lac Bangoueolo qu'on appelle aussi Bemla dont les rives atteignent plus de 600 kilomètres et sont entourées par des marais immenses (1).

.... Mais les forces humaines ont des limites, et Livingstone ne devait pas tarder à payer son tribut à l'Afrique meurtrière.

(1) Ravenstein. — **Livingstone and lake Bangoueolo, 1889**

Il mourut, en pleine gloire, sur cette terre d'Afrique qu'il avait tant aimée.

Le gouvernement Britannique fit revenir son corps en Angleterre.

Désormais, le grand explorateur repose dans la vieille et glorieuse Abbaye de Westminster, à côté des rois et des hommes célèbres de sa patrie : aucun hommage posthume ne fut plus mérité.

Livingstone a publié plusieurs ouvrages fort intéressants qui furent pour la plupart traduits en plusieurs langues.

Explorations dans l'intérieur de l'Afrique Australe et voyages à travers le continent de Saint-Paul-de-Loanda à l'embouchure du Zambèze 1859. Relations de l'exploration du Zambèze et de ses affluents 1866. Dernier journal 1873.

... Ces récits de voyage écrits d'une plume alerte, fourmillent de renseignements fort précieux sur la géographie médicale des pays parcourus.

Livingstone n'aimait cependant pas écrire, explorateur dans l'âme, observateur consciencieux, il notait tout ce qu'il voyait avec passion, avec joie, mais il lui était très pénible de réunir en un volume ses notes de voyage.

« Je crois que j'aimerais mieux traverser de nouveau le continent africain, écrivait-il, que de publier un second volume..., il est bien plus facile de faire un voyage que d'en écrire les détails ».

Et il faut reconnaître qu'il n'avait guère de temps.

En 1840, l'Afrique n'était pas sillonnée de routes ou de pistes comme maintenant .., il fallait se créer un passage, chaque déplacement était une lutte contre la nature... « Quand arrivait le soir, écrit-il, j'étais beaucoup moins propre à l'étude qu'à l'époque où je passais mes jours à la filature de Blantyre ».

Et cependant, il faut reconnaître que les notes qu'il a recueillies, et, collationnées en plusieurs ouvrages sont fort intéressantes, et d'une lecture très agréable. Tout décèle le sens profond de l'observation, j'allais écrire le « sens médical ».

En lisant Livingstone on peut aisément se figurer ce qu'était l'état sanitaire des régions qu'il explorait. C'est ainsi par exemple, qu'il nous décrit les Balatharis comme une race timide, aux membres grêles, au ventre énorme « à cause des aliments grossiers et indigestes dont ils se nourrissent ». Il est bien évident, que la mauvaise alimentation n'était pas seulement en cause, mais le paludisme, les leishmanioses, et autres affections parasitaires, étaient pour une grande part « dans ces ventres énormes » qu'il signalait. Sa description de la mouche tsé-tsé ne manque pas de pittoresque.

« La mouche tsé-tsé, écrit-il, n'est pas beaucoup plus grosse que le mouche commune, elle est brune, à peu près de la même couleur que l'abeille ordinaire et porte sur la région postérieure de l'abdomen trois ou quatre raies jaunes et transversales; d'une vivacité remarquable (ses ailes sont plus longues que son corps) il est très difficile de la saisir avec la main pendant le milieu du jour; le soir et le matin, la fraîcheur de la température lui enlève une partie de son agilité. Quiconque voyage avec des animaux domestiques n'oublie jamais le bourdonnement particulier de la mouche tsé-tsé quand une fois il lui est arrivé de l'entendre, car la piqûre de cet animal est une cause de mort certaine pour le chien, le bœuf et le cheval. Nous perdîmes ainsi pendant ce voyage, quarante-trois bœufs magnifiques sans nous être doutés du nombre des insectes qui les avaient attaqués; nous les avions surveillés avec soin, et nous étions persuadés qu'une vingtaine de tsé-tsés tout au plus s'étaient posés sur eux... »

La description de la maladie est non moins intéressante.

« Une légère démangeaison succède à la piqûre... quelques jours après il s'écoule des yeux et du muffle de la pauvre bête un mucus abondant, la peau tressaille et frissonne comme sous l'impression du froid, le dessous de la mâchoire inférieure commence à enfler, symptôme qui parfois se manifeste au nom-

bril; le bœuf s'émacie de jour en jour, bien qu'il continue à paître, l'amaigrissement s'accompagne d'une flaccidité des muscles de plus en plus prononcée, la diarrhée survient, l'animal ne mange plus, et meurt bientôt dans un état d'épuisement complet ».

Et plus loin, il ajoute :

« Les changements subits de température, amenés par la pluie semblent hâter les progrès du mal... L'autopsie donne les résultats suivants : le tissu cellulaire placé immédiatement sous la peau est boursouflé comme s'il était formé d'une quantité de bulles de savon, ou qu'un boucher maladroit et malhonnête eût voulu lui donner une apparence de graisse, le suif, de consistance huileuse, est d'un jaune verdâtre; toutes les chairs sont molles, et le cœur est d'une telle flaccidité que les doigts qui le saisissent se rencontrent en le pressant; les poumons et le foie sont malades comme tous les autres organes ; l'estomac et l'intestin sont pâles et vides, et la vésicule du fiel est distendue par la bile. Ces symptômes indiquent un empoisonnement du sang qui existe, en effet, et dont le germe est déposé par la trompe de l'insecte, le venin qui le produit est contenu dans une glande située à la base de cette trompe et, il est fort probable qu'il a la faculté de se multiplier, car on trouve si peu de sang chez l'animal qui vient de mourir par la piqûre de la mouche tsé-tsé, qu'à peine si les mains en sont tachées par la dissection ».

Ces lignes montrent que si Livingstone ignorait l'agent pathogène de la maladie qui décimait ses troupeaux, il avait cependant l'idée qu'il s'agissait d'un venin contenu à la base de la trompe, et qui avait la faculté de se multiplier... nous savons aujourd'hui qu'il s'agit d'un trypanosome : trypanosoma Brucei, agent pathogène du nagana.

Quant à la tsé-tsé décrite par l'explorateur, il s'agit très vraisemblablement de glossina morsitans, espèce très répandue dans les savanes d'Afrique, on aurait pu penser aussi à glossina longipennis, qui

transmet l'aïno aux bestiaux, mais qui pique également l'homme ainsi que l'a démontré M. Brumpt (1). Or, Livingstone nous dit « L'un des caractères les plus remarquables de la piqûre de cette mouche est d'être complètement inoffensive pour l'homme... Nous n'en avons jamais souffert personnellement, bien que nous ayons vécu deux mois au milieu de ces insectes dont l'habitat est parfaitement déterminé ».

Une autre maladie qui a été fort bien observée par Livingstone est la péripneumonie des chevaux... elle sévit avec une telle violence sur un espace qui comprend environ sept degrés de latitude, du 20e au 27e parallèles que c'est tout au plus si à force de soins on peut en garantir ces animaux pendant l'été. La chair de ces chevaux morts donne « le charbon » à celui qui en mange. D'après Livingstone aucun genre de cuisson ne détruit le virus... ce qui prouve écrit-il « le peu de valeur des expériences de laboratoire en matière d'alimentation quelle que soit la capacité du savant qui les a faites : car un célèbre médecin de Paris après une étude sérieuse de la question déclarait que le virus en pareille circonstance était neutralisé complètement lorsque la viande avait bouilli... »

Il nous a paru curieux de reproduire ce passage de Livingstone, mais nous n'avons pu savoir à qui il faisait allusion lorsqu'il parlait d'un célèbre médecin de Paris.

Il y a dans le récit de ses explorations de l'Afrique australe des passages bien intéressants sur l'état sanitaire de certaines régions, notamment de la région de Kuruman et de Sechelé. Les Bakoniens qui l'habitent ignorent la plupart des maladies. On y rencontre très peu de tuberculeux, très peu de fous. Quant au cancer et au choléra ce sont des maladies que l'on ne voit jamais.

(1) Brumpt. — Note préliminaire sur l'aïno, maladie frappant les bestiaux des somalis de l'ogaden (Archives de parasitologie 1902).

Quelques années avant le passage de Livingstone la rougeole et la variole avait ravagé la tribu. . Il est intéressant de signaler que les Bakoniens s'inoculaient sur le front le vaccin de vache, mais quelquefois aussi s'inoculaient la pustule variolique des malades, cette dernière pratique eut le plus souvent, d'ailleurs, des résultats désastreux, décimant des villages entiers.

Quoique les eaux de la contrée soient toutes très chargées en sels calcaires, Livingstone n'observa jamais de malades atteints de calculs... Il y voit une certaine immunité chez les noirs, et il rappelle à ce propos qu'il en est de même aux Etats-Unis où il est excessivement rare que les lithotriteurs aient l'occssion d'opérer un noir.

Les maladies les plus fréquentes qu'il eut l'occasion d'observer chez les Béchuanas furent la pneumonie, les cardiopathies, les dysenteries, l'ophtalmie... Ainsi qu'une maladie qu'il n'a pu identifier mais qui semble bien être la méningite...

Les médecins indigènes, tous empiriques, ne s'occpaient pas des accouchements, même dans les cas difficiles, laissant les femmes accoucher toutes seules sans aucune aide.

« Un docteur auprès d'une femme en couches leur paraissant tout aussi déplacé qu'une jeune fille le serait chez nous dans une salle de dissection »... le temps a marché bien vite depuis l'époque où Livingstone écrivait ces lignes, car si les femmes indigènes se passent encore pour la plupart du médecin, les jeunes filles d'Europe affluent chaque jour davantage dans nos salles de dissection... uniquement par amour de la science, il faut, du moins, l'espérer.

Tout le pays limitrophe du désert depuis Kuruman jusqu'à Litarbaroule est d'une salubrité parfaite, et Livingstone se plaît à en vanter les bons effets sur les malades quelque peu fragiles des bronches.

Il n'en est pas, hélas de même de la région de Cassangé où le paludisme au moment du passage de Livingstone faisait de terribles ravages. La plupart

des Portugais qui l'habitaient étaient fortement anémiés, ila avaient tous une rate très hypertrophiée, les enfants payaient un lourd tribut à la maladie.

Pendant tout le temps que le vent soufflait de l'est, l'état sanitaire était excellent, mais en janvier, février, mars et avril il n'en était malheureusement pas de même. Et naturellement, Livingstone en trouve l'explication dans les émanations miasmatiques que le vent apportait.

« C'est probablement en rasant le plateau qui est à l'occident de la vallée que le vent direct s'imprègne des miasmes qu'il répand ensuite dans le bassin de Cassangé, de la même manière que le vent fait rabattre dans les mines l'acide carbonique dont il se charge en passant sur un champ de fèves. Dans l'ouest de l'Ecosse, les mineurs, en effet, s'opposent à ce que les fermiers plantent des fèves dans leur voisinage sous prétexte qu'elles nuisent à la salubrité des mines...

Il est impossible d'expliquer autrement que par la gravitation de la malaria des hauteurs du Tala Mungongo vers Cassangé, l'insalubrité du pays sous l'influence du vent d'ouest. Les rives du Quangre sont infiniment moins malsaines que la vallée, bien qu'elles soient beaucoup plus marécageuses, et cela, parce qu'elles sont abritées contre le vent pestilentiel qui arrive du plateau ».

Livingstone évidemment ne pouvait pas connaître le rôle du moustique dans la transmission du paludisme, puisque c'est en 1895 seulement que Ronald Ross, et peu de temps après, Grassi découvrirent que les parasites de la malaria étaient transmis par les anophèles. Les célèbres expériences de Sambonet de Low sous la direction de Sir Patrick Manson dans la campagne Romaine démontrèrent plus tard que les conditions climatériques n'avaient aucune importançe sur la propagation des fièvres paludéennes et que seules les piqûres des moustiques transmettaient la maladie.

Et cela prouve une fois de plus qu'on ne peut pas

expliquer la marche d'une épidémie tant qu'on ignore son microbe ou son parasite pathogène et son mode de transmission.

Dans tous ses ouvrages Livingstone ne manque jamais d'insister sur les merveilleux effets de la quinine dans le traitement du paludisme.

« La quinine est un remède d'une valeur inappréciable dans la fièvre (et non inapplicable, comme l'ont écrit certains traducteurs), et qui ne produit jamais de résultats fâcheux à aucune époque de la maladie *si on l'administre concurremment avec un apéritif*; le capitaine fut sauvé par la quinine, sans savoir à quel moyen il devait sa guérison ; et je fus heureux d'acquérir ainsi la preuve que ce traitement si efficace à l'égard des indigènes ne perdait rien de sa puissance lorsqu'on l'appliquait à des Européens ».

Le capitaine en question était le commandant d'un navire allemand qui était venu s'échouer sur le banc de Quilimane, et, dont tout l'équipage périt de fièvres pernicieuses si fréquentes dans cette région entourée de marécages.

Livingstone évidemment reconnaissait les avantages incontestables de l'emploi de la quinine dans le traitement du paludisme, mais il ne semble pas l'avoir employée à titre préventif, et cela explique sans doute pourquoi, il contracta les fièvres, eut de fréquents et violents accès dont il devait mourir un jour.

*
* *

Comme on vient de le voir Livingstone ne fut pas seulement un voyageur épris d'aventure il fut aussi un excellent observateur, notant avec soin tout ce qu'il voyait. Ses études médicales, ses connaissances approfondies des sciences naturelles, et, notamment de la botanique, firent de lui un explorateur de tout premier ordre, comme nous en avons eu en France.

Evidemment, parfois, ses opinions sont erronnées, parfois, ses hypothèses ne sont pas exactes, mais il

ne pouvait pas en être autrement, puisqu'à cette époque on ignorait beaucoup de choses en pathologie tropicale.

Et cependant, en lisant ses ouvrages, on retrouve constamment la notion de l'influence saisonnière sur l'éclosion ou la marche des maladies.

Cette notion qui semblait un peu désuète il y a quelques années encore revient maintenant à l'ordre du jour, tant il est vrai que les théories en médecine tout comme les épidémies, subissent une évolution cyclique qu'il est impossible de nier.

Dans le coin des Poètes (Poets' Corner) de l'abbaye de Westminster on lit sur un blason cette inscription pleine d'humour :

« Life is a jest; and all things show it
s thought so once, but now s know it ».

La vie est peut-être une farce pour certains, je n'en disconviens pas, mais pour David Livingstone, elle fut mieux que celà, car il avait une toute autre idée du rôle que nous devons jouer sur la terre, et c'est justement parce qu'il a toujours pensé que la vie n'était pas « a jest » qu'il put accomplir de si grandes choses, et qu'il fut un grand pionnier de la civilisation. Enfant, il rêvait déjà aux voyages lointains, jeune homme au bien qu'il pourrait faire en allant porter la guérison et, peut-être, la consolation aux peuplades perdues de l'Afrique; de retour en Angleterre, après seize année d'explorations particulièrement pénibles, alors qu'il eut pu se reposer couvert de gloire il n'eut qu'un désir : repartir, explorer le Zambèse et démontrer à ses compatriotes que l'on pouvait selon sa propre expression « remonter ce fleuve en toute sécurité et en faire la grande route de la civilisation et du commerce dans l'Afrique australe ». Celà c'est de l'action, et ce n'est pas une farce. Il voyageait sans escorte car il était convaincu que le médecin et le missionnaire peuvent passer partout sans être inquiétés, et sa vie me fait penser

à celle d'une de nos gloires les plus pures Savorgnan de Brazza qui, seul et sans escorte, parcourut l'Afrique de part en part et donna le Congo à la France.

Lorsqu'on monte au cimetière d'Alger, qui domine la ville et la rade, on voit sur sa tombe ces simples mots :

Savorgnan de Brazza
Sa Mémoire est pure de sang humain

Cette inscription, on eût pu la graver également sur la tombe de David Livingstone, et c'est peut-être là le plus grand éloge que l'on puisse faire d'un explorateur.

UN PORTRAIT NON GRAVÉ DU CHIRURGIEN CLAUDE NICOLAS LE CAT ET PEINT PAR LE CHEVALIER SIXE, D'EVREUX

Par le Pr MAUCLAIRE.
Membre de l'Académie de Médecine.

Quelques notes biographiques préliminaires sur Le Cat.

Rappelons que Le Cat (1700-1768) naquit à Blérancourt dans le Soissonnais. Beaucoup d'auteurs disent qu'il était picard. Au point de vue ecclésiastique, le Soissonnais était le siège d'un évêché. Au point de vue administratif, il y avait à Soissons une intendance administrant plusieurs petites provinces (Soissonnais, Laonnois, Thiérache, etc.). Au point de vue militaire le Soissonnais dépendait du gouvernement militaire de l'Isle de France avec le Beauvaisis, le Laonnois, le Noyonnais. On y parle une variété atténuée de patois picard. C'est pourquoi bien des biographes disent que Le Cat était picard. Il en est de même pour Guy Patin né dans le Beauvaisis.

Le Cat fit ses premières études au Collège de Soissons (1).

(1) Le Collège de Soissons date de l'an 1300. Il succéda à l'ancien hôpital fondé en 1214 par un chanoine de Soissons pour 60 pauvres écoliers clercs de cette ville. Avant le XVIIe siècle, il était tenu par un régent ou principal, prêtre séculier. En 1675 l'Evêque de Soissons y introduisit les prêtres de l'Oratoire avec 7 régents, 5 pour les humanités, 8 pour la philosophie, Plusieurs ont été enterrés dans la chapelle annexe. Ils ont été exhumés récemment. Saint-Just, qui habita aussi Blérancourt, fut également élève du Collège de Soissons, mais il eut une conduite déplorable, déjà révolutionnaire ; il mit le feu au collège ! *Suin* : Création du Collège de Saint-Nicolas de Soissons. Société archéologique de Soissons 1868 ; — *Lenôtre* : Saint-Just à Blérancourt). — *Mgr Binet* : La chapelle du Collège de Soissons. Soc. arch. de Soissons, 1907.

Il porta ensuite la robe ecclésiastique pendant quelque temps. Puis Le Cat s'occupa d'architecture civile et militaire, Changeant alors de vocation, il vint à Paris suivre des cours de Mathématiques au Collège Mazarin et étudier la médecine et la chirurgie, trouvant enfin sa voie. Ses maîtres furent Winslow, Guérin (1), Morand, gendre de Guérin, Boudon, Le Dran, La Peyronie. Il fut lauréat et hors concours de l'Académie royale de chirurgie. On l'appelait « *plistonicus* », c'est-à dire ramasseur de prix. Etant membre de l'Académie royale, il concourait encore comme anonyme.

Monseigneur de Tressan, archevêque de Rouen, ami de Louis XV, l'attacha à sa personne comme chirurgien, le protégeant beaucoup et le jeune chirurgien vint s'installer à Rouen, en 1726, où il n'y avait alors qu'un simple Collège de chirurgie. La plupart des étudiants allaient faire leurs études médicales à la Faculté de Caen. Mais le Collège de médecine et le Collège Saint-Côme faisaient aussi des cours et donnaient des grades pour les praticiens et ensuite l'autorisation de pratiquer à Rouen.

Voici d'autre part les renseignements que M. Guelliot a bien voulu nous donner, lui qui connaît si bien l'histoire de la Faculté de Reims.

En 1724-25, Le Cat vint à Reims passer sa thèse de philosophie : *Sur le balancement d'un arc boutant de l'église Saint-Nicaise de Reims* (Voir recueil de Lacotte Jaltois, Cabinet de Reims. Histoire, n° 2130). Il s'agit d'un des contreforts de l'Eglise Saint-Hilaire qui oscillait quand on sonnait les cloches.

En janvier 1732, Le Cat maître en chirurgie, va passer sa thèse de médecine à la Faculté de Reims.

En 1732, Le Cat soutint à Reims sa thèse de baccalauréat de Médecine le 18 octobre : *An Optati cibi felicier digestio ?* Affirmatur. Cette thèse n'est pas de lui. C'est la reproduction d'une thèse soutenue à Paris en 1719 : la digestion est d'autant plus facile

(1) Par alliance Le Cat était apparenté à Guérin.

que les aliments ont été plus au choix du consommateur.

Voici le titre de sa thèse de licence : *An mulieres pluribus abnoxiæ morbis quam Viri? Affirmat.* Cette dissertation sur la plus grande morbidité des femmes n'est pas de lui. Les deux thèses sont des in-4° de 4 pages imprimées à Reims.

Le Cat reçut le bonnet de docteur le 29 janvier 1733 sous la présidence de Simon Hedouin.

La demande d'immatriculation de Le Cat auprès de la Communauté des Maîtres chirurgiens de Rouen pour être admis à la Maîtrise de chirurgie par le grand chef-d'œuvre, est reproduite par Hüe (1).

Le Cat est ensuite nommé chirurgien, de l'Hôtel-Dieu de Rouen par concours et survivance, professeur démonstrateur royal d'anatomie, de physiologie et de chirurgie (en 1736).

Plus tard, il fit ses cours en robe de docteur ou de professeur avec une robe écarlate et une toque de même couleur, dans un local situé au-dessus de la porte Bouvreuil (R. Hélot) :

C'est en partie à ses frais qu'il fit construire l'amphithéâtre de cours (2). Il touchait 5200 livres de rentes prélevées sur les deux octrois de la Ville.

Il était très-bienfaisant, aussi son héritage fut-il médiocre, d'où la discorde familiale après sa mort.

En 1759, le Roi Louis XV lui fit verser une pension de 2000 livres comme lithotomiste pensionné à Rouen.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen avait été fondée en 1736 par quelques lettrés et savants. Le Cat y entra en 1740 comme co-directeur pensionné et secrétaire perpétuel. Il y fit bien des communications et les éloges des membres décédés. Son portrait est reproduit dans le tome II, des Bulletins, il a été gravé par Brohy, en 1828, d'après le portrait de Thomiers, seuls la tête et le buste sont représentés.

(1) François Hüe. — Communauté des chirurgiens de Rouen de 1407 à 1791, page 295.

(2) René Hélot. — L'amphithéâtre de l'Ecole d'anatomie et de chirurgie de Rouen (avec tribune pour les dames). Affiche des cours de L Cat (Revue méd. de Normandie, juin 1903).

En Janvier 1762, Louis XV le nomme écuyer et lui fait envoyer des lettres de noblesse qui furent enregistrées gratuitement par le Parlement de Normandie. Elles sont très-flatteuses car Le Cat avait acquis une grande réputation en France et à l'étranger.

Elles sont reproduites *in extenso* par son biographe Margry. D'aprés celui-ci ses armoiries étaient : d'azur avec avec chat guettant d'argent surmonté d'un caducée d'argent accoté de deux étoiles d'or. L'écu est couronné d'un cimier empanaché, le tout enveloppé de cette devise : *Catti fortunam inter dubia, virtutem inter carta numerant*, devise empruntée à Tacite (fig. 6).

Brillant lithomiste, Le Cat invente plusieurs instruments de chirurgie : un uréthrotome, un cystotome, un lithotome, un gorgeret pour la taille. Il créa à Rouen un mouvement important de décentralisation des études médicales.

Ses publications furent très variées. Voici les principales :

1° Etude d'architecture sur un arc-boutant de l'Eglise Saint-Nicaise de Reims, 1724, qui remuait quand on sonnait les cloches.

2° L'électricité.

3° La chaleur de la terre.

4° Histoire naturelle de Rouen et de ses environs.

5° Traité des sensations et des passions (1740), qui eut trois éditions.

6° Fluide des nerfs. Dans ce travail Le Cat perfectionne l'idée de Glisson sur l'irritabilité des tissus et Gley cite avec éloge ce travail dans son livre de physiologie.

7° Abrégé d'Ostéologie à l'usage de « son Ecole » 1767.

8° Théorie de l'ouïe.

9° Travaux sur l'état sanitaire de Rouen, le climat et la météorologie de Rouen.

10° Discussion sur les écrits du Frère Côme. (Rouen 1752.)

11° Couleur de la peau. (Amsterdam 1865.)

12° Eloge du R. P. Moncartel, frère de l'Oratoire. professeur de mathématique (1734).

13° La prétendue cité de Limmes (1) 1752.

(1) C'est un camp retranché probablement d'origine anglaise situé sur le bord de la mer au-dessus de Dieppe.

14° Réfutation du discours de J.-J. Rousseau qui a remporté le prix de l'Académie de Dijon en 1750 sur la question — si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à corrompre ou à épurer les mœurs. Réfutation par un Académicien qui a refusé de donner son suffrage à cette pièce. (Londres 1756.)

15° Eloge de Fontenelle (né à Rouen).

16° Lettre de Le Cat à un maître ès-arts et en chirurgie de Paris sur les avantages de la réunion du titre de Docteur en médecine avec celui de Maître en chirurgie.

17° Dissolvants de la pierre chez Me Stephans.

18° Lettre sur l'aurore boréale.

19° Lettre à M. Bordeu (de Paris) sur le tissu cellulaire.

20° Analogie du sytème animal et du système végétal.

21° Nouveau système sur la cause de l'évacuation périodique menstruelle.

22° Régénération de l'os huméral après résection (1765).

23° Grossesses ayant duré 26 mois, 48 mois.

24° Nature de l'âme.

25° Le sommeil.

26° Opération de la cataracte.

Observation de combustion spontanée du corps humain. Il s'agit d'une femme alcoolique trouvée carbonisée (observation posthume publiée in Journal de Médecine chirurgie et pharmacie, janvier 1793.

Dans ces travaux la plupart des gravures sont faites par Bacheley (1), Herissey, Le Mire, Desmarets, Le Veau.

Dans les Bulletins de l'Académie des sciences de Rouen il y a eu 71 communications de lui : anatomiques, physiologiques, thérapeutiques, médicales, chirurgicales, physiques, astronomiques, météorologiques, philosophiques, artistiques. Il était universel!

Enfin Le Cat fut poète à ses heures. Il traduisit Lucrèce en vers que Leudet apprécie peu. Il admet un sixième sens ou sens de l'Amour. Ce fut un protecteur des Arts. Dans sa galerie de tableaux, il avait des œuvres de J.-B. Lemoyne qui fit son buste. Il faisait des cours de dessin aux artistes.

(1) Bacheley. — 1712-1783. Voir de la Quérière. Œuvres de Bacheley et Hélot : *loc. cit.*

Ajoutons qu'il était musicien.

Toutes ses publications sont à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris et à la Bibliothèque Nationale et dans les Bulletins de l'Académie de Rouen. J'en ai feuilleté plusieurs. Dans la plupart Le Cat remue bien des idées et donne libre cours à une vive imagination, très polymorphe, très personnelle. Un anglais qui le visita écrivit que c'était un petit homme maigre, phlegmatique, sentencieux, froid, silencieux et précieux.

Le Cat fut membre correspondant régnicole de l'Académie de chirurgie de Paris et membre correspondant de l'Académie des sciences le 19 décembre 1739, comme correspondant du chirurgien, Morand, son Maître à l'hôpital de la Charité.

Chez lui était installé un véritable musée artistique et scientifique qui fut brûlé en grande partie en 1762. Il habita au carrefour du Coq, près de l'Amphithéâtre des cours, porte Bouvreuil, puis rue Beauvoisine (1740) puis rue Calende (1758), puis à l'Hôtel-Dieu dans la maison du Chirurgien.

Le Cat fonda des prix pour les études anatomiques des étudiants de Rouen. Il fit des expériences curieuses sur le pendule et la pesanteur dans la cathédrale de Rouen. Il faisait des cours de physique générale auxquels les Dames de la Ville étaient admises. (Ballière de Lessement, R. Hélot). Il critiqua les lois de Newton.

Le Cat fut membre des Académies de Lyon, Londres, Madrid, Porto, Berlin, Bologne, et de l'Académie impériale des curieux de Saint-Pétersbourg et lauréat de l'Académie de Berlin.

Comme professeur il délivrait des certificats de stage avec cachet de cire à ses armes et tous ses titres.—Il eut beaucoup d'élèves français (son gendre David), et étrangers. Pierre Mahuy (d'Amsterdam).

Sa clientèle fut très nombreuse. On dit qu'il courait les villes, se faisant annoncer dans les journaux et par des affiches un peu charlatanesques et par la trompette disant qu'il opérait gratuitement les pau-

vres. L'Académie royale de chirurgie lui fit des observations que Morand atténua.

C'était un ami des sports, il était connétable de la Société de l'arc de Blérancourt et empereur de la compagnie d'arc de Rouen. (Girodie).

Agé de 42 ans, en 1742, il épousa, à Rouen, Marguerite Champossin, âgée seulement de 13 ans et trois mois ! Leur unique enfant, une fille, ne naquit qu'en 1748, cela se comprend !

En 1765, eut lieu le mariage de sa fille avec Jean-Pierre David (de Gex), élève de l'Ecole de Médecine de Paris, docteur de l'Ecole de Reims (1764) et qui lui succéda à l'Hôtel-Dieu où il fit les mêmes cours après la mort de Le Cat.

Il fut aussi de l'Académie de chirurgie de Paris et de l'Académie des sciences de Rouen.

David mourut à Rouen en 1784, âgé de 47 ans et sa femme en 1785. David avait eu sept enfants. Il mourut pauvre, il avait spéculé ; il plaida neuf ans contre sa belle-mère. Ses travaux sur la chirurgie des os furent remarquables (immobilisation, extension continue). (Bouvier). Son fils, Jean-Marie David, docteur de Paris en 1803, exerça successivement à Vervins, Noyon et Tracy-le-Mont et le fils de Jean-Marie exerça à Vervins puis à Pontoise, où il était chirurgien de l'hôpital. Il représentait la 6e génération de chirurgien (1).

Cyprien Adolphe David était né à Vervins (Aisne) le 23 novembre 1803 et il mourut à Pontoise le 28 octobre 1882. Il a eu deux filles, l'une, Marie-Adélaïde qui épousa le 19 janvier 1864 M. Brasseur Charles-Dominique (de Paris). Cyprien David n'avait pas de sœurs résidant à Pontoise. (Etat civil de Pontoise.)

Il y a aux Archives du Musée de Blérancourt deux lettres datées de 1928, écrites par Mme Paul Mancheron, née Clary David, arrière petite fille de Le Cat. Elle posséda, deux lettres de Voltaire adressées à

(1) A. Cerné. — Généalogie et descendants de Le Cat et de David, Normandie Médicale, 1900. — Margry : Comité archéologique de Senlis, 1907.

Le Cat, l'une pour le remercier de l'envoi par le chirurgien rouennais de son livre sur le *Fluide des nerfs*, l'autre pour le remercier de l'envoi d'une pommade pour les yeux (Margry).

Les Autographes.

Nous avons pu voir trois autographes de Le Cat, l'un en tête de son livre sur LA CAUSE DE L'ÉVACUATION PÉRIODIQUE DU SEXE, OU MENSTRUES dans un exemplaire à la Faculté de Médecine. Le Cat offre son livre à la bibliothèque de l'Académie royale de chirurgie. L'écriture est très régulière. A la Bibliothèque de l'Académie de Médecine il y a deux lettres autographes de Le Cat, une de 1754 et de 1759. Ici l'écriture, est assez mouvementée.

Signature de Le Cat. — En voici un fac similé. C'est un paraphe assez majestueux.

Fig. 1. — Signature de Le Cat.

Les Eloges. — Il y eut bien des éloges concernant Le Cat. Louis, en 1769, fit à l'Académie royale de chirurgie un éloge qui indigna Mme Le Cat et son gendre David qui firent des protestations très vives, au point qu'une commission d'enquête fut nommée. Mais celle-ci trouva les protestations non justifiées. Louis et Le Cat avaient le droit de ne pas être du même avis sur la taille.

En 1787, Louis fit l'éloge de David, sans bien mettre en relief les mérites de celui-ci. C'est Bouvier qui plus tard montra l'importance de ses travaux, sur le traitement des lésions osseuses et articulaires par l'immobilisation et l'extension continue.

Documents concernant Le Cat :

A Rouen, M Hélot n'a rien trouvé dans les archives de l'Ecole de Médecine qui fut fondée en 1820 (1).

A l'Hôtel-Dieu il y a le portrait fait par Sixe.

Au Musée de Rouen il y a l'épreuve en plâtre du buste fait par Lemoyne, buste retrouvé par M. Guey dans les réserves du Musée.

Dans les Bulletins de l'Académie des Sciences de Rouen il est dit que le buste de Le Cat a été donné à l'Académie en 1788 par la famille David. A la Révolution, il fut déposé au Muséum, c'est-à-dire au Musée.

Il y a une rue Le Cat à Rouen, près de l'Hôtel-Dieu. Dans celui-ci il y a une plaque commémorative de Le Cat.

Au Musée de Blérancourt, M. Girodie a pu collectionner les pièces suivantes concernant Le Cat :

Ex libris gravé par Hérissey en 1742. Armoiries au bas d'une feuille représentant une variété de plante. Cette feuille devait faire partie d'un atlas d'histoire naturelle appartenant à Le Cat.

Procès verbaux du Jeu d'Arc de Blérancourt au XVIII[e] siècle avec signatures de Le Cat, père et fils. Photographie du portrait de Le Cat par Sixe ; gravure par Wille et par Tardieu du portrait de Thomiers, gravure du portrait de Restout ; gravure du Buste de Le Cat par Lemoyne (2).

Les Portraits de Le Cat.

Ils sont nombreux et faits à des âges différents. Le Cat avait une figure très-expressive et fine. Elle était allongée, le front découvert, l'œil très vif, le nez proéminent pointu, la bouche largement fendue, le menton court, arrondi et relevé, les pommettes saillantes.

Nous connaissons cinq portraits et un buste.

Les portraits par ordre chronologique sont ceux de

(1) Voir pour les détails de cette création : François HUE, Histoire de l'hôpital général de Rouen, page 249.

(2) J. B. LEMOYNE en passant à Rouen avait fait le buste de Le Cat. L'éloge de Lemoyne est publié dans les Bulletins de l'Académie des Sciences de Rouen, 1779.

Thomiers (1747), Restout (1750 ?), Sixe (1751), Bernard (1756). Dupont (1762 ?). Le buste est probablement de 1743.

1° *Portrait par Thomiers* (1) *en costume de ville, gravé par Wille* (2) *en* 1747. — Il est placé en tête du Traité des sens. Ce portrait a été offert à la Faculté de Médecine de Paris par les filles de son gendre David, le 7 avril 1808. Sur la gravure il y a un ruban large pendant du cou sur la poitrine, ruban qui ne se retrouve plus sur la toile qui est actuellement exposée dans la salle Pasteur.

Ce ruban devait être une décoration étrangère. C'est peut-être l'insigne de l'ordre romain du Christ. Un exemplaire de la gravure de Wille est au musée de Blérancourt, un autre à Paris au Cabinet des estampes et un à l'Académie de Médecine.

Nous avons déjà dit que dans le Tome II des bulletins de l'Académie des sciences de Rouen il y a une gravure de ce portrait faite par Brohy en 1828.

2° *Portrait gravé par Henriques* (3) *en* 1771, *d'après un dessin de Jean-Bernard Restout* (4) — Le Cat est représenté avec un foulard noué en turban autour de la tête, le col de la chemise est très ouvert, en tenue de sport.

Ce portrait est paru dans la Galerie française des portraits des hommes et des femmes célèbres de France.

Aux Estampes il y en a un au simple trait et un autre ombré. A Blérancourt il y en a un ombré.

Le Cat parait avoir 50 ans.

3° *Portrait du chevalier Sixe.* — Nous arrivons maintenant au 3e portrait qui nous intéresse le plus;

(1) Pierre Thomiers, reçu en 1740 à l'Académie de Saint-Luc, fils de Jacques Thomiers, reçu en 1763. (Guiffrey : *Archives de l'Art français*, 1915.)

(2) Wille Jean Gorges. — Né à Bieberthal en 1715 mort à Paris en 1808. Graveur du Roi.

(3) Henriques. — Né à Paris en 1732, mort en 1803.

(4) Restout Jean-Bernard (1692-1768). — Né à Rouen, mort à Paris; élève de Jouvenel, grand prix de Rome — peintre d'histoire —. Beau-frère de Noël Hallé. Il fut Directeur dn l'Académie dss Beaux-Arts.

il n'a pas été gravé, et il a intrigué bien des chercheurs.

Il a été peint en 1751 par le Chevalier romain Sixe, peintre du duc Henri de Bouillon comte d'Evreux, demeurant au château de Navarre-Evreux.

Ce tableau était en la possession de M. Duhamel propriétaire à Evreux dont la collection de tableaux et d'objets de curiosités fut vendue après décès le 24 avril 1879.

Il fut acheté par l'Abbé Blanquart, curé de la Saussaye (arrondissement de Louviers (Eure) et amateur de tableaux (1). Dans le catalogue Duhamel, il était inscrit sous le titre de : « tête de cardinal » (Chassant).

Au décès de l'Abbé Blanquart, devenu chanoine à Rouen, le tableau fut acheté par le Dr Lecaplain (de Rouen) qui l'a offert à l'Hôtel-Dieu de Rouen.

Ce tableau a comme dimensions : hauteur 0m80, largeur 0m65.

Ici Le Cat est représenté de trois quarts, profil de droite, la robe noire est serrée à la taille par une ceinture d'étoffe dont le nœud est apparent sur la poitrine. Il y a deux bandes rouges de 5 à 6 centimètres de largeur tombant des épaules en avant et en arrière. Ces deux rubans rouges en bretelle remplacent l'épitoge. De plus il y a un ruban rouge en écharpe. Ce ruban rouge en écharpe est peut être l'insigne de titre romain de commandant de l'ordre du Christ. La main droite est appuyée sur le Traité des sens.

Enfin devant le cou il y a un rabat rappelant celui des ecclésiastiques. En somme c'est approximativement la robe d'un agrégé actuel. Ce n'était pas la robe d'un professeur de Faculté de l'époque, robe rouge, ni la robe d'un simple docteur.

La signature est sur le fond même du tableau au premier tiers de la hauteur ; on lit : peint par le Chevalier Sixe, en 1751.

M. Girodie, conservateur du Musée de Bléran-

(1) Abbé Blanquart. — Œuvres d'art des Eglises du canton de Beaumenil, 1889.

court et biographe de Le Cat, a pu en avoir une photographie que nous reproduisons grâce à son obligeance (fig. 2).

Louis Antoine Sixe, né à Evreux (1704), fils d'un peintre, se disait Chevalier romain de l'ordre du



Fig. 2. — Portrait de Le Cat par Sixe.

Christ, écuyer et issu d'une famille romaine. Canet, son biographe, met tout cela en doute en citant les actes des registres paroissiaux d'Evreux.

Le peintre Sixe vint habiter le Château de Navarre-

Evreux (1) en 1746 à la cour des ducs de Bouillon, comtes d'Evreux, dont il fut le peintre commensal.

Les tableaux et portraits de Sixe sont nombreux. Chassant en a signalé trente-et-un dans la région d'Evreux. Ce sont les suivants :

a) Portrait du prince et de la princesse de Turenne-Bouillon.

b) Portrait du premier Président du Parlement Morin André, Camus de Pont-Carré, gravé par Daullé. Au bas de la gravure il y a marqué à Paris chez le chevalier Sixe, peintre et chevalier romain au coin de la rue du Fouare, au bâtiment neuf et chez Jore, marchand libraire à Rouen.

c) Jeune femme lisant une lettre.

d) Portrait de Ledoux de Melleville.

e) Portrait de Sixe peint par lui-même en 1738 (il est au musée d'Evreux); il est reproduit par Chassant dans sa biographie sur le Chevalier Sixe (fig. 7).

f) Prédication de Saint-Jean-Baptiste (il est dans la cathédrale d'Evreux).

Les pélerins d'Emmaus

Saint-Sébastien.

La Fuite en Egypte.

L'Assomption.

La résurrection.

Le Christ guérissant les paralytiques.

Le Christ en croix (Il avait appartenu à l'abbé Blanquart).

Sainte Agnès.

Après la Chasse.

Le Chevalier de Sixe se retira chez les Moines des Andelys et il y mourut en 1780.

Il fit donc bien des portraits des personnages importants de la région d'Evreux et de celle de Rouen. Mais Canet ne nous dit pas par suite de quelles circonstances il fit ce portrait de Le Cat et comment ce portrait finit par échouer chez Duhamel (d'Evreux).

Est-ce à la vente au décès de Le Cat ou au décès de David dont tout le mobilier fut vendu, ou à la vente du mobilier du Château de Navarre?

(1) Ce château a été habité par Joséphine après son divorce (Hérissay : Les dernières années de Joséphine, Paris 1920.

Notons enfin que Le Cat envoya à Blérancourt son portrait le représentant en chevalier du noble jeu de l'arc, jeu encore très pratiqué dans cette région, portrait qui est disparu (Girodie).

4° *Portrait par Bernard* (*1756*) (1). — Ce portrait a été gravé par Houbraken (2), en 1762, il est signalé par Margry, il est diparu. La gravure est reproduite par F. Hüe.

Le Cat âgé de 56 ans est représenté en tenue de ville de trois quarts avec un manteau sur l'avant-bras gauche. (Collection du Dr Payenville). Il y a bien marqué sur le côté en petites lettres peint par Bernard en 1756 (3).

Au Musée de Blérancourt, ce même portrait avec en plus un ruban descendant du cou vers la poitrine est intitulé : Portrait de C. N. Le Cat, gravure de Wille d'après Thomiers. Il y a bien marqué sur le côté en petites lettres, peint par Thomiers.

Sur le portrait peint par Bernard, Le Cat paraît plus âgé que sur le portrait peint par Thomiers.

5° *Portrait par Louis Richard François Dupont* (4) (vers 1762). — Profil de droite. Lecat, assez âgé et amaigri est représenté avec sur la poitrine une fourrure tachetée, tigrée.

Ce portrait a été donné à la Faculté de Paris par M. Husson sous bibliothécaire, le 16 novembre 1809, de la part de la famille David. Il est actuellement salle Pasteur. Il a été gravé par Bacheley (5), mais comme profil gauche et par A. Tardieu (6) comme profil droit tel qu'il est sur le portrait de Dupont.

(1) Bernard. — Probablement de Marseille. De l'Académie de Saint-Luc en 1751. Note de MM. Guey et Payenville.

(2) Houbraken. — Né à Dordrecht en 1698. Mort à Amsterdam en 1780.

(3) Fr. Hue. — Communauté des chirurgiens de Rouen, page 125.

(4) Louis Richard François Dupont né à Monfiquet (Calvados) en 1734, élève de Nattier. Mort à Rouen, 1765. Voir sa biographie par le Dr Mahe. Caen, 1931.

(5) Bacheley. — Né à Pont-l'Evêque en 1712. Mort à Rouen en 1781. Il a gravé pour Le Cat bien des dessins d'anatomie. Il habita chez lui pendant quinze ans.

(6) A. Tardieu. — Né à Paris en 1788. Mort à Paris en 1841. Il a gravé plus de 800 portraits.

C'est celui qui est représenté actuellement en tête de la Normandie médicale (1).

Buste de Le Cat par J. B. Lemoyne(2) (fig. 3 et 4). —



Fig. 3. — Buste de LE CAT
par J.-B. LEMOYNE.

(1) M. Cerné nous signale l'existence au Musée Brunon (de Rouen) d'un portrait de chirurgien un peu âgé tenant à la main un Traité de Chirurgie ouvert au Livre IV et à la page 121 et signé par Le Carpentier 1766. Ce n'est pas Le Cat, mais il est impossible de l'identifier.

(2) J. B LEMOYNE. — Né à Paris en 1694. Mort à Paris en 1778. Voir son Eloge à l'Académie des Sciences de Rouen dont il était membre (1779). — Louis REAU : Les sculpteurs Lemoyne. Gazette des Beaux-Arts, 1927.

Pour M. Guey, conservateur du Musée de Rouen, ce buste a été fait en 1743, M. Girodie pense que ce peut-être aussi en 1748 ou en 1759 lorsque son ami l'architecte Le Carpentier lui demanda le projet d'un



Fig. 4. — Buste de Le Cat par J.-B. Lemoyne.

monument de Louis XV pour la place royale de Bordeaux. Lemoyne passa à Rouen à cette date.

Dans les Bulletins de l'Académie des sciences, lettres et arts de Rouen, il est dit que, en 1788, David offrit à l'Académie le buste de Le Cat. A la

Révolution, celui-ci fut transporté au Muséum, et M. Guey directeur du Musée de Rouen en a trouvé une épreuve en plâtre dans la réserve du Musée. Dans son Musée artistique, Le Cat avait plusieurs œuvres de J. B. Lemoyne.



Fig. 5. — Ex libris de Le Cat.

Le Cat avait un *ex-libris* dont un exemplaire est au Musée de Blérancourt. Il a été gravé par Herissey.

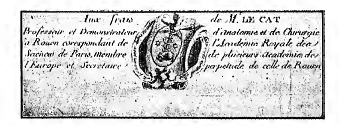


Fig. 6. — Armoiries de Le Cat.

On y voit un microscope de son invention, un squelette, un bistouri, un trépan, une mappemonde, des vaisseaux (fig. 5).

L'abbé Porée (1) a vu un cachet de Le Cat sur une lettre adressée à Wille. C'était une couronne de comte (2) et porté d'azur à un caducée accosté de deux étoiles avec un Chat couché en pointe et comme devise : *Cautus a cattis aut catus atque prudens.* — C'étaient ses armoiries (fig. 6).

Tout ce qui précède montre que Le Cat a eu une



Fig. 7. — Portrait du Chevalier SIXE peint par lui-même.
Cliché dû à l'obligeance de M. HERISSAY.

grande renommée en France et à l'étranger, il a été en rapport avec bien des savants et bien des artistes

(1) Abbé PORÉE. — Acad. des Sc. de Rouen, 1898.
(2) Le Cat était simplement écuyer.

de son époque. C'était un homme universel. Même dans ses portraits il n'est pas banal.

BIBLIOGRAPHIE

Louis. — Eloge de Le Cat à l'Académie de chirurgie, 1769,

Louis. — Eloge de David, Ibidem, 1787.

Lettre de Voltaire à Le Cat (1765) in Margry loc. cit.

Ballière de Laisement. — Eloge de Le Cat. Acad. des Sc. de Rouen, 1769, et Soc. archéol. de Soissons, 1869.

Dambourney. — Eloge de Le Cat, Acad. des Sc. de Rouen, 1784.

Valentin. — Eloge de Le Cat. Acad. des Sc. Rouen, 1769.

Montfalcon. — Dictionnaire de biographies médicales. Edité par Pankoucke.

Pawlousky. — Eloge de Le Cat, Bibliothèque de la Faculté de Médecine, n° 64.037.

Hombey. — Eloge de Le Cat. Acad. des Sc. de Rouen, 1862.

Gosselin. — Les chirurgiens de Normandie. Revue de Rouen, 1863.

Leudet. — Les médecins et les chirurgiens de Rouen au XVII[e] et au XVIII[e] siècle. Normandie Méd. 1887.

A. Cerné. — Eloge de Le Cat et de David. Normandie Med., 1895 et monographie complétée.

A. Chassant. — Le Chevalier Sixe, peintre du Duc de Bouillon (avec portrait). Soc. des Arts de l'Eure, 1898.

L'abbé Porée. — Eloge de Le Cat, ses portraits. Acad. des Sc. de Rouen, 1898-99.

Canet. — Un peintre ébroicien, le chevalier Sixe. Monographie, Evreux, 1901.

D[r] Boucher. — Les débuts de Le Cat. Acad. des Sc. de Rouen, 1901.

René Hélot. — Amphithéâtre de l'Ecole d'Anatomie et de Chirurgie de Rouen. Rev. Méd. de Normandie, 1903.

Claude Beaurepaire. — Eloge de Le Cat. Acad. des Sc. de Rouen, 1905, et Soc. hist. de la Normandie, 1905.

Margry. — Le Chirurgien Le Cat. Comité archéologique de Senlis, 1907.

Merry Debosse. — Eloge de Le Cat. Acad. des Sc. de Rouen, 1910.

D[r] Avenel. — Histoire du Collège des médecins de Rouen, 1910.

François Hüe. — Histoire de l'Hôpital général de Rouen, Rouen, 1903.

René Hélot. — Les graveurs des œuvres de Le Cat. Rev. Med. de Norm. 1912.

François Hüe. — Communauté des chirurgiens de Rouen, de 1407 à 1791. Rouen 1913.

Le Pileur. — Une lettre de Le Cat. Bibliothèque de la Faculté de Médecine et Bibliothèque nationale. A propos des naissances tardives.

A. Girodie. — Eloge de Le Cat. Bulletin de la Soc. hist. de Haute-Picardie, 1928.

A. Cerné. — Mariage de Le Cat, Normandie, Med. Oct. 1929.

Lasteyrie. — Index bibliographique des Sociétés de Paris et de Province. Chapitre : Rouen.

Académie des Sciences, lettres et Arts de Rouen, passim, Bulletins et Archives.

Archives départementales de l'Aisne, article : Blérancourt E., page 133.

Registres de l'Etat-civil de Blérancourt et de Comelin (Aisne).

Archives du Musée de Blérancourt.

Archives de la Mairie de Rouen. Plaidoyers des membres du Collège des Médecins contre Le Cat à propos de ses cours.

Registres de l'Hôtel-Dieu de Rouen.

Archives départementales de la Seine-Inférieure, fond : chirurgiens.

Revue médicale de Normandie, passim.

Normandie médicale, passim.

QUE DOIVENT A HÉROPHILE ET A ERASISTRATE L'ANATOMIE ET LA PHYSIOLOGIE DU SYSTÈME NERVEUX?

Par le Dr A. SOUQUES

Pour répondre à cette question, il suffit de comparer l'état où Hérophile et Erasistrate trouvèrent ces deux branches de la neurologie avec l'état où ils les laissèrent.

Que savait-on, en anatomie du système nerveux, avant la fondation de l'école d'Alexandrie ? A peu près rien. On connaissait l'encéphale et la moelle épinière, mais on ignorait les nerfs périphériques. Au sixième siècle avant notre ère, Alcméon de Crotone, qui avait beaucoup étudié les rapports des organes des sens avec le cerveau, avait admis l'existence de « canaux » (πόροι) intermédiaires entre ces organes et le cerveau. Ces « canaux », préfiguration de nos nerfs sensoriels, n'étaient en réalité que des veines. Au cinquième siècle, Hippocrate et ses élèves savaient que le cerveau, cloisonné en son milieu par une membrane, est en quelque sorte double. Ils savaient aussi qu'il est entouré de deux méninges : l'une, épaisse, plus ou moins adhérente aux os du crâne ; l'autre, mince, recouvrant le cerveau lui-même. Ils savaient que la moelle épinière, logée dans le canal rachidien, est également entourée de deux méninges. Mais ils ignoraient tout le reste. Ils ignoraient, ai-je dit, l'existence des nerfs. Ce nom n'était pourtant pas inconnu. On employait en effet,

depuis Homère, les termes de νεῦρον et de νεῦρα d'où dérive notre mot nerf, mais ces termes s'appliquaient aux tissus fibreux (ligaments, tendons, aponévroses musculaires) et englobaient probablement aussi nos nerfs qu'à cause de leur consistance et de leur couleur, on croyait alors de même nature que les tissus fibreux et dont on ne connaissait du reste ni l'origine, ni la fonction.

Pendant la période comprise entre la mort d'Hippocrate et la fondation du Musée d'Alexandrie, on n'en sut pas davantage. Il y eut même régression. On discuta sur les rapports respectifs du cerveau et de la moelle épinière : tandis que certains tenaient la moelle pour un prolongement du cerveau, d'autres (tel Praxagore qui jouissait d'une immense réputation) regardaient le cerveau comme une excroissance de la moelle. Aristote, dont le nom illumine cette période, déclarait que ces deux organes n'avaient rien de commun. Il affirmait que le cerveau occupe seulement la partie antérieure de la cavité crânienne, la partie postérieure restant vide, et que le cervelet est situé au-dessus du cerveau. Il n'avait, évidemment, jamais vu d'encéphale humain, ni dans le crâne, ni hors du crâne. Le tableau qu'il trace des sutures crâniennes est d'ailleurs tout à fait fantaisiste. Il affirmait, d'autre part, que tous les nerfs (les nerfs d'Aristote n'étaient que du tissu fibreux) venaient du cœur et que les « canaux » d'Alcméon aboutissaient tous au cœur. Etrange conception qui excitera, cinq siècles plus tard, l'indignation de Galien. Il faut avouer qu'Aristote disséquait distraitement. Cela ne l'a pas empêché de jeter les bases de l'anatomie comparée.

*
* *

La création du royaume grec d'Alexandrie allait amener, dans le domaine de l'anatomie, une révolution profonde. Jusque là, la dissection du corps humain, considérée comme un sacrilège et comme un crime, était interdite par les mœurs et par les lois. A

peine Ptolémée Soter fut-il couronné roi d'Egypte qu'il rompit avec les vieux préjugés, leva cette interdiction, autorisa et favorisa la dissection des cadavres. Il appela dans sa capitale deux anatomistes célèbres, Hérophile et Eranitrate. Ceux-ci se mirent aussitôt à l'œuvre, disséquèrent avec passion hommes et animaux et firent des découvertes anatomiques de premier ordre, particulièrement dans le domaine du système nerveux qui seul m'occupe ici. Et ils les firent, vingt ans après la mort d'Aristote dont j'ai rappelé les singuliers errements.

Hérophile découvrit l'existence des nerfs, leur origine cérébrale et spinale, leur trajet et même, comme je l'indiquerai tout à l'heure, leurs fonctions motrices et sensitives. Il commit l'erreur d'admettre deux variétés de nerfs moteurs : les uns naissant du cerveau et de la moelle épinière et correspondant aux nerfs actuels, les autres naissant d'un os ou d'un muscle (pour se rendre à un autre os, par exemple), et correspondant à nos ligaments, tendons et aponévroses (1). Il était persuadé que ces deux variétés, qui se ressemblaient par la consistance et la couleur, étaient de même nature. Il eut également tort d'admettre la présenée de cavités creusées dans l'intérieur des nerfs optiques et destinées au cheminement du pneuma. On eut vite fait de généraliser cette dernière erreur et de supposer, dans les autres nerfs sensoriels et même dans tous les nerfs, la présence de semblables cavités, pour le même but. Hérophile avait-il été influencé par l'hypothèse d'Alcméon sur les « canaux » reliant les organes des sens au cerveau ? N'avait-il pas, par hasard, aperçu les espaces arachnoïdien et sous-arachnoïdien situés au-dessous de la gaine des nerfs optiques ? Je ne sais. En tout cas, il eut le grand mérite de substituer des nerfs réels à d'hypothétiques « canaux ».

Ayant eu la curiosité de couper les cerveaux, Hérophile découvrit les ventricules. Il s'attacha surtout à

(1) Exemple : il appelle νεῦρον le ligament rond de la hanche.

l'étude du quatrième qu'il appelle ventricule du cervelet. Comparant son sillon médian, terminé en pointe, au roseau dont se servaient les Egyptiens pour écrire, il le désigna sous le nom d'ἀνάλγυφη χάλαμου, que traduit littéralement l'expression de *calamus scriptorius* sous laquelle il est aujourd'hui désigné. Il découvrit encore les plexus choroïdes qu'il appelait *méninge chorioïde* et donna aux deux méninges alors connues le nom sentimental de *dure mère* et de *tendre ou pie mère*, assimilant par là la consistance et le rôle de ces deux méninges à la consistance et au rôle des deux enveloppes qui entourent et protègent le fœtus dans le sein maternel. Il faut ajouter qu'Hérophile décrivit, le premier, les vaisseaux du cerveau ainsi que les sinus de la dure mère. Le confluent de ces sinus porte aujourd'hui encore le nom de *torcular ou pressoir d'Hérophile*.

Erasistrate confirma les découvertes de son émule et rival. Il crut cependant, pendant longtemps, que les nerfs moteurs naissaient de la dure mère et non de la substance cérébrale ; ce n'est que vers la fin de sa vie qu'il reconnut son erreur. Il perfectionna bien souvent les descriptions d'Hérophile. Voici l'excellent tableau qu'il trace des ventricules cérébraux : « Chez l'homme comme chez les animaux, le cerveau est double ; un ventricule de forme oblongue s'y trouve situé de chaque côté, mais ces deux ventricules se réunissent en une seule cavité par une ouverture au point d'union des parties. De ce point ces cavités s'étendent en longueur jusqu'à ce qu'on nomme le cervelet, et là aussi est un autre petit ventricule. » Tout y est, en quelques mots précis : les ventricules latéraux, les trous de Monro, le ventricule moyen et le quatrième ventricule. Comme Hérophile, Erasistrate eut le tort d'admettre des cavités dans l'intérieur des nerfs et de confondre nerfs moteurs et ligaments sous le même nom de νεῦρα. Cette confusion persistera, entretenue par l'homonymie, jusqu'au IVe siècle de l'ère chrétienne, où Némésius, contemporain de Grégoire de Nazianze, séparera

définitivement les nerfs des ligaments, en montrant que les premiers sont excitables et que les seconds ne le sont point.

*
* *

Dans le domaine du système nerveux, les recherches physiologiques des deux Alexandrins ne sont pas moins remarquables que leurs travaux anatomiques. Avant leur venue (et même après) les médecins, les naturalistes et les philosophes étaient à la recherche de l'organe où siégeaient la sensibilité, l'intelligence et le mouvement volontaire. Ils étaient surtout préoccupés de connaître le *siège central de la sensation*. Les uns plaçaient ce siège dans le cerveau, les autres dans le cœur.

Alcméon localisa, le premier, la sensation dans le cerveau. Ses fameux « canaux », qui servaient d'intermédiaires entre les organes périphériques des sens et le cerveau, étaient chargés de transmettre au *sensorium commune* les impressions faites par les objets extérieurs sur l'œil, l'oreille, les narines, la langue et les téguments. Le cerveau percevait ces impressions, et la vision, l'audition, l'olfaction, le goût et le toucher en résultaient. Cette conception (réserves faites sur l'erreur anatomique des « canaux ») est singulièrement profonde : nous ne disons pas autre chose aujourd'hui. Elle fut acceptée par quelques grands esprits, Démocrite, Hippocrate, Platon et les Pythagoriciens. Mais elle fut rejetée par l'immense majorité des médecins et des philosophes, à la suite d'Empédocle, d'Aristote et des grands Stoïciens.

C'est surtout Aristote qui se fit le champion de la théorie cardiaque, je veux dire de la théorie qui faisait du cœur l'organe de la sensation (de l'intelligence et du mouvement volontaire). Pour Aristote, le cerveau n'a rien à voir avec ces trois fonctions. Et cela parce que *le cerveau est humide*, *froid*, *insensible et exsangue*. Humide ! soit. Froid ! Aristote n'a dû toucher que des cerveaux depuis longtemps extraits de

la cavité cranienne. Insensible ! il n'y a là rien de surprenant, si on songe que l'insensibilité du cerveau est restée un dogme physiologique jusqu'en 1870, où Fritsch et Hitzig démontrèrent l'excitabilité de la zone rolandique. Exsangue ! Pour Aristote, comme pour ses devanciers et pour ses contemporains, le cerveau ne reçoit pas de sang. « Chez tous les animaux, dit-il, le cerveau n'a pas de sang, ne contenant aucune veine ». Le cerveau n'a, pour lui, qu'une seule fonction : refroidir le sang du cœur et du poumon.

C'est le cœur qui est le seul et unique organe de la sensibilité, du mouvement et de l'intelligence. N'apparaît-il pas le premier dans l'embryon ? Ne meurt-il pas le dernier ? N'occupe-t-il pas le milieu du corps ? Je dois faire remarquer, en passant, que pour Aristote, comme pour les anciens, la *sensation est la condition indispensable de la pensée* : penser c'est sentir, pas de pensée sans sensation préalable.

Tout en plaçant le siège de la sensation dans le cerveau, les Alexandrins partageront les idées aristotéliques sur la primauté de la sensation et sur la transformation de la sensation en pensée. Je n'ai pas à envisager ici comment on concevait cette transformation, ni comment le mouvement était lié à la sensation.

*
* *

Au cours de ses recherches, Hérophile observa que certains nerfs portaient au cerveau les impressions faites par les objets extérieurs sur les organes des sens, tandis que d'autres transmettaient à l'appareil musculo-osseux les ordres de mouvement. Aussi divisa-t-il les *nerfs* en *moteurs* et en *sensitifs*, et cela plus de deux mille ans avant lse travaux mémorables de Ch. Bell et de Magendie. Admirable observation qui aurait dû ruiner la théorie des « canaux » d'Alcméon et du pneuma cheminant dans ces « canaux ».

Mais il n'en fut rien. Le pneuma, contenu dans l'air extérieur, continua à traverser le poumon pour

arriver au cœur gauche qui le transformait en *pneuma vital*. Celui-ci passait dans les artères; la part que les artères carotidesportaient au cerveau pénétrait dans lesventricules cérébraux qui l'élaboraient de nouveau et le changeaient en *pneuma psychique*, lequel cheminait dans les cavités des nerfs, afin de véhiculer les impressions des organes des sens et de transmettre les ordres de la volonté. C'est dans les ventricules cérébraux, particulièrement dans le quatrième, que les Alexandrins plaçaient le siège de l'âme. Logiquement, cela devait être, puisque là siégeait le pneuma psychique que l'on confondait avec l'âme. N'était-ce pas dans les ventricules du cerveau ou dans leur voisinage qu'arrivaient les impressions du monde extérieur? N'était-ce pas de ces ventricules ou de leur voisinage que partaient les conducteurs (la moelle épinière et les nerfs) chargés de porter aux muscles les ordres moteurs.

Erasistrate émit sur le *rôle des circonvolutions cérébrales* une opinion extraordinairement clairvoyante, que l'avenir devait confirmer. Il déclarait que le développement de l'intelligence était en rapport avec la richesse en circonvolutions, et que ce développement était en quelque sorte proportionnel à cette richesse. L'homme, disait-il, est plus intelligent que les animaux parce que son cerveau est plus « circonvolutionné ». Cette opinion fera, cinq cents ans plus tard, sourire Galien qui n'aime pas Erasistrate. « Les ânes eux-mêmes, dira-t-il ironiquement, ont un cerveau très plissé, alors que la faiblesse de leur intelligence voudrait que leur cerveau fut, sinon tout à fait lisse, du moins pauvre en circonvolutions ». Galien corrige dans une certaine mesure sa railleuse boutade, en ajoutant que c'est à la qualité et non à la quantité de l'organe pensant, quel que soit cet organe pensant, qu'on doit rapporter la perfection de la pensée. A mon avis, la qualité n'exclut pas la quantité, et leur réunion chez un même individu ne peut que favoriser cette perfection de la pensée.

Les vues pénétrantes d'Erasistrate sur le *rôle des circonvolutions cérébelleuses* tiennent du prodige. Le cervelet, dit-il, est formé d'un grand nombre de circonvolutions variées, chez les *animaux rapides à la course*, tels que le cerf, le lièvre ou tel autre animal se distinguant par sa vitesse ; à la rapidité de la course correspond une organisation remarquable des muscles et des nerfs favorables à cette fonction.

J'ai demandé au Directeur de l'école vétérinaire d'Alfort, zoologiste fort distingué, si, chez les animaux rapides à la course, le cervelet était particulièrement riche en circonvolutions. Il m'a répondu qu'il n'y avait « dans l'affirmation du vieil anatomiste qu'une vérité relative ». Quelque relative qu'elle soit, cette vérité doit être soulignée fortement. Il importe, en effet, de rappeler que les fonctions du cervelet ont été complètement ignorées jusqu'au milieu du siècle dernier, c'est-à-dire jusqu'aux travaux de Flourens. Flourens a fait voir que le cervelet possédait une propriété « dont, écrit-il, rien ne donnait encore l'idée », et qui consiste *à régler, à coordonner les mouvements volontaires*, tels que la marche, la course, la nage, le vol, etc. Depuis lors, de nombreuses recherches, tant expérimentales qu'anatomo-cliniques, ont confirmé la réalité de cette fonction régulatrice et coordinatrice du cervelet et en ont précisé le mécanisme. Lorsque le cervelet est lésé, les mouvements deviennent *asynergiqués, dysmétriques,* en un mot déréglés et incoordonnés, parce que la « métrie », la synergie et l'harmonie des contractions musculaires sont perturbées. Il suit de là que la marche et à plus forte raison la course sont impossibles ou troublées. La course proprement dite nécessite une succession rapide des mouvements, une *diadococinésie* parfaite. Il est inutile de faire remarquer que les troubles de la diadococinésie sont d'origine cérébelleuse. Il serait superflu de relever que les troubles en question ne tiennent pas à la diminution de la force musculaire — force qui reste intacte puisque le cerveau est sain – mais dépendent exclusivement des lésions

du cervelet. Si, comme je le suppose, les vues d'Erasistrate sur le rôle du cervelet résultent de nombreuses observations anatomo-physiologiques, faites dans la série animale, il faut s'incliner très bas devant lui.

*
* *

En résumé, Hérophile et Erasistrate ont créé l'anatomo-physiologie du système nerveux de l'homme, et, en une génération, l'ont élevée à une hauteur surprenante. Hérophile, plus anatomiste qu'Erasistrate, a découvert les nerfs, leur origine cérébro-spinale, leur fonction motrice et sensitive, les ventricules cérébraux, les plexus choroïdes, les vaisseaux du cerveau et les sinus de la dure mère. Erasistrate, plus physiologiste que son rival, a vu le rôle intellectuel des circonvolutions cérébrales et pressenti formellement le rôle coordinateur du cervelet. Cette création de l'anatomie et de la physiologie du système nerveux a tenu à la rencontre d'un roi éclairé et libéral avec deux médecins de génie, qui ont, sur les bords du Nil, renouvelé le « miracle grec », et cela sans rien emprunter à l'antique sagesse des Egyptiens.

DOCUMENTS

I. Convention relative à la maladie contagieuse régnante à Brie-Comte-Robert en 1622.

Furent présents en leurs personnes Nicolas Briquet, marguillier, demeurant à Brye Conte Robert, procureur sindicq des habitans dudict lieu d'une part, et Didier Savigny, maistre barbier-chirurgien, demeurant à Paris estant de présent en ce lieu, d'autre part, lesquelles partyes de leur bonne volonté ont recogneu et confessé avoir convenu et arresté entre elles ce quy suit, c'est assavoir : Que ledict Savigny a promis et promet de panser et médicamenter les habitans de la ville et paroisse de Brye-Conte-Robert, quy sont ou pourront estre cy-après, que Dieu ne veuille, malades de la maladie contagieuse si longuement que la présente maladie continuera, et ce moyennant la somme de quatre-vingt-dix livres tournois par chacun mois à commencer douziesme jour du présent mois de septembre ; outre laquelle somme ledict procureur sindicq sera tenu loger en la maison de santé de Brye ledict Savigny, luy fournir meubles et ustensiles de mesnage nécessaires, et y celui nourrir et chauffer bien et deubment comme il appartient, mesme luy fournir les médicamens et objets nécessaires pour panser et médicamenter les malades, et que lorsque ladicte maladie contagieuse cessera, ledict Savigny sera tenu de se retirer, en advertissant toutefois le procureur sindicq des habitans deux jours avant. Est aussy entendu par le procureur sindicq des habitans que ledict sieur Savigny se retirant avant l'expiration du mois, en ce cas supposé, et n'y ayant qu'un ou deux jours d'eschus, il sera payé non pour les jours eschus, mais

pour le mois entier. Auquel Savigny, le susdict procureur sindicq a présentement baillé la somme de quarante-cinq livres qu'il a pris et retenu sur l'appointement quy luy sera deub à la fin du présent mois. Et ce faict, est intervenu Loys Collet, portefaix à Paris et y demeurant, de présent en la maison de Bernier, de Brye (*ici, la minute du contrat est déchirée*)..... lequel Collet s'est obligé volontairement de solliciter les malades, de leur porter les vivres et médicamens quy leur seront baillés et délivrés par le procureur syndicq, ou lorsqu'ils viendront à décéder, que Dieu ne veuille ! il sera tenu d'enlever les corps d'yceulx, les ensevelir et les mener au cimetière ou aux lieux quy luy seront déclarés par le procureur sindicq et les enterrer dans des fosses de profondeur compétente, et ce moïennant la somme de trente livres tournois par chacun que ledict procureur sindicq sera tenu de bailler et payer audict Collet, et en outre luy bailler son logement avec ledict Savigny, chirurgien, luy fournir ce quy luy sera nécessaire pour sa nourriture, en alimens, à commencer le premier du mois, et le procureur sindicq luy a présentement baillé par advance la somme de sept livres en escus, sols et monnoies, et le surplus montant à vingt-trois livres le dict procureur syndicq sera tenu payer audict Collet à la fin du mois, et sy la maladie contagieuse cessoit, sera tenu ledict Collet de se retirer et le paiement luy sera faict, de ce quy luy sera deub pour le mois entier, et s'il avoit duré deux ou trois jours sur un mois et que le procureur sindicq le voulut congédier, il sera tenu de le payer pour le mois entier.

Car ainsy, promettant et s'obligeant respectivement.

Ce fut faict au fauxbourg de Brye, en la présence et du consentement, advis et délibération de Nicolas Verré, Philippe Sou, quy ont dit (*ici, la minute est déchirée*)... convention cy-dessus de M. le procureur sindicq et d'une grande partie des notables bourgeois et habitans dudict Brye, qui l'ont eu pour agréable pour le bien et le soulagement publicq.

Passé le jeudy quatriesme de septembre mil six cens vingt cinq avant midy (1).

Savigny, Ph. Sou,

CORDELLE, notaire,

(Minutier de Me Lamy, notaire à Brie-Comte-Robert).

(1) La maladie contagieuse à laquelle fait allusion cette convention notariée est une des nombreuses — et souvent graves — épidémies de peste, qui sévissaient autrefois en France.

II. Rapport en justice d'un maître-chirurgien briard (XVIIIe siècle).

L'an mil sept cens quatorze, le six juin, en vertu de l'ordonnance, de M. le bailly de Grisy du cinq du présent mois, et somation à moy faite le mesme jour par Léger huissié audit baillage, à la requeste de Jean de la Valet, je Guillaume Huré, maistre chirurgien juré demeurant à Tournan, sertifie de m'estre exprès transporté audit Grisy en la maison dudit de la Valet ce jourd'huy neuf heur du matin pour voir et visiter sa fame laquelle m'a dict avoir été batu et maltrété et avoir receu plusieurs coups énormes sur la teste, le colle, le bra droit et sur la poitrine, laquelle après l'avoir veu et visité, laditte dame (*mot illisible*) et après m'avoir indiqué et montré toutes ces partyes si dessus mentioné et l'avoir veu et visité je n'avois rien trouvé dans toutes ces partyes, sinon à l'œil gauche sur laquelle il m'avoit aparu une contusion considérable fesant equimose de toute la partye. A légar de douleur dont elle se plin, ne m'ayant rien aparu il faut atendre que quelque accident arive pour en pouvoir faire un pronostique certin et pour les prévenir je lé soigné, et à légar de la contusion de l'œil il es apropos de poser médicamen résolutif pour consomer le sang épanché et pour obvier aux accidents qui pourois y ariver. La malade poura rester quelque jour sans vaquer à ses afaires. Ce que je sertifie véritable et délivre le présent rapor pour servire en tant que de besoin, le jour et an que desus.

G. Huré.

(Collection personnelle).

Communiqué par le Dr R. Goulard
de Brie-Comte-Robert.

DOCUMENTS

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous communiquer le document manuscrit suivant qui nous a paru particulièrement intéressant : il s'agit d'un programme de cours d'hygiène publique et privée dressé par le Dr Ulysse Trélat, né à Montargis, le 13 novembre 1795, reçu docteur à Paris en 1821, médecin de la Salpétrière, auteur en collaboration avec le Dr Buchez, d'un « Traité élémentaire d'hygiène, réunion de leçons faites à l'Athénée, Paris, in-8°, 1825, et Eléments d'Hygiène, Paris 1826, in-12. Dans ce document le Dr Trélat avec une grande élévation de pensée trace le tableau de l'Hygiène préventive qui doit mettre les hommes dans le cas de recourir moins fréquemment à l'action de la médecine, d'avoir ainsi une meilleure santé et plus de bonheur; en cela il nous a paru un novateur et digne de mémoire.

Dr E. Olivier.

18 août 1829
Cours d'hygiène

A Monsieur le Président et à Messieurs les membres de la Société Royale de l'Athénée.

Messieurs

J'ai l'honneur de vous proposer de faire cet hiver, à la société Royale de l'Athénée, un cours d'hygiène publique et d'hygiène privée.

Si le premier essai d'hygiène privée que je vous ai présenté l'année dernière a pu mériter vos encouragements, ce sujet me paraît devoir exciter un intérêt bien plus général s'il peut être développé sous le double point de vue d'utilité collective et d'utilité individuelle !

Aucune science, assurément, ne saurait être être répandue avec plus d'avantage que celle qui apprend à chacun à se bien

porter. Il serait impossible de parvenir et dangereux d'essayer à populariser la médecine, mais il, serait au contraire d'une haute utilité de mettre les hommes dans le cas de recourir moins fréquemment à son action, d'avoir une meilleure santé et plus de bonheur.

Ce besoin commence à se faire comprendre : des cours d'hygiène spéciale s'ouvrent dans quelques villes de France pour différentes parties de la population. On peut espérer de voir avec le temps, l'enseignement de cette science produire les résultats satisfaisants qu'on doit en attendre.

Sans rappeler ce que j'ai dit l'année dernière dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire à pareille époque, sur l'utilité que doit avoir un cours d'hygiène, je vais indiquer comment j'entendrais diviser cette année le sujet que je désire être appelé à traiter.

La moitié de mon cours serait consacrée à l'hygiène publique, l'autre moitié à l'hygiène privée :

Dans la première partie j'examinerai à grands traits l'histoire générale de l'homme, ses diverses races, ses diverses populations, ses caractères différentiels sous son point de vue individuel et dans ses rapports, ses mœurs, ses lois, ses usages, sa famille, son Gouvernement, etc., etc., les conquêtes de son esprit, ses progrès, ses retours, ses tendances, etc., l'influence de chaque état social, de sa vie guerroyante, paisible, agricole, industrielle, de la direction des idées religieuses; l'action de toutes ces formes et ces variétés sur toutes les époques historiques.

Toujours de ce point de vue élevé, mais dans un autre ordre j'examinerais la disposition des lieux, les climats, leur influence, l'élévation du sol, son abaissement, l'action de la température, des vents ; je ferais l'histoire rapide de quelques voyages et des observations qu'ils ont pu fournir, des épidémies, etc.

Je m'occuperais de l'influence qu'exerce sur un pays la proportion de la population ; des grands changemens qui ont pu se faire remarquer à cet égard dans les nouveaux états de l'Amérique. Je m'éclairerais des beaux travaux de Malthus, si dignement continués par M. Villermé, pour esquisser rapidement et à grands traits les différens accidents de la population, ses causes d'augmentation ou de diminution, l'action qu'elle reçoit de chaque direction sociale, du mouvement des esprits, de l'état de paix ou de guerre, de l'esclavage ou de la liberté, de la richesse ou de la pauvreté, etc., etc.

Lorsque je parlerais de la construction des villes, j'examinerais les différences qu'elles présentent, l'influence de ces

mêmes différences sur leur population. J'indiquerais les nombreuses améliorations que réclame à cet égard la salubrité publique. Je prendrais la statistique de différentes localités comme termes saillans de comparaison. Je parlerais des établissements d'utilité publique, des rapports de leur création avec l'état social qui leur a donné naissance, de la destination particulière de chacun d'eux, des conditions qui doivent les mettre dans le cas de produire tous leurs avantages.

Dans chacune de ces grandes considérations que je ne peux qu'annoncer ici sommairement et bien imparfaitement, je m'appliquerais à interroger le passé pour pouvoir en induire l'avenir, et présentant toujours la Société comme un grand corps qui a son enfance, ses maladies, ses évolutions, je tâcherais d'indiquer comment elle peut faire tourner rapidement à son profit, en santé, en richesse et en bonheur, toutes les lumières que la science lui fournit.

Après avoir ainsi examiné l'homme pris collectivement, saisi tous les liens qui unissent l'hygiène publique à la philosophie, à la morale et à la politique, indiqué toute l'assistance qu'elle peut leur prêter, je m'occuperais dans la seconde partie de mon cours, de l'homme individu. J'examinerais ses fonctions et leurs exigences, leurs rapports entre elles, tout ce qui peut les gêner ou les suspendre. Je dirais comment elles s'enchaînent, se suppléent ou s'alternent les unes avec les autres. Je m'occuperais en particulier, des fonctions de l'intelligence, de leur développement, des avantages que l'éducation publique pourrait retirer d'une pareille observation; des exercices en général, de chacun en particulier et de leur heureuse influence sur la vigueur musculaire de ceux qui s'y livrent convenablement, etc., etc.

Je considérerais l'homme dans toutes ses modifications principales, dans ses habitudes; je m'arrêterais à l'influence de tous ses modificateurs. Sans envahir le domaine de la pathologie, je me livrerais à des applications de l'état de santé comparé à celui de la maladie, de manière à toujours éclairer l'un par l'autre.

Je parlerais rapidement du mouvement général de la science, de celui qu'elle a reçu de notre temps, du caractère particulier qu'elle a revêtu, de ses tendances.

Je jetterais enfin un coup d'œil sur l'hygiène spéciale des sexes, de chaque constitution particulière et de quelques professions.

Je ne manquerais pas de m'éclairer dans tout ce que mon

sujet a de commun avec la physiologie, des travaux récents et encore fort peu connus de M. de Blainville.

Je pense qu'un pareil cadre pourrait renfermer des considérations capables d'offrir quelque intérêt à l'auditoire de l'Athénée, et j'espère, Messieurs, que vous voudrez bien m'honorer cette année de la même faveur et de la même bienveillance que l'année dernière.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

TRÉLAT,

Paris, 18 août 1829.

Docteur en médecine,
rue Bergère, n° 3.



CHRONIQUE
DE LA SECTION MONTPELLIÉRAINE

Compte-Rendu de l'Inauguration

Vous avez bien voulu me désigner avec le Dr Cornilleau pour vous représenter à l'inauguration de la section montpelliéraine de la Société française d'Histoire de la Médecine.

J'y suis allé seul, car le Dr Cornilleau, étant malade, n'a pù m'accompagner. Nous l'avons tous profondément regretté.

C'est dans la grande salle des Actes de la Faculté de Montpellier que la première séance de la Société française d'Histoire de la Médecine a eu lieu le samedi 3 novembre à 14 h. 30.

Elle était présidée par le Dr Magnol, président de la section, assisté du vice-président Irissou, du secrétaire général le Dr Battle et d'un certain nombre de nos collègues, qui avaient tenu à prendre part à cette première réunion.

Après un discours d'ouverture du Président, qui a rappelé qu'avant la création de la Faculté de Montpellier par Honorius III en 1220, il y avait déjà des écoles médicales à Montpellier, il a bien voulu me donner la parole et j'ai présenté en quelques pages la physionomie du Pr Grasset comme humaniste. Ensuite, j'ai lu la communication de Cornilleau sur « Quelques médecins de l'époque révolutionnaire » en particulier Pontas-Duméril et Putod.

Ensuite, j'ai été invité à la séance de rentrée de l'Université de Montpellier où notre collègue Vires a fait l'éloge du Pr Alfred Castan (1838-1891), et a insisté non seulement sur son rôle de clinicien et de doyen, mais encore de professeur d'histoire de la médecine.

Un dîner nous a réunis le soir à l'hôtel Métropole. Parmi les motifs de conversation les souvenirs du Pr Jeanbrau relatifs aux réponses inconcevables de beaucoup de candidats

aux examens nous ont fait juger opportune la publication d'un sottisier médical.

La journée du dimanche fut commencée pour quelques-uns par l'audition de la messe de Mgr Brunhes, qui fait partie de notre groupement.

Puis nous avons remonté la vallée de l'Hérault pour atteindre Saint-Guilhem-le-Désert, célèbre par son site charmant dans la Garrigue et la beauté de son église romane du XIIe siècle.

Saint-Guilhem est non seulement intéressant par son archéologie mais également par la richesse de son folklore, que nous a exposé avec sa verve coutumière notre compagnon L'Escoutaire. Ceci nous fut l'occasion de créer séance tenante *inter pocula* une commission du Folklore médical du Languedoc.

Nous sommes revenus par Saint-Martin de Londres, dont la petite place, qui entoure l'abside de l'église romane, a un cachet déjà espagnol.

On dirait un décor de théâtre pour évoquer le Languedoc du XIIe siècle.

Puis nos aimables hôtes Magnol et Delmas ont tenu à nous ramener à Montpellier et mes collègues Delmas et Turchini poussèrent l'amitié jusqu'à me reconduire à la gare, où ils étaient d'ailleurs venus me chercher.

Pr Laignel-Lavastine.



BIBLIOGRAPHIE

Pr Jules Guiart. — *Histoire de la peste à Bourg-en-Bresse.* Annales de l'Université de Lyon. I. Sciences, Médecine, F. 49, 1933, in-8° 3 pl. Rey. Lyon, 59 p.

Ce travail de J. Guiart, comme tout ce qui porte la marque de cet historien, est remarquablement précis, car Guiart fait de l'histoire en naturaliste.

Au xvie siècle Bourg-en-Bresse était entouré d'eau stagnante. Les rues étaient étroites et tortueuses. D'un côté à l'autre des rues les façades à encorbellement se touchaient presque. Les intérieurs, malpropres et humides, abritaient, en plus des gens, de nombreux animaux, vaches, cochons, chèvres, lapins, sans compter les chats et les chiens. Aussi les fumiers s'amoncelaient-ils devant les portes. Au milieu des rues coulait un ruisseau fangeux et la rue principale était parcourue par le *Cône*, ruisseau en partie à ciel ouvert, qui servait d'égout et dégageait presque toujours des émanations pestilentielles. On conçoit que dans un pareil milieu les épidémies étaient fréquentes.

On a relevé celles de peste en 1401, 1402, 1409, 1429 ; mais la peste s'installa véritablement à Bourg en 1435 et dura jusqu'en 1443. La maison de ville ou maison des pestiférés fut construite en 1472, avec une chapelle Saint-Roch, demandée par Mgr Charles de Bourbon, archevêque de Lyon.

En 1504 eut lieu une épidémie très meurtrière, qui en six mois aurait tué 6.000 personnes. En 1508, l'épidémie étant terminée, défense est faite à toute personne, venant d'un lieu infecté, de pénétrer à Bourg avant le 40e jour écoulé. La création du *Bureau de santé* entraîne l'absence de peste pendant 32 ans.

Cependant l'épidémie la plus violente qui frappa Bourg fut celle de 1572-74. Malgré les précautions du Conseil de santé une nouvelle épidémie éclate en 1629. Saint-Nicolas de Tolentin apparaît comme le grand protecteur contre la peste. L'église de Brou, étant de centre de son culte, en tire des revenus qui lui permettent les embellissements que l'on sait.

En 1657 la peste régnait en Italie et dans le voisinage de

Bourg, on établit des gardes aux portes de la ville, afin que personne ne puisse pénétrer sans certificat de santé. En 1659 on fait passer une visite médicale aux étrangers logés en ville. En 1668 on crée trois places de chasse-coquins pour épurer la ville. Lors de l'épidémie mystérieuse de 1675, qu'on qualifia de fièvre maligne, on prend des mesures hygiéniques intéressantes, on ouvre des panneaux dans les vitraux pour aérer l'église Notre-Dame ; on ordonne de fermer et cimenter les tombeaux le jour même des obsèques ; dans les cimetières de creuser les tombes beaucoup plus profondément ; et de recouvrir les corps de chaux.

Le Bureau de santé fonctionnera encore en 1720 à l'occasion de la peste de Marseille.

Cet important travail démontre que la peste à Bourg finit par être vaincue par la stricte application des ordonnances des *Bureaux de santé*, en particulier par le passe-port sanitaire, les quarantaines, la déclaration obligatoire, l'isolement des malades et des suspects, le nettoyage et la désinfection des maisons.

LAIGNEL-LAVASTINE.

PARACELSUS. — Sämtliche Werke, I Abt. Medizinische, naturwissenschaftliche und philosophische Schriften, édition Karl Südhoff, Vol. XIV, Münich, Oldenbourg, 1933.

Avec ce volume M. Karl Südhoff est enfin arrivé au terme de la première partie de sa tâche gigantesque qui est la publication intégrale des travaux scientifiques de Paracelse. Un index analytique formant un volume à part suivra le tome XIV; quant aux écrits théologiques non encore édités ils offrent évidemment beaucoup moins d'intérêt pour l'histoire de la médecine.

Le présent volume qui ne le cède en rien aux précédents pour la perfection de la présentation matérielle comprend, pour la plus grande partie, un groupe d'écrits de l'authenticité la plus indiscutable, puisque Huser les avait édités pour la plus grande partie d'après les manuscrits autographes. On peut les situer à une époque décisive de l'activité créatrice de Paracelse, peu après le *Paragranum* et le second *Paramirum*. L'auteur les a désignés sous le titre de Premier volume d'une *Philosophia de divinis operibus et secretis naturæ* ; c'était dans sa pensée un travail parallèle à un autre groupe d'écrits encore plus étendu qui appartient entièrement au domaiue de la théologie (*Philosophiæ pars altera de vita beata*). Les deux groupes d'écrits constituent sà *Philosophia magna*.

Il n'est question ici que du premier groupe d'écrits dont les manuscrits faisaient partie du fonds conservé durant presque deux siècles au château des Wittelsbach à Neuburg sur le Danube. Karl Südhoff a eu, en outre, la chance de trouver, se rapportant à cette série, un travail inédit de Paracelse, inconnu à Huser; il est reproduit dans ce volume aux pages 305-308 sous le titre « De mumis ». Il émane de deux manuscrits, l'un résumé, l'autre plus complet et trouvés, l'un à Leyde, l'autre à Heidelberg.

A la fin de ce volume XIV on trouvera sous le titre de *Spuria Paracelsi* une série d'écrits parus durant le milieu de la deuxième moitié du xvie siècle sous le nom de Hohenheim, quoique dès cette époque on doutât fort de leur authenticité. Bien entendu Huser ne les a jamais vus en manuscrits originaux (de la main de Paracelse); la plus grande partie sont venus à sa connaissance par des copies du groupe des Paracelsistes silésiens, il put en outre en collationner une partie grâce à son maître Jean Montanus de Striegau, qui habitait alors Hirschberg. Cette catégorie d'écrits est, sans contestations possibles, entièrement apocryphe.

En tête de ceux-ci il convient de placer un certain nombre de travaux alchimiques, qui eurent le plus grand succès durant les soixantième et soixante-dixième années du xvie siècle et, en partie, postérieurement à ces dates. A ce point de vue on peut citer le *De tinctura physicorum* qui fit fureur puisque la faveur dont il jouit auprès du public exigea quatre réimpressions en 1570 et sa traduction en latin Cette partie du volume que nous analysons comporte la reproduction d'un certain nombre de sceaux magiques portant des signes cabalistiques, soit en forme de médailles, de triangles, de tridents, d'animal, etc., que l'on portait sur soi en vue de combattre ou de se préserver de certaines maladies. Certains de ces sceaux portent un signe du zodiaque; c'est une illustration de la « mentalité primitive » de Lévy-Bruhl. Ce caractère pratique répondant si bien à la mentalité populaire explique probablement le succès de ce groupe d'écrits.

Dans le premier groupe, incontestablement l'œuvre de Paracelse, nous signalerons le « Liber de animalibus ex sodomia natis » où il ne s'agit pas à proprement parler de sodomie mais de malformations survenant à la suite de croisements d'espèces différentes. Par contre c'est réellement de sodomie dont il s'agit au livre 17 de la *Philosophia magna* (De homunculis et monstris)!

Comme les précédents volumes que nous avons analysés ici

même, ce tome XIV se termine par le tableau des variantes et porte en tête dans l'introduction de Karl Südhoff résumé par nous un certain nombre de reproductions de frontispices des éditions originales les plus intéressantes. Ainsi s'achève l'œuvre monumentale du célèbre historien de la médecine qui a passé la plus grande partie de sa vie, avec une patience et une science devant lesquelles on reste confondu d'admiration, à restituer la vraie figure d'un des plus grands esprits de tous les temps.

R. Mourgue.

E. Jeanselme. — *La lèpre*, in-4°, 259 fig. dans le texte et 14 pl. en couleurs hors texte. Paris, 1934 (Doin, éd.).

Cet ouvrage, dédié au Président Paul Doumer, débute par la nomenclature des termes usités, dans les différents idiomes, pour désigner la lèpre, le lépreux et la léproserie. Après un magistral tableau de l'évolution de la lèpre à travers les siècles, l'auteur étudie longuement la répartition de cette maladie dans le monde, puis le bacille de Hansen, la lèpre du Rat, la sérologie, l'immunité et l'allergie, l'anatomie pathologique et la physiologie pathologique de l'infection. Les détails anatomopathologiques sont décrits avec les localisations spéciales de la lèpre. Il insiste en particulier sur les lésions de l'œil et sur celles des nerfs périphériques. Après avoir traité du diagnostic et du pronostic, il étudie en détail la prophylaxie individuelle et sociale de la lèpre et montre comment cette prophylaxie, d'abord uniquement empirique, doit devenir scientifique et conforme à nos connaissances actuelles sur la maladie, et il signale les divers modes d'isolement des lépreux. Il indique, en terminant, les règles détaillées du traitement hygiénique et médicamenteux de l'infection.

Magnifiquement édité, illustré de quatre superbes planches coloriées, signées de Frantz, et de dix planches histologiques et bactériologiques dues à Bessin, ce livre abonde en documents précis sur toutes les questions qui concernent la lèpre. Il n'est pas un Traité didactique ; l'auteur, qui a consacré toute sa vie à l'étude de la lèpre, a imprimé sa marque personnelle à l'ouvrage. La lèpre y est envisagée comme un des grands fléaux sociaux, comme un puissant facteur de dépopulation, qui enlève la main-d'œuvre indigène dans les colonies, qui grève le budget des Etats et qui intéresse, à ce titre, les économistes autant que les médecins ; de là, la place importante accordée par l'auteur à la distribution géographique, à l'étiologie et à la prophylaxie de cette maladie.

Aussi, ce volume dans lequel on retrouve la science, la méthode et la clarté d'exposition qui caractérisent les écrits du Pr Jeanselme, rendra les plus grands services, non seulement à tous les médecins, mais à tous ceux qu'intéresse l'avenir des colonies et à ceux qui ont la charge de les administrer, il fait le plus grand honneur à la dermatologie française.

L. B.

Loeper, *Raymond Cestan, de Toulouse*, Progrès médical, n° 5, 3 février 1934, p. 203-204. — Né à Gaillac en 1872, Cestan fit ses études médicales à Paris. Interne des hôpitaux (1895), agrégé (1904), médecin des hôpitaux de Toulouse (1905), il fut chargé du cours des maladies nerveuses, et mentales. Il a principalement étudié le syndrome de Lille, les réflexes, les syndromes croisés mésocéphaliques, la neurosarcomatose. Devenu, pendant la grande guerre, directeur du centre neurologique des XVIIe-XVIIIe régions, il en cumula la charge avec celle de professeur de neurologie à la Faculté de Toulouse, qui lui échut en 1915. En 1930, il demanda et obtint la chaire de clinique générale. L'Académie de médecine l'avait inscrit en 1928 au nombre de ses correspondants. Malheureusement, sa santé déclina prématurément : frappé une première fois d'aphasie, il fut ensuite brusquement terrassé par une hémorragie cérébrale.

Guy Laroche, *Nécrologie*, *Louis Queyrat*, 1856-1933, Revue médicale française, n° 1, janvier 1934, p. 3-7. — Né d'un médecin de campagne à Meymanat (Creuse) le 2 décembre 1856, Queyrat vint faire ses études médicales à Paris. Interne des hôpitaux en 1881, il fréquenta, pendant son volontariat à Lyon, les hôpitaux de cette ville, où il s'initia à la pratique de la balnéothérapie froide dans la fièvre typhoïde, et fréquenta les syphiligraphes de l'Antiquaille. Médecin des hôpitaux de Paris en 1894, il fit toute sa carrière à l'hôpital du Midi (auj. Cochin-Ricord), qu'il quitta en 1922. Aux études dermato-syphiligraphiques, il aimait à associer les recherches bactériologiques auxquelles l'avaient initié Pasteur, Grancher et Roux. Il s'est occupé de l'auto-inoculation du chancre syphilitique, de la recherche du tréponème dans les syphilides, de la syphilis maligne précoce, préconisa d'abord les injections d'huile grise, plus tard expérimenta l'arsénobenzol et le traitement bismuthique. En 1914, il dirigea le service de dermato-syphiligraphie de l'Hôpital Larrey à Versailles. Soucieux de son rôle social, il contribue à fonder la Ligue française contre

le péril vénérien (1913), qu'il fut appelé à présider en 1926, et inaugura en 1932 l'Institut Alfred Fournier. On lui avait également confié en 1923, la présidence de la Société de dermatologie et de syphiligraphie, et il fut délégué en 1928 à Genève, comme expert, à la Société des Nations. En dehors de son activité professionnelle, il a consacré de bons travaux aux patois et au folklore de la Creuse, où il aimait à se retremper dans l'atmosphère natale. Il est mort le 18 octobre 1933, officier de la Légion d'honneur.

M. Genty, *Un biographe de Bichat, Régis Buisson*, 1774-1805, Progrès médical, 16 décembre 1933, supplément illustré n° 12, p. 89-91. — Cousin, camarade et commensal de Bichat, Mathurin-François-Régis Buisson, était neveu du P. Joachim Bichat, jésuite et confesseur du Roi. Il se destina d'abord à l'état ecclésiastique, y renonça en raison des événements révolutionnaires, et opta pour la médecine. Lorsque Bichat ouvrit, en 1798, rue des Carmes, un laboratoire de dissection, il devint son répétiteur. C'était un être timide, austère, et qui, lorsqu'il composa sa thèse inaugurale, fit passer la défense de ses principes avant les scrupules de l'amitié : car il la consacra à une réfutation des idées émises, dans les *Recherches sur la vie et la mort*, par Bichat, qui d'ailleurs ne s'en offusqua point et même fit les frais de l'impression. D'ailleurs Buisson accorda à son parent une posthume réparation : c'est lui qui termina, avec Roux, l'édition de l'*Anatomie descriptive*, laissant d'ailleurs à Roux la rédaction du chapitre, qui offusquait sa modestie, sur les organes génitaux. Il se lia avec l'abbé Despuits, fondateur de la fameuse *Congrégation* dont le plus fameux adepte fut Laennec; en devint le premier président, et défendit, en prose et en vers, contre le matérialisme de Chaussier en particulier, l'orthodoxie, Il préparait une *Physiologie chrétienne* lorsqu'il mourut, le 19 vendémiaire an XIV, en son logis de la rue d'Enfer, d'une maladie de langueur.

X... *Les jeunes années de Velpeau racontées par lui-même*, *ibid.*, p. 92-94. Notes auto-biographiques demandées par Trousseau à Velpeau ; elles font revivre la pénible ascension qui devait mener l'humble fils du forgeron de Brèche en Touraine jusqu'à une chaire de Faculté et à un fauteuil de l'Académie de médecine.

H. Leclerc, *La Réglisse*, Courrier médical, 84e année, n° 4, 28 janvier 1934, p. 49-53. — De la réglisse, *liquiritia*, *liquo-*

rice, *rigolice*, *reguelice*, déjà mentionnée par Théophraste, Dioscoride, Pline, prônée par les médecins arabes, et les pharmacopées médiévales, cultivée en grand, au temps de Matthiole, dans la Pouille et sur le Mont-Saint-Ange, Leclerc nous résume ici l'histoire. Aux bambins de mon temps, les marchandes de petits pains, dans les jardins publics, versaient ses flots douceâtres, sous le nom de *coco*. De certains carabins même, la compétence phytodiagnostique n'allait guère plus loin :

« Tel fut le cas de l'étudiant qui, ayant à identifier le contenu d'un bocal que lui tendait M. H. Baillon, s'écria triomphalement : « Monsieur, c'est du coco ! » L'illustre botaniste était, par extraordinaire, ce jour-là, d'une humeur relativement charmante : après avoir dardé un regard ironique sur le candidat assez irrespectueux et assez ignare pour traiter de coco la racine du *Glycyrrhiza glabra* L., il daigna lui expliquer que ce terme populaire venait de ce que, jadis, les marchands ambulants de tisane de réglisse la débitaient dans une tasse formée d'une moitié de noix de coco, récipient primitif bien peu digne de contenir un produit auquel nous allons voir que nos pères attribuaient des vertus aussi précieuses que variées ».

M. Gille, *Serments médicaux*, Revue pratique de biologie appliquée, de Hallion, 27e année, n° 3, mars 1934, p. 71-78. — Le plus célèbre, le plus ancien, est celui dit, sans autre preuve, d'Hippocrate. Mais plus belle encore, la Prière du médecin, attribuée au médecin juif Maïmonide qui exerçait à Cordoue au XIIe siècle. A la même époque, le Roi de Naples, Roger, exigeait des étudiants Salernitains un serment beaucoup plus bref, purement pratique. Les statuts de la Faculté de Paris, que les étudiants juraient d'observer, comportaient, implicitement, l'adhésion aux règles déontologiques. Le serment a été conservé à Montpellier ; il s'inspire de celui d'Hippocrate, mais résumé et simplifié à l'époque du premier Empire, et, dédaigneux de l'esprit laïque obligatoire, ose encore mentionner « l'Etre suprême ! » La coutume du serment doctoral, prêté sur les Evangiles, est toujours en vigueur au Canada.

Dr Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant :
Marcel Fosseyeux.

TABLE DU TOME XXVIII



Adresse du Secrétaire général :

Marcel Fosseyeux, 20, rue Thibaud, Paris (XIVe).

Adresse du Trésorier :

Boulanger-Dausse, 4, rue Aubriot, Paris (IVe)

Chèque postal n° 3.684 (45, rue Saint-Roch).

Le Trésorier rappelle que la cotisation annuelle de **25 francs** doit être versée dans le courant du mois de janvier.

Les auteurs de travaux insérés au *Bulletin* recevront gratis 10 tirés à part, *mais seulement, sur leur demande expresse*. Ils sont invités à faire connaître en même temps s'ils désirent en recevoir un plus grand nombre, à leurs frais et conformément au tarif ci-dessous. Ce tarif ne vise que l'impression typographique ; il ne concerne point les planches, dont le prix peut varier considérablement.

Tarif des Tirés à part :

	25 ex.	50 ex.	75 ex.	100 ex.
1 feuille......	22 »	28 »	34 »	40 »
3/4 de feuille..	20 »	25 »	29 »	35 »
1/2 feuille.....	18 »	22 »	26 »	30 »
1/4 de feuille..	16 »	19 »	22 »	25 »

Ces tirages sont faits en même temps que celui du Bulletin et avec la même pagination.

A partir de 50 exemplaires, les auteurs ont la faculté, moyennant un supplément de 14 fr. à leur charge, de faire imprimer le titre de leur communication sur la couverture des tirés à part.

Le **Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine** paraît par fascicules mensuels ou bi-mensuels.

ABONNEMENTS

pour les personnes ne faisant pas partie de la Société

FRANCE......... **35 fr.** | ÉTRANGER....... **40 fr.**

Les abonnements sont reçus chez M. BOULANGER-DAUSSE, 4, rue Aubriot.

Le prix de la collection des treize premières années (1902-1914), est porté à *cinq cents francs* ; celui des années 1920 et suivantes à 35 francs.

Le Mans. — Imprimerie Monnoyer, 12, Place des Jacobins